

RAPPORT EXTRA-FINANCIER

VERS UN AVENIR DURABLE

RAPPORT SUSTAINABILITY 2023



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Pour les investisseurs professionnels – Communication Marketing



SOMMAIRE

03

À propos de ce rapport

04

2023 en chiffres

05

Éditorial de Sandro Pierri

06

En bref

10

Notre stratégie et approche

25

Les 3E

34

Conduite responsable
des entreprises

37

Intégration ESG

47

Notre engagement en faveur
du climat

59

Le vote et l'engagement

106

La durabilité dans notre
gamme de produits

112

Responsabilité Sociale
et Environnementale

119

Table de concordance
Stewardship codes

120

Glossaire



Cliquez sur ce pictogramme
pour accéder au glossaire.

VERS UN AVENIR DURABLE

Nous vivons et investissons dans un contexte volatil et incertain, où la géopolitique, la macroéconomie comme la réglementation sont en constante évolution. Ajoutant à la complexité, le changement climatique, les inégalités sociales croissantes et les dommages environnementaux ont un impact sur les performances actuelles et futures des entreprises et des marchés dans lesquels nous investissons.

En tant que l'investisseur durable d'un monde qui change, notre priorité est de délivrer des rendements financiers à nos clients tout en contribuant, par notre influence et nos décisions d'investissement, à des progrès positifs pour notre avenir commun. La durabilité n'est selon nous pas une fin en soi mais un moyen pour évoluer et nous adapter aux défis qui se présentent en matière de changement climatique, d'environnement comme d'égalité des chances. Et la responsabilité qui nous est confiée par nos clients dans la gestion de leurs actifs nous oblige à documenter nos actions et notre impact. Tout comme le monde qui nous entoure change, notre approche de la durabilité relève les principaux défis d'aujourd'hui afin de contribuer à un avenir meilleur demain.

Dans ce contexte, la transition vers un avenir durable est un processus perpétuel, trop complexe pour y faire face seuls. Nous pensons que c'est en travaillant collectivement avec nos clients, les émetteurs, les régulateurs et nos pairs que nous pourrons y contribuer le plus efficacement.



À PROPOS DE CE RAPPORT

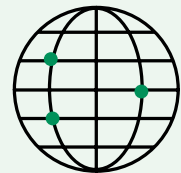
Ce rapport est produit chaque année par notre département Marque et Communication et notre *Sustainability Centre*, avec la contribution de divers départements de l'organisation. Les responsables de ces deux départements procèdent à la revue du rapport et son approbation est confiée au conseil d'administration de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, qui comprend le directeur général de BNP Paribas Asset Management. BNP Paribas Asset Management est la source de toutes les données présentées dans ce document, présentées au 31/12/2023, sauf indication contraire. Toutes les stratégies, politiques et approches décrites dans le présent rapport s'appliquent aux entités de BNP Paribas Asset Management, y compris BNP Paribas Asset Management UK (Limited). Certaines joint-ventures et entités affiliées peuvent ne pas appliquer toutes les politiques ou peuvent appliquer leurs propres versions personnalisées.

Le contenu de ce rapport est présenté à titre d'information sur l'approche et la philosophie d'entreprise de BNP Paribas Asset Management et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements. Ces affirmations se déclinent de manière différente pour chaque produit de BNP Paribas Asset Management, dont les caractéristiques, y compris celles en matière de durabilité, sont décrites dans la documentation légale des fonds, disponible sur les sites Internet de BNP Paribas Asset Management en fonction de votre pays de résidence et de votre profil d'investisseur.





2023 EN CHIFFRES



L'investisseur durable
d'un monde qui change

540 Mds€ 3 207

d'encours sous gestion

collaborateurs répartis
dans **34** pays

525

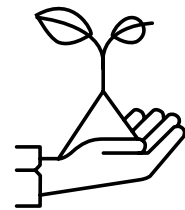
professionnels de
l'investissement

400

collaborateurs dédiés
à la relation client

67 pays

dans lesquels nos
clients sont basés



Notre priorité est de délivrer, sur le
long terme, des rendements durables

356,8 Mds€

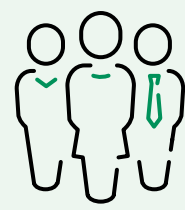
d'encours ESG¹ (couverts par notre
Stratégie Globale *Sustainability*)

90 %

de notre gamme européenne de fonds ouverts
classée Article 8 ou 9, soit 281,5 Mds€²

139,5 Mds€

encours des fonds avec un
label européen durable



Un *future maker*
en action

1 931

assemblées générales
auxquelles nous avons voté

85 %

de soutien aux résolutions
d'actionnaires sur le climat

36 %

d'opposition à des résolutions
proposées par la direction



Des paroles
aux actes

3 933

heures de volontariat effectuées
par nos collaborateurs

461

participants à des ateliers sur le thème
de l'environnement (fresques) depuis 2019

2,2 tCO₂e

d'émissions de gaz à effet de serre
par employé liées à nos activités
opérationnelles alors que notre objectif
pour 2025 est de 1,85 tCO₂e

Source : BNP Paribas Asset Management, au 31 décembre 2023, Joint-Ventures incluses.

1 - Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

2 - Encours des fonds Articles 8 et 9 (tous types de produits) de la réglementation européenne Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) / Fonds Article 8 : déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux/ Fonds Article 9 : présentent un objectif d'investissement durable.

Les évaluations ESG sont basées sur la méthodologie propre à BNPP AM qui intègre les trois aspects E, S & G.



ÉDITORIAL



Sandro Pierri
Administrateur Directeur
Général, BNP Paribas Asset
Management

« L'année 2023 a été à nouveau marquée par des changements brutaux et profonds sur les marchés financiers mondiaux. Au cours des prochaines années, l'industrie de la gestion d'actifs sera confrontée à de profonds changements, motivés par la nécessité de réaffecter les capitaux vers une économie plus

durable et inclusive, de nouvelles dynamiques géopolitiques, le renforcement des réglementations, la transformation technologique et l'évolution démographique. Ces dynamiques hautement interconnectées créent un univers d'investissement en constante évolution.

Tout au long de l'année dernière, qui fut complexe, nous avons contribué à relever ces défis dans un environnement de marché souvent volatil afin de générer la meilleure performance possible pour les actifs que nous gérons pour le compte de nos clients.

Nous avons renforcé notre positionnement 'd'investisseur durable d'un monde qui change' et avons progressé dans plusieurs domaines :

- Nous avons développé notre gamme de fonds Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), en mettant l'accent sur les fonds ETF¹ ESG.

- Nous avons continué d'investir dans notre programme de développement de données ESG pour continuer d'améliorer l'intégration de critères ESG dans nos portefeuilles et nos produits d'investissement.
- Nous avons finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société danoise International Woodland Company, spécialisée dans les ressources naturelles, attestant ainsi de notre vision prospective sur les stratégies d'investissement liées à la durabilité, notamment en matière de marchés privés.
- Nous avons mis à jour notre [Stratégie Globale Sustainability](#), qui décrit comment nous nous organisons pour atteindre nos objectifs ambitieux en matière de durabilité, en toute transparence et sur la base d'une approche basée sur la science.

Comprendre comment les transitions auxquelles notre monde est confronté affectent la dynamique des rendements ajustés au risque pour les actifs dans lesquels nous investissons est essentiel pour délivrer à nos clients des rendements durables sur le long terme.

Nous croyons ainsi pouvoir générer de meilleurs rendements ajustés au risque pour les actifs que nous gérons pour vous, avec des impacts environnementaux et sociaux positifs. À l'avenir, nous vous proposerons de nouvelles solutions durables et « *Net Zero* » et publierons également notre feuille de route dédiée à l'égalité. Nous continuerons d'engager le dialogue avec les sociétés dans lesquelles nous investissons afin de les encourager à améliorer leur performance en matière d'ESG, et nous nous attacherons à passer de la parole aux actes au sein de notre entreprise en développant la durabilité de nos propres activités.

Comprendre comment les transitions auxquelles notre monde est confronté affectent la dynamique des rendements ajustés au risque pour les actifs dans lesquels nous investissons est essentiel pour délivrer à nos clients des rendements durables sur le long terme. C'est la priorité quotidienne de nos équipes de gestion, et de leurs collègues qui les soutiennent. En tant qu'investisseurs de long terme ayant à cœur les intérêts de nos clients, nous continuerons d'utiliser notre influence afin d'encourager des pratiques plus durables au sein des entreprises et des marchés dans lesquels nous investissons. »

1 - *Exchange-Traded Funds* (fonds indiciels cotés).



À PROPOS
DE CE RAPPORT

2023 EN CHIFFRES

ÉDITORIAL
DE SANDRO PIERRI

EN BREF

NOTRE STRATÉGIE
ET APPROCHE

LES 3E

CONDUITE RESPONSABLE
DES ENTREPRISES

INTÉGRATION
ESG

CLIMAT

LE VOTE ET
L'ENGAGEMENT

LA DURABILITÉ DANS NOTRE
GAMME DE PRODUITS

RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE

TABLE DE CONCORDANCE
STEWARDSHIP CODES

EN BREF

À PROPOS
DE BNPP AM
07 — 08

RÉCOMPENSES
09





EN BREF

À PROPOS DE BNPP AM

[BNP Paribas Asset Management](#) (BNPP AM) est le métier de gestion d’actifs du Groupe BNP Paribas et emploie 3 207 personnes dans 34 pays, avec une large présence commerciale en Europe et dans la zone Asie-Pacifique. S’appuyant sur le modèle intégré du Groupe BNP Paribas, BNPP AM sert une large base de clientèle internationale et développe des relations privilégiées avec les réseaux de distribution au sein des banques commerciales du Groupe BNP Paribas. Classé 10^e gérant d’actifs en Europe*, BNPP AM gère 540 milliards d’euros d’actifs, bénéficie de l’expertise de plus de 500 professionnels de l’investissement, d’environ 400 collaborateurs dédiés à la relation client, et s’adresse aux particuliers, aux entreprises et aux institutions dans 67 pays.

Nous offrons des solutions d’investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banques privées et banques commerciales du Groupe BNP Paribas – et de distributeurs externes) ainsi qu’aux entreprises et aux investisseurs institutionnels, y compris les compagnies d’assurance, les caisses de retraite et les institutions officielles.

Nos expertises d’investissement tiennent compte des besoins de nos clients en matière de performance durable à long terme : les stratégies actives à forte conviction, les solutions de liquidité, les marchés émergents, les investissements multi-actifs, les investissements systématiques, quantitatifs & indiciels, et les actifs privés.

BNP Paribas Asset Management, 31 décembre 2023.
Joint-Ventures incluses.

* Source : IPE Top 500 Asset Managers 2023.





EN BREF

Un gérant d'actif équilibré et diversifié,
avec une forte présence en Europe

Encours sous gestion par classe d'actifs



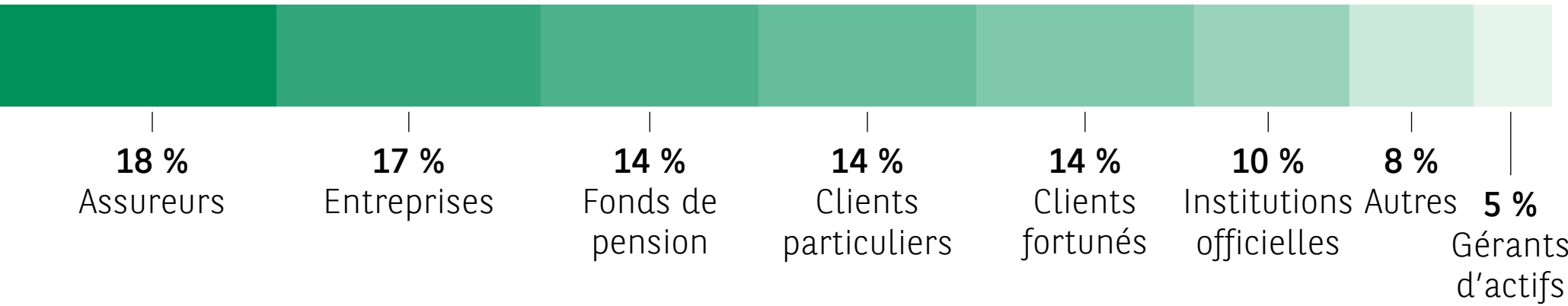
Encours sous gestion par géographie*



Encours sous gestion par canal de distribution



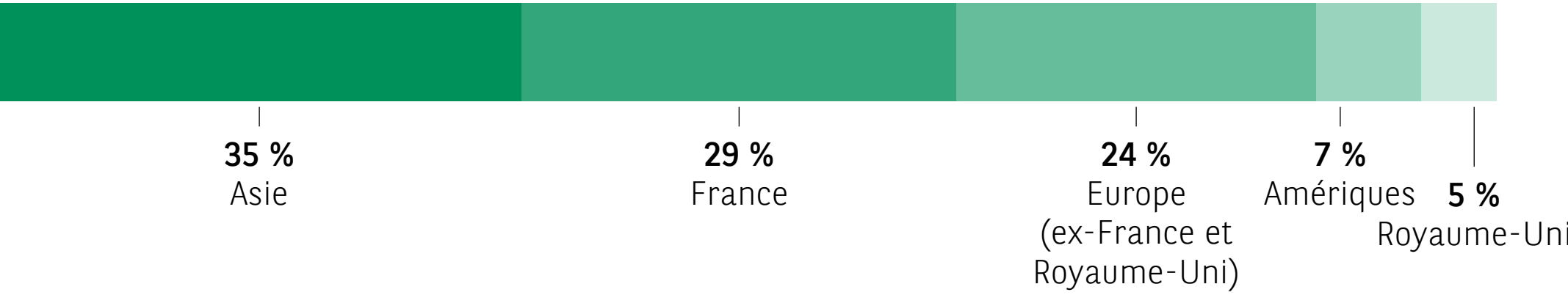
Encours sous gestion par type de clients**



Encours sous gestion par localisation de nos clients



Localisation de nos collaborateurs



Source : BNP Paribas Asset Management, 31 décembre 2023. Joint-Ventures incluses. Les chiffres peuvent ne pas représenter 100 % en raison des arrondis. - * Classes d'actifs par région. - ** Hors investissements dans nos fonds internes – 498 milliards d'euros. - *** EMEA : Europe (Royaume-Uni inclus), Moyen-Orient, Afrique.



EN BREF

RÉCOMPENSES

Notre expertise reconnue : **71 distinctions** en 2023,
dont **47 sur la thématique de la durabilité**

Pan-Europe

- ESG Investing : **Best ESG ETF provider**
- Central Banking Awards : **ESG services**



Awards
2023



Asie-Pacifique

- Asia Asset Management, 2023 Best of the Best Awards : **Best ESG Manager** (Asie et Malaisie, quatrième année consécutive), **Best Climate Change Strategy** (ASEAN), **Best ESG Engagement Initiative** (Hong Kong et Singapour)
- 2023 Singapore Morningstar and Hong Kong Morningstar, Awards for Investing Excellence : **Best Asset Manager - Sustainable Investing** (Hong Kong et Singapour)
- Insurance Asia News, Institutional Asset Management Awards 2023 : **Best ESG Thematic Strategy – Corporate Governance** (Asie-Pacifique)
- Asian Investor, Asset Management Awards 2023 : **ESG Excellence Awards - Best Social Investment Strategy Adviser** (Asie-Pacifique)

Équipes

- Financial News, Fifty Most Influential in Sustainable Finance, **Michael Herskovich**
- Financial News, 25 Rising Stars of Fund Management, **Robert-Alexandre Poujade**
- Financial News, 100 Most Influential Women in Finance, **Jane Ambachtsheer**
- Funds Europe 2023, CIO of the Year, **Olivier De Larouzière**
- Joint Committee on Climate Change (JC3), Leaders in Climate Change, **Angelia Chin-Sharpe**
- Palmarès Giverny-Le Point 2023, 50 leaders engagés de moins de 40 ans qui contribuent à l'accélération de la transformation écologique et sociale de la France, **Pauline Blandin**



Les marques, les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété de leurs propriétaires respectifs.



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE



Éditorial JANE AMBACHTSHEER 11	• NOTRE VISION • NOTRE STRATÉGIE • NOTRE APPROCHE DE LA DURABILITÉ 12 — 14	GOUVERNANCE DÉDIÉE À NOTRE APPROCHE DE LA DURABILITÉ 15	NOTRE CULTURE 16
RESSOURCES 17 — 19	POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 20	REFLÉTER LES BESOINS DE NOS CLIENTS DANS NOS SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT 21 — 22	CONFLITS D'INTÉRÊTS ET ASSURANCE 23 — 24



ÉDITORIAL



Jane Ambachtsheer
Responsable Globale
Sustainability

« En tant qu'investisseurs de long terme ayant à cœur les intérêts de nos clients, une partie essentielle de notre stratégie consiste à utiliser notre influence afin d'encourager des pratiques plus durables au sein des entreprises et des marchés dans lesquels nous investissons. 2023 n'a pas fait exception. Ce rapport donne un aperçu de nos principales réalisations de l'année dernière. Nous sommes ravis des nombreux projets sur lesquels nous avons travaillé, qu'il s'agisse d'accompagner nos clients dans leur transition vers la neutralité carbone, d'engager le dialogue avec les décideurs politiques ou d'aider à mettre en place une nouvelle initiative collaborative axée sur la nature. La passion et l'expertise que mes collègues démontrent au quotidien dans leur travail m'inspirent, tout comme l'ampleur et la profondeur de leurs réalisations.

Le monde est en train de changer radicalement, en grande partie sous l'effet des trois défis interconnectés que sont le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et les inégalités, rendus encore plus difficiles par les incertitudes géopolitiques et économiques. Notre stratégie de la durabilité, fondée sur six piliers, nous aide à aborder ces problèmes d'ordre sociétal. Nous comptons sur l'engagement actif de nos collègues, de nos clients et de nos pairs pour mieux comprendre et relever ces défis, et sur nos équipes de gestion pour mettre leurs connaissances au service de la gestion de leurs portefeuilles d'investissement.

Le contexte actuel peut être difficile. Nous avons assisté à l'introduction du cadre de viabilité financière le plus rigoureux et le plus ambitieux en Europe, et bien que nous constatons des progrès

La passion et l'expertise que mes collègues démontrent au quotidien dans leur travail m'inspirent, tout comme l'ampleur et la profondeur de leurs réalisations.

vers la neutralité carbone, le chemin à parcourir est encore long et n'avance pas assez rapidement. Mais nous savons aussi que ce qui se passera en matière d'action climatique au cours de cette décennie sera décisif, et que les dirigeants du monde entier doivent maintenir le cap afin de protéger la stabilité environnementale et économique future.

Dans ce monde en transition, nous restons fermement engagés à délivrer des rendements durables sur le long terme à nos clients, et nous espérons que vous apprécierez les progrès dont nous rendons compte dans les pages qui suivent. »



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

NOTRE VISION

Notre priorité est de délivrer, sur le long terme, des rendements durables à nos clients, en plaçant la durabilité au cœur de notre stratégie et de notre philosophie d'investissement.

Parce que comprendre et soutenir la transition vers une économie plus durable est selon nous essentiel, nous avons adopté une philosophie d'investissement intégrant la durabilité. Elle façonne notre entreprise et oriente notre activité : notre stratégie, notre culture, notre organisation, nos produits, nos processus, la façon dont nous sommes engagés auprès de nos clients et le dialogue que nous menons avec les entreprises et marchés dans lesquels nous investissons.

Cette vision est soutenue par notre Comité Exécutif, composé de :

- Sandro Pierri, Administrateur Directeur Général
- Steven Billiet, Responsable du *Global Client Group*

- Marion Azuelos, Responsable Monde des Ressources Humaines
- Robert Gambi, Responsable Global des Gestions
- David Vaillant, Responsable Global Finance, Stratégie et Participations
- Pierre Moulin, Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique
- Philippe Boulenguiez, *Global Chief Operating Officer*
- Jane Ambachtsheer, Responsable Globale *Sustainability*
- David Bouchoucha, Responsable *Private Assets*
- Emmanuel Collinet de La Salle, Responsable *Group Networks*
- Guy Davies, Directeur adjoint des gestions, *CIO Fundamental Active Equities*
- Cécile Lesage, Directrice financière
- Roger Miners, Responsable de la distribution Europe
- Mike Nikou, Directeur Asie-Pacifique
- Olivier de Larouzière, *CIO Global Fixed Income*

NOTRE STRATÉGIE

La durabilité est au cœur de nos convictions d'investisseur.

Nos convictions d'investisseur étayent notre approche, en réunissant des équipes de gestion qui couvrent différentes classes d'actifs, zones géographiques et thèmes. La durabilité en est une composante essentielle, comme indiqué ci-dessous.

Convictions fortes

Dans un monde qui change, notre philosophie d'investissement, basée sur des convictions fortes, offre aux investisseurs des opportunités de création de valeur à court et à long terme. Notre approche combine une compréhension approfondie de la dynamique et des fondamentaux du marché (au niveau des titres, des secteurs et des thèmes), ce qui nous permet de prendre des positions étayées par une analyse documentée et d'allouer le capital de manière dynamique sur des horizons temporels variés.

Approche durable

En intégrant des éléments d'analyse en matière de durabilité dans nos processus de gestion, nous sommes convaincus que cela nous permet de délivrer de meilleurs résultats pour nos clients, les entreprises et les marchés dans lesquels nous investissons ainsi que pour la planète.

Basé sur la recherche

La recherche constitue la base sur laquelle nous développons notre vision des marchés pour soutenir nos convictions. Nous appliquons à nos travaux de recherche une approche à la fois quantitative et fondamentale, avec une culture de la curiosité, de la collaboration et du challenge constructif.

Perspective mondiale

Dans un monde de plus en plus interconnecté, il est essentiel d'adopter une approche globale pour prendre de meilleures décisions de gestion.

Piloté par nos équipes

Nos collaborateurs sont le moteur de nos décisions d'investissement. Nous nous engageons à attirer, développer et conserver la diversité de nos talents. Nous alignons nos systèmes de rémunération sur les objectifs durables à long terme de nos clients.

Gestion des risques

La valeur créée par nos recherches et nos idées d'investissement doit être soigneusement protégée par un bon dosage des risques.



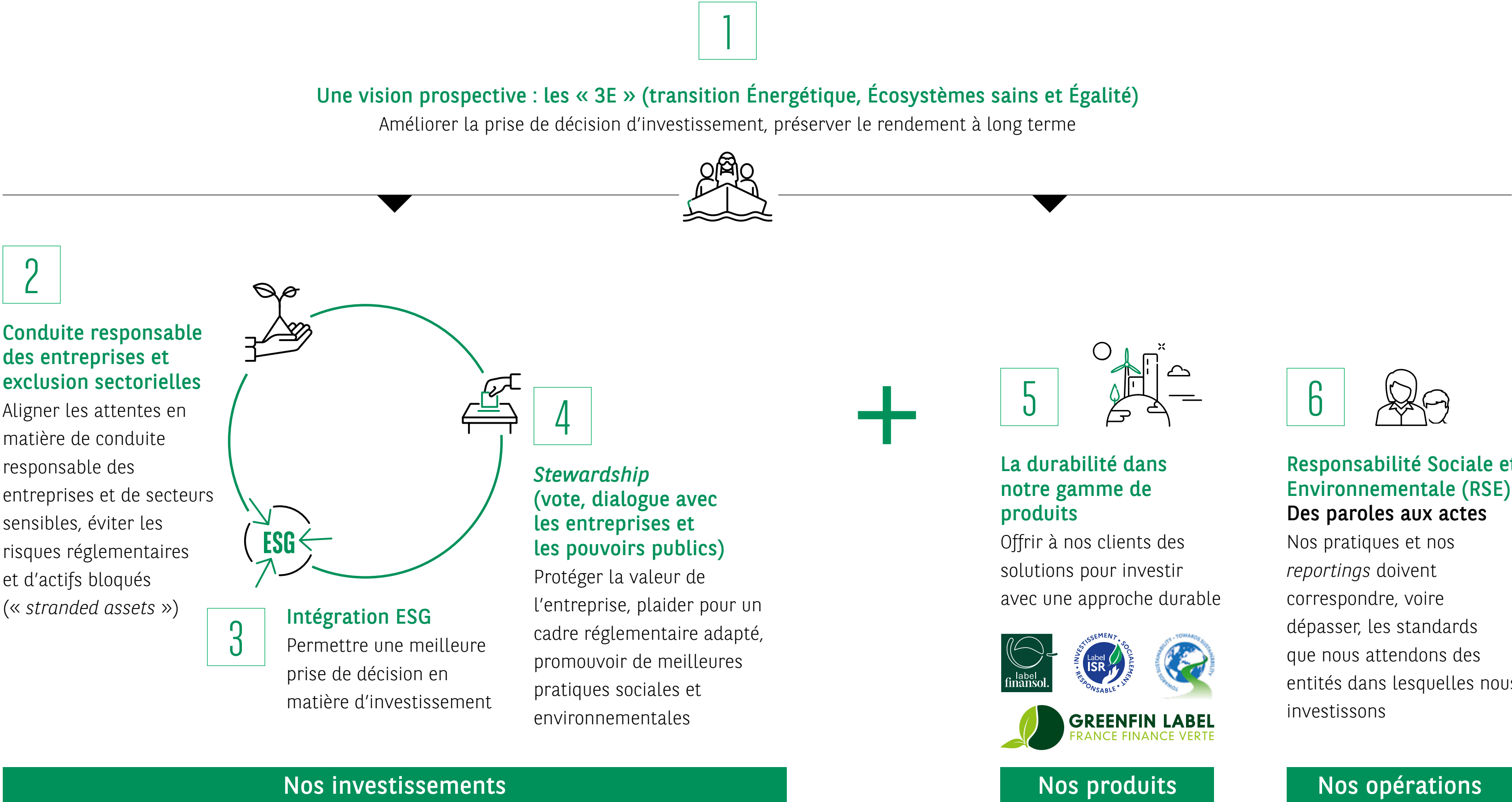
NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

NOTRE APPROCHE DE LA DURABILITÉ

Notre approche de la durabilité repose sur six piliers. Elle fournit un cadre solide, conçu pour reconnaître que les risques systémiques tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité ne peuvent pas être entièrement traités par des exclusions ou par l'intégration de critères ESG dans la gestion des portefeuilles.

Notre stratégie et nos activités *stewardship* en ce qui concerne les 3E complètent et accroissent nos efforts pour réduire les risques d'investissement matériels, ainsi que les risques systémiques qui nécessitent une action collective et urgente.

Les 6 piliers de notre approche





NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

Notre approche en pratique

Notre approche de la durabilité commence par une philosophie d'investissement, un ensemble de convictions sous-jacentes qui éclairent les équipes d'investissement lorsqu'elles gèrent leurs fonds. Les considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) pertinentes sont intégrées dans les philosophies d'investissement.

Au moment de générer des idées, les équipes d'investissement réfléchissent de manière générale aux futures opportunités d'investissement. L'intégration de critères ESG leur permet d'inclure ou de rejeter des opportunités, en considérant ces critères. Par exemple, certaines stratégies identifient en priorité les titres les mieux notés d'un point de vue ESG (dans leur univers d'investissement) pour une analyse financière complémentaire.

Lors de la construction du portefeuille, les critères ESG peuvent être utilisés pour sélectionner les entreprises, surpondérer ou sous-pondérer certains titres, ou orienter les portefeuilles. Par exemple, un grand nombre de nos portefeuilles multifactoriels ont tendance à sous-pondérer des titres à forte intensité carbone et privilégient ceux à haute performance ESG.

En ce qui concerne la gestion des risques, nous avons l'obligation fiduciaire envers nos clients de prendre tous les risques en considération, ESG et durabilité compris.

Notre activité de vote par procuration est dirigée par notre équipe *Stewardship*, qui assure la liaison avec les gérants de portefeuille pour inclure leurs remarques sur les votes stratégiques. Le dialogue avec les entreprises sur les sujets de gouvernance et de durabilité est généralement mené par cette même équipe, tandis que les équipes de gestion évoquent les sujets ESG lors de leurs rencontres régulières avec les entreprises.

Conformément à nos principes d'intégration ESG, nous surveillons le score ESG et l'empreinte carbone des investissements par rapport à leurs indices de référence dans le but qu'ils soient meilleurs que ces derniers. Nous communiquons ces deux indicateurs de performance clés (*Key Performance Indicators* – *KPIs*) à nos clients pour qu'ils puissent mieux comprendre l'incidence de leurs portefeuilles.

Nous pensons que notre approche fournit un cadre solide pour **intégrer et gérer les risques et les opportunités liés à la durabilité dans notre processus d'investissement**.

Notre approche multidimensionnelle implique également un ensemble plus détaillé de convictions d'investisseur axées sur la durabilité :

- Se comporter comme un « *universal owner* » contribue à façonner un avenir économique plus durable ;
- L'intégration ESG peut améliorer la façon dont nous investissons ;
- Notre obligation fiduciaire est alignée sur la durabilité ;
- Le *Stewardship* est à la fois une opportunité et une obligation ;
- « Passer de la parole aux actes » est essentiel pour atteindre l'excellence.

Consultez notre [Stratégie Globale Sustainability](#) pour plus d'informations.





NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

GOUVERNANCE DÉDIÉE
À NOTRE APPROCHE
DE LA DURABILITÉ

Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu’elles respectent des normes de gouvernance élevées, y compris sur les questions de durabilité, et nous nous attachons à faire de même pour nos activités. Notre approche de la durabilité s’inscrit dans un cadre de gouvernance à l’échelle de l’entreprise.

Ce cadre veut que nos politiques et pratiques de durabilité soient intégrées et correctement mises en œuvre dans l’ensemble de nos activités, et que toutes les nouvelles initiatives soient bien conçues, bien structurées et déployées efficacement.

Notre système de gouvernance a pour objectif d’assurer le pilotage, au niveau du conseil d’administration et de la direction générale, de la mise en œuvre de notre Stratégie Globale *Sustainability* et de notre stratégie d’entreprise.

Sur le plan opérationnel, il s’agit d’un mécanisme efficace pour veiller à ce que nos politiques et processus correspondent à notre objectif tout en assurant une communication permanente entre les parties prenantes.

L'EXECUTIVE BOARD DE BNPP AM

Pilotage stratégique de l’ensemble des activités

Président : Administrateur Directeur Général

COMITÉ
SUSTAINABILITY

Pilote et valide
notre approche
de la durabilité

Président : Administrateur
Directeur Général

COMITÉ
D'INVESTISSEMENT

Approuve les
méthodologies de
durabilité et pilote
l'intégration ESG

Président : Responsable
Global des Gestions

COMITÉ
STEWARDSHIP

Examine les votes et la mise
en œuvre de l’engagement

Co-Présidents : CIO Actions
& Responsable Globale
Sustainability

LE COMITÉ EXÉCUTIF DE BNPP AM

Pilotage stratégique de notre approche de la durabilité

Président : Administrateur Directeur Général

COMITÉ MONDIAL
DES PRODUITS

Approuve les caractéristiques
en matière de durabilité
des produits

Président : Responsable Mondial
des Produits et du Marketing
Stratégique

COMITÉ EXÉCUTIF
RSE

Pilote la mise en œuvre
de notre démarche
de Responsabilité Sociale
et Environnementale (RSE)

Président : Responsable
de la Responsabilité Sociale
et Environnementale

AUTRES PROGRAMMES OU COMITÉS LIÉS À L'ESG

PROJET DE RÉGLEMENTATION
DURABLE

Supervise l’élaboration et la mise
en œuvre des méthodologies,
définitions, informations et
processus liés à la réglementation

Co-Présidents : Responsable Mondial
des Produits et du Marketing
Stratégique et Responsable Globale
Sustainability

COMITÉ DE SURVEILLANCE
DE LA MÉTHODOLOGIE LIÉE
À LA DURABILITÉ*

Supervise et valide les
méthodologies ESG liées aux
cadres réglementaires/de
labellisation

Président : Responsable Mondial
des Produits et du Marketing
Stratégique

* Sous-comité du projet de
réglementation durable

- La mise en œuvre est surveillée par nos systèmes de contrôle interne
- Intégré dans la gouvernance durable du Groupe BNP Paribas

COMITÉ DIRECTEUR
DE L'INTÉGRATION ESG

Gère le processus d'évolution
de la notation ESG et veille
à l'approfondissement de la
mise en œuvre de nos directives
en matière d'intégration ESG

Président : Responsable
de l'intégration en matière
de durabilité

PROGRAMME DE DONNÉES
ESG

Soutient le développement et le déploie-
ment de nos différentes méthodologies de
recherche et de nos ressources internes
dans l’optimisation et la consolidation
des données sur lesquelles s’appuient les
analyses d’investissement, la construction
et l’évaluation des portefeuilles ainsi que
le reporting

Sponsors : Responsable Mondial des Produits et
du Marketing Stratégique, Responsable Globale
Sustainability et Global *Chief Operating Officer*



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

NOTRE CULTURE

Chez BNP Paribas Asset Management, nous pensons qu'intégrer des pratiques durables dans nos stratégies d'investissement peut contribuer positivement aux conditions économiques, environnementales et sociétales mondiales tout en préservant les rendements durables à long terme de nos clients.

La clé pour atteindre cela réside dans nos collaborateurs. Chez BNPP AM, c'est au cœur de notre activité ; **nos collaborateurs sont fiers de l'impact qu'ils ont, notamment en aidant nos clients à atteindre leurs objectifs et en contribuant à un avenir meilleur.**

Nous sommes convaincus que c'est en exploitant pleinement leur potentiel que **nos collaborateurs ont un impact positif sur le monde.** C'est pourquoi nous façonnons une culture de responsabilisation individuelle qui vise à révéler le potentiel de chacun de nos collaborateurs, à le nourrir et à lui permettre de s'épanouir.

Bâtir une culture de la durabilité

Pour concrétiser notre objectif et notre stratégie, il est essentiel que nos collaborateurs comprennent ces enjeux et soient en accord avec eux. Nous pensons également que la création d'un environnement de travail conforme à notre philosophie d'investissement permettra à nos collaborateurs d'être davantage sensibilisés aux questions de durabilité et qu'ils les intégreront plus naturellement dans leurs activités quotidiennes.

Pour mesurer nos progrès, nous avons introduit des questions sur notre culture et notre stratégie dans nos enquêtes de satisfaction internes annuelles. **En 2023, les réponses ont été extrêmement positives : 90 % des personnes interrogées ont déclaré qu'il était important pour elles que nous devenions un gérant d'actifs pleinement responsable et 77 % des personnes interrogées déclarent comprendre le rôle qu'elles jouent dans notre engagement à l'égard de la durabilité,** ce qui représente une augmentation de 5 % depuis 2021. Nous pensons que ces résultats témoignent de l'efficacité de notre approche, mais nous savons que nous devons rester vigilants dans ce domaine, car il s'agit d'un élément essentiel pour maintenir notre position de leader en matière de durabilité¹.

Notre Stratégie Globale *Sustainability*, dont une mise à jour a été publiée début 2024, comprend désormais un pilier « Des paroles aux actes », et nous considérons la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ainsi que la prise en compte de la durabilité dans nos pratiques d'entreprise comme un facteur de différenciation important dans notre stratégie de recrutement et pour atteindre nos objectifs commerciaux. Nous avons des ressources dédiées à ce sujet afin de nous aider à atteindre nos objectifs.

Nous pensons que notre objectif d'intégrer la durabilité dans notre activité – **nos investissements, notre organisation, nos processus, nos opérations et d'autres aspects de notre activité** – nous permet de bâtir une culture de la durabilité qui nous aidera à concrétiser notre stratégie d'entreprise.

90 %

des personnes interrogées déclarent qu'il est important pour elles que nous devenions un gérant d'actifs pleinement responsable

77 %

des personnes interrogées déclarent comprendre le rôle qu'elles jouent dans notre engagement à l'égard de la durabilité

1 - 2^e en Europe sur les stratégies thématiques durables, selon une analyse réalisée par BNP Paribas Asset Management sur la base des données Morningstar au 31/12/23.



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

RESSOURCES

Nous sommes convaincus qu’en réalisant pleinement leur potentiel, nos collaborateurs ont un impact plus significatif sur le monde.

C’est pourquoi nous nous attachons à façonner une culture de responsabilisation individuelle et un environnement de travail inclusif et inspirant. De plus, nous pensons que notre objectif d’intégrer la durabilité dans notre activité – nos investissements, notre organisation, nos processus, nos opérations et d’autres aspects de notre activité – nous permet de bâtir une culture de la durabilité qui nous aidera à accomplir notre stratégie d’entreprise.

Sustainability Centre

Le *Sustainability Centre* est une équipe composée d’experts ESG qui pilotent notre approche de la durabilité. En 2023, de nouvelles compétences ont été ajoutées à l’équipe, notamment un spécialiste ESG dédié aux actifs privés et une gestionnaire de projet RSE qui nous aide à mettre en œuvre des initiatives RSE axées sur les employés et la communauté.

Le *Sustainability Centre* est responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre de notre Stratégie Globale *Sustainability*, des recommandations et politiques d’intégration ESG, de la politique de vote et d’engagement et de la « conduite responsable des entreprises », ainsi que de nos objectifs ambitieux en matière de transition énergétique, de protection de l’environnement et d’égalité. Il joue un rôle essentiel dans la mesure, le suivi et le *reporting* de notre impact et nos progrès en matière de durabilité.

L’équipe de recherche ESG du *Sustainability Centre* fournit aux équipes de gestion de la recherche, des analyses et des données au niveau des entreprises et des secteurs. Elle soutient également ces équipes dans leurs efforts pour intégrer les risques et les opportunités en matière de durabilité dans leurs stratégies d’investissement.

Les observations de nos analystes ESG s’appuient sur une multitude de données et de sources de recherche externes. Ils animent également des sessions de formation au sein de l’organisation.

Les membres du *Sustainability Centre* sont hautement qualifiés et disposent d’une vaste expérience en la matière. Plus de la moitié des membres de l’équipe sont des femmes et nous avons des membres de l’équipe à Boston, Hong Kong, Londres, New York, Paris, Shanghai, Singapour et Toronto. Cela signifie qu’ils apportent non seulement une expertise régionale à l’équipe mondiale, mais sont également en mesure de travailler en étroite collaboration avec les équipes locales de gestion et de vente. Les membres de l’équipe ont une expérience en matière de conseil, de plaidoyer politique, de travail avec des organisations non gouvernementales (ONG) et intergouvernementales, des agences de notation, des investisseurs grand public, des analystes « *sell-side* », des équipes de vente et de marketing ainsi qu’une expérience sectorielle variée.

35

experts de l’ESG
présents sur 3 continents
(Asie, Europe et Amérique
du Nord)

20

nouvelles recrues
depuis 2017

+13

ans d’expérience
professionnelle
moyenne

10

langues parlées



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

Champions ESG

Notre réseau de plus de **140 Champions ESG** joue un **rôle essentiel** en faisant le lien entre nos équipes de gestion et de vente ainsi qu'avec notre *Sustainability Centre*. Le réseau est animé par les responsables de notre *Sustainability Centre* et les équipes Produits et Marketing Stratégique. Ils sont experts en la matière au sein de leurs équipes de gestion ou commerciales, suivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à leurs responsabilités.

Ils se réunissent tous les mois et bénéficient de formations et de séances d'information pour actualiser leurs connaissances sur les évolutions des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de *Stewardship*.

Parmi les sujets abordés en 2023 :

- Les mises à jour de nos différentes méthodologies de notation ESG, y compris l'investissement durable et l'évaluation « *Net Zero* ».
- Aperçu de la réglementation et de la méthodologie relatives au *Principal Adverse Impact* (PAI).
- Notre prochaine feuille de route et approche en matière d'égalité.
- Sessions sur la *Task Force on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) et les risques liés à la déforestation dans les portefeuilles.
- Divers sujets liés au climat, notamment l'obligation fiduciaire à travers le prisme de la neutralité carbone, les avancées de la COP28 et les défis du décommissionnement dans le secteur de l'énergie.

- Mise à jour de notre Stratégie Globale *Sustainability*.
- Le point sur nos activités de vote et d'engagement.
- Un examen de notre stratégie en matière de données et recherche ESG.

Réseau transversal et international d'experts en finance durable

De nombreux membres du *Sustainability Centre* et un certain nombre de nos champions ESG font partie du réseau transversal et international d'experts en finance durable (*Network of Experts in Sustainability Transition - NEST*) du Groupe BNP Paribas. Les membres du NEST travaillent non seulement au sein de leurs activités et entités, mais aussi dans l'ensemble du Groupe pour partager leurs connaissances et soutenir les clients dans leurs transitions.

Le réseau comprend plus **de 700 experts** et, en 2023, il a organisé **25 webinaires internes auxquels ont participé plus de 3 000 personnes**. Il a également organisé le *NEST Day*, une conférence sur la thématique de la durabilité pour les membres du réseau *NEST* avec des experts externes sur des sujets tels que le changement climatique et la transition juste. *NEST* a publié quatre newsletters en 2023 sur la transition écologique et juste, en s'appuyant sur les connaissances de plus de **100 experts internes et externes**. Parmi celles-ci une [édition spéciale sur la transition juste](#) a été publiée, qui s'est appuyée sur une étude menée auprès de près de 10 000 Européens sur la rapidité et les conséquences de la transition énergétique.





NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

Développement professionnel : Sustainability Academy @AM

Nous avons conscience que le développement durable et les enjeux ESG évoluent rapidement et qu'il est essentiel que nos collaborateurs suivent le rythme des changements pour atteindre leurs objectifs. Nous pensons également que la formation en matière de développement durable est un levier clé pour bâtir une culture solide, attirer et fidéliser nos employés et s'assurer que soyons à la hauteur de notre stratégie.

Nous investissons de manière significative pour nous assurer que nos employés disposent des connaissances les plus récentes sur les questions de durabilité. En 2022, nous avons formalisé notre approche de formation en matière de développement durable en créant un programme dédié, la Sustainability Academy @AM.

Il existe six parcours de formation différents pour nos employés, adaptés aux besoins de formation de nos collaborateurs. Chaque parcours de formation dure entre 4 et 15 heures et certains collaborateurs doivent en outre obtenir une certification externe. Nous avons déployé ces parcours de formation pour tous les employés en 2022 et l'achèvement de la formation a été formalisé dans les plans de développement personnel de plusieurs de nos employés pour 2023.

Voici quelques points forts des formations développées en 2023 :

- Intégrer notre formation en ligne « *Sustainable Investing Primer* », élaborée en collaboration avec le CFA Institute, dans un certain nombre de parcours de formation à destination des employés.

- Faire du « *Net Zero* » et de l'Égalité l'un des thèmes centraux de notre symposium annuel de trois jours sur l'investissement.
- Concevoir un atelier de trois heures pour nos équipes d'investissement sur les processus, les réglementations, les outils, les données et la gouvernance liés à l'intégration ESG, y compris des cas pratiques sur les meilleures pratiques présentées par différentes équipes d'investissement dans toutes les classes d'actifs de l'entreprise.
- Intégrer la thématique de la durabilité dans notre programme de formation FAME (*Financial & Asset Management Expertise*) et notre série « Démystification » destinée à un large éventail d'employés, en mettant l'accent sur la biodiversité et les ODD en 2023.
- Déployer les ateliers « Fresque du climat » et « Fresque de la biodiversité » dans le monde entier. Ces ateliers interactifs de trois heures sont conçus pour enseigner les bases scientifiques derrière le changement climatique et la biodiversité, ainsi que les mesures que les particuliers et les entreprises peuvent prendre pour lutter contre ces phénomènes. Au total, 461 employés ont participé à ces ateliers.
- Déployer une formation sur la thématique de la durabilité dans un certain nombre de nos joint-ventures et entreprises affiliées.
- Développer un atelier spécialisé sur la durabilité destiné à former les conseils d'administration internes de BNPP AM.
- Mettre à disposition de nos collaborateurs de nouvelles certifications ESG, notamment le certificat CFA sur la thématique Climate Investing et le certificat PRI sur les investissements alternatifs.

Nous sommes satisfaits du niveau d'adoption de notre stratégie en matière de formation, les employés ayant consacré en moyenne 4 heures et 37 minutes à la formation interne sur les sujets de durabilité en 2023. Cette moyenne ne tient pas compte des nombreuses heures passées par nos employés pour étudier et obtenir des certifications externes.

En plus de la formation interne :

- 709 employés ont reçu une certification externe en finance durable telle que la Certification AMF Durable, *CFA Certificate in ESG Investing* ou *Certificate in Climate and Investing*, *EFFAS Certified ESG Analyst*, ou l'un des certificats proposés par les PRI. 68 % de nos équipes de vente et 71 % de nos équipes d'investissement ont obtenu une certification ESG.
- Parmi les employés ayant obtenu une certification externe, 27 employés ont suivi un programme de certification développé par le Groupe BNP Paribas avec l'*Institute for Sustainable Leadership* (CISL) de l'Université de Cambridge. Le CISL *Positive Impact Business Certified Training* est une formation de 7,5 jours, dispensée en ligne et en personne en 2023, sur une période de trois mois, et portant sur la finance et le développement durables. À l'issue de cette formation,

les diplômés sont devenus des pionniers de l'impact positif, une communauté d'experts internes en développement durable qui développent des projets ayant un impact positif au sein de l'organisation. En outre, 234 employés ont suivi une version en ligne de 8 heures de la formation.

Nous avons ajouté des questions sur les compétences en matière de durabilité à notre dernière enquête de satisfaction interne et 76 % d'entre eux ont déclaré qu'ils disposaient du niveau de formation adéquat en matière de durabilité pour exercer leurs fonctions.

Nous pensons avoir développé une stratégie efficace pour garantir que nos employés disposent des compétences et des connaissances dont ils ont besoin pour nous aider à mettre en œuvre notre stratégie à long terme. Nous pensons également avoir adopté une approche efficace pour veiller à ce que nos employés reçoivent la formation adéquate. La durabilité est cependant une thématique en constante évolution et nous prévoyons d'introduire de nouveaux sujets et d'approfondir les sujets existants en 2024, afin de continuer à les maintenir à jour. Cela comprend notamment des formations sur la prévention de l'écoblanchiment, sur les évolutions réglementaires et sur des sujets tels que le « *Net Zero* » et la biodiversité.

709

employés ont reçu une certification externe en finance durable

76 %

des employés ont déclaré avoir reçu le niveau de formation adéquat en matière de durabilité pour exercer leurs fonctions

461

participants à des ateliers sur le thème de l'environnement (fresques) depuis 2019



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Nous avons renforcé l’alignement de notre [politique de rémunération](#) avec nos objectifs de durabilité au cours des dernières années, en les intégrant à l’évaluation des performances, à l’attribution de primes et au développement professionnel de nos employés.

Notre stratégie de rémunération vise à mettre en place une politique et des pratiques de rémunération saines, responsables et efficaces. Elle vise notamment à éviter les conflits d’intérêts, à protéger les intérêts de nos clients et à décourager la prise de risques excessifs.

Nous utilisons des objectifs pour aligner les activités du collaborateur avec les buts de l’entreprise. Les rôles et responsabilités liés à la durabilité sont définis pour un ensemble de fonctions internes clés, les plus étroitement impliquées dans la mise en œuvre de notre Stratégie Globale *Sustainability*. Dans le cadre de ces fonctions, des objectifs précis liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux collaborateurs. À la fin de l’année, la réalisation de ces objectifs est évaluée au cours d’entretiens annuels, moments déterminants pour définir les primes de rémunération variable annuelles. Nous continuons à assigner des objectifs liés à la durabilité auprès de certaines catégories de collaborateurs, notamment les équipes de gestion ainsi que nos champions ESG. De plus, de nombreux postes, comme ceux de nos champions ESG, comptent parmi leurs objectifs annuels le suivi d’une formation ESG obligatoire.

Des objectifs liés à la durabilité ont été assignés aux équipes suivantes :

Comité Exécutif

Le cas échéant, les membres du Comité Exécutif ont des objectifs liés à la mise en œuvre réussie de la Stratégie Globale *Sustainability* de BNPP AM et à l’intégration des risques liés à la durabilité dans nos processus d’investissement et nos activités de *Stewardship*.

Sustainability Centre

Cette équipe oriente notre approche en matière de durabilité et est responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie Globale *Sustainability* de l’entreprise, des principes d’intégration ESG, de la politique *Stewardship*, de la Conduite responsable des entreprises, et de multiples autres politiques.

Équipes de gestion

Dans le cadre de la plupart des processus d’investissement, les analystes et les gérants de portefeuille intègrent les critères ESG dans l’évaluation des entreprises, des actifs et des titres souverains de différentes manières. La mise en œuvre réussie des principes d’intégration ESG, y compris l’objectif de surpasser l’univers ou l’indice

de référence en ce qui concerne les scores ESG et l’empreinte carbone de référence, est un objectif clé de nos responsables de gestion et est communiqué aux équipes de gestion, le cas échéant.

Champions ESG

Des champions ESG ont été nommés au sein des équipes de gestion et du *Global Client Group* qui, en assurant la liaison avec le *Sustainability Centre*, contribuent à promouvoir la durabilité et à intégrer les risques liés à la durabilité au sein de chaque équipe. Chaque équipe de gestion compte au moins un champion ESG, chargé de communiquer aux membres de l’équipe sur les questions liées aux risques en matière de durabilité. Les objectifs des champions ESG tiennent compte de ces responsabilités, y compris des objectifs supplémentaires spécifiques à leur rôle de champion.

Produits et Marketing Stratégique

Cette équipe pilote l’alignement des produits de BNPP AM sur la réglementation et les labels durables, ce qui se reflète dans ses objectifs. Elle joue également un rôle important en aidant

à animer le réseau des champions ESG du *Global Client Group* et en formant nos clients et nos collaborateurs sur les sujets liés à la réglementation durable. Cela se reflète dans les objectifs de cette équipe, et de ses membres pour lesquels cela est pertinent.

Groupe de recherche quantitative (QRG)

Les membres de cette équipe co-développent la méthodologie de notation ESG et analysent le lien entre l’intégration ESG et la performance des investissements. Cela se reflète dans les objectifs de cette équipe, et de ses membres pour lesquels cela est pertinent.

Fonctions centrales et autres équipes

Nos fonctions centrales (Conformité, Juridique et Risque) et de nombreuses autres équipes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de notre programme en matière de durabilité, et les objectifs pertinents liés à la durabilité sont transmis aux membres de l’équipe par le membre du comité exécutif ou le Responsable du département.



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

REFLÉTER LES BESOINS DE NOS CLIENTS DANS NOS SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

Nous interagissons avec nos clients pour nous assurer que nous répondons à leurs besoins et que nos solutions d'investissement correspondent à leurs objectifs :

- Les responsables des relations clients ont une connaissance approfondie des activités de leurs clients, comprenant à la fois les défis auxquels ils font face aujourd'hui et ceux auxquels ils seront probablement confrontés à l'avenir.
- Les gestionnaires des comptes clients sont responsables de la gestion quotidienne des activités des clients (mandats ou fonds dédiés).
- Nous faisons appel à des consultants indépendants pour mener des entretiens approfondis avec des décideurs en matière d'investissement afin de nous assurer que nous comprenons les tendances et les besoins à l'échelle mondiale.

Au moment de répondre à la demande du client et pendant le processus d'intégration, nous évaluons ses besoins d'investissement et ses objectifs en matière de durabilité.

Nous rencontrons régulièrement nos clients pour les informer de leurs investissements et évaluer tout changement dans leurs conditions d'investissement, y compris celles liées à la durabilité. Nous interrogeons les clients et prospects auxquels nous fournissons un service MiFID sur leurs préférences ESG *via* le questionnaire MiFID ESG. Nous reconnaissons

également que nous avons un rôle à jouer pour faire progresser nos clients sur la voie de la durabilité.

Nous y parvenons en grande partie grâce à la formation que nous leur proposons *via* notre *Investment Academy*, lancée en 2009 dans le but de partager nos connaissances et notre expertise avec nos clients. Les cours ont été dispensés en ligne et en présentiel, et plus de 15 500 personnes y ont participé depuis sa création.

Nous couvrons un certain nombre de sujets techniques et réglementaires touchant le secteur de la gestion d'actifs, avec un accent marqué sur les sujets liés à la durabilité. Voici quelques-uns des sujets du programme de 2023 :

- **Les bases du développement durable :** l'importance du développement durable, les types de produits intégrant l'ESG, l'introduction à la réglementation et les acteurs du développement durable.
- **Stewardship :** introduction au dialogue et au vote par procuration.
- **Intégration ESG :** une formation personnalisée couvrant les fondamentaux de l'intégration de l'ESG dans les portefeuilles.
- **Développement durable avancé :** une formation approfondie de quatre heures élaborée en collaboration avec nos experts du *Sustainability Centre*.
- **CFA x BNPP AM :** *Sustainable Investing Primer*.

ACTUALITÉ



Partenariat avec l'institut CFA pour le lancement de *Sustainable Investing Primer*

Avec le CFA Institute, l'association mondiale des professionnels de l'analyse financière, nous avons lancé un [programme de formation en ligne](#) pour aider à comprendre l'importance de l'acquisition de compétences en matière d'ESG et le besoin croissant de connaissances et de sensibilisation au développement durable des professionnels de la finance et de l'investissement sur ce sujet. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un partenariat qui a débuté avec le jeu primé « *Sustainable Investing Gameshow* » (jeu sur le développement durable). Le module e-learning est à la disposition des clients et de nos collaborateurs, et a été développé conjointement avec le CFA Institute.

***Sustainable Investing Primer* consiste en une formation en ligne de 2 ou 3 heures portant sur des sujets tels que :**

- le changement climatique et la durabilité ;
- une introduction à l'analyse ESG et au concept de matérialité ;
- les différentes approches de la durabilité ;
- le *greenwashing* ;
- les moyens d'évaluer les références en matière de durabilité.

Il est important pour nous de veiller à ce que nos clients comprennent les évolutions du marché et nous considérons que cette formation ouvre la voie à cet égard.



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

Comment nous communiquons et rendons compte à nos clients

Notre objectif est de fournir à nos clients des informations qui peuvent les aider à mieux comprendre comment nous mettons en œuvre ce qu'ils nous demandent et les caractéristiques en matière de durabilité de leurs investissements.

Sur base annuelle

Nous publions notre rapport *Sustainability*, notre rapport *Stewardship*, notre rapport de vote et notre rapport de transparence des Principes pour l'investissement responsable (PRI) afin de fournir aux lecteurs une vue d'ensemble de nos activités liées à la durabilité au cours de l'année. Nous synthétisons également ces contenus dans des supports accessibles pour rendre compte de nos avancées, et nous les partageons avec nos clients tout au long de l'année.

Sur base semestrielle

Nous publions un rapport d'investissement solidaire pour nos clients qui investissent dans des fonds d'investissement solidaires qui

soutiennent le développement de l'économie sociale et solidaire. Ce rapport rend compte des investissements et de leurs impacts, ainsi que des cas pratiques portant sur divers investissements individuels.

Sur base trimestrielle

Nous publions des rapports sur mesure pour nos clients institutionnels investis dans des fonds ou des mandats dédiés que nous leur présentons à l'occasion de réunions auxquelles s'associent les gérants de portefeuilles qui y détaillent les performances. Les sujets liés à la durabilité y sont souvent abordés.

Sur base mensuelle

- Pour les fonds concernés, nous publions des rapports et des fiches d'informations sur les fonds qui comprennent des données ESG comme l'empreinte carbone, le score ESG et la contribution ESG des portefeuilles par rapport à leur indice de référence.
- Nous avons introduit un nouveau chapitre sur les indicateurs de durabilité dans nos rapports destinés aux clients institutionnels.

Sur base continue

- Nous publions des rapports liés aux labels ou à toute autre classification durable, tels que les rapports extra-financiers pour le label ISR français, les rapports de transparence des fonds ou les rapports d'impact.

- Conformément aux recommandations de la réglementation MiFID II, nous avons commencé à publier le *reporting* « *European ESG Template* » (EET).
- Tout au long de l'année, nous mettons à la disposition de nos clients, sur des sujets liés à la durabilité, des analyses mais aussi de courts articles, des podcasts et des vidéos sur notre blog Viewpoint.
- Nous publions les principales politiques, normes et rapports annuels concernant l'engagement, le vote, la conformité et l'assurance sur une page dédiée de notre site corporate.
- Nous envoyons des mises à jour ad hoc sur les nouveaux développements liés au « *Net Zero* », incluant des podcasts, des vidéos, des articles et des analyses, à la réglementation SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) et aux autres politiques.

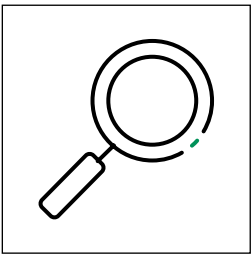
Le dialogue instauré par nos équipes commerciales avec nos clients sur la durabilité est essentiel. Pour cela, il est important de fournir à nos commerciaux les bons outils et formations, aux formats variés et à vocation pédagogique, afin d'assurer un dialogue pertinent et utile avec nos clients. Les membres de notre *Global Client Group* dédiés à la relation avec la clientèle ont leur propre parcours d'apprentissage dans notre *Sustainability Academy* @AM et sont

encouragés à obtenir des certifications tierces en matière de durabilité afin d'acquérir le plus de connaissances possibles sur le sujet en vue de leurs échanges avec nos clients (voir [page 19](#)).

Les équipes marketing et communication sont depuis longtemps engagées pour rendre compte de nos actions et produire de multiples supports (brochures, vidéos, événements clients, podcasts, articles, infographies, etc.) permettant à nos clients de comprendre les enjeux et les opportunités qu'offre la durabilité.

Pour améliorer l'efficacité de nos dispositifs de communication clients, un comité de coordination *Sustainability* se réunit chaque mois avec des membres des équipes commerciales, marketing, communication et du *Sustainability Centre* pour coordonner les différents plans d'activation et partager les bonnes pratiques. Sa responsable intervient également aux réunions des champions ESG du *Global Client Group* pour les informer des actions et des outils mis à leur disposition.

En 2023, nous avons renforcé notre *reporting* ESG aux clients institutionnels en incluant un chapitre ESG avec des mesures de durabilité telles que les scores ESG et les données sur l'empreinte carbone. Nous avons également continué à tenir nos clients informés des évolutions de la réglementation SFDR, en mettant en œuvre des stratégies d'investissement « *Net Zero* » et d'autres réflexions sur des sujets liés à la durabilité.



ACTUALITÉ

Prendre la température

Nous nous sommes associés à BNP Paribas Corporate and Institutional Banking et à *Coalition Greenwich* pour interroger les investisseurs institutionnels et les intermédiaires sur l'investissement thématique. Cette enquête mondiale visait à mieux comprendre leurs objectifs, leurs thèmes préférés, leurs critères de sélection et plans d'investissement. Les principaux résultats du [Baromètre thématique BNP Paribas 2023](#) révèlent que :

- Le principal objectif de l'investissement thématique est d'obtenir un impact positif ou de contribuer à des rendements durables, suivi par l'amélioration des rendements des investissements.
- Le thème le plus attrayant en matière de durabilité est celui des énergies renouvelables ou propres, suivi des solutions pour lutter contre le changement climatique.
- L'appétit des investisseurs américains pour l'investissement thématique est beaucoup plus faible qu'en Europe et en Asie.
- 84 % des investisseurs pensent que l'investissement thématique a un impact positif sur la performance des investissements à long terme.



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

CONFLIT D'INTÉRÊTS ET ASSURANCE

Nous avons des obligations fiduciaires envers nos clients et nos bénéficiaires, et nous pensons qu'en plaçant les intérêts de nos clients avant les nôtres ou de ceux de nos collaborateurs, nous pouvons assurer les parties prenantes de notre intégrité.

Conflit d'intérêts

Tous les collaborateurs de BNPP AM sont liés par le Code de conduite du Groupe BNP Paribas, qui impose l'obligation de travailler dans l'intérêt des clients :

- En offrant aux clients des produits et services les plus appropriés.
- En donnant aux clients des informations claires, honnêtes et non trompeuses et, sur demande, une opinion sur les performances attendues, les risques associés et la tarification.
- En délivrant un service de qualité qui favorise les intérêts du client.
- En traitant les clients de manière équitable, sans accorder un traitement préférentiel indu à un client (ou à une autre contrepartie).
- En agissant de manière transparente, notamment en mettant à la disposition du client, à sa demande, toute information relative au produit ou service proposé ou souscrit.

Notre équipe de direction a instauré dans l'ensemble de nos activités une culture où les intérêts des clients priment et où aucun client ne doit être désavantagé.

Pour y parvenir :

- BNPP AM est séparée de manière appropriée des autres activités du Groupe BNP Paribas. Nous utilisons des systèmes informatiques cloisonnés pour mener à bien nos activités.
- Les décisions au sein de BNPP AM doivent être prises dans l'intérêt de ses clients, même si elles peuvent être préjudiciables ou entrer en conflit avec les intérêts d'un client d'un autre secteur d'activité ou avec un intérêt propre au Groupe BNP Paribas.
- Les collaborateurs de BNPP AM doivent demeurer indépendants et neutres dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.
- Les dispositifs de gouvernance des activités de gestion d'actifs de BNPP AM fonctionnent également indépendamment du Groupe BNP Paribas. Ainsi, la ligne hiérarchique de BNPP AM, qui est séparée de celle des autres activités du Groupe BNP Paribas, ne converge qu'au niveau du Comité Exécutif du Groupe BNP Paribas.

Nous rappelons régulièrement à nos collaborateurs les politiques et procédures applicables lors de formations annuelles obligatoires ou d'autres sessions de

formation, et à travers des campagnes de communication, notamment sur les changements réglementaires. De plus, en vertu de notre politique, les procédures (y compris celles liées à la gestion des conflits) sont régulièrement – ou lorsque c'est nécessaire – revues et mises à jour.

Si un conflit d'intérêts survient et que les politiques et procédures mises en œuvre ne sont pas suffisantes pour garantir un taux ou un niveau de confiance raisonnable vis-à-vis de la protection des intérêts d'un client :

- BNPP AM doit clairement l'informer de la nature et de la source du conflit avant d'entreprendre des activités pour ce dernier et cette information doit être approuvée par la Conformité.
- Selon la politique de BNPP AM, dépendre excessivement de la divulgation d'informations sans tenir suffisamment compte de la façon dont les conflits peuvent être gérés de manière appropriée n'est pas encouragé.

Identification et gestion des conflits

Pour identifier les conflits d'intérêts

potentiels, un exercice de cartographie est effectué périodiquement par le Groupe BNP Paribas et les résultats sont utilisés pour créer des registres de conflits pour BNPP AM, qui sont tenus à jour par nos équipes locales de Conformité. Les employés de BNPP AM doivent également détecter et identifier tout conflit d'intérêts potentiel et informer leur équipe locale de conformité locale afin de gérer les conflits potentiels et mettre à jour les registres de conflits si nécessaire.

Ils contiennent des détails sur les conflits réels ou potentiels qui peuvent survenir entre BNPP AM (y compris ses employés) et ses clients (ou entre les clients de BNPP AM). Ces registres constituent un outil essentiel pour la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

- La direction de BNPP AM reçoit au moins une fois par an des rapports écrits sur les situations contenues dans les registres de conflits d'intérêts.
- De plus, les cadres supérieurs doivent prendre les mesures appropriées dans le cadre de la supervision de l'activité et doivent démontrer leur responsabilité, y compris dans la gestion des conflits d'intérêts.



NOTRE STRATÉGIE ET APPROCHE

Assurance

La mise en œuvre de notre stratégie commerciale, y compris nos activités en matière de durabilité, est soumise à un ensemble de contrôles internes comprenant trois lignes de défense, conformément à la charte de contrôle interne du Groupe BNP Paribas.

- Notre première ligne de défense est que le contrôle interne est une question qui concerne chaque employé de BNPP AM, quelles que soient sa position hiérarchique ou ses responsabilités. Les managers et leurs équipes respectives constituent la première ligne de défense. Ils sont responsables, à chaque niveau de l'organisation, de la réalisation des objectifs et du suivi des risques des activités ou des services qu'ils opèrent ou fournissent.
- Notre deuxième ligne de défense est assurée par les entités exerçant des contrôles de deuxième niveau, à savoir le Risque, la Conformité, le Juridique (fonctions de contrôle intégrées), les directions Fiscalité et Finance du Groupe BNP Paribas. Elles sont chargées de définir et de mettre en œuvre le cadre de gestion des risques liés à la comptabilité et à l'information financière (fonctions de contrôle non intégrées).
- Notre troisième ligne de défense est assurée par l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas, une fonction d'audit interne indépendante et hiérarchiquement intégrée, qui relève directement au Directeur Général du Groupe BNP Paribas.

Enfin, nous demandons un audit externe dans certains secteurs de nos activités afin de fournir une vérification et une validation par un tiers de notre approche et de nos résultats :

- EY fournit un rapport d'audit indépendant sur l'alignement des systèmes de gestion de l'impact de BNPP AM avec les principes opérationnels pour la gestion d'impact.
- EY audite également les fonds labellisés « Investissement socialement responsable » (ISR) commercialisés en France. Nous évaluons actuellement la faisabilité de faire certifier notre Rapport *Sustainability* par un organisme externe.

Nous révisons nos procédures tous les trois ans pour nous assurer qu'elles sont toujours d'actualité et efficaces. En pratique, les principales politiques régissant la durabilité dans notre approche d'investissement sont revues au moins une fois par an, soit au sein de notre Comité *Sustainability*, soit au sein de notre Comité *Stewardship*.

En 2023, nous avons fait l'objet d'un audit par l'Inspection Générale de BNP Paribas sur la gouvernance, les communications, les définitions des produits et le cadre de contrôle en place en matière de durabilité. Il s'agissait d'un suivi de l'audit réalisé en 2020-2021 sur nos activités en matière de durabilité par l'Inspection Générale, qui nous a fourni une validation indépendante interne au Groupe BNP Paribas de nos politiques et processus.

Nous pensons que cette approche multidimensionnelle constitue un avis objectif sur la validité de nos politiques et processus et contribue à garantir que nos communications sont justes, équilibrées et compréhensibles.

Se protéger contre le *greenwashing*

Le scepticisme est de plus en plus grand quant à l'étendue de la mise en œuvre de l'intégration ESG et des pratiques en matière de durabilité. Nos clients nous font confiance pour gérer leurs actifs de manière durable et c'est un privilège que nous prenons très au sérieux. En 2023, nous sommes allés plus loin pour préserver cette confiance en publiant des directives à l'intention de nos employés sur la lutte contre le *greenwashing* dans nos publications, sa définition et comment l'éviter, y compris dans la terminologie utilisée dans notre documentation corporate et marketing. Nous avons également organisé de nombreuses présentations et sessions de formation à l'intention de diverses équipes de direction afin de renforcer l'importance de nos directives et de veiller à ce qu'elles soient respectées dans nos activités au quotidien. En 2024, nous prévoyons de lancer de nouveaux modules de formation sur le sujet.



À PROPOS
DE CE RAPPORT

2023 EN CHIFFRES

ÉDITORIAL
DE SANDRO PIERRI

EN BREF

NOTRE STRATÉGIE
ET APPROCHE

LES 3E

CONDUITE RESPONSABLE
DES ENTREPRISES

INTÉGRATION
ESG

CLIMAT

LE VOTE ET
L'ENGAGEMENT

LA DURABILITÉ DANS NOTRE
GAMME DE PRODUITS

RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE

TABLE DE CONCORDANCE
STEWARDSHIP CODES

LES 3E





LES 3E

Nous pensons qu'un modèle économique optimal intègre une transition Énergétique réussie, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés – nos « 3E ». Selon nous, répondre à ces enjeux est essentiel pour une durabilité économique qui nous permettra, en tant qu'investisseurs, de préserver les rendements à long terme de nos clients.

Une vision prospective

Lors de l'élaboration de notre Stratégie Globale *Sustainability*, nous avons identifié trois conditions préalables essentielles à un système économique plus durable et inclusif : une transition énergétique réussie, des écosystèmes sains et une plus grande égalité sociale. Selon nous, répondre à ces enjeux est essentiel pour une durabilité économique qui nous permettra, en tant qu'investisseurs, de préserver les rendements à long terme de nos clients. Nous avons défini un [ensemble d'objectifs et d'indicateurs clés de performance \(Key Performance Indicators, KPIs\) relatifs à ces 3E](#), qui guident également notre recherche, nos investissements ainsi que notre dialogue avec les entreprises et les régulateurs. Cette section détaille la manière dont nous abordons ces risques pour contribuer à promouvoir le bon fonctionnement des marchés.

Risques de marché

L'identification des risques de marché est une activité essentielle pour tout gérant d'actifs. Elle est réalisée par des équipes différentes au sein de la division Investissements de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM).

Notre équipe *Macro Research and Investment Strategy* est chargée de fournir aux gérants de portefeuilles des points de vue argumentés, à forte conviction et non consensuels pour éclairer leurs décisions d'investissement. L'équipe compte désormais six économistes chargés de couvrir les développements macroéconomiques, politiques et de politique économique dans les régions clés

du monde, ainsi que deux stratégestes chargés de couvrir les principales classes d'actifs : taux, devises, matières premières et actions.

L'équipe de recherche crédit au sein du département *Global Fixed Income* remplit la même fonction, en se concentrant sur l'analyse des fondamentaux des émetteurs du secteur privé au sein de l'univers des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nos équipes de gestion participent en permanence à l'évaluation des mouvements potentiels de marché et des risques pour les positions individuelles ou pour l'ensemble des portefeuilles. Les responsables risques au sein de nos départements *Fundamental Active Equities* et *Global Fixed Income Investment* travaillent en étroite collaboration avec les équipes de gestion pour réaliser régulièrement des stress tests ad hoc et les analyser à l'aide de notre système de gestion des investissements.

Combinés à d'autres mesures et rapports de risque, comme le suivi de la volatilité et la *Value at Risk (VaR)/Expected Shortfall*, ces stress tests nous donnent des indications importantes sur la manière dont les portefeuilles réagiraient selon différents scénarios. Les responsables risques effectuent régulièrement des analyses de scénarios prospectifs et personnalisés, et des revues des données d'historiques pour en extraire des données pertinentes.

Bien que l'histoire ne se répète jamais exactement, de telles revues nous permettent d'identifier des facteurs sensibles qui se sont manifestés dans des régimes et des environnements de marché passés et d'évaluer leur pertinence par rapport aux conditions actuelles.

Transition Énergétique

Le terme « transition énergétique » est maintenant largement utilisé pour décrire les changements structurels qui se produisent dans le système énergétique mondial. Provoquée par la crise climatique, cette transition énergétique repose sur quatre facteurs principaux :

- Les politiques publiques ;
- la technologie ;
- l'évolution des préférences des consommateurs ;
- l'évolution des préférences des investisseurs.

Ces quatre facteurs sont interconnectés. De ce fait, la transition énergétique s'intensifiera et s'accélérera probablement au cours de la prochaine décennie. Cette transition est une opportunité à court, moyen et long terme de stimuler la croissance, à la fois en augmentant les investissements dans une économie bas-carbone et en favorisant l'innovation et le progrès technologique. À long terme c'est, selon nous, la croissance à laquelle nous devons aspirer, et ceux qui ne s'adaptent pas risqueront d'être laissés pour compte.

Notre approche de la transition énergétique intègre la notion de « transition juste » pour assurer que le changement sera inclusif et répondra aux besoins des travailleurs déplacés et des communautés et régions les plus touchées par le changement climatique (conformément à l'E#3, Égalité).

Notre [feuille de route « Net Zero »](#) décrit nos engagements en matière d'investissement, de vote et d'engagement ainsi que nos pratiques opérationnelles.



LES 3E

Écosystèmes sains

Si nous n'agissons pas immédiatement pour enrayer la dégradation de l'environnement, non seulement nous détruirons notre capital naturel, mais nous serons incapables de maintenir les taux de croissance économique et les niveaux de prospérité dont jouissent les populations des pays développés, sans parler de les étendre aux pays en développement.

En tant que gestionnaire d'actifs avec un large éventail de clients qui dépendent tous d'une biosphère stable, nous avons la double responsabilité de comprendre l'impact de nos investissements sur la nature – notre rôle dans cette crise – et comment la perte de la nature peut se traduire en risques financiers.

Notre objectif global est d'améliorer l'impact environnemental de nos investissements. Nous avons deux objectifs concernant nos empreintes eau et forêts :

- Améliorer l'efficacité hydrique dans nos portefeuilles d'investissement, en particulier dans les zones soumises à des contraintes hydriques, et mesurer et publier l'empreinte eau de nos portefeuilles. Nous encourageons les entreprises de secteurs à forte consommation d'eau, qui exercent leurs activités dans les zones soumises

à des stress hydriques, à améliorer considérablement leur efficacité tout en assurant l'accès à l'eau aux communautés locales.

- Soutenir les efforts mondiaux visant à mettre fin à la déforestation d'ici 2030. Notre objectif est que les sociétés en portefeuille concernées adoptent les engagements :
 - *No Deforestation, No Peat and No Exploitation* (NDPE) pour les produits agricoles (huile de palme, soja, papier, bois et produits à base de bœuf) ;
 - NDPE d'ici 2030 pour les secteurs non agricoles (mines, métaux, infrastructures, etc.).

Notre [feuille de route sur la biodiversité](#) détaille le plan que nous avons mis en place, et nous disposons de rapports distincts sur l'empreinte biodiversité de notre portefeuille et sur l'exposition à la déforestation.

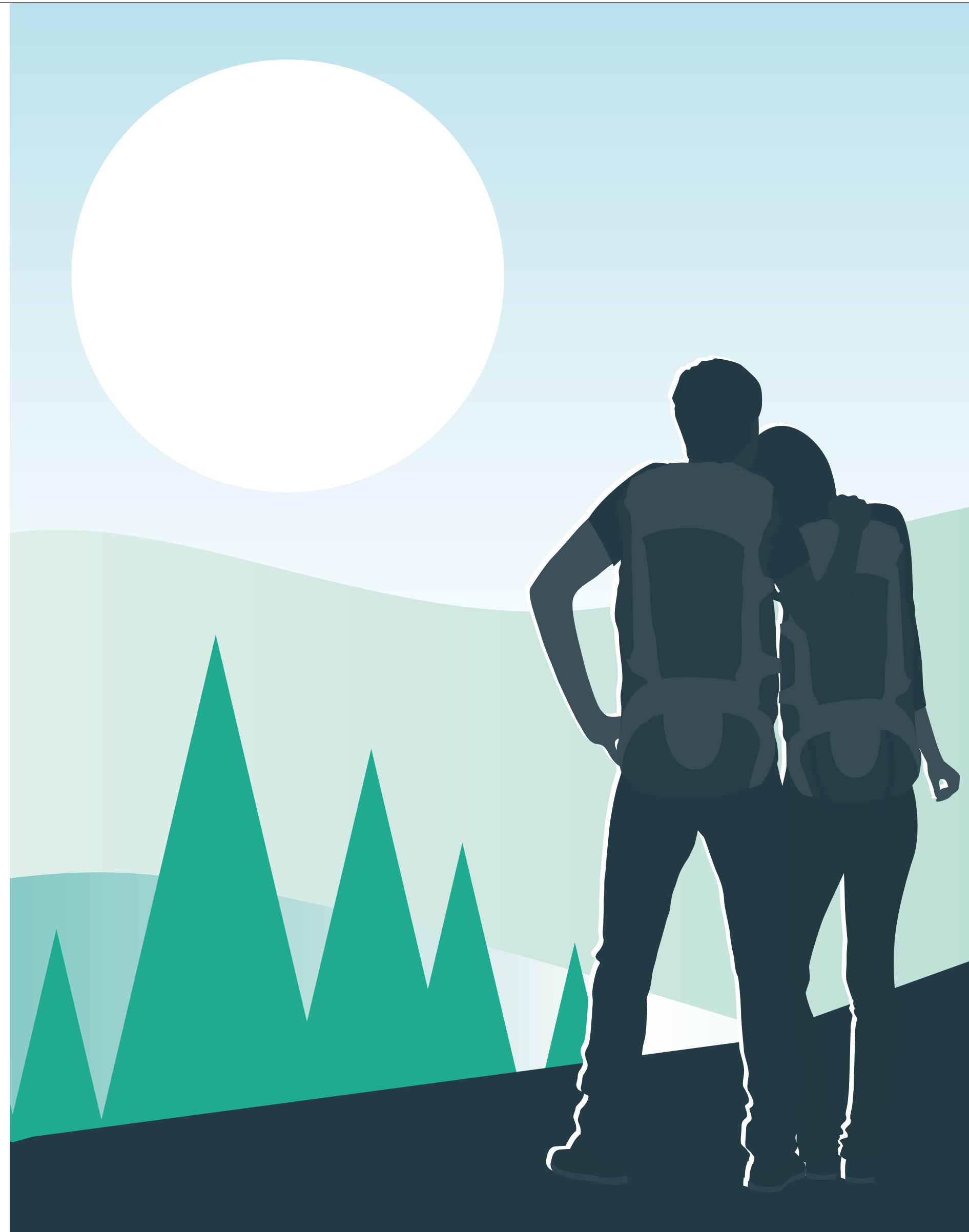
Égalité

L'inégalité menace la légitimité du marché concurrentiel. L'inégalité d'accès aux opportunités élargit le fossé entre les personnes fortunées et le reste de la société, menaçant la mobilité, la cohésion et la stabilité sociales, et créant une pression à la baisse sur la demande globale.

Les investisseurs peuvent considérer les inégalités comme une opportunité de favoriser la croissance économique, d'inverser la stagnation des salaires, d'augmenter le pouvoir d'achat et d'améliorer la stabilité des marchés financiers ainsi que la cohésion sociale. Lutter contre la discrimination de genre ou raciale et investir davantage dans les employés peuvent générer des bénéfices se chiffrant en milliers de milliards de dollars pour les économies mondiales.

Notre objectif est double : améliorer la manière dont nous investissons en comprenant et en évaluant mieux les risques et les opportunités sociales ; et jouer un rôle constructif en promouvant l'égalité et en contestant les actions des entreprises qui compromettent la capacité des investisseurs à créer de la richesse à grande échelle.

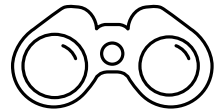
Nous définirons les objectifs de notre approche pour lutter contre les inégalités lorsque nous publierons notre feuille de route dédiée en 2024.





LES 3E

CAS PRATIQUE



Explorer les racines de notre exposition à la déforestation

CONTEXTE : La déforestation et la conversion des écosystèmes naturels peuvent représenter un risque à long terme pour nos investissements et la société. Dans le même temps, peu de recherches ont été menées sur le lien entre les portefeuilles d'investissement et ce risque.

ACTIVITÉ : En 2023, nous avons évalué de façon quantitative l'exposition de nos investissements à la déforestation et à la conversion potentielles des écosystèmes naturels par le biais de la production et de la consommation de produits à risque pour les forêts et les écosystèmes (*Forest and Ecosystem-Risk Commodities*, FERCs). L'objectif de cette analyse était d'évaluer davantage l'état actuel des données quantitatives et de créer un précédent pour le secteur, ainsi que d'identifier les entreprises que nous détenons et les FERCs qui sont à l'origine de la déforestation et de la conversion des écosystèmes naturels.

Nous avons développé une méthodologie propriétaire basée sur des bases de données accessibles au public provenant de CDP, Trase, Forest 500 et Forest IQ afin d'estimer le potentiel de déforestation et de conversion des écosystèmes naturels liés à la production et à la consommation de FERCs sélectionnées en combinant :

1 - les données sur la production et la consommation divulguées pour chaque FERC ;

2 - les estimations du coefficient de risque de déforestation pour ces FERCs.

Ce travail est exploratoire : parmi les 171 milliards d'euros d'actifs sous gestion investis dans des entreprises, nous sommes parvenus à obtenir des estimations de la déforestation et de la conversion des écosystèmes naturels en hectares pour seulement 6 % de ces actifs sous gestion. Bien que limité, ce résultat reste intéressant, étant donné que nous avons concentré notre analyse sur quatre secteurs consommant ou produisant la plus grande part de FERCs (consommation de base, consommation discrétionnaire, matériaux et énergie). Ceux-ci représentent 24 % de nos actifs corporate.

En dehors de ces secteurs, notre exposition à la déforestation est limitée. Il est important de noter que cette analyse présente l'exposition totale de tous les investisseurs dans les sociétés que nous avons évaluées, car nous n'avons pas tenu compte de notre participation dans chaque société. Les résultats montrent que nos participations sont principalement exposées à la déforestation potentielle et à la conversion des écosystèmes naturels associés à l'huile de palme en Indonésie, en Malaisie et en Colombie, ainsi que le cacao en Côte d'Ivoire. L'huile de palme est ciblée par les investisseurs depuis un certain temps, mais ces résultats suggèrent que le cacao devrait également être une priorité. Nous constatons qu'une grande partie de la déforestation

et de la conversion potentielles des écosystèmes naturels est déclarée « sans déforestation » par les entreprises, mais que peu d'entre elles ont mis en place de systèmes fiables de traçabilité, ce qui soulève des questions sur la crédibilité de ces déclarations.

RÉSULTATS : Cette étude nous permet d'identifier plus précisément les entreprises sur lesquelles nous souhaitons concentrer nos recherches et notre engagement :

- 1 -** Les entreprises des secteurs concernés qui ne communiquent que des données quantitatives partielles ou aucune donnée quantitative ;
- 2 -** Les entreprises dans nos portefeuilles qui sont potentiellement à l'origine de la plus grande partie de la déforestation et de la conversion des écosystèmes naturels et qui ne disposent pas de politiques ou de systèmes de traçabilité fiables en matière de *No Deforestation, No Peat, No Exploitation* (NDPE) ;
- 3 -** Les entreprises qui revendiquent une production et une consommation sans déforestation, mais qui n'ont pas mis en place de systèmes de traçabilité fiables.

De plus, pour combler le manque de données, nous exhortons les entreprises à divulguer davantage d'informations quantitatives relatives à leur approvisionnement et à leur production de FERCs.

Nous prévoyons d'appliquer cette méthodologie à des portefeuilles spécifiques et d'utiliser ces informations pour sensibiliser les gérants de portefeuille et les clients aux risques liés à la déforestation dans leurs portefeuilles, et pour identifier les opportunités d'investissement potentielles dans les entreprises qui gèrent leurs impacts et les risques liés à la déforestation de manière appropriée.

Enfin, nous continuerons à nous appuyer sur les six piliers de notre approche en matière de durabilité pour réduire l'impact environnemental de nos investissements, en mettant l'accent sur les forêts.



Robert-Alexandre Poujade

Analyste ESG,
Responsable de la
biodiversité

« Notre analyse a révélé qu'une grande partie de la déforestation et de la conversion des écosystèmes naturels potentielles est déclarée "sans déforestation" par les entreprises, mais que peu d'entre elles ont mis en place des systèmes de traçabilité fiables. »



LES 3E

Participation à d'autres initiatives de place en matière de réglementation et d'organisation des marchés

Nous collaborons avec les pouvoirs publics, les régulateurs et d'autres acteurs du marché dans le cadre de diverses initiatives pour harmoniser la réglementation et les politiques liées au fonctionnement des marchés financiers, à la gouvernance d'entreprise et à d'autres sujets liés aux « 3E ».

Nous sommes engagés depuis longtemps, et avec succès, pour faire avancer les politiques publiques et faire progresser nos objectifs en matière de durabilité. Nous préconisons à la fois de renforcer l'intégration ESG au sein du secteur financier et, de façon plus générale, d'améliorer la réglementation liée à la durabilité sur les marchés dans lesquels nous investissons.

Nous dialoguons activement avec les pouvoirs publics, contribuant à façonner les marchés dans lesquels nous investissons et les règles qui guident et régissent le comportement des entreprises. Les politiques publiques peuvent nuire à la capacité des investisseurs de long terme à générer des rendements durables et de créer de la valeur. Elles peuvent également affecter la durabilité et la stabilité des marchés financiers, ainsi que les systèmes sociaux, environnementaux et économiques.

Nous collaborons également avec de nombreuses organisations qui militent en faveur d'une action politique impactante pour répondre aux priorités liées aux 3E :

- Jane Ambachtsheer, notre Responsable Globale *Sustainability*, était membre fondatrice de la TCFD (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*) créée par le *Financial Stability Board* (FSB).

- Les membres du *Sustainability Centre* occupent des postes dans les comités de direction ou les conseils d'administration de l'ICGN (*International Corporate Governance Network*), de la *Global Network Initiative* et de la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*).
- Nous sommes un membre fondateur du Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC, *Institutional Investor Group on Climate Change*).
- Nous sommes un partenaire stratégique de l'initiative *Inevitable Policy Response* des PRI.
- Nous sommes membres de l'*Investor Agenda* et nous mettons en œuvre sa méthodologie de manière rigoureuse.

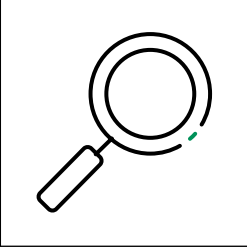
Nous sommes convaincus que participer activement à ces discussions est un moyen efficace de promouvoir le bon fonctionnement des marchés. Le tableau en [pages 31-33](#) présente quelques-unes des coalitions, déclarations d'investisseurs et autres initiatives auxquelles nous participons. La participation à ces organismes et initiatives nous permet de suivre de près l'évolution des risques systémiques et de marché. De plus, nous avons actualisé notre Stratégie Globale *Sustainability* en 2023 et, au cours de ce processus, nous avons réévalué les risques systémiques identifiés – les 3E – pour nous assurer qu'ils restent pertinents pour nos clients et nos stratégies d'investissement.





LES 3E

ACTUALITÉ



Rester informés sur les évolutions réglementaires

CONTEXTE : Pour que le cadre réglementaire atteigne ses objectifs fixés, il faut que les produits d'investissement soient à l'origine de changements dans l'allocation du capital et dans la volonté des investisseurs d'investir dans ces produits. Les labels favorisent cette synergie : par leur rôle normatif et leur transparence inhérente, ils apportent aux investisseurs certitude et réassurance. Dans le même temps, l'UE est déterminée à garantir un avenir neutre en carbone et équitable à ses citoyens, tout en luttant contre le *greenwashing*. Dans la poursuite de ces objectifs, l'UE a établi la réglementation *Sustainable Finance Disclosures Regulation* (SFDR) en 2019. Depuis lors, l'UE a organisé de nombreuses consultations avec les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation SFDR et de l'élaboration des normes techniques associées.

ACTIVITÉ : En 2023, nous avons participé à de nombreuses consultations avec les organismes normatifs en France et en Belgique dans le cadre de la révision de leurs labels respectifs (ISR¹ et *Towards Sustainability*). Nous avons également participé à un certain nombre de consultations liées à la réglementation SFDR.

RÉSULTATS : Les nouveaux labels ISR et *Towards Sustainability* comprendront un nouvel ensemble de critères avec des normes minimales plus élevées. Nous sommes satisfaits de ce résultat car nous pensons qu'il aidera les investisseurs à orienter davantage de capitaux vers la transition. Parallèlement, nous nous félicitons de la prochaine révision du cadre SFDR par la Commission européenne, qui permettra de remédier aux limites bien connues du cadre actuel. En effet, les investisseurs individuels n'ont

pas nécessairement l'expertise nécessaire pour effectuer leurs propres contrôles préalables en matière de durabilité. Un système de classification des produits avec des normes minimales élevées fournira donc aux investisseurs individuels le niveau de durabilité qu'ils recherchent. Les nouvelles normes contribueront également à l'élaboration d'informations standardisées afin que les produits puissent être facilement comparables. Nous aimerions que l'accent soit mis sur les informations clés afin qu'elles restent digestes pour les investisseurs et que les normes minimales de durabilité et les obligations d'information intègrent des *benchmarks* afin que les investisseurs puissent faire des comparaisons significatives entre les produits et les gérants d'actifs, contribuant ainsi à accélérer la transition.



Laurence Caron-Habib
Responsable des
Affaires Publiques

« Nous pensons que la réglementation SFDR renforcera la confiance du marché et ouvrira la voie aux investisseurs pour réaffecter leur capital vers des produits d'investissement qui surpondèrent la durabilité dans leur allocation d'investissement. »

Janvier 2023
Première
consultation sur la
révision du label
Towards Sustainability
Central Labelling
Agency

Février 2023
Consultation sur
la dénomination
durable des fonds
ESMA

Avril 2023
Deuxième
consultation sur la
révision du label
Towards Sustainability
Central Labelling
Agency

Mai 2023
Consultation
sur la révision
du label ISR
Comité du label ISR

Juillet 2023
Consultation sur la
révision des normes
techniques SFDR
ESMA

Décembre 2023
Consultation
sur la révision
de la réglementation
SFDR
Commission européenne

1 - Investissement Socialement Responsable.



LES 3E

Nos adhésions et engagements

Nom de l'organisation, de l'initiative ou du code	Depuis	Changement climatique	Écosystèmes	Égalité	Gouvernance	Association de l'industrie financière/Code	Autres
Access to Medicine Index (ATMI)	2016						•
Access to Nutrition Initiative (ATNI) Investors in Nutrition and Health	2014						•
AIGCC Asian Utilities Engagement Program	2021	•					
Align	2021		•				
ASEAN Capital Markets Forum (ACMF)	2021					•	
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)	2018	•					
Asia Protein Transition Platform (ARE)	2022	•	•				•
Asia Securities Industry & Financial Markets Association (ASIFMA)	> 10 ans					•	
Asian Corporate Governance Association (ACGA)	2013				•		
Association Française de la Gestion financière (AFG)	> 10 ans					•	
Association of the Luxembourg Fund Industry (ALFI)	> 10 ans					•	
Bank Negara Malaysia Joint Committee on Climate Change (JC3)	2019	•					
Belgian Asset Managers Association (BEAMA)	> 10 ans					•	
Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW) (Global Investor Statement on Farm Animal Welfare)	2016		•				•
Business Coalition for a Global Plastics Treaty	2021		•				
CDP	> 10 ans	•	•				
Cerrado Manifesto	2018		•				
Climate Action 100+ (CA100+)	2017	•					
Climate Change Technical Expert Group of the HK Securities and Futures Commission (SFC)	2020	•					
Climate China Engagement Initiative (CCEI)	2023	•					
Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES)	2019	•	•	•			•
Council of Institutional Investors (CII)	2018					•	
Dutch Fund and Asset Management Association (DUFAS)	> 10 ans					•	
EFAMA (European Fund and Asset Management Association)	> 10 ans					•	
Eumedion	2018					•	

Les titres susmentionnés ne sont donnés qu'à titre d'illustration. Ils ne sont pas destinés à solliciter l'achat de ces titres et ne constituent pas un conseil ou une recommandation d'investissement.



LES 3E

Nom de l'organisation, de l'initiative ou du code	Depuis	Changement climatique	Écosystèmes	Égalité	Gouvernance	Association de l'industrie financière/Code	Autres
Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR)	2021	•	•				•
Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)	> 10 ans	•	•	•		•	•
Global Network Initiative (GNI)	2019			•			•
Global Standard on Responsible Corporate Climate Lobbying	2022	•					
Hong Kong Green Finance Association (HKGFA)	2018					•	
Hong Kong Stewardship Code	2019					•	
ICMA - Green Bond Principles	2017					•	
IFC - Operating Principles for Impact Management	2019					•	•
IIGCC Net Zero Engagement Initiative (NZEI)	2023	•					
Inevitable Policy Response (IPR)	2021	•					
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	> 10 ans	•					
Insurance Asset Management Association of China (IAMAC)	2021	•				•	
International Corporate Governance Network (ICGN)	> 10 ans				•		
Investment Association UK	> 10 ans					•	
Investment Management Association of Singapore (IMAS)	> 10 ans					•	
Investor Agenda	2018	•					
Investor Alliance for Human Rights / KnowtheChain (Investor statement on forced labor in global supply chains)	2019			•			
Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC)	2023		•				•
Investors Against Slavery and Trafficking (IAST)	2023			•			
Investors' Policy Dialogue on Deforestation (IPDD)	2023		•				
IPC (Investidores pelo Clima) Brésil	2022	•					
Italian Asset Management Association (Assogestioni)	> 10 ans					•	
Malaysian Code for Institutional Investors	2019					•	
Monetary Authority of Singapore Green Finance Industry Taskforce (GFIT)	2019	•					
Nature Action 100 (NA100)	2022		•				
Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)	2021	•					
Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)	2021		•				
Pensions and Lifetime Savings Association UK (PLSA)	> 10 ans					•	

Les titres susmentionnés ne sont donnés qu'à titre d'illustration. Ils ne sont pas destinés à solliciter l'achat de ces titres et ne constituent pas un conseil ou une recommandation d'investissement.



LES 3E

Nom de l'organisation, de l'initiative ou du code	Depuis	Changement climatique	Écosystèmes	Égalité	Gouvernance	Association de l'industrie financière/Code	Autres
PRI Advance	2022			•			•
Principles for Responsible Investment (PRI)	2006					•	
ShareAction Investor Decarbonisation Initiative for the Chemical Sector	2023	•					
Sustainable Trading	2022		•				
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	2017	•					
Tobacco-Free Finance Pledge	2018						•
Transition Pathway Initiative (TPI)	2017	•					
UK FRC Stewardship Code	2022					•	
United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEPFI)	> 10 ans					•	
Zoological Society of London (ZSL) SPOTT Crusher and Refiners; Timber, Pulp and Paper	2018		•				

Déclarations d'investisseurs et lettres signées depuis 2021							
BBFAW private letter to the EU Commission on animal welfare legislation revision	2023		•				•
Business Call for a UN Plastics Treaty	2021		•				•
CDP Open Letter to Governments on Plastics Crisis	2023		•				•
EPR Statement for packaging	2021		•				
Financial Institution Statement ahead of the Convention on Biological Diversity COP 15	2021		•				
FAIRR G20 Finance Ministers <i>letter on repurposing agricultural subsidies</i>	2023	•	•				•
Forum per la Finanza Sostenibile (ITASIF) <i>Letter to the Italian State on Sustainability</i>	2023	•	•				•
Global Investor Statement on Water	2023	•					
FAIRR <i>letter to FAO Director General requesting Global Roadmap for Food System to 2050</i>	2022	•	•				•
IIGCC Chemical Sector Investor Expectations	2023	•					
Investor Statement in Support of the Maintenance and Expansion of the Bangladesh Accord	2021			•			
Investor Statement on Tobacco	2023						•
PRI/Ceres - <i>Investor expectations statement on deforestation in soybean supply chains</i>	2019	•	•				
Statement on COVID-19 ACT <i>to support for an effective, fair, and equitable global response to Covid-19</i>	2021			•			•

Les titres susmentionnés ne sont donnés qu'à titre d'illustration. Ils ne sont pas destinés à solliciter l'achat de ces titres et ne constituent pas un conseil ou une recommandation d'investissement.



À PROPOS
DE CE RAPPORT

2023 EN CHIFFRES

ÉDITORIAL
DE SANDRO PIERRI

EN BREF

NOTRE STRATÉGIE
ET APPROCHE

LES 3E

CONDUITE RESPONSABLE
DES ENTREPRISES

INTÉGRATION
ESG

CLIMAT

LE VOTE ET
L'ENGAGEMENT

LA DURABILITÉ DANS NOTRE
GAMME DE PRODUITS

RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE

TABLE DE CONCORDANCE
STEWARDSHIP CODES

CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES





CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES

Quel que soit le lieu où elles opèrent, nous attendons des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits humains et de droit du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Nous disposons également d'une série de politiques sectorielles qui définissent les conditions d'investissement dans des secteurs spécifiques et qui guident nos critères de sélection et notre approche d'engagement. Nous échangeons avec les entreprises qui présentent des lacunes dans ces domaines et excluons celles qui violent les principes fondamentaux associés.

Notre approche de la Conduite responsable des entreprises

Nous sommes convaincus que la conduite des entreprises a un impact sur la valeur et la réputation des entités dans lesquelles nous investissons. Nous attendons des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits humains et de droit du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption partout où elles opèrent, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Nous évitons d'investir dans des entreprises qui ne respectent pas ces normes et les entreprises qui peinent à les respecter seront placées sur une liste de surveillance.

Une [série de politiques](#) définit les conditions dans lesquelles nous investissons dans des secteurs spécifiques et guide nos exigences en matière de contrôle et d'activités de vote et d'engagement. Ces critères sont basés sur les conventions et réglementations internationales pertinentes (y compris les critères supplémentaires fournis par l'OCDE pour les secteurs sensibles tels que les chaînes d'approvisionnement agricoles

responsables et les minerais provenant de zones de conflit), les politiques RSE du Groupe BNP Paribas et les normes volontaristes de l'industrie.

Dans chaque secteur, nous soulignons les exigences obligatoires en matière de conduite responsable des entreprises que les émetteurs doivent respecter pour que nous puissions investir. Outre les normes obligatoires, nous avons également développé des critères complémentaires que nous encourageons les entreprises à respecter. Ces derniers constituent un cadre approprié pour une analyse plus approfondie et un dialogue avec les entreprises.

Enfin, nous disposons également d'un ensemble de politiques qui nous engagent à exclure certains secteurs ou activités lorsque nous les jugeons contraires aux normes internationales ou causant des dommages inacceptables à la société ou à l'environnement, sans contrebalancer les avantages. Ce sont généralement des secteurs où l'engagement n'a guère de sens.





CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES

NORMES DE LA CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES

Pacte mondial des Nations unies (PMNU) et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Une référence universelle pour les entreprises évaluées basée sur 10 principes fondamentaux couvrant les thèmes suivants :

les droits humains, le travail, l'environnement, la lutte contre la corruption **incluant la liste de surveillance du PMNU**



Politiques sectorielles

Mise en œuvre de politiques et de critères d'exclusion pour les secteurs sensibles :

agriculture, charbon, armes controversées, exploitation minière, nucléaire, pétrole et gaz, huile de palme, tabac, pâte à papier

Les **principes suivants** régissent la mise en œuvre de notre code de conduite responsable des entreprises dans nos processus d'investissement :

1

Les univers d'investissement sont contrôlés périodiquement afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre **les principes du PMNU et les principes directeurs de l'OCDE** à l'intention des entreprises multinationales ou les exigences obligatoires applicables aux secteurs et produits controversés.

2

Cette évaluation est réalisée par notre *Sustainability Centre* sur la base d'une **analyse interne et d'informations fournies par des experts externes**, et en concertation avec la direction RSE du Groupe BNP Paribas.

3

À l'issue de ce processus, nous maintenons deux listes :

- **Une liste d'exclusion des émetteurs** associés à des violations graves et répétées des principes du PMNU ou des exigences obligatoires liées à des secteurs et des produits controversés.
- **Une liste de surveillance des émetteurs** qui risquent de ne pas respecter les normes ESG et avec lesquels nous engageons un dialogue pour les encourager à s'améliorer.

Notre comité *Sustainability*, composé de nos plus hauts dirigeants et présidé par notre administrateur directeur général, doit approuver tous les changements apportés à la liste d'exclusion. La liste est mise à jour au moins une fois par an. Le comité *Sustainability* doit également approuver la mise en œuvre de toutes les politiques sectorielles nouvelles ou mises à jour, ainsi que la liste d'exclusion initiale ou les modifications apportées à la liste en application de ces politiques.



À PROPOS
DE CE RAPPORT

2023 EN CHIFFRES

ÉDITORIAL
DE SANDRO PIERRI

EN BREF

NOTRE STRATÉGIE
ET APPROCHE

LES 3E

CONDUITE RESPONSABLE
DES ENTREPRISES

INTÉGRATION
ESG

CLIMAT

LE VOTE ET
L'ENGAGEMENT

LA DURABILITÉ DANS NOTRE
GAMME DE PRODUITS

RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE

TABLE DE CONCORDANCE
STEWARDSHIP CODES

INTÉGRATION ESG





INTÉGRATION ESG

Intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d’investissement nous permet d’identifier et d’évaluer des risques ou opportunités potentiels. Nos principes d’intégration et notre dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d’investissement.

Nous pensons que l’intégration dans notre analyse de critères ESG nous aide à prendre en compte un ensemble de risques et d’opportunités plus étendu, ainsi qu’à mieux comprendre le rôle des entreprises dans la gestion des risques systémiques et à relever les défis de la transition vers une économie plus durable et inclusive. Cela nous aide à prendre des décisions d’investissement plus éclairées. En d’autres termes, notre obligation fiduciaire est alignée sur la durabilité. Nous pensons que les questions de durabilité ne sont pas toujours bien appréhendées, elles sont souvent mal documentées et mal valorisées, avec des niveaux d’information hétérogènes. Associé à des niveaux disparates d’informations communiquées par les entreprises, cela peut entraîner des inefficiences de marché qui peuvent créer des opportunités pour les investisseurs avertis en matière d'ESG. Bien que nous nous attendions à ce que les entreprises publient davantage d’informations, les changements dans les attentes des consommateurs, des investisseurs et des régulateurs persisteront probablement dans un environnement dynamique qui connaît des changements séculaires (en particulier en raison du changement climatique). Dans ce contexte, nous pensons que nous prenons de meilleures décisions d'investissement en identifiant et en obtenant des données ESG pertinentes et en les intégrant dans notre analyse et notre prise de décision en matière d'investissement.

Nous y parvenons principalement de deux façons : au moyen de nos [principes d’intégration ESG](#) et par le développement d’une méthodologie de recherche propriétaire sur la durabilité. Nous continuons à mettre en œuvre notre programme de données ESG afin de soutenir efficacement le développement et le déploiement des diverses méthodologies de recherche. Ce programme nous permet de développer des capacités internes solides dans l’optimisation et la consolidation des données pouvant être utilisées pour soutenir les analyses d’investissement, la construction des portefeuilles, la mesure et le *reporting*. Ces liens fonctionnels entre le *Sustainability Centre*, la Recherche Quantitative et les équipes digitales et informatiques est essentielle à notre capacité à développer et à maintenir nos ensembles de données ESG propriétaires et externes et à fournir des services de qualité à nos équipes de gestion, à nos clients et aux régulateurs.

Nos principes d’intégration ESG	Recherche propriétaire sur la durabilité
Nos principes d’intégration ESG façonnent la manière dont nos analystes et nos gérants intègrent les critères ESG pertinents dans leurs processus d’évaluation des entreprises ou de leurs actifs et dans leurs prises de décision d’investissement. Plus précisément : - Nous évitons d’investir dans des entités sans la recherche ESG préalable associée et ; - Nous avons des objectifs « <i>better-than-benchmark</i> » (« faire mieux que l’indice de référence ») en matière d’ESG et d’empreinte carbone pour les portefeuilles couverts par ces principes. Tout en reconnaissant qu’il existe de nombreuses approches possibles, nous avons défini ces principes comme preuves de l’intégration des facteurs ESG dans nos portefeuilles concernés. Nous nous attachons à appliquer ces principes à toutes les catégories d’actifs, dans la mesure du possible. Nous encourageons fortement les gérants auxquels nous déléguons la gestion de certains actifs à adopter ces principes, de même que nos partenaires et nous ne travaillerons pas avec des gérants externes qui ne disposent pas de politiques et de pratiques en matière de durabilité. Pour les mandats que nous confient nos clients, nous appliquons autant que possible ces principes et nous encourageons l’intégration accrue des principes de durabilité, tout en respectant les souhaits de nos clients.	Le manque de corrélation entre les fournisseurs de notation ESG met en évidence un manque de consensus sur les questions ESG et les biais inhérents à la conception et à la production des méthodologies de notation ESG. Nous avons choisi de développer notre méthodologie propriétaire afin de nous assurer que les notes sont adaptées à nos besoins et à nos convictions en matière d'investissement. Nous appliquons notre propre définition de la matérialité – fondée sur les dernières études, l’expérience de nos analystes ESG et l'expertise sectorielle et thématique accrue de nos analystes sectoriels et de nos gérants – afin de sélectionner des métriques pertinentes et de les pondérer de manière appropriée. Nous regardons au-delà des grandes tendances pour évaluer les critères individuels qui peuvent fournir des informations précieuses sur les risques et les opportunités d'investissement. Nous appliquons un niveau supplémentaire de contrôle de qualité des données que nous obtenons auprès de tiers afin de nous concentrer sur les indicateurs pour lesquels nous estimons avoir une couverture, une qualité et une visibilité suffisantes. Couvrant près de 13 000 émetteurs de titres, nous aidons nos gérants à identifier les performances d'un émetteur sur des questions ESG importantes et à les intégrer dans leurs décisions d'investissement. Nous pensons que notre méthodologie se différencie par un nombre restreint d’indicateurs ESG avec une nette préférence pour les indicateurs de « performance» par rapport aux indicateurs de « politiques ». Nous avons également récemment lancé un cadre propriétaire de mesure des Objectifs de Développement Durable (ODD). Similaire à notre approche en matière de notation ESG, nous souhaitions avoir une meilleure visibilité du degré d’alignement sur les ODD des entreprises étudiées que celle que nous pouvions obtenir à partir de bases de données externes standardisées. Le cadre ODD intégré dans notre modèle ODD fournit une granularité au niveau de l’ODD ciblé et évalue le degré d’alignement des différentes sources de revenus générés par l’entreprise. Ces informations guident notre vision de la durabilité, essentielle pour la construction des portefeuilles Article 9, conformément à la définition de la réglementation SFDR et pour la sélection des titres.

INTÉGRATION ESG

Un paysage réglementaire en pleine révolution

Les attentes politiques et sociales incitent à une réallocation croissante des capitaux en faveur d’activités contribuant à répondre aux enjeux mondiaux en matière de durabilité. Les régulateurs exigent ainsi une plus grande transparence quant au degré de durabilité des produits financiers. Ils ont pour objectif d’orienter une part croissante d’investissements

privés vers des activités durables, tout en luttant contre le « *greenwashing* ». La complexité de ces règles, comme leur évolution constante, imposent aux gérants d’actifs une attention particulière. Afin de maintenir la confiance de leurs clients, ils doivent veiller à respecter les réglementations mais également les objectifs de leurs produits.

Depuis la mise en œuvre de la réglementation SFDR en 2021, nous avons transformé notre gamme de fonds pour l’aligner sur ses principes d'intégration. Aujourd'hui, nos actifs sous gestion détenus dans des fonds classés Article 8 ou 9 appliquent des contraintes exigeantes en matière de durabilité. L'adoption de ces contraintes reflète non seulement l'ampleur

de notre engagement envers l'esprit de la réglementation SFDR – plus de 90 % de notre gamme de fonds ouverts est désormais classée Article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR – mais aussi notre ambition permanente d'être « l'investisseur durable d’un monde qui change ».

Pour nous, l'application de critères liés à la réglementation SFDR à nos processus de gestion a davantage renforcé notre approche de l'intégration ESG et a posé des bases solides pour les phases à venir de notre stratégie d'intégration ESG.

Politique de conduite responsable des entreprises (RBC)	Principes d’intégration ESG				Directives en matière de réglementation			
Normes minimales Nous excluons les émetteurs qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l’intention des entreprises multinationales ou qui ne satisfont pas à nos exigences obligatoires applicables aux secteurs et produits sensibles.	Entité sans score ESG Nous éviterons d'investir dans une entité publique sans score ESG, en effectuant une analyse ESG qualitative en l'absence d'une notation ESG quantitative.	Entité avec un score faible Les investissements dans des entités cotées avec de faibles scores (dans les portefeuilles actifs) devront être justifiés par une analyse qualitative ou par un engagement ESG supplémentaire et documenté.	Scores ESG « <i>better-than-benchmark</i> » Nous chercherons à détenir des portefeuilles avec un score ESG supérieur à celui de leurs indices de référence respectifs (investis).	Empreinte carbone « <i>better-than-benchmark</i> » Nous chercherons à détenir des portefeuilles dont l'empreinte carbone est inférieure à celle de leurs indices de référence respectifs (investis).	Exigences minimales de couverture ESG dans le cadre de SFDR Nous exigerons une couverture ESG d’au moins 90 % pour les actifs des portefeuilles investissant dans les marchés développés. Le seuil est fixé à 75 % pour les marchés où les données sont plus difficiles à collecter*.	Seuils E/S Nous exigerons un pourcentage minimum d'actifs présentant des caractéristiques « environnementales/ sociales » pour les fonds classés Article 8.	Seuils SI Nous exigerons que 100 % des actifs** soient considérés comme des « investissements durables », conformément à notre méthodologie, pour les fonds classés Article 9. Un pourcentage minimum est également défini pour de nombreux fonds classés Article 8***.	Seuils de la taxonomie européenne Un engagement minimal en matière de taux d'alignement de la taxonomie de l'UE est défini pour chaque fonds concerné. Cet alignement est calculé sur la base des données fournies par Bloomberg.

* Comme les marchés émergents, les actions à petite capitalisation ou les obligations à haut rendement.
** Sauf pour les liquidités et les produits dérivés.
*** Ce pourcentage minimum est spécifique à chaque fonds.



INTÉGRATION ESG

Nos notations ESG propriétaires

Notre [système interne de notation ESG](#) bénéficie des connaissances et de l'expertise combinées de trois équipes, ce qui contribue à générer des informations ESG robustes pour des décisions mieux éclairées :

Sustainability Centre

- Sélectionne les fournisseurs de données et attribue des indicateurs et des pondérations aux secteurs ;
- Évalue, avec le groupe de recherche quantitative, la qualité et la couverture des données ;
- Gère le processus de correction de données et des filtres qualitatifs additionnels ;
- Passe en revue les thèmes et secteurs clés pour identifier des tendances de fond et actualiser en conséquence le modèle d'évaluation et faire des ajustements qualitatifs.

Groupe de recherche quantitative

- Analyse la qualité des données, les biais et les corrélations entre les mesures pour améliorer la sélection des données ;
- Normalise les indicateurs et les scores ;
- Fournit une expertise technique et des solutions pour construire et maintenir un système de notation robuste.

Équipes de gestion

- Impliquées dans chaque étape du processus de développement de la notation ESG, incluant les améliorations ;
- Contribuent à la correction des données et aux filtres qualitatifs additionnels ;
- S'appuient sur les notations pour enrichir leurs décisions d'investissement.

Nous pensons que notre dispositif de notation ESG constitue un outil puissant qui aide nos équipes de gestion à délivrer sur le long terme des rendements durables à nos investisseurs. Il est :

- Exhaustif, couvrant plus de 13 000 émetteurs ;
- Axé sur la notion de matérialité, limitant le nombre d'indicateurs pour chaque secteur aux plus importants et pertinents ;
- Construit dans une logique d'investissement, façonné avec et pour nos professionnels de gestion ;
- Fiable, grâce à un modèle statistique rigoureux, développé en collaboration avec notre Groupe de Recherche Quantitative ;
- Dynamique et prospectif, prenant en compte des informations inédites via des analyses qualitatives complémentaires.

Fournisseurs de données, de recherche et de services de vote

Nos analyses et conclusions en matière de recherche ESG sont indépendantes et fondées sur une grande variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Elles comprennent les connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investisseurs, nos relations avec la recherche académique et d'autres membres de la société civile.

Nous sélectionnons nos fournisseurs de données ESG au moyen d'un processus de *due diligence* en deux étapes. Notre groupe de recherche quantitative commence par analyser les données des fournisseurs. Cela comprend l'examen de la couverture des données et de leur qualité, et notamment un examen statistique des méthodes d'estimation. Dans le même temps, le *Sustainability Centre* effectue une revue qualitative des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection. Une fois que nous avons sélectionné un fournisseur, nous téléchargeons les données dans nos systèmes d'information. Nous avons mis en place un certain nombre de contrôles pour garantir l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des données. Notre équipe dédiée aux données de marché supervise la gouvernance liée à la relation avec le fournisseur et, dans le cadre de ce processus, nous effectuons une revue annuelle

de nos contrats. Nous entretenons des relations à long terme avec nos fournisseurs de données, ce qui implique de travailler en étroite collaboration avec eux pour s'assurer qu'ils font évoluer leurs produits et services d'une manière qui réponde à nos attentes. Si, après dialogue, un fournisseur de données continue à ne pas répondre à nos attentes, nous envisagerons de mettre fin à la relation et de le remplacer par un fournisseur plus adapté à nos besoins.

Les courtiers en recherche ESG sont sélectionnés, suivis et évalués dans le cadre d'un processus formel organisé par notre département *Sell-Side Relationship*. Cela signifie que nous comptons sur les interactions que nos équipes ont avec les courtiers en recherche et que nous les évaluons, et effectuons un suivi interne lorsque nous constatons une baisse de l'utilisation afin d'en comprendre les raisons. Cela alimente un processus dans lequel, deux fois par an, nous évaluons la qualité de la recherche et notons le fournisseur. Chaque année, nous procédons à un examen formel auquel participent nos responsables des gestions, les utilisateurs de la recherche (y compris le *Sustainability Centre*) et les responsables de la gestion des relations avec les vendeurs. Lors de cet examen formel nous décidons de poursuivre

ou non les relations avec les courtiers en recherche sur la base de l'utilisation et de la qualité de la recherche.

Nous faisons appel à des prestataires de services de vote par procuration pour nous aider à mettre en œuvre nos politiques de vote. Nous ne leur déléguons pas le pouvoir de décision et nous prenons chaque décision de vote pour chaque assemblée d'actionnaires en interne, sans externaliser la décision finale. Nous nous assurons ainsi que notre prestataire de services fournit les résultats que nous recherchons. Les accords conclus avec les fournisseurs de services de vote par procuration sont réexaminés chaque année.

INTÉGRATION ESG

Programme de données ESG

En réponse à l'importance croissante des données en matière de durabilité pour notre réussite commerciale globale, nous avons lancé en 2021 un programme pluriannuel de données ESG à l'échelle de l'entreprise, chargé de superviser l'évolution de notre architecture de données. Ce programme est l'un des principaux projets transverses et stratégiques impliquant des parties prenantes de presque tous les départements. Le programme est organisé en six axes de travail différents et vise à renforcer l'intégrité de nos données ESG et à garantir qu'elles restent à la pointe de la technologie.

25

collaborateurs travaillent sur le programme de données ESG

AXE 1 : Indicateur ESG	Mise en place de nouveaux indicateurs et évolution du calcul des indicateurs existants
AXE 2 : Utilisation des données ESG	Transformation des données en fonction des besoins des utilisateurs finaux
AXE 3 : Ambitions ESG	Exigences en matière de données prospectives
AXE 4 : Qualité des données et Gouvernance	Contrôle, gouvernance et correction des données
AXE 5 : Référentiel des émetteurs	Mise en œuvre de données uniques sur les émetteurs en fonction de nos besoins
AXE 6 : Partage des données	Développement et mise en œuvre de protocoles de partage de données au sein du Groupe

ACTUALITÉ



Nos fournisseurs de données externes spécialisés

- Sustainalytics fournit des mesures de données brutes que nous utilisons de façon sélective pour alimenter notre modèle de notation ESG. Nous utilisons également ce fournisseur pour son offre d'analyse sur les controverses liées au Pacte mondial des Nations unies.
- Trucost, CDP, Bloomberg, 427, TPI, SBTi et Climate Action 100+ : nous utilisons ces sources de données pour notre analyse du changement climatique et des risques physiques. Bloomberg et Trucost nous fournissent également des données sur les émissions carbone de Scopes 1 et 2 des entreprises.
- CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR et Iceberg Data Lab nous fournissent des données sur l'eau, la déforestation et la biodiversité que nous utilisons pour évaluer et rendre compte de l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles et de nos investissements.
- ISS, Glass Lewis et Proxinvest nous fournissent des recherches et des données sur la gouvernance pour alimenter notre dispositif de notation ESG.
- Beyond Ratings et Maplecroft nous fournissent des données et des recherches utilisées dans le cadre de notre recherche souveraine ESG et de notre méthodologie de notation des souverains.
- FactSet nous fournit des données financières et des données sur la valeur des entreprises.
- Bloomberg nous fournit des données sur les taux d'alignement à la taxonomie européenne que

nous utilisons dans le cadre de notre définition de l'investissement durable et des seuils d'alignement à la taxonomie européenne.

- Nous nous sommes associés à Matter pour créer un modèle d'alignement aux Objectifs de développement durable (ODD) basé sur les revenus pour les entreprises, en tirant parti des données de la hiérarchie FactSet. Ces données sont utilisées dans le cadre de notre définition de l'investissement durable.
- CDP, Bloomberg, Trucost, FactSet, Sustainalytics et ISS sont également utilisés pour obtenir certains indicateurs de la réglementation SFDR relatifs aux principales incidences négatives (PAI).
- Les courtiers ESG et traditionnels nous fournissent des papiers de recherche et d'autres informations sur le marché.



Bérénice Lasfargues
Responsable de l'intégration en matière de durabilité

« Des données ESG de haute qualité sont au cœur de notre recherche. Nous adoptons une approche « buy and build » (« acheter et construire ») pour notre programme de données, car il n'existe pas de solution clé en main qui réponde à nos besoins. »



INTÉGRATION ESG

Encourager le changement dans notre chaîne de valeur

Nous étendons notre analyse des performances des entreprises en matière de développement durable à certains de nos fournisseurs, et plus particulièrement à nos courtiers d'exécution. Nous avons mis au point un processus d'évaluation et de notation des performances ESG des courtiers que nous utilisons. L'objectif est non seulement d'encourager les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale au sein de notre chaîne de valeur, mais aussi de favoriser la création et l'expansion du marché des instruments de durabilité.

Nous sommes membres de Sustainable Trading, une organisation sans but lucratif qui cherche à mieux intégrer les pratiques ESG dans le trading financier. Elle y parvient en partie en développant conjointement un ensemble de bonnes pratiques à partager entre les membres. L'objectif est d'évaluer, à terme, les progrès réalisés par les membres dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques au sein de leurs organisations respectives. Un autre objectif est de fournir des outils d'évaluation comparative afin que les membres puissent apprendre les uns des autres.



Emmanuel Blanc
Responsable de
la gestion des
relations avec
les vendeurs

« Nous considérons Sustainable Trading comme un important catalyseur de changement au sein de la chaîne de valeur du secteur de la gestion d'actifs. Notre dialogue et nos ateliers, menés de manière continue, nous aident à avoir collectivement un impact plus profond et à progresser dans la réalisation des objectifs de notre Stratégie Globale Sustainability. »





INTÉGRATION ESG

Exemples d’intégration ESG

Euro high yield bond (obligations)

Comité de stratégie de crédit	Comité de stratégie du portefeuille	Sélection de l’émetteur	Construction de portefeuille
- Discussion des perspectives macroéconomiques et de crédit. - Définition de la vision sur : les secteurs incluant les indicateurs ESG du Sustainability Centre et l’évaluation des risques de durabilité, taux et spreads.	Sur la base des analyses, le gérant définit un portefeuille modèle mensuel avec le triptyque <i>Duration - Time - Spread</i> par notation et par secteur, basé sur l’analyse des secteurs de l’équipe de la recherche crédit et les indicateurs ESG.	- Évaluation fondamentale des émetteurs (y compris les indicateurs ESG et l’évaluation des risques de durabilité). - Sélection basée sur : - les fondamentaux ; - la valeur relative ; - les pricing et indicateurs techniques ; - le score ESG.	- Construire un portefeuille robuste en tenant compte des objectifs du client et de la stratégie, y compris les scores ESG et émission carbone du portefeuille par rapport à l’indice de référence. - Positionnement sur la courbe des taux, choix des instruments, structure du capital.

Blue Economy (économie bleue – stratégie indicielle action)

Sélection du fournisseur d’indice	Développement de la méthodologie	Suivi de l’indice	Engagement avec les émetteurs
Examen de la méthodologie de construction de l’indice, y compris l’intégration de la durabilité dans la construction de l’indice, les caractéristiques ESG de l’indice et la robustesse de la recherche ESG du fournisseur d’indice.	- Aligner la méthodologie de l’indice avec le label <i>Towards Sustainability</i>, et autant que possible la politique de conduite responsable des entreprises de BNPP AM (RBC). - Établir la définition, la méthodologie et les sous-thèmes des groupes d’investissement dans l’économie bleue avec le fournisseur d’indice afin d’avoir une méthodologie sur mesure.	Contrôle continu et dialogue avec le fournisseur d’indice pour ajuster la méthodologie lorsque des divergences significatives sont identifiées.	Une stratégie d’engagement sur mesure où nous dialoguons avec des émetteurs spécifiques de l’ETF dans le cadre de nos engagements globaux afin d’améliorer leurs pratiques en matière de durabilité, de suivre leurs progrès et d’en rendre compte aux parties prenantes.

Actions mondiales (gestion actions)

Génération d’idées	ESG & recherche fondamentale	Construction de portefeuille et gestion des risques	Suivi de l’entreprise et engagement
Méthode propriétaire de filtrage pour les entreprises combinant des critères de qualité durable, de valorisation et une dynamique attrayante.	- Processus ESG complet utilisant notre méthodologie de recherche interne et la politique RBC. - Recherche détaillée des entreprises comprenant une analyse ESG plus approfondie, de la recherche interne et externe, et des réunions avec les entreprises. - Modélisation financière, intégrant des critères de durabilité et des critères extra-financiers pour générer des <i>Internal Rate of Returns</i> (IRR).	- Gestion des risques axée sur la protection des gains, la diversification et les critères de durabilité. - Scores ESG « <i>better-than-benchmark</i> » et faible empreinte carbone.	- Suivi continu de toutes les entreprises concernées. - Engagement suivi par l’équipe de gestion sur les performances des entreprises, y compris en matière d’ESG. - Couverture mondiale sur le vote et l’engagement.

Dette d'infrastructure (actifs privés)

Exclusions normatives et sectorielles	Critères de sélection	Évaluation qualitative ESG	Évaluation quantitative en matière d’environnement
Exclusions fondées sur des normes internationales et des activités controversées, conformément à la politique de conduite responsable des entreprises (RBC) de BNPP AM.	Sélection d’actifs alignés sur une taxonomie <i>ad hoc</i> spécifique à chaque objectif du fonds.	Évaluation qualitative des risques et opportunités importants en matière d’environnement, social et de gouvernance.	Données climatiques et environnementales fournies de source externe, afin de déterminer l’éligibilité de l’actif pour le fonds.



INTÉGRATION ESG

ACTUALITÉ



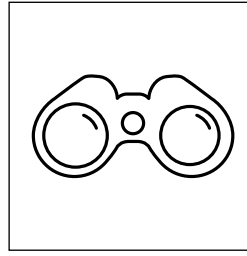
Investir dans la nature

Nous avons acquis une participation majoritaire dans la société *International Woodland Company*, basée au Danemark et spécialisée dans les ressources naturelles. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'expansion de notre plateforme dédiée aux marchés privés, répondant ainsi aux besoins des investisseurs qui allouent une part croissante aux stratégies d'investissement sur ce segment de marché.

Les stratégies liées à la gestion des forêts, à l'agriculture et au capital naturel présentent des profils de rendement ajusté du risque attrayants, tout en contribuant à l'atténuation des changements climatiques et à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone. Les investissements forestiers, par exemple, offrent des rendements attractifs associés à une protection contre l'inflation, et participent à la capture du carbone et aux projets de conservation de la biodiversité.

La plupart des scénarios climatiques s'appuient sur les technologies à émission négative, telles que les exploitations forestières et la gestion des sols, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone et limiter le réchauffement climatique à 1,5 ou 2° C. Ce processus permet de compenser les émissions biogéniques et les émissions des secteurs difficiles à réduire. Plus largement, les actifs forestiers apportent de nombreux avantages, notamment liés à la préservation de la biodiversité et à la gestion de l'eau, ainsi qu'au système climatique mondial qui ne peut fonctionner sans forêts saines.

En matière d'investissement, le poids du capital naturel est encore relativement faible. Néanmoins, le marché des capitaux naturels évolue rapidement, encouragé par les initiatives de l'ONU et d'autres organismes supranationaux, et devrait s'accompagner d'un développement continu des investissements associés et d'une prise de conscience accrue des clients. Le financement privé a clairement un rôle à jouer pour relever le défi que représente la protection du capital naturel, et pour répondre aux besoins des investisseurs institutionnels qui cherchent à se diversifier vers des actifs non corrélés susceptibles d'offrir une protection contre l'inflation et une amélioration des rendements corrigés du risque. En outre, ce marché répond aux exigences des investisseurs à la recherche de stratégies durables. Nous prévoyons de lancer de nouvelles stratégies liées à cette classe d'actifs en 2024.



CAS PRATIQUES

Intégration ESG dans les fonds indiciels cotés (ETF – *Exchange Traded Funds*)

CONTEXTE : Les stratégies d'investissement passives représentent une part croissante de notre offre de produits et figurent de longue date parmi nos solutions d'investissement ayant une approche durable. Nous avons ainsi notamment été parmi les pionniers de certaines stratégies ESG telles que la stratégie Bas Carbone ou celle relative à l'Économie Circulaire.

ACTIVITÉ : Depuis mi-2017, nos lancements d'ETF se sont focalisés sur la réplcation d'indices durables. Nous avons travaillé avec des fournisseurs d'indices de manière à faire évoluer un certain nombre de nos ETF existants vers des indices de référence ESG – et alignés sur les Accords de Paris ou sur la transition carbone – en vue de renforcer les caractéristiques de durabilité de notre gamme d'ETF et de fonds indiciels. L'année 2023 a été particulièrement importante pour les ETF obligataires : nous avons lancé quatre ETF ESG obligataires et avons été classés deuxième en Europe en termes de collecte sur ce segment.

RÉSULTATS : 88 % de la gamme d'ETF et de fonds indiciels représentant 30 milliards d'euros d'actifs sous gestion, sont désormais classés Articles 8 ou 9 selon SFDR, dont 100 % de nos ETF obligataires. Cela permettra d'obtenir des résultats concrets : à titre d'exemple, la gamme d'ETF & fonds indiciels MSCI SRI S-Series PAB 5 % Capped, conformément à la trajectoire de 1,5 °C de l'Accord de Paris, vise un objectif initial de 50 % de réduction de l'intensité carbone de son portefeuille par rapport à l'indice de référence dont elle est dérivée, puis de 7 % par an. Notre gamme d'ETF et de fonds indiciels couvre les marchés d'actions et d'obligations, sur plusieurs zones géographiques ainsi que plusieurs investissements thématiques liés à l'ESG.

Nous avons continué à élargir cette gamme au début de l'année 2024 avec le lancement de deux nouveaux ETF obligataires avec une approche ESG active. Ces ETF suivent une gestion indiciaire combinée à notre approche propriétaire de durabilité, c'est-à-dire notre méthodologie de notation ESG propriétaire, nos politiques d'exclusion et notre engagement actif.

La durabilité dans les actifs privés*

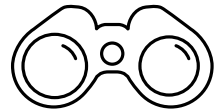
CONTEXTE : Les gérants d'actifs appliquent de plus en plus des critères de durabilité aux investissements sur les marchés privés, car ils cherchent à répondre à la demande croissante des investisseurs et des régulateurs pour des stratégies d'investissement intégrant des

* Les actifs privés sont des actifs non cotés en bourse, qui s'achètent sans passer par un marché réglementé. Ils permettent aux investisseurs de profiter directement de thèmes d'investissement à long terme et peuvent donner accès à des secteurs ou industries spécialisés, tels que les infrastructures, l'immobilier, le capital investissement et d'autres alternatives difficilement accessibles par les moyens traditionnels. Les actifs privés doivent toutefois faire l'objet d'une attention particulière, car ils ont tendance à avoir des niveaux d'investissement minimum élevés et peuvent être complexes et illiquides.



INTÉGRATION ESG

CAS PRATIQUES



considérations ESG. Alors que la collecte de fonds sur les marchés privés s'est globalement essoufflée au second semestre 2022 en raison de l'évolution des conditions macroéconomiques, cette année a été la plus fructueuse à ce jour pour les investissements ESG sur les marchés privés. Les actifs sous gestion ESG dans ce segment ont augmenté de 35 % par an au cours de la dernière décennie. Malgré ces tendances positives, qui se sont poursuivies en 2023, le fournisseur de données Preqin constate que seulement 42 % des actifs sous gestion des capitaux privés sont investis dans des fonds ayant une politique ESG active.

ACTIVITÉ : Depuis plusieurs années, nous investissons dans diverses catégories d'actifs sur les marchés privés. En 2023, nous avons regroupé plusieurs expertises de gestion d'actifs privés en les intégrant au sein de BNP Paribas Asset Management dans une nouvelle Business Unit nommée « *Private Assets* ». Dans le cadre de ce regroupement d'expertises, nous avons décidé de créer une approche cohérente de l'intégration ESG dans toutes les classes d'actifs privés, en établissant une norme minimale dans chacune d'entre elles tout en tenant compte des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des considérations ESG dans les actifs privés nécessite des ressources importantes et une approche adaptée à chaque actif sous-jacent. Par exemple, pour nos portefeuilles de dettes infrastructures et immobilières, nous avons développé des méthodologies qui mesurent les impacts carbone et environnementaux du nombre de ménages ayant accès aux réseaux numériques. Pour un émetteur

de petite et moyenne taille (PME), nous évaluons le niveau de sensibilisation des dirigeants de l'entreprise aux thèmes ESG et analysons les choix de l'entreprise.

Des obligations vertes en plein essor

CONTEXTE : Alors que l'investissement responsable arrive à maturité, les investisseurs sont à la recherche de nouveaux produits thématiques qui intègrent des critères de durabilité dans les obligations.

ACTIVITÉ : Nos équipes de gestion obligataire travaillent en étroite collaboration avec nos analystes de recherche ESG afin d'atténuer et de minimiser le risque de baisse au niveau de l'émetteur, mais aussi afin d'anticiper toute opportunité d'impact positif par le biais des investissements dans les obligations thématiques. Notre système de notation ESG accorde une meilleure notation aux obligations vertes et sociales validées par nos analystes ESG, ce qui signifie que les gérants sont incités à investir dans un plus grand nombre d'obligations vertes et sociales ayant des résultats sociaux et environnementaux positifs dans leurs portefeuilles.

Outre la stratégie *Global Green Bond*, nous avons lancé des stratégies dédiées aux obligations vertes pour les entreprises, les États souverains et les agences. Nous continuons à intégrer les critères ESG dans tous nos fonds obligataires et à développer des solutions climatiques telles que des engagements d'entreprises et d'États souverains. Notre équipe de

recherche crédit intègre également les critères ESG dans son analyse par le biais d'une évaluation des risques en matière de durabilité.

Notre contribution au développement du marché de la finance durable, a été renforcée par notre élection au Comité exécutif de *l'International Capital Markets Association Principles* en 2023, quand nous avons également rejoint les coordinateurs du groupe de travail sur les rapports d'impact et sommes devenus l'un des coordinateurs du Conseil consultatif.

La notation des actifs souverains

CONTEXTE : L'évaluation de la performance ESG des obligations souveraines est fondamentalement différente de celle appliquée aux entreprises.

ACTIVITÉ : Nous avons adapté notre méthodologie de notation ESG pour fournir une vue d'ensemble de la performance ESG d'un pays et nous permettre de comparer des pays selon différents niveaux de développement économique sur une variété de dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

Nous évaluons notamment les engagements des pays en matière de lutte contre le changement climatique au regard de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), grâce à des informations détaillées sur les politiques adoptées par les pays pour lutter contre le changement climatique, et leur exposition au risque climatique physique à

l'avenir. En outre, nous prenons en considération les engagements des pays en matière de changement climatique, ce qui nous permet de dialoguer avec eux sur cette question.

Nous appliquons également le cadre d'analyse en matière de « pays sensibles » du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures d'atténuation des risques pour certains pays ou activités considérés comme particulièrement exposés au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Enfin, comme pour notre système de notation des entreprises, nous intégrons des données qualitatives provenant des connaissances approfondies de nos équipes d'investissement, ainsi que du dialogue et de l'engagement conduits avec les responsables de la gestion de la dette et les pouvoirs publics. Notre méthodologie de données ESG souveraine comporte une pondération égale pour chacun des critères E (14 thèmes), S (12 thèmes) et G (7 thèmes), soit un total de 225 indicateurs clés de performance (KPI) structurés autour de 33 thèmes.

RÉSULTATS : Nous avons développé un système de notation robuste qui couvre près de 110 pays. Nous avons étayé notre notation par un dialogue direct avec les pouvoirs publics. Nous avons notamment discuté avec les gouvernements de pays de l'Union européenne, du Japon, du Royaume-Uni et du Chili au sujet de leurs émissions d'obligations vertes, sociales et durables, afin de les aider à clarifier leur stratégie en matière de changement climatique, les mesures qu'ils prennent, les progrès réalisés et les contraintes auxquelles ils sont confrontés.



INTÉGRATION ESG

Soutenir la recherche académique par le biais de la conférence GRASFI

En 2018, nous avons établi un partenariat universitaire avec la *Global Research Alliance for Sustainable Finance and Investment* (GRASFI) afin que nos équipes d'investissement aient accès à des recherches académiques de premier plan, contribuant à alimenter les méthodologies et approches d'investissement tout en participant aux réflexions de place. Cette conférence annuelle rassemble des chercheurs du monde entier qui présentent leurs résultats sur une série de sujets liés à la durabilité.

Chaque année, des prix sont décernés aux meilleurs travaux dans plusieurs catégories. Le prix de la meilleure recherche universitaire 2023 a été décerné conjointement à deux articles : « *Financial Market Response to Climate Litigation Against Corporations* » et « [The effect of Divestment from ESG Exchange Traded Funds](#) ».

Ces deux papiers de recherche universitaire étaient parmi les 40 études présentées lors de la conférence organisée par la « *Yale Initiative on Sustainable Finance* », à laquelle ont participé certains membres de nos équipes de gestion. Nous avons ensuite présenté un résumé des travaux de la conférence à nos Champions ESG et publié des résumés de certaines études sur notre blog, ce qui a permis à nos équipes de gestion d'intégrer les résultats dans leurs propres réflexions.



NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT





NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Nous sommes convaincus que la transition vers une économie bas carbone et plus durable est essentielle pour la longévité des marchés de capitaux. Il est largement admis qu'il est essentiel d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, pour prévenir les dommages importants et irréversibles causés par le changement climatique. Par conséquent, la transition vers une économie bas carbone est l'un de nos domaines d'action stratégiques – l'un de nos 3E : transition Énergétique, Écosystèmes sains et Égalité – et c'est pourquoi, en 2022, nous avons renforcé notre engagement de long terme de réduction de l'empreinte carbone de nos investissements en publiant notre feuille de route « *Net Zero* ».

[Notre feuille de route « *Net Zero* »](#) décrit nos engagements et notre plan d'action pour atteindre la neutralité carbone dans les portefeuilles concernés d'ici 2050 ou avant. Il s'agit de notre stratégie d'évaluation et de gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique au sein de nos portefeuilles d'investissement et dans nos activités opérationnelles. Dans les pages qui suivent, nous décrivons nos progrès dans la réalisation de ces engagements en ligne avec les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures*. Notre objectif est d'affiner et d'améliorer ce rapport au cours des prochaines années, à mesure que nos pratiques se développent et évoluent.

Gouvernance

Supervision du conseil d'administration

Le conseil d'administration reçoit une formation annuelle sur les questions d'investissement liées à la durabilité, au changement climatique et à notre approche « *Net Zero* ».

- Notre stratégie commerciale intègre les risques et les opportunités liés au changement climatique, et le conseil d'administration est régulièrement informé sur la manière dont nous atteignons nos objectifs commerciaux. Le conseil d'administration est également informé des différents sujets

réglementaires dont beaucoup sont liés, tout ou en partie, au changement climatique.

- Le conseil d'administration reçoit un aperçu de toutes les mises à jour apportées à notre [Stratégie Globale Sustainability](#) (GSS), qui comprend notamment notre approche en matière de changement climatique et de transition énergétique.
- Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques de la direction sur notre feuille de route « *Net Zero* » et sur nos progrès vers la réalisation des engagements que nous avons pris.

Au niveau du Groupe BNP Paribas, la durabilité, et plus particulièrement la transition énergétique, est l'une des trois priorités clés du Groupe dans son plan stratégique 2022-2025 et, à ce titre, fait l'objet d'un suivi régulier de la part de sa direction générale et de son conseil d'administration.

Évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat

Notre approche de la gestion des risques liés à la durabilité, y compris le climat, fait partie de notre cadre de gouvernance d'entreprise. Plusieurs comités sont en place pour superviser l'intégration des risques ESG dans les processus d'investissements concernés.

Notre feuille de route « *Net Zero* » est supervisée par un cadre de gouvernance formel, assurant une supervision et un contrôle appropriés de nos engagements « *Net Zero* ».

- Notre Comité *Sustainability*, présidé par le Directeur Général de BNP Paribas Asset Management, est responsable de l'orientation stratégique des sujets liés à la durabilité, y compris nos engagements « *Net Zero* », qui sont revus chaque année.
- Le comité d'investissements, présidé par notre Responsable Global des Gestions, supervise la mise en œuvre de ces engagements et est responsable de la réalisation et du suivi des progrès de l'entreprise en ce qui concerne ses engagements « *Net Zero* » au niveau des différentes classes d'actifs concernées.
- Le comité mondial des produits, présidé par le Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique, est chargé de superviser l'intégration des critères liés à la durabilité, y compris les objectifs de décarbonisation et de neutralité carbone, dans chaque stratégie.
- Nous avons également mis en place un Comité de surveillance des méthodologies liées à la durabilité (« *Sustainable Methodology Oversight Committee* »). Ce groupe est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de méthodologies, de définitions, d'informations et de processus liés à la réglementation durable, notamment ceux liés au changement climatique et à la neutralité carbone.

[En savoir plus sur notre gouvernance dédiée à notre approche de la durabilité.](#)

Source : BNP Paribas Asset Management, 2023.



NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Nos engagements « *Net Zero* » en bref

Investissements

- 1 - Réduire l’empreinte carbone de nos investissements sur le périmètre défini de 30 % d’ici 2025, puis de 50 % d’ici 2030 (Scope 1 et 2)¹
- 2 - Aligner nos investissements, sur le périmètre défini, avec l’objectif de neutralité carbone, en ciblant : 60 % d’alignement d’ici 2030, et 100 % d’ici 2040
- 3 - Acheter totalement la sortie du charbon d’ici 2030 pour les pays de l’Union Européenne et de l’OCDE, et 2040 pour le reste du monde
- 4 - Augmenter nos investissements dans des solutions thématiques environnementales et climatiques
- 5 - Accompagner nos clients

Stewardship

- 6 - Voter en faveur de l’action climatique
- 7 - Dialoguer en faveur de la neutralité carbone avec les entreprises
- 8 - Plaider en faveur d’une politique climatique alignée sur la neutralité carbone

Activités opérationnelles

- 9 - Réduire l’empreinte carbone de nos activités d’exploitation
- 10 - Rendre compte de nos progrès

1 – Le « Scope 1 » désigne les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Le « Scope 2 » désigne les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis par l'entreprise. Le « Scope 3 » désigne toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation de ses produits. Les émissions du Scope 3 ne sont pas incluses dans le calcul car la mesure de ces émissions n'est pas encore standardisée ou jugée suffisamment fiable pour être utilisée dans le *reporting*. Compte tenu de l'importance des émissions du Scope 3 dans plusieurs secteurs d'activité, nous faisons actuellement évoluer notre approche de calcul des émissions du Scope 3 dans le but de les inclure à l'avenir.





NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Stratégie

Bien que le changement climatique présente des risques importants pour nos activités et nos clients, si l’on agit dès à présent, il peut représenter également des opportunités substantielles. Dans notre Stratégie Globale *Sustainability* (GSS), nous avons identifié le changement climatique et la nécessité d'une transition énergétique réussie comme l'une des trois principales conditions préalables liées à la durabilité pour un système financier stable. La GSS décrit également les leviers, les six piliers de notre approche de la durabilité, grâce auxquels nous pouvons agir pour lutter contre le changement climatique et faciliter la transition énergétique par le biais de nos activités.

En 2021, nous avons relevé notre ambition climatique en nous engageant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 (ou plus tôt) et avons rejoint l'initiative *Net Zero Asset Managers* (NZAM) pour assurer la cohérence et la responsabilité de nos engagements.

Nous avons ensuite publié notre feuille de route « *Net Zero* », définissant l'alignement progressif de nos portefeuilles d’investissements avec l'objectif de neutralité carbone, les mesures associées de vote et d’engagement et de réduction des émissions issues de nos propres activités.

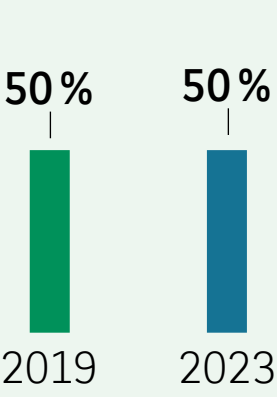
Pour mener ce changement, nous nous sommes fixés pour objectif de décarboner nos portefeuilles d'inves-tissement. En tant que gérant d'actifs, nous ne gérons pas directement notre allocation d'actifs stratégique en tant que telle. Cette allocation est plutôt déterminée, dans une large mesure, par la demande des clients pour des stratégies de classe d'actifs spécifiques, par notre profil de croissance régional, par les fusions/acquisi-tions, les désinvestissements, entre autres facteurs. Sur la base de notre allocation d'actifs actuelle et en raison du manque de données et de méthodologies disponibles dans certaines classes d'actifs, nous avons décidé de nous concentrer, dans un premier temps, sur les actions

cotées en bourse et les obligations d'entreprises. Environ la moitié de nos actifs sous gestion entrent dans le périmètre défini de notre engagement initial – un calcul effectué en prenant en compte les fonds de notre gamme classés Article 8 ou Article 9 selon la réglementation *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR).

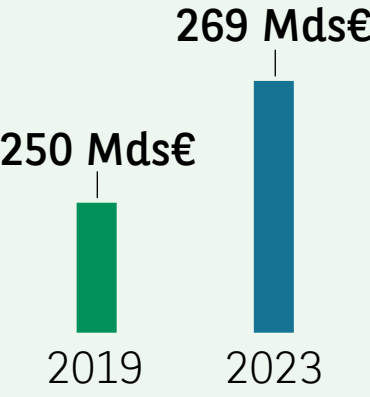
Métriques 2023

Si le pourcentage de nos actifs sous gestion dans le périmètre défini n'a pas changé, nos actifs sous gestion qui entrent dans le cadre de notre engagement ont augmenté de près de 20 milliards d'euros. Nous nous attendons à ce que nos actifs sous gestion du périmètre défini augmentent de manière significative à mesure que nous introduirons des méthodologies pour les émetteurs souverains et agences et que nous les ajouterons à notre périmètre défini.

% de nos actifs sous gestion dans le périmètre de notre engagement « *Net Zero* »



Valeur de nos actifs sous gestion dans le périmètre de notre engagement « *Net Zero* »



Depuis plusieurs années, nous contribuons à la lutte contre le changement climatique par plusieurs actions et initiatives.



Mise sur le marché d'une gamme de stratégies axées sur le climat, notamment :
THEAM Carbon Offset and Climate Care, Easy Low Carbon, Climate Impact, Green Bond



Membre fondateur de : PRI, Montreal Carbon Pledge, Portfolio Decarbonisation Coalition
Membre de Climate Action 100+



Lancement de l'équipe de gestion spécialisée sur les stratégies environnementales (et de la stratégie de transition énergétique)
Lancement de notre Stratégie Globale *Sustainability*



Mise en œuvre de notre nouvelle politique sur le charbon
Introduction d'un objectif de surperformance de l'indice de référence en matière d'empreinte carbone
Évolution de notre politique sur le pétrole et le gaz non conventionnels



Signataire de l'initiative *Net Zero Asset Managers*
Mise en place d'un objectif intermédiaire d'alignement des portefeuilles d'ici 2030
Lancement de notre feuille de route « *Net Zero* »
Renforcement de notre politique sur le charbon



Lancement de produits contribuant à la neutralité carbone
Révision des objectifs « *Net Zero* » sur 5 ans

2002-2018

2019

2020

2021-2022

2023 +

Source : BNP Paribas Asset Management, 2022



NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Le climat est au cœur de nos pratiques en matière de gestion et de développement de produits. Nous avons également élaboré une série de politiques, de procédures, de méthodologies et d'outils pour nous aider à contribuer à l'objectif de neutralité carbone, et notamment :

- Un cadre d'analyse de l'alignement des entreprises avec la neutralité carbone : « NZ:AAA », *Net Zero Achieving, Aligned or Aligning* (Ayant atteint le « *Net Zero* », Alignés vers une trajectoire « *Net Zero* » ou en cours d'Alignement vers une trajectoire « *Net Zero* »), pour mesurer l'alignement climatique des entreprises investies.
- Des critères d'exclusion sectoriels dans le cadre de notre politique de Conduite responsable des entreprises (RBC), concernant les secteurs les plus émetteurs de CO₂.
- Un dispositif de notation ESG qui met fortement l'accent sur le changement climatique.
- Des principes d'intégration ESG comprenant des objectifs « *better-than-benchmark* » (mieux que l'indice de référence) pour l'empreinte carbone de certains portefeuilles.
- La prise en compte de la déclaration des principales incidences négatives (PAI) liées au climat, au niveau du fonds et de l'entité.
- Un rapport d'alignement sur la taxonomie de l'UE couvrant la lutte contre le changement climatique.
- Une méthodologie d'identification des investissements durables conformément à la réglementation SFDR, y compris les critères liés à l'alignement des entreprises sur les objectifs climatiques de la taxonomie de l'UE et les Objectifs de Développement Durable (ODD) liés au climat, ainsi que sur l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5°C.

- L'intégration des thèmes liés au changement climatique dans notre approche de vote et d'engagement et de plaider en matière de politiques publiques.
- Le développement de produits permettant à nos clients d'investir de manière proactive dans la transition énergétique et/ou d'atteindre des objectifs de décarbonation.

Nous avons utilisé des scénarios liés au climat de différentes manières afin de soutenir et mettre en œuvre notre approche. Par exemple, nous finançons et sommes un partenaire stratégique de l'[Inevitable Policy Response](#) (IPR), une initiative qui prévoit la vitesse et l'ampleur de la transition vers la neutralité carbone. IPR a élaboré un scénario politique prévisionnel ainsi qu'un scénario politique requis, qui identifient les progrès nécessaires pour passer à un scénario aligné vers une trajectoire « *Net Zero* ». Nous utilisons des outils de l'IPR, tels que le contenu de leur briefing trimestriel, pour éduquer et inspirer le débat au sein de nos équipes de gestion. Nous avons également utilisé les scénarios climatiques de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) pour déterminer les réductions d'intensité carbone que nous exigeons dans le secteur de génération de l'électricité, comme défini dans notre politique RBC.

Horizons temporels

L'horizon de mise en œuvre des engagements de notre feuille de route « *Net Zero* » est compris entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2050. Toutefois, étant donné que le paysage de l'investissement climatique évolue très rapidement et que de nouveaux scénarios, données et outils peuvent devenir disponibles, nous prévoyons de faire évoluer les engagements décrits dans cette feuille de route au fur et à mesure que nous progressons dans notre trajectoire vers la neutralité carbone.

Nous considérons que les horizons temporels suivants sont pertinents en ce qui concerne le changement climatique :

- L'horizon à court terme à 2025, car il est pertinent pour la planification de nos activités ainsi que pour nos clients ;
- L'horizon à moyen terme à 2030 ou avant, car c'est la date à laquelle le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) estime que les émissions carbone doivent être réduites de moitié ;
- L'horizon à long terme à 2050 ou avant, car c'est la date à laquelle, nous et l'ensemble de la société, devons atteindre la neutralité carbone.

Nous utilisons une base de référence de 2019 pour notre objectif de réduction de l'empreinte carbone.

Risques et opportunités pour nos activités

Selon nous, les risques liés au changement climatique au sein de nos portefeuilles d'investissement se manifestent principalement de trois manières :

- Risques liés à la transition : il s'agit de risques découlant d'un processus d'ajustement à une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques peuvent entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- Risques physiques : risques découlant des effets physiques du changement climatique et de la dégradation de l'environnement (tels que les inondations et les tempêtes, l'élévation du niveau de la mer, les vagues de chaleur ou les sécheresses, qui causent des dommages matériels ou perturbent le commerce).

- Risques de responsabilité : conséquences découlant du fait que les parties ayant subi des pertes ou des dommages en raison des effets du changement climatique entreprennent des démarches auprès des entreprises qu'elles considèrent comme responsables afin d'obtenir une indemnisation. Ces actions pourraient être intentées contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si elles ont souscrit une assurance de responsabilité civile, contre leurs assureurs.

Indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés

Notre [dispositif de notation ESG](#) tient compte du fait que les risques ESG ne sont pas toujours comparables entre secteurs et régions. Il divise les entreprises que nous couvrons en 20 groupes sectoriels et quatre zones géographiques, ce qui donne 80 groupes de notation ESG composés de sociétés comparables sur le plan géographique et sectoriel.

Résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat

À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de fournir une estimation quantitative fiable de l'impact financier des principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur nos actifs sous gestion. Néanmoins, des travaux sont en cours pour évaluer l'impact financier des principaux risques environnementaux (température, précipitations et vent), et nous partagerons des analyses complémentaires en temps voulu.



NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Gestion des risques

Identifier et évaluer les risques liés au climat

Matrice de matérialité

Nous avons développé une [matrice de matérialité](#) pour étayer notre dispositif de notation ESG. Cette matrice nous permet d'identifier les secteurs présentant les risques les plus élevés en matière de transition climatique et d'adapter en conséquence la pondération de notre méthodologie de notation ESG afin de garantir une évaluation appropriée des risques.

De plus, grâce à notre méthodologie de notation ESG, nous visons à mieux anticiper les risques liés à la responsabilité climatique. Nous pouvons évaluer ce risque à la fois quantitativement et qualitativement. En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, nous sommes en mesure de réaliser une évaluation indépendante des engagements climatiques des entreprises et de leur exposition aux différents risques climatiques. L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective basée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherche externes nous permettant de couvrir les entreprises, les émetteurs souverains et les agences supranationales.

Le risque de responsabilité est également intégré à notre outil de suivi des controverses liées au climat. Toutes les entreprises sont suivies grâce à un flux permanent d'informations provenant de sources pertinentes (courtiers,

données publiques, médias, etc.). Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 au niveau 5. La classification prend en compte l'impact des incidents en fonction de la gravité et du nombre d'incidents, du niveau de récurrence, de la responsabilité et du caractère exceptionnel, de la réponse et de la gestion par l'entreprise. Une entreprise est pénalisée si elle est confrontée à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou plus. Si la controverse est extrêmement grave ou entraîne des conséquences particulièrement négatives, l'entreprise pourrait être exclue de notre univers d'investissement. De plus, les secteurs les plus exposés aux controverses et aux scandales ESG ont des résultats ESG structurellement plus faibles dans notre système de notation en raison du poids accordé aux controverses dans le dispositif de notation ESG.

Toutefois, notre dispositif de notation ESG pour les entreprises ne prend pas encore en compte les risques physiques. Nous reconnaissons qu'historiquement, nous nous sommes principalement concentrés sur les risques de transition. Nous avons fait appel à des fournisseurs de données spécialisés dans l'évaluation des risques physiques, qui nous fournissent des scores au niveau des entreprises. Ces scores nous permettent de disposer d'une évaluation externe et homogène des risques physiques auxquels sont confrontées les entreprises dans lesquelles nous investissons. Malheureusement, ces scores n'évaluent pas la vulnérabilité des entreprises aux risques physiques. Ils mesurent l'exposition des entreprises aux zones de risque sans tenir compte des actions que l'entreprise a été en mesure de mettre en œuvre pour gérer ces risques.

La matérialité de ces risques pour l'entreprise n'est pas non plus prise en compte, car deux entreprises situées dans la même zone de risque auront la même évaluation, que l'actif en question soit stratégique ou non pour l'entreprise. Ces scores sont donc plus utiles pour nos activités d'engagement et nous avons donc décidé de ne pas les inclure à ce stade dans notre dispositif de notation ESG pour les entreprises.

Nous continuons à travailler sur des projets de recherche interne pour évaluer la sensibilité des performances de l'entreprise au changement climatique. BNP Paribas est très impliqué dans l'initiative *OS-Climate*, en particulier au sein du groupe de travail sur les risques physiques, dont l'objectif est de développer une méthodologie *open-source* pour l'analyse des risques physiques auxquels sont confrontées les entreprises.

Pour les émetteurs de dette souveraine, nous obtenons une évaluation des risques physique de Verisk Maplecroft, qui prend en compte les changements saisonniers et annuels de température et de précipitations, en plus des événements extrêmes.



NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Gestion des risques liés au climat

Calcul, publication et réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles

Nous avons commencé à mesurer les émissions carbone de certains de nos fonds actions en 2011 et nous avons régulièrement élargi la couverture et le champ d’application de cette mesure. Nous calculons désormais l’empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations éligibles.

En mai 2015, nous avons été l'un des premiers signataires du *Montreal Carbon Pledge*. En le signant, nous nous sommes engagés à mesurer progressivement et à rendre public l'empreinte carbone de nos fonds ouverts de manière informative et explicative. En décembre 2018, nous avons mesuré et publié l'empreinte carbone de plus de 50 milliards d'euros d'actifs sous gestion sur des fonds ouverts obligataires et actions. Dans le cadre de notre Stratégie Globale *Sustainability*, nous nous sommes engagés à publier l'empreinte carbone d'un nombre plus important de portefeuilles et d’avoir pour objectif que certains de ces portefeuilles aient une empreinte carbone inférieure à celle de leurs indices de référence respectifs.

Dans le cadre de notre engagement « *Net Zero* », nous avons pour objectif de réduire de 50 % l'empreinte carbone de nos actifs sous gestion dans le périmètre défini d'ici 2030. De plus, les émissions carbone sont un facteur fortement pondéré dans notre dispositif de notation ESG depuis sa création. Dans nos principes d'intégration ESG, certains de nos portefeuilles ont pour objectif d’obtenir un score ESG plus élevé et une empreinte carbone inférieure à celle de leurs indices de référence respectifs. Cet engagement repose sur la conviction qu'en tant qu'investisseur, pour

évaluer l'impact environnemental de nos investissements et le risque climatique associé, nous devons être en mesure de mesurer les émissions de gaz à effet de serre relatives à ces investissements. Nous pensons également que les considérations ESG, lorsqu'elles sont combinées à l'analyse financière traditionnelle, peuvent aider les investisseurs à comprendre un ensemble plus large de risques et d'opportunités et, par conséquent, à prendre des décisions d'investissement plus éclairées.

Métriques 2023

Nous avons considérablement réduit l'empreinte carbone de nos portefeuilles dans le périmètre de nos engagements « *Net Zero* » depuis 2019. Bien qu'il soit difficile d'isoler les différents facteurs qui ont permis cette réduction, un certain nombre de mesures mises en place au cours des dernières années ont eu un impact sur nos émissions financées.

Par exemple, la mise en œuvre de notre politique charbon en 2019 puis de notre politique en matière de pétrole et de gaz en 2020 – et le renforcement continu de ces politiques – ont considérablement réduit notre exposition aux entreprises les plus émettrices de carbone.

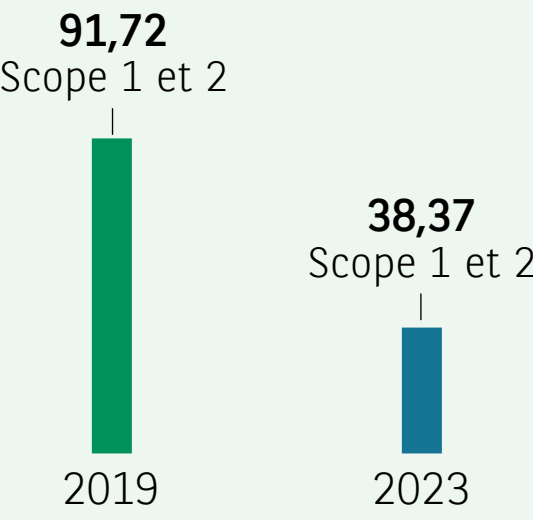
Notre règle « *better-than-benchmark* » (mieux que l'indice de référence) pour certaines stratégies, où nous visons à détenir des portefeuilles dont l'empreinte carbone est inférieure à celle de leurs indices de référence respectifs, incite nos gérants de portefeuille à réduire davantage le niveau d'émissions financées dans leurs fonds. De plus, nous visons à détenir des portefeuilles avec des scores ESG supérieurs à leurs indices de référence respectifs et plusieurs indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre sont actuellement intégrés dans notre dispositif de notation ESG.

Avec l'introduction de la réglementation SFDR, notre définition de l'investissement durable a rendu le pétrole et le gaz inéligibles, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être détenus dans les fonds classés Article 9 ou dans la composante « SI » (*Sustainable Investment*, investissement durable) des fonds classés Article 8. Nous avons également 213 fonds labellisés ISR (France) ou *Towards Sustainability* (Belgique) et ces deux labels ont considérablement renforcé leurs critères vis-à-vis des industries à forte teneur en carbone, ce qui a également contribué à réduire notre empreinte carbone au fil du temps. En outre, nos fonds PAB suivent également les règles PAB sur la réduction annuelle de l'empreinte carbone des portefeuilles.

La réduction de notre empreinte carbone peut également être due à la réduction de l'empreinte carbone des entreprises investies. Nos données sur l'empreinte carbone 2023 datent de septembre et ne reflètent pas encore l'empreinte carbone 2023 des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous utilisons les dernières données disponibles pour calculer l'empreinte carbone, ce qui signifie que nous utilisons en grande partie les données de l'année précédente.

Cela signifie que la réduction de l'empreinte carbone que nous avons constatée en 2023 pourrait, à ce stade et jusqu'à ce que nous disposions des données carbone actualisées, refléter un effet de sélection (par exemple, une pondération réduite dans les entreprises à forte teneur en carbone) plutôt qu'un changement dans les émissions de carbone des entreprises investies elles-mêmes. Nous continuons de travailler avec les fournisseurs de données pour trouver des moyens d'accéder à des données plus actuelles, mais pour l'instant, nous devons accepter qu'il y ait un décalage dans les émissions déclarées.

Empreinte carbone de nos actifs sous gestion dans le périmètre défini (tCO₂e/m€ EVIC)





NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Cadre « NZ:AAA » : s’aligner sur la neutralité carbone

Nous avons développé un cadre propriétaire pour mesurer l'alignement de nos investissements dans les entreprises avec l’objectif « *Net Zero* », largement inspiré du cadre d’analyse d’alignement climatique proposé par la *Paris Aligned Investment initiative* (PAII). Ce cadre propriétaire « triple A (NZ:AAA) », *Net Zero Achieving, Aligned or Aligning* (Ayant atteint le « *Net Zero* », Alignés vers une trajectoire « *Net Zero* » ou en cours d'Alignement vers une trajectoire « *Net Zero* »), se base sur un certain nombre de sources de données, notamment les initiatives *Transition Pathway*, *Science Based Targets initiative* (SBTi), *Climate Action 100+* et CDP. La plupart de ces sources sont accessibles au public et ont pour objectifs de catégoriser les entreprises en fonction de leur trajectoire de réduction des émissions de carbone. Ce cadre décrit l'alignement progressif de nos portefeuilles d’investissement avec l'objectif de neutralité carbone d’ici 2050. Ce cadre nous aide à mieux comprendre les objectifs de réduction des émissions carbone des entreprises que nous finançons, la crédibilité de leurs stratégies climatiques ainsi que la valeur ajoutée en matière de climat des produits et services qu'elles proposent.

Notre évaluation est basée sur un indicateur d'augmentation implicite de la température (*Implied Temperature Rise*, ITR), qui traduit les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises en une projection de l’évolution de la température mondiale. Cela facilite une évaluation comparative des objectifs d'émissions des entreprises. Notre indicateur ITR se base sur la méthodologie du CDP et de la *World Wildlife Foundation* utilisant les données cibles du CDP et l'outil de notation de la température des institutions financières (*Financial Institutions Temperature Scoring tool*) développé

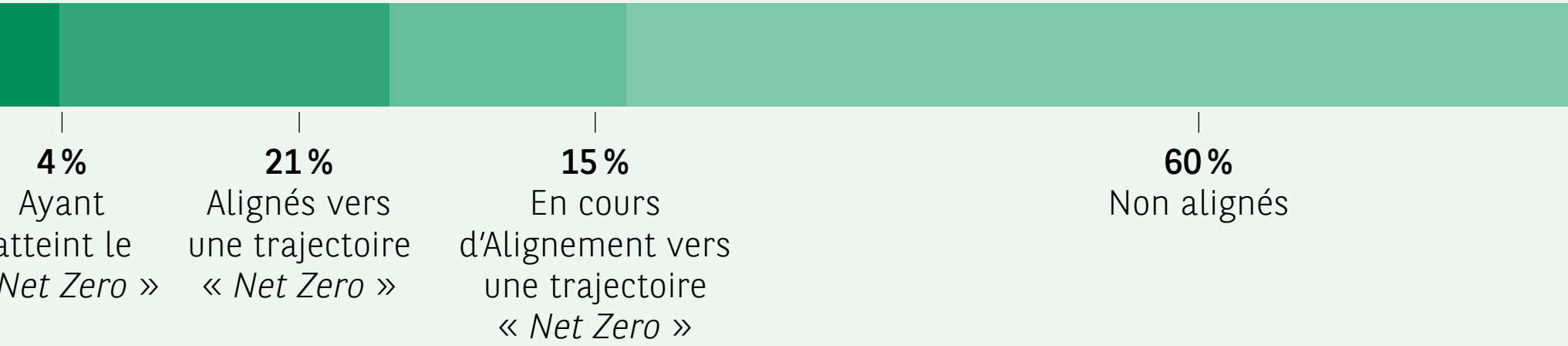
par SBTi. En plus d'utiliser l'indicateur ITR dans notre cadre NZ:AAA, nous évaluons également la valeur ajoutée en matière de climat des produits et services offerts par les entreprises dans lesquelles nous investissons en utilisant l'alignement de la taxonomie de l'UE ainsi que notre modèle d’alignement des revenus avec les ODD.

Métriques 2023

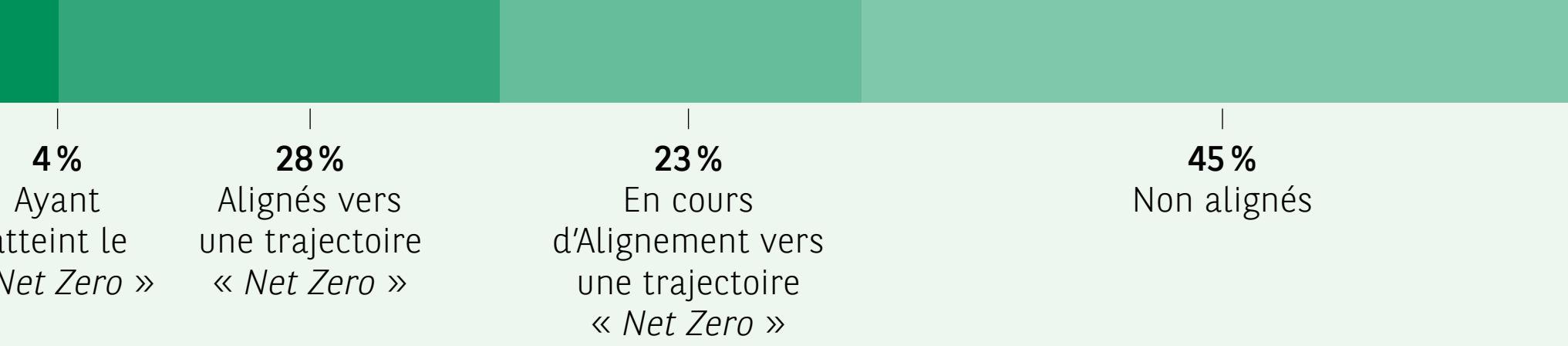
En 2023, la proportion de nos investissements dans des entreprises « non alignées » a été considérablement réduite, avec 45 % de nos actifs sous gestion entrant dans cette catégorie, contre 60 % en 2019. Cette baisse est le résultat du nombre croissant d'entreprises qui prennent des engagements en faveur du climat. Alors que de plus en plus d'entreprises annoncent des objectifs de réduction de leurs émissions de carbone et que nous sommes déjà proches de notre objectif d'alignement pour 2030, nous sommes en train de revoir notre cadre NZ:AAA afin qu’il soit davantage axé sur la performance.

Répartition NZ:AAA des actifs sous gestion dans le périmètre défini

Juin 2022



2023



Cible 2030





NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Politique de conduite responsable des entreprises

Notre politique de conduite responsable des entreprises décrit nos politiques sectorielles et leurs champs d'application. Elle constitue un outil clé dans la gestion des risques liés au climat dans nos portefeuilles.

Nous excluons :

1	Les sociétés minières qui répondent à l'un des critères suivants : • développent ou prévoient de développer des capacités d'extraction de charbon thermique, telles que de nouvelles mines ou l'expansion de mines existantes ; • tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique ; • produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an ; • n'ont pas de stratégie de sortie des activités liées au charbon thermique d'ici 2030 pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.	2	Les producteurs d'électricité qui répondent à l'un des critères suivants : • ajoutent une capacité opérationnelle de production d'électricité à partir du charbon à leur portefeuille d'électricité ; • ont une intensité carbone supérieure à 400 gCO₂/kWh (à partir de 2024, ce seuil a été réduit à 381 gCO₂/kWh). Cette exclusion sera renforcée pour suivre la trajectoire conforme à l'Accord de Paris pour le secteur, telle que déterminée par le scénario de développement durable (<i>Sustainable Development Scenario</i>, SDS) de l'Agence internationale de l'énergie (<i>International Energy Agency</i>, IEA). Cela signifie que l'intensité carbone des producteurs d'électricité sera progressivement réduite à 346 gCO₂/kWh d'ici 2025, faute de quoi ils seront exclus de nos portefeuilles d'investissement ; • continuent d'utiliser le charbon dans leur mix de production, d'ici 2030 pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.	3	Les sociétés pétrolières et gazières qui répondent à l'un des critères suivants : • les entreprises dont plus de 10 % de leurs activités proviennent du pétrole et du gaz non conventionnels ou qui tirent plus de 10 % de leurs revenus du pétrole et du gaz non conventionnels ; • les entreprises dont plus de 10 % des activités d'exploration et de production ont lieu dans la région arctique ou dont plus de 10 % des revenus proviennent d'activités dans la région arctique ; • les entreprises disposant de réserves de pétrole et de gaz dans la région amazonienne ; • les sociétés de négoce pour lesquelles les ressources en pétrole et en gaz non conventionnels représentent plus de 30 % de leur activité, ainsi que les sociétés qui possèdent ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de GNL (gaz naturel liquéfié) alimentés pour plus de 30 % de leur volume par du pétrole et du gaz non conventionnels.
---	--	---	--	---	---



NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Principes d'intégration ESG (intégration des risques de transition et de responsabilité dans l'analyse ESG)

Conformément à nos principes d'intégration ESG, pour plusieurs stratégies, nous visons à détenir des portefeuilles présentant des caractéristiques ESG plus positives que leurs indices de référence respectifs. Il s'agit notamment de viser une empreinte carbone inférieure à celle de leurs indices de référence respectifs, en encourageant l'investissement dans des entreprises présentant des profils de risque climatique de meilleure qualité.

Nous mettons en œuvre nos principes d'intégration ESG principalement en fournissant à nos équipes de gestion des notes ESG. Notre dispositif propriétaire de notation ESG met l'accent sur les risques liés au changement climatique dans le cadre du pilier environnemental, y compris les émissions de gaz à effet de serre de toutes les entreprises. Le changement climatique est l'un des 11 thèmes de ce dispositif, représentant 11,8 % de la note ESG en moyenne dans tous les secteurs, et jusqu'à 25 % pour les secteurs les plus touchés par le changement climatique. Les notes ESG résultant de cette analyse reflètent donc également la prise en compte du risque de transition.

Il est important de noter que, conformément à notre objectif d'aligner nos portefeuilles d'investissement avec la neutralité carbone, et compte tenu du fait que le monde est confronté à un grave problème d'émissions de carbone, nous avons introduit un biais pour les émissions de carbone dans notre dispositif de notation ESG, principalement sectoriel. Par conséquent, les secteurs, régions et sociétés qui émettent le plus de carbone et d'autres gaz à effet de serre auront une note ESG structurellement inférieure à celle de ceux qui en émettent moins.

Notre dispositif de notation ESG pour les émetteurs de dette souveraine intègre également une pondération de 22 % pour les facteurs liés au changement climatique, dont 11 % pour

l'évaluation du risque climatique physique dans le pays concerné et 11 % pour la prise en compte de l'approche de chaque pays en matière de lutte contre le changement climatique.

Prise en compte des principales incidences négatives (PAIs)

Sur la base d'une combinaison des différents piliers de notre approche de la durabilité, nos fonds classés Article 8 et Article 9 prennent en compte et traitent ou atténuent les PAIs liées au climat sur une base qualitative. Nous publions les valeurs des PAIs liées au climat dans notre déclaration au niveau entité et dans le modèle ESG européen (*European ESG Template*, EET), au niveau des fonds.

4 %

de nos actifs sous gestion dans le périmètre défini sont alignés sur la taxonomie de l'UE pour les activités durables

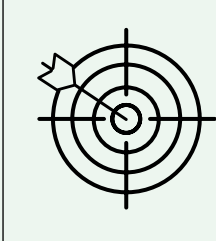
La taxonomie de l'UE établit le cadre général permettant de déterminer si une activité économique peut être qualifiée de durable sur le plan environnemental afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement. Nous avons développé une [méthodologie](#) pour calculer l'alignement des investissements avec la taxonomie de l'UE. Nous suivons et publions cet indicateur.





NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

ZOOM SUR



Investir dans des solutions climatiques

Si la transition vers une économie bas carbone engendre de nombreux risques, elle génère également plusieurs opportunités, que les investisseurs avec une vision prospective peuvent saisir, avec les bons outils d'investissement.

Nous permettons à nos clients d'investir dans la transition depuis longtemps avec, par exemple, le lancement de notre premier fonds ISR en 2002 et d'un fonds axé sur l'environnement en 2006. Depuis, nous avons lancé une gamme de stratégies axées sur le climat. En 2019, nous avons créé une équipe de gestion spécialisée sur les stratégies environnementales, avec le lancement de notre stratégie actions **Energy Transition**, suivie de nos stratégies actions **EARTH (Environmental Absolute Return Thematic)** et **Emerging Climate Solutions**.

En ce qui concerne les obligations, notre stratégie **Green Bond (obligations vertes)** a collecté 1,4 milliard d'euros d'actifs depuis son lancement. En 2021, nous avons lancé notre stratégie obligataire **Sustainable Asian Cities** conçue pour cibler les opportunités d'amélioration de la mobilité urbaine, d'intégration d'éléments bas carbone, de développement des infrastructures de base pour aider les villes à fonctionner et à prospérer, ainsi qu'à améliorer leur résilience face aux événements météorologiques extrêmes.

Nous nous classons parmi les plus grands gérants passifs ESG en Europe, ce qui reflète notre longue histoire dans ce domaine, à commencer par

le lancement du premier ETF bas carbone en 2008. Au 31 décembre 2023, nous gérons 15,6 milliards d'euros dans le *Paris-Aligned Benchmark* et le *Climate Transition Benchmark*.

En 2023 nous avons créé « *Private Assets* », une Business Unit regroupant nos expertises dédiées à la gestion d'actifs privés, et lancé la stratégie **Climate Infrastructure Debt**. Elle permet aux clients d'investir dans les énergies renouvelables, la mobilité propre et l'économie circulaire, y compris dans de nouveaux secteurs tels que les batteries, l'hydrogène et la capture du carbone.

Au début de l'année 2024, nous avons lancé une nouvelle stratégie actions : la stratégie **Global Net Zero Transition**, dans laquelle nous appliquons notre cadre NZ:AAA dans une optique de « transition juste » axée sur l'engagement afin de sélectionner des entreprises au sein de l'indice MSCI ACWI. La stratégie comprend un fonds caritatif. Nous reversons une partie de nos frais de gestion du fonds ouverts à l'association caritative [Electriciens sans frontières](#), qui développe des projets d'énergie renouvelable à petite échelle dans des communautés principalement situées dans les pays du Sud.

Notre objectif est de continuer à développer nos solutions d'investissement axées sur le climat et l'environnement, tout en intégrant des considérations climatiques et de neutralité carbone dans nos stratégies d'investissement.

Accompagner nos clients dans leur transition

Nous dialoguons avec les clients sur les défis et opportunités liés à la neutralité carbone, sur notre stratégie afin de contribuer à cet objectif, mais surtout, afin de mieux comprendre leurs besoins en la matière. Nous continuons également d'encourager nos clients qui ne l'ont pas encore fait à appliquer notre politique de conduite responsable des entreprises aux mandats et fonds dédiés existants.

Nous avons également échangé avec nos clients sur la neutralité carbone et notre stratégie dédiée :

- Nous avons fourni à nos clients des outils pédagogiques sur la neutralité carbone.
- Tout au long de l'année, nous avons publié des articles, papiers de recherche et vidéos sur notre blog Viewpoint. À titre d'exemple, en novembre 2023 nous avons publié un papier de recherche intitulé [Aligning investments with the Paris Agreement – Frameworks for a net zero pathway](#), qui explore diverses stratégies permettant aux investisseurs institutionnels d'aligner leurs portefeuilles d'actions sur des trajectoires visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Nous continuons à développer pour nos clients des solutions d'investissement axées sur le climat et l'environnement, avec le lancement de nouveaux fonds et l'acquisition d'IWC (voir [page 44](#)). De plus, notre équipe chargée de la gestion de solutions

d'investissement travaille avec certains de nos clients institutionnels pour leur fournir des solutions d'investissement sur mesure axées sur le climat et l'environnement afin qu'ils puissent aligner leurs portefeuilles (existants et nouveaux) sur la neutralité carbone.

16

fonds ouverts alignés sur l'Accord de Paris (PAB), sur la transition climatique (CTB) ou sans énergie fossile

15,6 Mds€

d'actifs sous gestion dans des fonds ouverts alignés sur l'Accord de Paris (PAB), sur la transition climatique (CTB) ou sans énergie fossile

22

fonds ouverts thématiques dédiés à l'environnement et au climat

22 Mds€

d'actifs sous gestion (actifs sous gestion dans les fonds thématiques dédiés à l'environnement et au climat)



NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

Intégrer le changement climatique dans notre vote, notre engagement et notre plaidoyer en matière de politiques publiques

Nous utilisons notre influence en tant qu'investisseur important pour voter et dialoguer de manière significative sur les questions liées au climat avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Cela nous aide à gérer les risques liés au climat en comprenant mieux les plans de transition des entreprises dans lesquelles nous investissons et en les incitant à améliorer leurs approches, si nécessaire. Nous pensons également que contribuer à l'élaboration de cadres juridiques, de réglementations, de normes et d'orientations en matière de changement climatique fait partie intégrante de la réduction des risques systémiques liés au changement climatique et est conforme à nos obligations fiduciaires à l'égard de nos clients.

Vote

- Nous avons des attentes spécifiques liées au climat pour notre activité de vote, comme indiqué dans notre politique de vote. Par exemple, nous nous opposons aux résolutions proposées par la direction concernant l'approbation du quitus du conseil d'administration, la réélection du conseil d'administration ou les états financiers (selon le marché) des entreprises qui ne rendent pas correctement compte de leur empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3, le cas échéant) ou de leurs activités de lobbying climatique, et qui ne communiquent pas ou ne dialoguent pas de manière constructive sur leur stratégie climatique. De plus, nous attendons des entreprises identifiées comme les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde qu'elles annoncent publiquement leur ambition d'atteindre

la neutralité carbone d'ici 2050. Cela se traduit par un vote d'opposition significatif lors des assemblées générales pour des considérations liées au climat. En 2023, nous nous sommes opposés à 1 080 résolutions pour 200 entreprises sur la base de nos attentes liées au climat.

- Nous soutenons les résolutions d'actionnaires lorsqu'elles sont conformes à nos attentes en matière d'ESG, comme indiqué dans notre gouvernance et politique de vote. Nous nous sommes opposés à 55 % des résolutions dites « *Say-on-Climat* » qui entraient dans notre périmètre en 2023, reflétant des résolutions qui ne répondaient pas à nos attentes.

Engagement

- Nous codirigeons le dialogue avec 10 entreprises en Europe, aux États-Unis et en Asie dans le cadre de l'initiative collaborative Climate Action 100+ (CA100+). Nous participons également aux dialogues menés par d'autres investisseurs dans le cadre de CA100+ et prêtons notre nom à tous les engagements pris au nom de cette initiative, avec toutes les entreprises, en notre qualité de membre.
- Nous co-présidons également le groupe de travail européen sur le lobbying climatique (*European Climate Lobbying Working Group*) de CA100+, siégeons au *Corporate Programme Advisory Group* et participons au programme d'engagement de l'*Asia Investor Group on Climate Change* (AIGCC) avec les services publics asiatiques.
- Engagement lié à notre politique RBC sur le charbon : nous dialoguons directement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour confirmer l'intensité des émissions de leur production d'électricité et évaluer la possibilité de travailler avec ces entreprises pour renforcer leurs ambitions en matière de décarbonation. Nous dialoguons également

avec des entreprises dont l'intensité des émissions de carbone est proche, mais pas encore conforme, à notre politique.

- Engagement sur le lobbying climatique des entreprises : nous avons réussi à obtenir d'un certain nombre de grands émetteurs tels que [Danone](#) qu'ils alignent leurs activités directes et indirectes de lobbying climatique (c'est-à-dire celles menées par leurs associations professionnelles) sur les objectifs de température de l'Accord de Paris en déposant ou en co-déposant des résolutions d'actionnaires leur demandant de le faire.

Intégration des risques climatiques dans notre gouvernance globale de gestion des risques

Nous disposons d'un cadre pour l'identification et l'examen des risques liés à la durabilité, y compris les risques liés au climat, dans notre cadre global de gestion des risques. Nous avons défini les rôles et les responsabilités des première et deuxième lignes de défense dans les différents départements concernés. Un plan d'action a été défini pour chaque risque identifié et l'évaluation des risques liés à la durabilité, ainsi que les plans de contrôle associés, sont présentés au comité de contrôle interne présidé par notre directeur général.

Nous disposons d'un département indépendant dont l'objectif est d'assurer une supervision centralisée et transversale des risques opérationnels et d'investissement, y compris les risques liés au changement climatique. Le département est impliqué dans trois dimensions importantes :

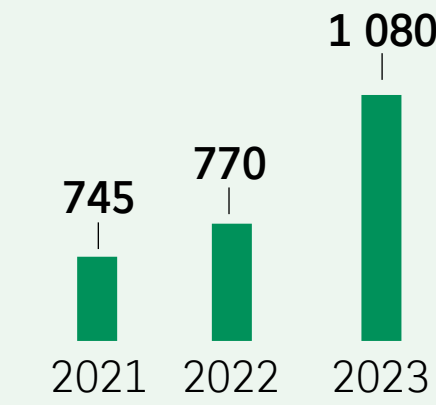
- L'examen indépendant des modèles liés au climat, ainsi que le service juridique en cas d'implications réglementaires.
- Le suivi des indicateurs de durabilité des portefeuilles. Les fonds sont suivis automatiquement et les écarts par rapport aux attentes sont considérés comme des violations. Les engagements volontaires, y compris les contraintes en matière

de carbone, sont suivis par le *CIO office*. Par exemple, pour les fonds classés Articles 8 et 9 selon la réglementation SFDR, dont l'objectif est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence en termes de note ESG et d'empreinte carbone, ces contraintes et tout écart y afférent sont suivis par le *CIO office* à l'aide d'un tableau de bord dédié et les violations sont examinées par le comité d'investissement.

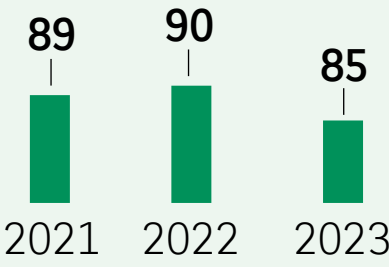
- La supervision des risques opérationnels liés à un certain nombre de processus impliquant des questions de durabilité, y compris celles liées au climat (par exemple, les rapports, les données et les systèmes informatiques).

Notre équipe de gestion des risques est impliquée dans la gouvernance liée à la durabilité, y compris notre axe de travail « *Net Zero* » dédié au changement climatique, et travaille en étroite collaboration avec l'équipe RISK ESG du Groupe BNP Paribas pour assurer le partage des meilleures pratiques. Au sein du département RISK du Groupe BNP Paribas, l'équipe RISK ESG gère l'intégration des facteurs de risques ESG dans le cadre de gestion des risques du Groupe BNP Paribas et dans les activités des différentes équipes de gestion des risques du Groupe.

**Nombre de résolutions
proposées par la direction
auxquelles nous nous
sommes opposés pour des
raisons liées au climat**



**% de soutien
aux résolutions
d'actionnaires
sur le climat**





À PROPOS
DE CE RAPPORT

2023 EN CHIFFRES

ÉDITORIAL
DE SANDRO PIERRI

EN BREF

NOTRE STRATÉGIE
ET APPROCHE

LES 3E

CONDUITE RESPONSABLE
DES ENTREPRISES

INTÉGRATION
ESG

CLIMAT

LE VOTE ET
L'ENGAGEMENT

LA DURABILITÉ DANS NOTRE
GAMME DE PRODUITS

RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE

TABLE DE CONCORDANCE
STEWARDSHIP CODES

LE VOTE ET L'ENGAGEMENT



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

En tant qu'investisseurs de long terme, nous utilisons le vote, le dialogue avec les entreprises et l'intervention auprès des pouvoirs publics afin d'encourager les entreprises et les gouvernements du monde entier à contribuer à la mise en place de modèles économiques plus durables et équitables. Promouvoir les bons standards ESG auprès de tous les types d'émetteurs et de sociétés cotées est un élément essentiel de notre responsabilité en tant qu'investisseur durable.

Être un « *future maker* »

En tant que « *future maker* », nous utilisons nos investissements et notre capacité à engager le dialogue avec les entreprises, les pouvoirs publics et les organismes de normalisation en faveur d'un modèle économique intégrant une transition énergétique réussie, des écosystèmes sains et une société plus égalitaire. À ce titre, nous utilisons trois outils d'engagement : le vote, le dialogue avec les entreprises et l'intervention auprès des pouvoirs publics.

Pour s'assurer que ces outils soient efficaces, cohérents et en ligne avec notre responsabilité fiduciaire, ils ne sont pas seulement intégrés à notre Stratégie Globale *Sustainability*, mais également encadrés par notre [politique de vote et d'engagement](#) et notre politique de vote et de gouvernance, chacune étant revue annuellement et approuvée par notre comité *Stewardship*.

Notre conviction : le vote et l'engagement sont à la fois une obligation et une opportunité.

- Nous ne pouvons pas respecter notre engagement envers nos clients sans exercer un vote efficace, sans nous engager auprès des émetteurs pour qu'ils améliorent leur performance en matière de durabilité, et sans mener de dialogue approfondi avec les pouvoirs publics.
- Un engagement significatif auprès des émetteurs améliore nos processus d'investissement afin que nous puissions gérer le risque à long terme pour nos clients en promouvant de solides pratiques ESG parmi les entreprises cotées et gouvernements émetteurs de dette souveraine.
- Comme la performance ESG peut être importante pour la performance financière, notre vote et notre engagement

peuvent contribuer à réduire les risques, produire de la valeur et avoir un impact positif sur le monde en encourageant à la fois de meilleures pratiques et davantage de transparence.

- Nous excluons les entreprises, secteurs ou activités qui enfreignent les normes internationales ou qui causent des dommages inacceptables à la société et/ou à l'environnement. Nous nous engageons à favoriser le changement, mais si notre engagement n'est pas efficace, le désinvestissement peut être utilisé en dernier recours.
- Une information appropriée et complète sur l'entreprise est une exigence fondamentale pour une prise de décision saine en matière d'investissement.
- La collaboration avec d'autres investisseurs et parties prenantes à long terme peut contribuer à la réalisation

de nos objectifs environnementaux et sociaux communs, en particulier dans le cadre du dialogue avec les entreprises et les instances réglementaires.

- Nous avons le devoir d'encourager les décideurs publics à mettre en place des législations, des réglementations et des normes qui favorisent le développement durable et équitable et qui s'attaquent aux risques systémiques et défaillances des marchés.

Vote	Engagement	Politiques publiques
Nous exerçons nos droits et nos responsabilités en prenant des décisions de vote réfléchies, conformément à notre politique. Le vote est essentiel pour nous acquitter de notre devoir fiduciaire. Il permet d'améliorer la gouvernance d'entreprise et les pratiques en matière de durabilité.	Un dialogue proactif et éclairé avec les émetteurs d'actions et d'obligations vise à améliorer leurs performances en matière de gouvernance et de durabilité. L'engagement informe à son tour nos votes et influence nos notations ESG ainsi que l'éligibilité des émetteurs à l'investissement. Il nous aide également à mieux gérer les risques systémiques mondiaux et les défaillances du marché.	Nous pensons que dialoguer avec les pouvoirs publics permet de contribuer à faire positivement évoluer les marchés et les règles qui guident les pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Le vote et l'engagement pour façonner les politiques et les pratiques des émetteurs

Dans le cadre de notre processus d'investissement, nous votons au nom de nos clients lors des assemblées générales annuelles (AGA) et des assemblées générales extraordinaires (AGE) des sociétés dans lesquelles nous investissons¹. Nous nous engageons à exercer notre politique de vote de manière cohérente sur l'ensemble des portefeuilles et des marchés, sous réserve des contraintes techniques et juridiques. Nous coordonnons le dialogue avec les gérants, les analystes ESG et *Stewardship* afin que les décisions finales de vote complètent les éléments qualitatifs de nos notations ESG. Notre [gouvernance et politique de vote](#) fournit des détails complets sur notre approche en matière de vote.

Nos pratiques d'engagement s'étendent même au-delà de nos participations dans des sociétés cotées – gérées activement et passivement. Nous dialoguons régulièrement avec les émetteurs de divers types d'obligations, ainsi qu'avec les émetteurs souverains et les agences, sur des questions ESG importantes, y compris le changement climatique, qui peuvent avoir une incidence sur la valeur de nos investissements dans des obligations souveraines ou sur leur capacité à remplir leurs obligations envers les investisseurs.

Dans le cadre de nos activités d'actifs privés, nous dialoguons avec les entreprises emprunteuses sur un large éventail de caractéristiques ESG spécifiques à chaque actif et stratégie. Il peut s'agir de discuter de questions pertinentes avec les partenaires globaux lors de la sélection de fonds externes,

de définir les attentes des équipes de direction en matière d'ESG lors des investissements dans les entreprises, d'inclure des clauses ESG dans les documents de transaction, ou de voter lors des réunions du conseil d'administration pour promouvoir les considérations ESG ou d'impact. Nous participons également à plusieurs initiatives sur l'ESG et l'impact dans les actifs privés.

Procédure d'escalade

Le dialogue entre investisseurs et émetteurs constitue la base d'une bonne gouvernance : il permet d'établir des relations de confiance dans le temps et d'initier des discussions ouvertes en vue de résoudre des problèmes qui n'auraient pas pu être abordés autrement.

Toutefois, le dialogue est un processus réciproque et il peut arriver que des mesures plus fermes soient nécessaires pour encourager une entreprise à s'asseoir à la table des négociations et à discuter de nos préoccupations.

Notre approche *stewardship* prévoit une variété de stratégies d'escalade, notamment :

- voter contre le quitus ou l'élection du conseil d'administration ou contre les comptes financiers d'une entreprise ;
- soumettre des questions privées à la direction générale de l'entreprise ;

- soumettre des questions publiques lors des assemblées générales ;
- déposer ou co-déposer des résolutions d'actionnaires lors des assemblées générales ;
- faire des déclarations publiques ;
- rarement, mais lorsque cela est jugé approprié, annoncer nos intentions de vote à l'avance ;
- des stratégies juridiques supplémentaires.

Ces décisions sont prises au cas par cas, afin de s'assurer que nos préoccupations ont été correctement entendues et traitées. Notre stratégie de dépôt de résolutions d'actionnaires est approuvée chaque année par le comité *Stewardship*, tout comme les décisions relatives au dépôt de résolutions d'actionnaires spécifiques. Nous excluons également régulièrement de nos portefeuilles gérés activement les sociétés qui ne respectent pas nos normes de conduite responsable des entreprises (RBC) et nos politiques sectorielles.

1 - Les droits de vote sont exercés sur les actions pour les fonds communs de placement, les OPCVM, les fonds d'investissement agréés (FIA), les fonds d'investissement étrangers et mandats, et sur les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) pour lesquels l'exercice des droits de vote est délégué à BNPP AM.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Plaidoyer en matière de politiques publiques pour façonner les marchés

BNPP AM a un engagement de longue date en matière de politiques publiques pour faire progresser ses objectifs en matière de durabilité, contribuer au bon fonctionnement du système financier et atténuer les risques systémiques. Nous sommes convaincus que contribuer à l'élaboration de cadres juridiques, de réglementations, de normes et de directives pour la finance durable et les questions de durabilité qui ont de graves implications pour l'économie réelle – notamment le changement climatique, la destruction de la biodiversité et les inégalités – fait partie intégrante de nos obligations fiduciaires envers nos clients.

L'un des piliers des Principes pour l'investissement responsable (PRI), dont nous sommes signataires, est la participation « à l'élaboration de politiques, de réglementations et de normes (telles que la promotion et la protection des droits des actionnaires) ». Nous agissons également dans le cadre des dispositions de [la Charte du Groupe BNP Paribas pour une représentation responsable auprès des autorités publiques](#). Notre approche est définie dans notre [politique de vote et d'engagement 2024](#).

Nous contribuons à des initiatives aux niveaux international, régional et national sur des questions liées à la finance durable, à la gouvernance d'entreprise, ainsi que sur un large éventail de questions liées à la durabilité. Bien que nous menions parfois un dialogue individuel avec des agences et des décideurs politiques, nous privilégions, dans la mesure du possible, les échanges initiés avec d'autres investisseurs dans des réseaux formels ou informels, afin de pouvoir présenter une position cohérente.

Compte tenu du rôle important que jouent les organismes comptables et autres organismes de représentation professionnelle, nous cherchons également à façonner les normes et directives qu'ils élaborent et supervisent.

Nos actions incluent :

- la contribution de positions publiques auprès des législateurs, des régulateurs et des institutions multilatérales, par exemple en réponse aux consultations publiques ;
- la participation à l'élaboration de propositions de politiques publiques dans des forums publics et privés, tels que les comités consultatifs techniques et des associations d'investisseurs ;
- des rencontres avec les décideurs politiques ;
- la publication de livres blancs et ;
- l'approbation de déclarations et d'engagements publics formulés par des investisseurs et autres parties prenantes.

Nous présentons dans cette section divers exemples de notre action de plaidoyer en faveur des politiques publiques pour démontrer comment nous adoptons une approche commune pour tenter d'influer sur les politiques et pratiques des entreprises et sur les politiques publiques correspondantes.

ShareAction : classement et résultats

BNPP AM a été classé deuxième sur 77 gérants d'actifs dans le monde par ShareAction dans son rapport 2023 « *Point of No Returns* ».

Les scores et le classement sont basés sur l'ambition, la portée et la transparence des approches des entreprises en matière d'investissement responsable, afin de déterminer dans quelle mesure elles se protègent contre les principaux risques sociaux et environnementaux.

Nous avons obtenu un score de 79 % dans la section *Stewardship* et avons reçu la note A. Le score moyen était de 58 %.

Note : Le rapport ShareAction 2023 « *Point of No Returns* » est basé sur les chiffres de 2022.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Activités de vote : exercer nos droits et responsabilités

Notre approche du vote est régie par un ensemble de principes qui orientent nos attentes à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons et nous guident dans l'exercice de notre responsabilité fiduciaire. Notre politique de gouvernance et de vote fixe les règles que nous appliquons au vote, y compris sur les questions liées aux critères ESG. Elle est mise à jour chaque année. Nous votons uniquement dans l'intérêt de nos clients et des bénéficiaires finaux des fonds dont nous sommes responsables.

Nous cherchons à développer une approche constructive et positive avec les conseils d'administration des sociétés dans lesquelles nous investissons, en présentant clairement nos attentes en tant que gérant d'actifs diligent. Cependant, nous n'hésiterons pas à nous abstenir ou à nous opposer aux résolutions de la direction, ou au contraire à soutenir les résolutions d'actionnaires. Lorsque les entreprises ne répondent pas à nos attentes, nous nous opposons aux principales catégories suivantes de résolutions de la direction, en fonction du marché : réélections des membres du conseil d'administration, quitus des administrateurs et/ou des dirigeants exécutifs, ou encore états financiers.

Pour nous aider à appliquer nos politiques, nous faisons appel à des sociétés de conseil en vote, comme ISS, qui propose une plateforme de vote et des analyses pour toutes les entreprises,

Glass Lewis et Proxinvest, qui réalise des analyses sur une sélection d'entreprises. Cependant, nous ne leur déléguons pas la prise de décision et prenons toutes les décisions de vote à chaque assemblée d'actionnaires en interne, sans jamais sous-traiter la décision finale.

[L'historique complet de nos votes pour 2023](#) est accessible au public sur notre site Internet. Voici un résumé de notre activité de vote en 2023, y compris des détails sur nos votes les plus importants et nos justifications pour les votes sur les résolutions environnementales et sociales.

Principales évolutions de notre politique de vote en 2023

Chaque année, nous révisons notre politique de vote afin de l'adapter à l'évolution des pratiques du marché et aux nombreux défis qui subsistent dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité environnementale et sociale. Notre [politique de vote 2023](#) renforce à nouveau nos attentes dans ces domaines, notamment en :

Relevant le seuil de diversité des genres dans les conseils d'administration de :

- 35 % dans les pays matures, c'est-à-dire pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, avec

des exceptions autorisées dans les cas où la proportion de femmes est comprise entre 20 et 35 % ;

- 20 % dans les pays émergents, c'est-à-dire pour tous les autres marchés, avec des exceptions autorisées dans les cas où la proportion de femmes est comprise entre 10 et 20 %.

Introduisant une attente en matière de diversité ethnique pour l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni et l'Irlande :

- Voter contre les administrateurs en place qui sont membres du comité de nomination si le conseil d'administration ne présente pas de diversité raciale ou ethnique apparente (selon la définition d'ISS²) pour l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni et l'Irlande.

Introduisant une nouvelle règle d'opposition au conseil d'administration lorsque les sociétés ont des actions à deux classes :

- Voter contre les membres du comité de nomination et/ou de gouvernance en place (ou le président du conseil d'administration en l'absence de tels comités) dans les sociétés dotées d'un système d'actions à deux classes avec des droits de vote différentiels (y compris les actions préférentielles sans système de droit de vote).
- Établir une règle d'exception pour les introductions en bourse récentes avec une clause de caducité dans les cinq ans suivant l'introduction en bourse.

Poursuite de la prise en compte des facteurs liés à la durabilité dans les décisions de vote

Nous continuons également à prendre en compte dans nos décisions de vote d'autres facteurs de performance des entreprises en matière de durabilité. En tant que signataire de l'initiative *Net Zero Asset Managers* (NZAM), nous avons maintenu les attentes que nous avons fixées l'année dernière à l'égard des entreprises identifiées comme les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre au monde. Nous attendons de ces entreprises qu'elles annoncent publiquement leur ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou avant, en s'appuyant sur des stratégies de décarbonation crédibles et des objectifs intermédiaires, conformément aux efforts déployés au niveau mondial pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

En ce qui concerne la biodiversité, nous attendons des entreprises qu'elles évaluent et rendent compte de leurs principaux impacts et dépendances à l'égard de la nature, en commençant par les entreprises des secteurs à fort impact et en mettant l'accent sur la déforestation et l'eau. Nous avons ciblé les entreprises des secteurs désignés par le CDP comme ayant un impact important et qui n'ont pas répondu aux questionnaires du CDP sur l'eau et la forêt.

Enfin, bien que nous engagions le dialogue avec certaines entreprises ayant de faibles scores ESG selon notre propre système de notation,

en particulier celles dans lesquelles nous avons des positions actives, nous avons également la possibilité de sanctionner certaines résolutions à titre de mesure d'escalade, surtout en l'absence d'amélioration des pratiques de ces entreprises. Nous sanctionnons également les sociétés dont les politiques et les pratiques ne sont pas conformes à notre Conduite responsable des entreprises (RBC).



Michael Herskovich
Responsable Global Stewardship

« Nous préconisons des assemblées générales hybrides, avec les mêmes droits pour ceux qui votent à distance et en personne. Comme les années précédentes, nous continuons à plaider en faveur de normes de gouvernance élevées et nous nous sommes opposés à 36 % des résolutions proposées par la direction sur lesquelles nous avons voté parce que nous pensions qu'elles n'étaient pas dans le meilleur intérêt de nos clients. »

2 - Prise en compte des considérations techniques et juridiques pertinentes.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Périmètre du vote pour 2023

Chaque année, nous contrôlons le nombre total d'actions votables des portefeuilles que nous gérons et nous évaluons le pourcentage de votes exercés au cours de l'année, conformément à notre gouvernance et politique de vote. Le choix des titres sur lesquels nous exerçons le droit de vote répond à un double objectif.

Nous visons à concentrer nos efforts sur :

- La plus grande concentration possible de nos positions ;
- Les sociétés dans lesquelles nos gestions collectives détiennent une part significative du capital.

Plus précisément, le nombre total d'assemblées auxquelles nous votons est défini lorsque nos positions agrégées répondent au moins à l'une des trois conditions suivantes :

- Elles représentent 90 % du total cumulé de nos positions en actions ;
- Elles constituent 0,1 % ou plus de la capitalisation boursière de l'entreprise ou
- Sur demande ad hoc.

La valeur totale des actifs sous gestion entrant dans notre périmètre de vote (qui va au-delà des Organismes de Placement Collectif en Valeurs

Mobilières (OPCVM) sous mandat) s'élève à 68 milliards d'euros. Ce périmètre de vote représente près de 52 % des assemblées³ tenues par les sociétés détenues dans l'ensemble de nos OPCVM sous mandat, qui ont représenté 79 % des bulletins de vote⁴. Au cours des trois dernières années, nous avons maintenu un taux d'opposition élevé et toujours croissant. Cela est dû aux attentes élevées que nous avons envers les entreprises décrites ci-dessus et au fait que nous prenons nos propres décisions de vote. Cette année, nous nous sommes opposés à 36 % des résolutions proposées par la direction, soit trois points de pourcentage de plus que les deux années précédentes. Nous avons voté à 1 931 assemblées générales en 2023, principalement en Europe, suivant la répartition de nos actifs sous gestion.

Nous nous sommes opposés à

36 %

des résolutions proposées par la direction en 2023, contre

33 %

les deux années précédentes.

Nombre total et pourcentage de votes par région au cours des 3 dernières années

Année	AG votées	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Autres régions*
2023	1 931	898	540	414	79
		47 %	28 %	21 %	4 %
2022	1 976	908	526	432	110
		46 %	27 %	22 %	6 %
2021	2 098	974	554	467	103
		46 %	26 %	22 %	5 %

* Les autres régions comprennent des marchés tels que l'Amérique Latine et l'Afrique.

Votes Pour et Contre, abstentions incluses, en 2023



Notre taux d'opposition, à l'exclusion des résolutions d'actionnaires (analyse présentée aux pages 62 à 65), a continué à se concentrer principalement sur trois sujets :

- La rémunération des dirigeants ;
- Les opérations financières, et
- La nomination des administrateurs.

Des détails similaires sur nos autres types de votes sont disponibles dans notre [rapport de vote 2023](#). Plus loin dans ce rapport, nous donnons des exemples qui illustrent la manière dont notre dialogue avec plusieurs entreprises en amont de leur assemblée générale a façonné nos décisions de vote. Dans certains cas, nous nous sommes abstenus ou avons voté contre un point soumis au vote à titre de mesure préventive.

3 - Le total des votes possibles comprenait 3 677 assemblées générales en 2023.
4 - Nous avons voté 18 156 bulletins sur 22 927 bulletins votables.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Nos votes sur les résolutions proposées par la direction et les actionnaires

Résolutions proposées par la direction						Résolutions proposées par les actionnaires
	Total	Nomination des administrateurs	Rémunération des dirigeants	Opérations financières	Affaires courantes et autres ⁵	
Total des votes	25 988	12 621	3 924	2 431	6 139	873
Pour	16 509	7 343	1 943	1 459	5 187	577
Contre	8 476	4 878	1 695	842	863	198
Abstention	1 003	400	286	130	89	98
Taux d'opposition en 2023 (abstention ou contre)	36 %	42 %	50 %	40 %	16 %	34 %
Taux d'opposition en 2022 (abstention ou contre)	33 %	36 %	61 %	38 %	13 %	28 %
Taux d'opposition en 2021 (abstention ou contre)	33 %	37 %	60 %	39 %	12 %	30 %

5 - Approbation des comptes, nomination et rémunération des commissaires aux comptes, fusions et acquisitions, mesures anti-OPA, etc.

Rémunération des dirigeants
(50 % de taux d'opposition vs 61 % en 2022)

Les raisons de notre opposition aux plans de rémunération des dirigeants (stock options, actions gratuites ou indemnités de départ ainsi que les votes sur les politiques de rémunération de type « Say-on-Pay ») relèvent des catégories générales suivantes :

- Un manque de transparence sur la politique de rémunération (volume, poids, nature des conditions de performance, objectifs à atteindre, etc.) ;
- Les pratiques de rémunération ne vont pas dans l'intérêt des parties prenantes, avec des montants jugés excessifs

- ou disproportionnés eu égard à la performance de l'entreprise ;
- Critères de performance ESG considérés comme inexistants ou faibles, sans lien clair avec la stratégie de développement durable de l'entreprise ;
- Une approche de « pay for failure » (paiement en cas d'échec) est en place, en l'absence de critères de performance contraignants et/ou ;
- La rémunération n'est pas orientée vers le long terme.

Opérations financières
(40 % de taux d'opposition vs 38 % en 2022)

Notre opposition aux résolutions de la direction en matière d'opérations financières, qui concernent généralement des augmentations de capital, est due aux raisons suivantes :

- Le volume global est considéré comme trop important (lorsque l'ensemble des autorisations dépasse 50 % du capital social) ; ou
- Il s'agit d'une autorisation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription

ni objet spécifique pouvant aboutir à une dilution excessive pour des actionnaires existants (plus de 5 % du capital ou 20 % en cas d'objet spécifique).

Nous votons également de manière systématique contre les mesures anti-OPA.

Nominations des administrateurs
(42 % de taux d'opposition vs 36 % en 2022)

Notre opposition à la nomination d'administrateurs individuels indique généralement notre conviction que la gouvernance et l'équilibre des pouvoirs ne sont pas satisfaisants au sein de ces sociétés. La plupart des votes contre des administrateurs concernent les cas suivants :

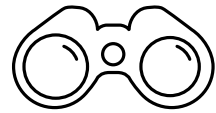
- Un administrateur non indépendant dans un conseil jugé insuffisamment indépendant ;
- Le non-respect de nos règles sur la diversité des genres ;

- Un administrateur peu assidu ou dont la durée du mandat excède quatre ans.
- En [pages 72 à 73](#), nous donnons plusieurs exemples de notre engagement en matière de vote ; un commentaire sur notre engagement et sur les votes sur la diversité des genres dans les conseils d'administration figure à la [page 96](#), dans la section « Égalité ».



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUE



Dépôt de résolutions d'actionnaires (1/2)

En 2023, nous avons continué à jouer un rôle de premier plan dans le domaine des résolutions d'actionnaires. Nous avons soumis dix résolutions d'actionnaires : huit résolutions en Italie relatives à la gouvernance et deux résolutions aux États-Unis sur des sujets environnementaux.

Italie : Résolutions avec Assogestioni via le système Voto di Lista

CONTEXTE : Le mécanisme de vote par liste est utilisé en Italie pour élire les administrateurs et les commissaires aux comptes des sociétés italiennes cotées en bourse, sélectionnés et proposés par les actionnaires, y compris les investisseurs institutionnels. Assogestioni a proposé pour la plupart des sociétés italiennes, et généralement pour trois sièges, une liste d'administrateurs indépendants. Une autre liste est généralement proposée par les principaux actionnaires. La plupart de ces votes ont lieu tous les trois ans et Assogestioni utilise un processus de sélection indépendant pour choisir les candidats.

ACTIVITÉ : Nous avons soumis des résolutions d'actionnaires en faveur de la liste d'administrateurs proposée par Assogestioni auprès de huit sociétés : Autogrill ; Brunello Cucinelli ; Fineco Bank ; Terna ; Poste Italiane ; Eni Spa ; Enel Spa et Mediobanca.

RÉSULTATS : Dans toutes les sociétés, les administrateurs ont été élus à partir de la liste

Assogestioni, ce qui nous a permis de renforcer la bonne gouvernance et l'indépendance du conseil d'administration de ces sociétés.

États-Unis : Propositions environnementales

Bien que nous ayons constaté un nombre croissant de votes majoritaires sur des résolutions d'actionnaires aux États-Unis qui soulèvent des questions de durabilité, les votes majoritaires sont rares. L'objectif d'une résolution n'est pas de remporter le vote, mais de modifier les pratiques de l'entreprise. Les retraits négociés de résolutions d'actionnaires peuvent être plus efficaces que les résultats d'un vote fort, car ils sont fondés sur le dialogue et un effort pour parvenir à un accord acceptable pour les deux parties. Il faut parfois des années avant qu'une entreprise ne soit disposée à s'asseoir à la table des négociations. Nous avons co-déposé deux résolutions d'actionnaires aux États-Unis cette année.

UPS : Lobbying climatique aligné sur l'Accord de Paris

CONTEXTE : Nous nous efforçons d'encourager les entreprises à aligner leurs efforts de lobbying climatique directs et indirects (c'est-à-dire ceux menés par leurs associations professionnelles) sur les objectifs de température de l'Accord de Paris. Plus précisément, nous demandons aux entreprises

de produire des rapports annuels sur ces efforts, conformément à la norme mondiale sur le lobbying climatique des entreprises, que nous avons contribué à lancer.

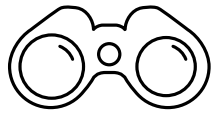
ACTIVITÉ : En 2022, nous avons co-déposé une résolution d'actionnaire lors de l'assemblée générale annuelle de United Parcel Service (UPS) avec Mercy Investment Services, demandant que l'entreprise publie son premier rapport sur le lobbying climatique. Cette résolution consultative a recueilli 33 % des voix. Comme les discussions avec l'entreprise ne semblaient pas progresser pendant le reste de l'année, nous avons soumis à nouveau la résolution pour la saison de vote de 2023. Nous avons eu d'autres discussions avec l'entreprise au début du mois de janvier ; le ton de la conversation était beaucoup plus constructif.

RÉSULTATS : Fin janvier, nous sommes parvenus à un accord avec UPS pour la publication de son premier rapport sur le lobbying climatique, au plus tard au deuxième trimestre 2024. En échange, nous avons retiré la résolution d'actionnaires et, en raison du calendrier, nous avons accepté de ne pas soumettre à nouveau la résolution pour l'année prochaine.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUE



Dépôt de résolutions d'actionnaires (2/2)

Archer Daniels Midland (ADM) : Éliminer la conversion de la végétation indigène des chaînes d'approvisionnement mondiales

CONTEXTE : Les biomes non forestiers, tels que le Cerrado brésilien, sont des écosystèmes essentiels qui abritent une biodiversité substantielle et fournissent des services écosystémiques clés, notamment l'apport en eau et la séquestration du carbone. Ces dernières années, le Cerrado, qui bénéficie d'une protection juridique moindre que l'Amazonie, a connu une conversion substantielle pour l'agriculture. ADM est un négociant en matières premières d'importance systémique et, selon nous, a pris du retard sur ses pairs dans son approche de la conversion de la végétation endémique (NVC).

OBJECTIF : Notre objectif est de convaincre ADM d'élargir son engagement en matière de déforestation afin d'y inclure un engagement assorti d'un calendrier visant à éliminer la NVC de ses chaînes d'approvisionnement mondiales. Notre demande est cohérente avec le message commun transmis lors de la COP27 par le Royaume-Uni et les États-Unis, soulignant l'importance cruciale des engagements en matière de NVC.

ACTIVITÉ : Au quatrième trimestre de 2022, nous avons soumis à l'entreprise une résolution d'actionnaire visant à obtenir un engagement, vérifié de manière indépendante, d'éliminer la

NVC des chaînes d'approvisionnement d'ADM d'ici à 2025. Nous avons finalement retiré cette résolution en échange d'un accord d'ADM pour publier – avec l'aide d'un ou plusieurs tiers indépendants crédibles – un rapport évaluant la faisabilité de modifier l'engagement d'ADM en matière de non-déforestation pour que ses chaînes d'approvisionnement sud-américaines les plus à risque (maïs et soja) soient exemptes de NVC d'ici à 2025. En outre, l'entreprise a accepté d'adopter un engagement limité dans le temps au plus tard six mois après la publication du rapport, sur la base des résultats de l'évaluation de faisabilité. ADM a également accepté de consulter ses investisseurs au cours de ce processus.

Au cours du quatrième trimestre, ADM a mis à jour sa [politique de protection des forêts, de la biodiversité et des communautés](#) en s'engageant à éliminer de ses chaînes d'approvisionnement, d'ici à 2025 pour les fournisseurs directs et d'ici à 2027 pour les fournisseurs indirects, la conversion de la végétation indigène ou la réaffectation des terres sauvages à des cultures telles que le soja et le maïs, dans les « zones à haut risque ». La politique définit les biomes de l'Amazonie brésilienne, du Cerrado et du Pantanal, ainsi que le Chaco paraguayen et argentin comme des zones « à haut risque » de conversion de la végétation indigène. La politique établit une date limite de 2025 pour la NVC dans ces zones pour tous les fournisseurs, ce qui signifie que

la conversion des terres au-delà de 2025 ne sera pas autorisée.

La date de 2027 pour les fournisseurs indirects donne à l'entreprise le temps supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour confirmer la conformité avec sa politique.

Nous avons rencontré les dirigeants d'ADM pour discuter de leur étude de faisabilité et obtenir plus de détails sur ces nouveaux engagements. Bien que nous préférions vivement voir une date de conformité ou une date « cible » pour les fournisseurs indirects d'ADM en 2025, nous apprécions la rigueur avec laquelle l'entreprise prévoit de vérifier que les fournisseurs indirects ne se convertissent pas et le fait que ces nouveaux engagements ont été pris avant la date prévue. De plus, lorsque les entreprises fixent des dates limites à l'avenir, elles risquent d'encourager la poursuite de la conversion jusqu'à cette date. Nous avons insisté auprès de l'entreprise sur l'importance cruciale de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher une augmentation de la conversion jusqu'à la date limite de 2025, ainsi que d'encourager la réhabilitation et la restauration des terres dégradées. Néanmoins, nous pensons que ces nouveaux engagements représentent un progrès important. Nous attendons la publication du rapport de faisabilité d'ADM, qui a ouvert la voie à ces engagements importants.

RÉSULTATS : ADM a adopté de nouveaux engagements en réponse à notre résolution d'actionnaires et publiera bientôt l'étude de faisabilité qui a conduit à l'adoption de ces engagements. Bien que nous ayons demandé à ADM de s'engager à éliminer la NVC de ses chaînes d'approvisionnement d'ici à 2025, et qu'ADM ne sera pas en mesure de garantir la conformité de ses fournisseurs indirects avant 2027, nous sommes satisfaits de la réactivité d'ADM et espérons que ces nouveaux engagements auront un impact systémique positif sur les principaux biomes d'Amérique latine.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Notre bilan en matière de vote sur les questions environnementales et sociales

Lorsque les sociétés ne répondent pas à nos attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux définis dans notre politique de vote, nous nous opposons aux résolutions proposées par la direction sur les réélections, le quitus ou encore l'approbation des comptes (selon le marché).

En 2023, nous nous sommes opposés à 1 521 résolutions dans 271 entreprises pour ces raisons (71 % étaient liées à nos attentes en matière de climat, 17 % liées à notre politique de conduite responsable des entreprises (RBC), 6 % liées à nos attentes en matière de biodiversité et 6 % liées à de faibles scores ESG) – une augmentation significative par rapport à 2022 (1 391 résolutions dans 248 entreprises).

Notre opposition aux résolutions clés, en lien avec nos attentes environnementales et sociales

Thème ESG	Nombre de résolutions	% du total	Nombre de réunions d'entreprises	% de réunions d'entreprises
Politique de conduite responsable des entreprises	264	17 %	32	12 %
Attentes en matière de climat	1 080	71 %	200	74 %
Attentes en matière de biodiversité	91	6 %	27	10 %
Faibles scores ESG	86	6 %	12	4 %
Total	1 521		271	

Les chiffres peuvent ne pas représenter 100 % en raison des arrondis.

En 2023, nous nous sommes opposés à

1 521

résolutions dans

271

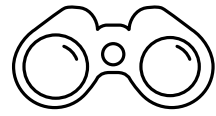
entreprises sur la base de nos attentes environnementales et sociales

Notre principe est de voter en faveur des résolutions d'actionnaires lorsqu'elles servent les intérêts à long terme de l'entreprise.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUE



Engagement lié au vote sur les questions environnementales et sociales

Mauvaises pratiques en matière de santé et de sécurité et gouvernance au sein de *Norfolk Southern*

CONTEXTE : Le 3 février 2023, un train de *Norfolk Southern* transportant des matières dangereuses a déraillé dans l'Ohio, causant des dommages importants à la communauté locale et à l'environnement. L'Agence de protection de l'environnement et le ministère de la Justice ont déposé une plainte civile contre l'entreprise, alléguant une violation de la loi sur l'eau (*Clean Water Act*). Des membres de la communauté locale et des entreprises locales, ainsi que l'État de l'Ohio, ont également intenté des actions en justice. Selon les médias, le taux d'accidents de l'entreprise a bondi de 80 % entre 2013 et 2022, avec 27 % d'accidents en plus, ce qui est nettement plus important que la moyenne du secteur. En outre, l'entreprise a été accusée de supprimer des emplois, de rallonger les trains et de faire pression contre les mesures de sécurité pour accroître la valeur actionnariale. Le *National Transportation Safety Board* enquête sur la culture de sécurité de l'entreprise. Après l'accident, le PDG s'est engagé à verser 6,5 millions de dollars pour aider les personnes touchées par le déversement de produits chimiques, mais a refusé de revenir sur le projet de l'entreprise de dépenser 7,5 milliards de dollars pour le rachat d'actions.

VOTE : Nous avons choisi de voter contre tous les membres du conseil d'administration afin d'exprimer notre vive inquiétude quant au fait que les questions de sécurité ne semblent pas faire l'objet d'une attention suffisante. L'intention de poursuivre le plan de rachat d'actions pendant cette catastrophe très médiatisée – un accident qui aurait pu être évité si les mesures de sécurité appropriées avaient été prises – a souligné la nécessité d'envoyer un signal fort à un conseil d'administration qui ne semble pas faire passer nos intérêts en premier. Cependant, les investisseurs ont massivement réélu le conseil d'administration de *Norfolk Southern*.



Des engagements affaiblis en matière de déforestation chez Procter & Gamble (P&G)

CONTEXTE : En mai 2023, P&G a mis à jour sa politique sur les produits forestiers, en supprimant un engagement visant à mettre fin à la « dégradation » des forêts – des pratiques qui nuisent considérablement à la capacité d'une forêt à continuer à produire divers services écosystémiques, sans convertir la forêt à des utilisations non forestières (déforestation). L'engagement sur la dégradation figurait dans la politique de P&G depuis 2021, à la suite d'un vote majoritaire sur une résolution d'actionnaires.

ACTIVITÉ : Nous avons posé des questions lors de la conférence téléphonique ESG de P&G sur la suppression du terme « dégradation » de la politique de l'entreprise et sur les implications pour sa chaîne d'approvisionnement. La société a répondu que le terme « dégradation » avait été supprimé pour éviter toute confusion sur les multiples définitions du terme, mais que rien n'avait changé dans la pratique. C'est la seule fois au cours de la réunion d'information que cette question a été mentionnée et c'est peut-être la seule explication publique – ou reconnaissance – que la société a fournie quant à ce changement. À la suite de cette conférence, nous avons eu deux appels avec des cadres de P&G pour discuter du changement de politique et mieux comprendre la surveillance exercée par P&G sur l'exploitation de la pâte de la forêt boréale

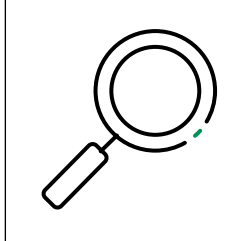
canadienne pour ses produits en papier hygiénique haut de gamme, y compris le papier hygiénique Charmin. Avant notre premier appel, nous avons soumis une longue série de questions, auxquelles P&G a répondu partiellement par écrit. Notre discussion a porté sur les systèmes de certification, la politique forestière canadienne, l'impact du règlement européen sur la déforestation, la protection du caribou des bois, la protection des « paysages forestiers intacts » (IFL) et les efforts de P&G pour remplacer les fibres vierges par des alternatives plus durables.

VOTE : Les membres de la famille fondatrice de P&G ont lancé une campagne « Votez non », demandant aux investisseurs de voter contre le PDG et certains cadres dirigeants lors de l'assemblée générale annuelle de la société, en raison du changement de politique et des préoccupations selon lesquelles la société ne prenait pas de mesures suffisantes pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts. En réponse, nous avons demandé à échanger avec les personnes concernées, mais notre demande a été refusée. N'étant toujours pas convaincus que P&G gère efficacement ce risque critique, nous avons choisi de voter contre tous les administrateurs en place.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

ACTUALITÉ



Focus sur les résolutions dites « *Say-on-Climate* »

Suite à l'émergence des résolutions dites « *Say-on-Climate* » émanant de la direction en 2020, nous avons élaboré des critères d'évaluation clairs pour guider nos décisions de vote, détaillés dans notre [gouvernance et politique de vote](#) (section 4.5). Ces résolutions sont soumises par la direction des entreprises lors des assemblées générales annuelles, afin de donner aux actionnaires la possibilité de voter sur la politique climatique et les plans de transition de l'entreprise.

Nous évaluons chaque résolution de manière qualitative afin de déterminer le niveau d'ambition de l'entreprise, son engagement de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, en ligne avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, sa trajectoire actuelle d'émissions et sa performance par rapport à ses pairs comparables.

Après avoir presque doublé entre 2021 et 2022, le nombre de résolutions émanant de la direction liées au climat a diminué en 2023 sur tous les marchés.

Nous avons seulement voté sur 22 résolutions dites « *Say-on-Climate* » qui entraient dans notre périmètre de vote en 2023, contre 40 l'année précédente. Nous pensons que cette baisse est probablement due à plusieurs

facteurs, notamment la fréquence irrégulière des votes dits « *Say-on-Climate* » (une majorité d'entreprises proposent encore des votes ponctuels), étayée par l'absence de normes et de réglementations communes.

En plus d'être largement concentrés en Europe (82 %), la moitié de ces votes concernaient des entreprises qui avaient déjà soumis une résolution dite « *Say-on Climate* » au cours des années précédentes. Nous avons porté une attention particulière à la manière dont nous avons voté sur ces résolutions, afin de maintenir nos attentes élevées et de continuer à faire pression pour des plans plus ambitieux. Dans l'ensemble, les plans climatiques sur lesquels nous avons voté en 2023 semblaient plus ambitieux que ceux sur lesquels nous avons voté les années précédentes, bien que des améliorations soient encore nécessaires. Parallèlement, notre taux d'opposition est passé de 79 % en 2022 à 55 % en 2023. Notre taux d'abstention a augmenté en ce qui concerne les entreprises en transition vers des plans plus ambitieux, mais qui ne les ont pas encore atteints. À titre d'exemple, nous nous sommes abstenus dans certains cas où, malgré des objectifs positifs, les entreprises n'ont pas aligné leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur un scénario de 1,5 °C.

Les taux de soutien obtenus par les entreprises lors de leurs assemblées générales allaient d'un peu plus de 53 % chez Credit Suisse Group AG à 99 % chez EDP-Energias de Portugal SA.



Paula Meissirel
*Analyste Stewardship
senior*

« Nous pensons que les investisseurs institutionnels doivent adopter une approche rigoureuse et critique lorsqu'ils votent sur les résolutions dites « *Say-on-Climate* », mais aussi prendre en compte les considérations climatiques lorsqu'ils votent sur d'autres éléments clés. Notre objectif est de combiner ces éléments avec une stratégie active d'engagement des entreprises sur les plans de transition vers la neutralité carbone. »



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT

Notre horizon d'investissement à long terme place les dispositifs de gouvernance d'une entreprise et la qualité de ses équipes de direction au cœur de nos décisions d'investissement, en parallèle de leurs performances en matière de durabilité. Une bonne gouvernance et une gestion efficace des impacts, des risques et des opportunités en matière de développement durable sont essentielles à la performance opérationnelle et financière à long terme d'une entreprise.

Elles sont donc au cœur du dialogue que nous menons pendant et en dehors de la saison des votes. Cet engagement s'effectue au profit des clients et de leurs bénéficiaires, au titre des actions et des titres de créance que nous détenons auprès des entreprises, des agences émettrices et des émetteurs souverains et sous-souverains. Il sous-tend la mise en œuvre de nos politiques de conduite responsable des entreprises, nourrit notre système de notation ESG et étaye notre prise de décision en matière d'investissement.

Nous menons trois types d'engagement avec les entreprises, avec des chevauchements possibles :

- 1

Discussions sur les questions de gouvernance en amont des assemblées générales et des votes, pour éclairer nos décisions de vote annuelles. Ces discussions portent sur la composition et le fonctionnement des conseils d'administration et visent à garantir que les plans de rémunération fournissent aux dirigeants les mesures incitatives appropriées pour atteindre les objectifs stratégiques des entreprises, y compris les objectifs liés à la durabilité.
- 2

Dialogue, sur une ou plusieurs années, en vue d'améliorer la gestion par les entreprises des risques, des opportunités, de leurs dépendances et impacts en matière de durabilité, en particulier en lien avec les 3E (transition Énergétique, Écosystèmes sains et Égalité).
- 3

Engagement lié à la performance ESG. Il peut être suscité par de nouvelles informations indiquant qu'une entreprise pourrait enfreindre l'une de nos politiques de conduite responsable des entreprises (RBC), nourri par des révisions régulières de nos notations ESG, ou en relation avec une nouvelle émission d'obligations. Nous nous engageons également auprès d'entreprises dans le cadre de l'émission d'obligations vertes, sociales ou durables, ainsi qu'auprès des agences, des États et des émetteurs régionaux de dette souveraine. L'objectif est d'obtenir des

informations sur la structure de leurs obligations, évaluer leurs liens avec les politiques environnementales et sociales à l'échelle nationale et favoriser l'élaboration de rapports annuels clairs.

Compte tenu de notre présence mondiale et de la large étendue géographique des actifs de nos clients, nous nous efforçons de mener notre engagement de manière cohérente dans toutes les régions sur les questions ESG clés et en ligne avec les 3E. Notre approche ne varie d'une région à l'autre que dans la mesure où nous l'adaptions aux réglementations en vigueur, à l'environnement politique, aux normes et aux sensibilités culturelles.

Nous nous engageons individuellement, c'est-à-dire via un dialogue direct avec les entreprises, ainsi que de manière collaborative, c'est-à-dire avec d'autres investisseurs institutionnels dont nous partageons les objectifs. Voir [pages 31-33](#) pour une liste des initiatives collectives dont nous avons été membres en 2023.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

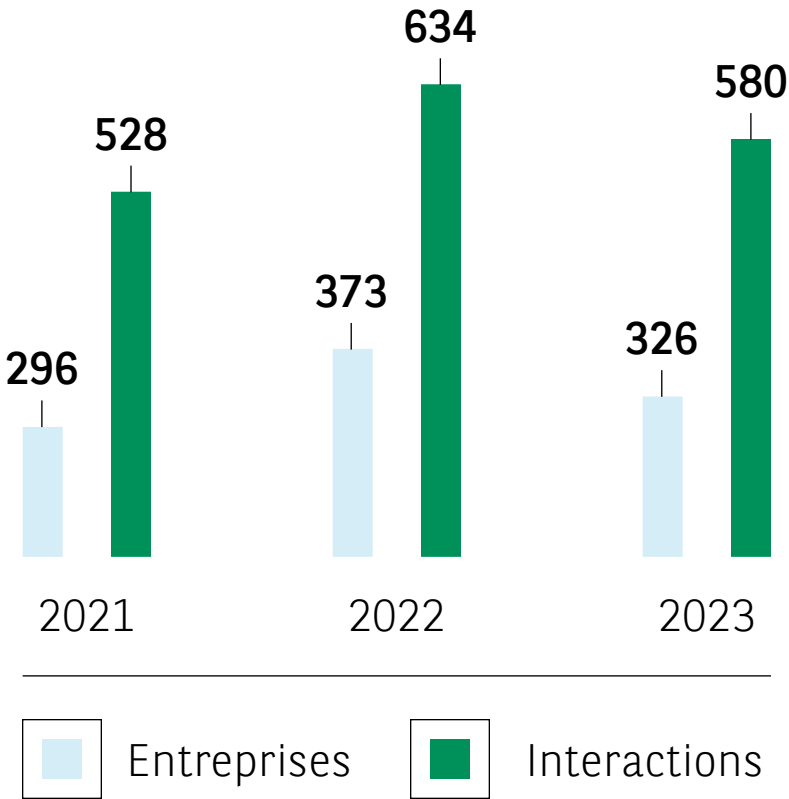
Notre engagement
en chiffres

En 2023, nous avons dialogué avec 326 entreprises lors de 580 entrevues.

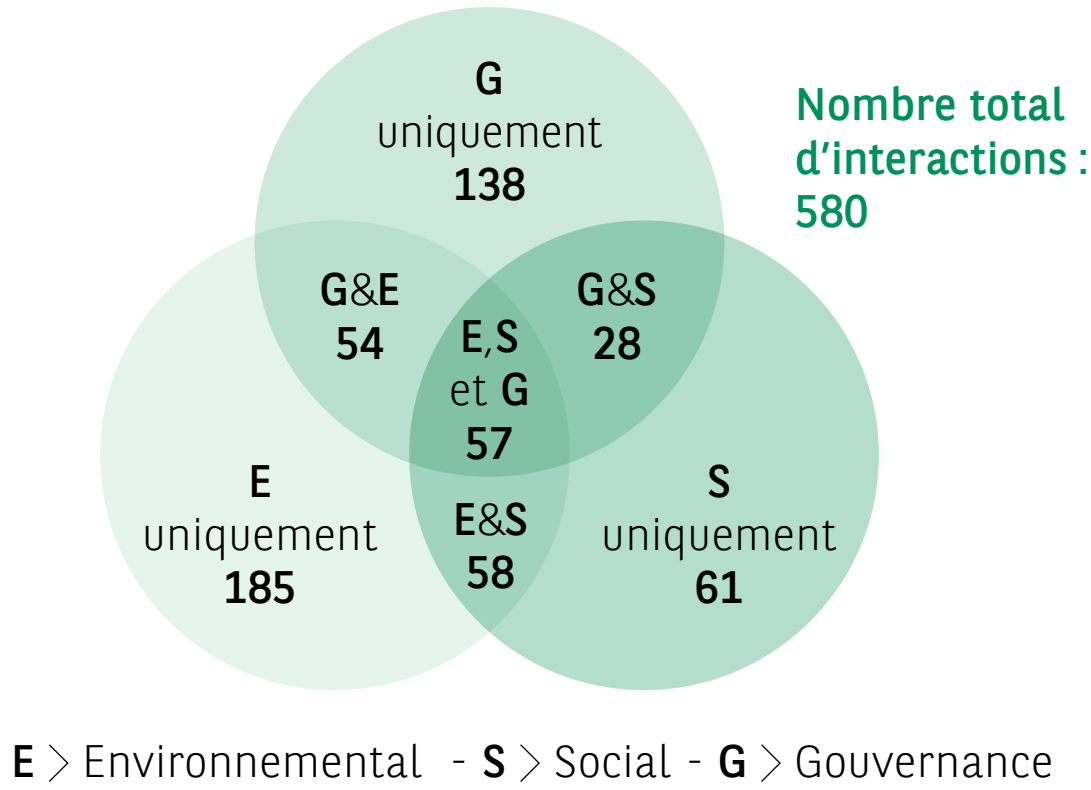
Nous avons ainsi dialogué avec 76 % d'entre elles via l'envoi de courriers ou de rencontres individuelles et, en ce qui concerne les 24 % restants, nous avons engagé le dialogue avec ces entreprises par le biais d'initiatives collaboratives ou communes avec d'autres investisseurs.

Nous avons également signé plus de 2 000 courriers adressés à des entreprises par l'intermédiaire d'organisations collaboratives dont nous sommes signataires ou que nous soutenons (par exemple, ARE, Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW), la campagne de non-divulgaration du CDP, IIRC, FAIRR, NA100 et NZEI).

Nombre total d'entreprises avec lesquelles nous dialoguons directement et volume d'interactions



Lors de la plupart de nos dialogues avec les entreprises, nous couvrons plusieurs thèmes ESG plutôt qu'un seul. Le nombre total d'interactions couvrant chaque thème est le suivant :



Répartition du dialogue avec les entreprises par région

	Toutes régions	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Autres régions
Nombre	326	175	79	52	20
%	100 %	54 %	24 %	16 %	6 %

La majorité de nos échanges ont eu lieu en Europe, suivies de l'Amérique du Nord, de l'Asie-Pacifique et des autres régions.

Répartition du dialogue avec les entreprises par stratégie d'engagement. Parfois, nous abordons plusieurs sujets ou thèmes, et l'engagement peut avoir lieu pour diverses raisons (par exemple, aborder un problème lié à une politique de conduite responsable des entreprises (RBC), un faible score ESG, etc.)

Thèmes	
3E / Lié à un thème	274
Vote et Gouvernance	169
Divers thèmes ESG*	57
Émissions d'obligations	40
Politiques de conduite responsable des entreprises (RBC)	19
Faibles scores ESG	21
TOTAL	580

* Cette catégorie indique un engagement non exclusif à un sujet ou à un thème, par exemple la gouvernance d'entreprise, les 3E, la performance ESG.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

1 L'Engagement pour améliorer la gouvernance et informer nos décisions de vote

Dans cette section, nous présentons quelques exemples de dialogues que nous avons menés, afin d'illustrer concrètement nos activités.

Au cours de la saison des votes, nous engageons le dialogue avec les entreprises, soit de notre propre initiative, soit à la demande de l'émetteur.

Nous nous concentrons généralement sur nos principales positions. Nos objectifs :

- Communiquer sur notre politique de vote pour promouvoir une bonne gouvernance d'entreprise et préparer la prochaine assemblée générale de l'émetteur ;
- Obtenir des informations supplémentaires sur des résolutions individuelles sur lesquelles nous allons voter et ;
- Faire part de nos préoccupations concernant toute résolution spécifique qui serait en contradiction avec notre politique de vote.

Au-delà de la saison des votes, nous menons également un dialogue avec les entreprises sur des sujets tels que la stratégie, la performance à long terme, la gestion des risques, les questions ESG et d'autres préoccupations.

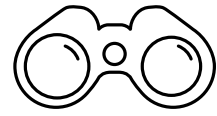
Durant la saison de vote 2023, nous avons eu 169 interactions avec 91 entreprises liées aux seules questions de vote, contre

210 interactions avec 106 entreprises en 2022. Sur l'ensemble de ces engagements, 31 ont été couronnés de succès (34 %).

Nous considérons que le dialogue lié au vote est couronné de succès lorsque l'entreprise retire la résolution à laquelle nous nous sommes opposés, modifie la résolution afin que nous puissions la soutenir, ou encore fournit des informations supplémentaires pertinentes. Cependant, un changement potentiel de notre décision de vote n'est pas le seul critère de succès ; certaines entreprises modifient leurs pratiques l'année suivante, ce qui n'est pas nécessairement comptabilisé dans nos statistiques de réussite.

Les exemples ci-dessous se focalisent sur des sujets autres que la diversité des genres dans les conseils d'administration ; sur ce sujet, nous avons été très actifs en 2023, et avons engagé un dialogue avec 38 entreprises de toutes régions avant leurs assemblées générales. Cet engagement a influencé bon nombre de nos votes. Il est décrit plus loin dans ce rapport (voir [page 95](#)), dans une partie consacrée à notre engagement sur notre troisième E, « Égalité ».

CAS PRATIQUES



Les entreprises européennes séparent les rôles de directeur général et de président

CONTEXTE : Nous militons depuis longtemps pour la séparation du rôle de directeur général de celui de président du conseil d'administration, car nous pensons que c'est dans l'intérêt des actionnaires. L'une des fonctions les plus importantes du conseil d'administration est de superviser la direction, y compris le directeur général. Lorsque le conseil d'administration est présidé par le directeur général, nous pensons que ce rôle essentiel peut être gravement compromis.

ACTIVITÉ : Au cours des dernières années, nous avons fait part à plusieurs reprises à Air Liquide, Schneider Electric et Alstom de notre point de vue selon lequel ils devraient séparer le rôle de directeur général de celui de président, y compris lors de nos échanges en 2023.

RÉSULTATS : Nous nous réjouissons que les trois entreprises aient séparé ces rôles en 2023. Cette décision met ces entreprises en conformité avec les bonnes pratiques de gouvernance, ainsi qu'avec notre position et notre demande. Nous continuerons à nous engager auprès de ces entreprises afin de nous assurer qu'elles

maintiennent cette séparation des rôles sur le long terme, en particulier pour les entreprises dont l'ancien directeur général devient président.

Stellantis améliore la structure de son package de rémunération

CONTEXTE : Nous pensons que les plans de rémunération des dirigeants doivent être conçus pour générer de solides performances à long terme, décourager la prise de risques irresponsables, renforcer la loyauté des employés, prendre en considération leur impact sur les inégalités et favoriser une croissance inclusive. Comme nous ne pensions pas que les résolutions de « *Say-on-Pay* » présentées par la direction de Stellantis NV lors de l'assemblée générale annuelle de 2022 reflétaient ces principes, nous avons voté contre, comme de nombreux autres actionnaires. La résolution a été rejetée.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

ACTIVITÉ : Nous avons continué à nous engager auprès de l'entreprise après l'assemblée générale annuelle de 2022 et en 2023 afin d'améliorer sa politique de rémunération. Nous avons organisé trois réunions consacrées aux questions de rémunération dans la période précédant l'assemblée générale de 2023 avec les services de relations investisseurs et juridique ainsi qu'un membre du comité exécutif de l'entreprise.

RÉSULTATS : Nous avons atteint certains de nos objectifs, mais pas tous. Conformément à nos demandes, la politique de rémunération révisée soumise à l'assemblée générale annuelle de 2023 a supprimé le plan à long terme basé sur le temps et a prévu que les attributions d'actions soient entièrement basées sur la performance. L'attribution de 2023 ne permet plus d'acquisition pour une performance inférieure à la médiane. L'entreprise a également apporté plus de transparence *ex-ante* et *a posteriori* sur les critères de performance et la prime exceptionnelle. La nouvelle politique de rémunération étant meilleure que la précédente, nous avons voté pour. Cependant, l'entreprise n'a pas modifié les attributions exceptionnelles accordées et distribué des attributions au titre du plan à long terme basé sur le temps en 2022. Nous n'avons donc pas voté en faveur des deux points relatifs aux rapports de rémunération.

En améliorant sa politique de rémunération,

le conseil d'administration aurait dû inciter davantage les dirigeants à produire à la fois de bons résultats en matière de durabilité et de bons résultats financiers. Nous continuerons à dialoguer avec Stellantis sur d'autres aspects de ses pratiques de rémunération qui ne correspondent pas à nos attentes.

TotalEnergies SA supprime les droits de vote double

CONTEXTE : L'un des principes clés de bonne gouvernance est le respect du principe « une action, une voix ». Ce principe garantit l'égalité de traitement de tous les actionnaires en alignant le contrôle par le biais des droits de vote sur l'intérêt économique et, par conséquent, sur le risque d'investissement. Nous avons depuis longtemps inscrit le principe « une action, une voix » dans notre politique de vote et nous nous engageons auprès des entreprises où ce n'est pas le cas.

ACTIVITÉ : L'objectif de cet engagement était de convaincre l'entreprise de supprimer la structure des droits de vote double de ses statuts. (L'entreprise autorisait des droits de vote permanents qui, dans la pratique, n'étaient applicables qu'à un nombre limité d'investisseurs détenant des actions nominatives et non aux investisseurs institutionnels). Les membres des équipes de recherche *Stewardship* et ESG se sont engagés auprès de TotalEnergies sur les questions

de gouvernance d'entreprise depuis plus de 10 ans. Nous avons régulièrement fait part de nos préoccupations concernant l'absence d'une structure « une action, une voix » (entre autres sujets liés à la gouvernance et au climat).

RÉSULTATS : Nous avons accueilli très favorablement la décision de la direction de TotalEnergies, lors de l'assemblée générale annuelle 2023, de supprimer les droits de vote double en modifiant les statuts. Nous avons voté en faveur de l'amendement proposé, car nous le considérons dans l'intérêt des actionnaires. L'amendement a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle.

Garantir une bonne rémunération du directeur général en fin de mandat à la Société Générale SA

CONTEXTE : Un point clé à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2023 était l'annonce du changement de directeur général à partir de mai 2023, avec la nomination de M. Kruppa pour remplacer M. Oudéa. Directeur général de la banque depuis 2008 et ayant dûment annoncé son départ lors de l'assemblée générale annuelle de 2022, M. Oudéa a été considéré comme un « bon sortant ».

ACTIVITÉ : Nous avons tenu une réunion avec le président du conseil d'administration en janvier 2023 pour discuter de diverses questions de gouvernance d'entreprise. Une réunion de suivi a eu lieu en février pour discuter des

conditions de rémunération et souligner nos préoccupations concernant les indemnités de départ proposées par M. Oudéa, en particulier le fait que sa rémunération variable pour le temps passé en tant que directeur général devrait être calculée au prorata. Nous avons également fait des propositions pour renforcer la structure du bonus ainsi que la pondération et la nature des mesures ESG.

RÉSULTATS : À la suite de nos échanges, le président a publié une lettre en mai indiquant que l'entreprise avait pris en compte nos points de vue et qu'elle calculerait au prorata les plans d'intéressement à long terme du directeur général pour 2019, 2020 et 2021 en fonction du temps passé à ce poste. L'entreprise a également déclaré que M. Oudéa ne recevrait pas d'intéressement à long terme pour 2022 et 2023. Par ailleurs, l'entreprise a décidé de modifier la structure du bonus afin d'augmenter la part liée aux critères financiers (de 60 % à 65 %) et d'augmenter la part des critères ESG dans le LTIP (de 20 % à 33 %), en remplaçant le critère relatif à la performance des notations ESG par un objectif de performance plus opérationnel sur l'alignement climatique des portefeuilles de prêts, comme nous l'avions suggéré. Ces décisions nous ont permis de soutenir la politique de rémunération, qui a été adoptée avec le soutien de 78,7 % des actionnaires.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Améliorer les indicateurs ESG dans les packages de rémunération chez Danone SA

CONTEXTE : Afin de respecter les engagements stratégiques en matière de durabilité, il est essentiel que les entreprises intègrent des mesures appropriées dans leurs politiques de rémunération afin d'encourager et de récompenser leur réalisation.

ACTIVITÉ : Nous avons échangé avec Danone SA avant son assemblée générale annuelle pour discuter de certains points à l'ordre du jour. Nous avions des préoccupations particulières concernant les critères ESG proposés pour le plan d'intéressement à long terme. L'entreprise a proposé de continuer à n'utiliser que ses scores sur les programmes CDP sur le changement climatique, l'eau et les forêts. Nous avons réitéré notre point de vue, exprimé à maintes reprises précédemment, selon lequel cette approche n'est pas correctement liée aux objectifs et à la stratégie RSE de l'entreprise, ni à ses priorités. De plus, Danone étant depuis longtemps bien classé par le CDP, ces critères n'étaient pas difficiles à remplir. Nous avons exprimé notre point de vue selon lequel l'entreprise devrait remplacer les notations du CDP par des objectifs fixés en interne et plus étroitement liés à ses objectifs en matière de durabilité.

RÉSULTATS : L'entreprise a décidé de modifier sa politique de rémunération et les critères de son plan à long terme. Elle a accepté de remplacer les critères du CDP par trois indicateurs liés à la santé (avec un objectif de réduction du sucre dans les produits destinés aux enfants), au climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, soit les scopes 1, 2 et 3) et au social (niveau d'engagement des employés par rapport à un référentiel externe). Nous nous félicitons vivement de ce changement positif, conforme à notre demande.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Engagement en matière de politiques publiques

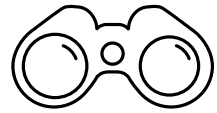
Législation sur la cotation de l'UE : facilitation des actions à votes multiples

La Commission européenne (CE) a publié l'initiative sur la législation sur la cotation en décembre 2022 et a sollicité des commentaires jusqu'en mars 2023. Elle vise à simplifier les exigences de cotation, y compris celles postérieures à la cotation, afin de rendre les marchés publics de capitaux plus attrayants pour les entreprises de l'UE et de faciliter l'accès aux capitaux pour les PME. L'un des objectifs est de permettre aux PME cotées en bourse d'utiliser des structures avec actions à votes multiples.

Nous avons répondu par l'intermédiaire de trois associations professionnelles (ICGN, AFG et Eumedion) et avons contribué à la réponse de notre société mère BNP Paribas. Nous avons indiqué que nous considérons que la structure optimale de l'actionnariat pour toutes les sociétés souhaitant bénéficier d'un accès au capital public est une voix pour chaque action au sein d'une même catégorie. Nous avons indiqué que nous ne soutenons pas les garanties optionnelles proposées à la discrétion des États membres, telles que la clause de limitation dans le temps basée sur le transfert, la clause de limitation dans le temps basée sur le temps ou la clause de limitation dans le temps basée sur les événements, car elles pourraient introduire

de nouvelles distorsions entre les juridictions. Nous pensons que le principe et la garantie les plus importants que tous les États membres devraient être tenus d'introduire sont ceux qui limitent le bénéfice des actions à votes multiples pendant une période de cinq ans dans les juridictions européennes (une clause dite de caducité uniforme). De plus, nous ne soutenons pas la disposition proposée qui permet aux États membres qui ont déjà des régimes sur les actions à votes multiples de ne pas modifier leurs règles. Rien ne justifie les distorsions entre les juridictions et les différences de protection des actionnaires entre les États membres.

CAS PRATIQUE



Directives sur les droits des actionnaires

OBJECTIF : La Commission européenne a publié une enquête relative à une étude qu'elle menait pour évaluer la mise en œuvre et l'application de certaines parties des directives sur les droits des actionnaires (SRD). Ces directives établissent un cadre réglementaire commun sur les normes minimales pour l'exercice des droits des actionnaires dans les sociétés cotées en bourse dans l'UE. L'étude a été confiée à un groupe de sociétés de conseil et visait à déterminer si les directives sur les droits des actionnaires sont adaptées à l'objectif visé et à formuler des recommandations en vue d'améliorations futures. L'enquête a été clôturée à la mi-décembre.

ACTIVITÉ : Nous avons répondu par l'intermédiaire de diverses associations professionnelles, de l'AFG et de l'EFAMA. Leurs contributions font état de la persistance de barrières exogènes, réglementaires et techniques, notamment en Europe, qui limitent l'accès au vote et qui ne semblent pas conformes à l'objectif affiché des SRD. Outre de réelles particularités nationales et/ou réglementaires (procurations, inscriptions nominatives, etc.), ces difficultés sont liées à des pratiques propres à certains acteurs parties au processus de vote. Des incohérences ont également été soulignées entre la volonté de promouvoir le vote et le dialogue actionnarial dans le cadre des SRD et un projet de directive sur les droits de vote

multiples (*Listing Act*), qui détruit le pouvoir d'influence des investisseurs sur les entreprises, compte tenu de la déconnexion entre le pouvoir économique et le vote. Nous avons plaidé en faveur d'une cohérence dans toute l'Europe permettant d'accepter un vote lorsqu'il est émis à l'approche de l'assemblée générale annuelle, ce que la technologie permet déjà de faciliter.

RÉSULTATS : La Commission européenne recueillera les avis des parties prenantes sur certains aspects des documents de stratégie de réduction des risques, ainsi que sur un éventail plus large de dispositions des documents de stratégie de réduction des risques et sur d'éventuelles modifications futures.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

2 Engagement thématique : focus sur les 3E

3E : Transition Énergétique

L'essentiel de notre engagement en faveur de la transition énergétique se fait via des initiatives collaboratives telles que *Climate Action 100+* (CA100+) et le programme d'engagement des entreprises de service public asiatiques de l'*Asia Investor Group on Climate Change* (AIGCC). Toutefois, nous dialoguons également en direct avec des entreprises afin de faire progresser nos objectifs de réduction des émissions financées.

Notre engagement thématique est au cœur de notre identité de « *future maker* » et se concentre sur les **‘3E’ – ‘TRANSITION ÉNERGÉTIQUE’, ‘ÉCOSYSTÈMES SAINS’ et ‘ÉGALITÉ’**. En effet, nous pensons que le changement climatique, la perte de la nature et l'aggravation des inégalités sont des risques systémiques mondiaux. Notre engagement vise à soutenir l'avènement d'une économie mondiale faible en carbone, qui fonctionne dans les neuf limites planétaires*, tout en offrant à chacun la possibilité d'y jouer son rôle et d'être traité dans le respect des principes et des normes internationales en matière de droits humains. Cet engagement se concrétise de manière tant collaborative que directe.

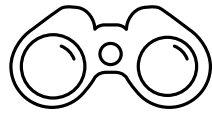
Nous visons à établir un dialogue approfondi avec les entreprises, en les encourageant, par exemple, à :

- Aligner leurs stratégies et leur déploiement de capitaux avec les objectifs de l'Accord de Paris ;

- Réduire leur impact environnemental et leur dépendance envers la nature et déterminer comment ils peuvent contribuer positivement à la restauration des écosystèmes, conformément aux objectifs du Cadre mondial pour la diversité ;
- Offrir davantage de possibilités aux femmes à tous les niveaux de l'organisation ;
- Respecter les droits humains dans leurs propres activités mais aussi tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement ;
- Adopter des politiques de rémunération plus équitables et transparentes pour s'assurer d'une meilleure répartition des richesses sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Veiller à ce que leurs produits soient accessibles et abordables pour tous.

* La France face aux neuf limites planétaires, octobre 2023.

CAS PRATIQUE



Consultation de la *Green Finance Industry Taskforce*

OBJECTIF : S'appuyant sur les deux premiers cycles de consultation, un troisième et dernier document de consultation a été publié en février 2023 par le gouvernement de Singapour, qui sollicitait des avis sur les seuils et critères détaillés pour la classification des activités vertes et de transition dans cinq secteurs :

- 1 -** agriculture et sylviculture/utilisation des terres ;
- 2 -** industrie ;
- 3 -** déchets et eau ;
- 4 -** technologies de l'information et de la communication ;
- 5 -** capture et séquestration du carbone.

La consultation a également permis de recueillir des avis sur les critères « *Do No Significant Harm* (DNSH) » proposés. BNPP AM a été invité en mars à participer à une table ronde de l'industrie avec la MAS (*Monetary Authority of Singapore*) pour discuter de la mise en œuvre de la taxonomie.

ACTIVITÉ : Nous avons contribué à la réponse de notre association professionnelle (ASIFMA). Nos analystes en matière de durabilité ont fourni des commentaires spécifiques sur les classifications relatives à leurs secteurs (par exemple, palmier, ciment) et les critères DNSH.

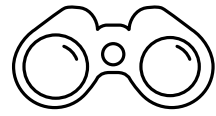
Nous avons également soutenu l'approche basée sur les mesures adoptée par la taxonomie de la *Green Finance Industry Taskforce* (GFIT) pour le secteur industriel. Il est important de reconnaître que le secteur industriel est intrinsèquement « en transition », mais nous avons souligné la nécessité d'un *reporting* cohérent de la part des entreprises afin de rendre l'information « utile à la prise de décision ». Lors de la table ronde de l'industrie avec la MAS, nous avons souligné la nécessité de disposer de données sous-jacentes provenant des entreprises et que le *reporting* au niveau de l'entreprise peut rester difficile ; la création de *reporting* au niveau de l'entreprise (par exemple, pour les obligations vertes) est une option.

RÉSULTATS : La troisième consultation s'est achevée en mars 2023. La GFIT devait publier la taxonomie finale, qui, selon elle, tiendrait compte des commentaires des trois consultations publiques, d'ici la fin du mois de juin 2023. Le gouvernement de Singapour travaille avec l'UE sur une taxonomie commune qui assure l'interopérabilité, c'est-à-dire pour garantir que les deux systèmes sont pleinement alignés.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUES



Climate Action 100+ (CA100+) : Engagement pour favoriser l'adoption des normes du *Net Zero Company Benchmark* (1/2)

CONTEXTE : Nous sommes un membre de longue date de CA100+, qui facilite l'engagement des investisseurs auprès des 170 plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre, responsables d'environ 85 % des émissions mondiales⁶. L'initiative a fixé trois objectifs primordiaux pour les entreprises concernant :

- 1 - la gouvernance et la surveillance des risques liés au changement climatique ;
- 2 - des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, en visant 1,5 °C. Cela implique notamment la nécessité d'atteindre des émissions neutres en carbone d'ici 2050 ou plus tôt ;
- 3 – renforcer la publication d'informations par les entreprises et mettre en œuvre des plans d'engagement pour atteindre des objectifs solides conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et à d'autres directives sectorielles et régionales pertinentes.

Depuis 2021, les progrès des entreprises en matière de publication d'informations sont mesurés par rapport à 10 indicateurs clés du [Net Zero Company Benchmark \(NZCB\)](#). Plusieurs autres paramètres permettent de mesurer les performances.

Ce *benchmark* est produit par l'initiative en octobre de chaque année, avec une analyse sous-jacente fournie par plusieurs organismes de recherche experts. Les investisseurs collaborateurs s'engagent ensuite avec les entreprises, en petits groupes, pour les encourager à répondre aux attentes exprimées dans le référentiel. Le premier cycle quinquennal s'étant achevé en 2022, l'initiative [a publié en 2023 un bilan des progrès](#) réalisés jusqu'en octobre 2022, illustré à la page 12 de son rapport. En résumé, un nombre croissant d'entreprises ont défini une ambition « *Net Zero* » pour 2050 ainsi que des objectifs à long terme. Les progrès ont été plus lents en ce qui concerne la définition d'objectifs à moyen terme, et plus particulièrement à court terme. Peu d'entreprises ont publié des stratégies de décarbonation répondant aux normes du NZCB. Une seule entreprise – Enel Spa – a illustré la manière dont elle réoriente l'allocation de son capital pour respecter ses engagements en matière de climat. Davantage d'entreprises répondent partiellement ou totalement aux attentes de l'initiative en matière de lobbying climatique transparent et aligné sur l'Accord de Paris. En 2022, près d'un quart des entreprises avaient satisfait à tous les aspects de la bonne gouvernance climatique et plus d'un tiers avaient publié des rapports complets TCFD.

Pour le deuxième cycle de CA100+, qui a débuté en 2023, l'initiative a apporté plusieurs changements

à son mode de fonctionnement. Elle a offert aux membres la possibilité d'apporter des changements aux entreprises avec lesquelles ils s'engagent ou soutiennent en tant qu'investisseur contributeur. Elle a également mis à jour la méthodologie du NZCB et renforcé ses exigences en matière d'adhésion.

Nous avons profité de cette occasion pour renforcer notre engagement et le recalibrer avec nos participations. Nous co-dirigeons désormais l'engagement avec 10 entreprises (celles en gras sont nouvelles depuis 2023) : **Danone** ; China Petroleum & Chemical Corp (Sinopec) ; Exxon Mobil ; Iberdrola ; Nestlé ; Power Assets Holdings ; PTT ; Repsol ; Saint-Gobain ; Stellantis. (Nous ne co-dirigeons plus l'engagement avec Naturax). Nous sommes un investisseur contributeur pour l'engagement avec 11 entreprises : pour celles en gras, nous avons été confirmés dans ce rôle fin 2023. Air Liquide ; **Anhui Conch** ; **Carrefour** (ajoutée récemment à la liste des entreprises ciblées par CA100+) ; Chevron ; Delta Airlines ; **Samsung Electronics** (ajoutée récemment à la liste des entreprises ciblées par CA100+) ; Southern Company ; Unilever ; **United Tractors**.

Nous sommes également coprésidents du groupe de travail européen sur le lobbying climatique du CA100+, et siégeons au groupe consultatif du programme d'entreprise et au comité directeur de CA100+.

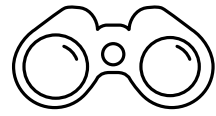
OBJECTIF : L'objectif de notre engagement est que les entreprises répondent à toutes les attentes intégrées dans le NZCB. Au cours des trois premiers trimestres de 2023, nous avons continué à nous engager auprès des entreprises CA100+ sur la base du plan d'engagement lié aux résultats du NZCB 2022. Puis, après la publication du NZCB 2023 en octobre 2023, nous avons commencé à préparer le prochain cycle d'engagement (d'octobre 2023 à septembre 2024). Nous avons élaboré des plans d'engagement avec les investisseurs participants, comme l'exige le CA100+, et les avons soumis au secrétariat de l'initiative. La réceptivité des entreprises à l'engagement au cours de l'année et leur volonté de prendre les mesures que nous avons demandées pour améliorer leurs performances et leur transparence ont été variables. La situation a été aggravée par des changements dans les groupes d'investisseurs et des retards connexes dans la prise de contact avec les entreprises pour poursuivre l'engagement précédent. Après avoir été actif en 2022, Stellantis n'a pas répondu pendant la majeure partie de l'année 2023 à dix demandes d'échange formulées par le groupe d'investisseurs CA100+. Il a donc été décidé d'escalader notre demande en envoyant une lettre à l'administrateur indépendant principal/président du comité ESG.

6 - Jusqu'en 2022, l'initiative couvrait 168 entreprises. À partir de 2023, ce chiffre est passé à 170 entreprises : 14 entreprises ont été ajoutées à la liste des entreprises ciblées tandis que dix entreprises ont été retirées sur la base d'une série de critères tels que les actions des entreprises, la guerre en Ukraine, les changements dans les profils d'émissions et l'intérêt des investisseurs.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUES



Climate Action 100+ (CA100+) : Engagement pour favoriser l'adoption des normes du *Net Zero Company Benchmark* (2/2)

Ce n'est qu'après cette étape que les équipes chargées des relations avec les investisseurs et de la durabilité au sein de l'entreprise ont réagi. Un échange a finalement été organisé en novembre 2023, après la publication des résultats du NZCB 2023.

De même, **Iberdrola** s'est montrée beaucoup moins réactive, ne fournissant que de brèves réponses écrites à certaines de nos demandes. Nous avons écrit pour la dernière fois en décembre pour demander à nouveau un échange, mais nous n'avions pas reçu de réponse à la fin de l'année. Le seul échange avec **Saint-Gobain** a eu lieu en décembre 2023 pour discuter de ses résultats NZCB. N'étant devenus co-responsables de Danone qu'à la fin de l'année, nous n'avons pas eu d'échange avec l'entreprise pour discuter de questions autres que le lobbying au cours de l'année 2023. (Les résultats de notre engagement à ce sujet se trouvent dans une section distincte ci-dessous.)

Nous avons eu des entretiens préliminaires avec **Carrefour** et **Samsung**, qui viennent de rejoindre l'initiative CA100+, et nous avons mené des entretiens sur le lobbying avec Danone et Unilever, décrits séparément à la [page 81](#).

C'est avec **Repsol**, **Nestlé** et **Power Assets** que nous avons eu l'engagement le plus étendu et le plus productif.

ACTIVITÉ : Nous avons pris contact avec Repsol à chaque trimestre de 2023. Au cours de nos échanges, les principales demandes que nous avons adressées à l'entreprise, dont beaucoup avaient été formulées au cours des années précédentes, étaient les suivantes :

- prendre des mesures pour atteindre les normes intégrées dans le NZCB, compte tenu de son importance pour les investisseurs et les autres parties prenantes, et fournir un feedback sur le projet de norme « *Net Zero* » de l'IIGCC pour le secteur ;
- fournir davantage de chiffres absolus sur la réduction des émissions ;
- fixer des objectifs qui incluent toutes les émissions du Scope 3, en particulier celles de ses activités en aval, qu'elle omet actuellement – au-delà de la nouvelle analyse de scénarios et des autres informations détaillées qu'elle a communiquées cette année ;
- publier plus de détails sur sa méthodologie pour l'Indicateur d'Intensité Carbone (IIC) et l'aligner sur la méthodologie standard de l'industrie pour ce type de calculs ;
- publier davantage d'informations sur ses nouveaux plans de projets (capex), en particulier les seuils de rentabilité, et des données sur les revenus alignées sur la taxonomie verte ;
- confirmer son calendrier prévisionnel pour les futurs votes dits « *Say-on-Climate* » et s'assurer que le conseil d'administration dispose de la composition et des connaissances appropriées ;

- être plus transparent en ce qui concerne son plaidoyer climatique direct et indirect et veiller à ce que son lobbying soutienne la réalisation de l'Accord de Paris.

RÉSULTATS : Nous avons progressé avec l'entreprise sur certains points, mais pas sur d'autres. Repsol a confirmé qu'elle suivait de près le NZCB et qu'elle s'efforçait de l'améliorer dans la mesure du possible. L'entreprise s'est engagée à fournir un *feedback* à l'IIGCC sur le projet de norme sectorielle néo-zélandaise. Repsol n'a toutefois pas pris l'engagement d'intégrer les émissions de Scope 3 dans ses objectifs, ni d'aligner sa méthode de calcul IIC sur les pratiques de l'industrie.

L'entreprise a fourni une granularité supplémentaire sur les chiffres du seuil de rentabilité pour les nouveaux projets, ce que nous avons salué. Cependant, nous avons souligné la nécessité pour les investisseurs de disposer d'indicateurs prospectifs sur le rythme de la transition et les seuils de prix des matières premières, et nous avons demandé des informations formelles sur le pourcentage des dépenses d'investissement qui sera consacré aux investissements à forte émission de carbone par rapport aux investissements à faible émission de carbone, en montrant comment cela évoluera au fil du temps. Repsol s'est également engagée à fournir des données alignées sur la taxonomie et les définitions/hypothèses qui sous-tendent ces données.

Enfin, elle a accepté d'avoir un échange dédié afin de discuter du lobbying climatique.

ACTIVITÉ : Nous avons eu des réunions avec les trois entreprises avec lesquelles nous avons copiloté le dialogue au cours de l'année, afin de discuter de divers aspects de leurs progrès vers la réalisation des normes établies par le NZCB.

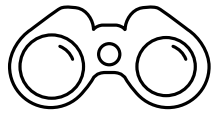
Nous avons constaté des progrès particuliers dans le cas de Power Assets. En plus de participer aux réunions du groupe, nous avons rencontré en personne le directeur financier de l'entreprise avec notre co-investisseur principal pour discuter de l'engagement récent de CK Hutchinson, sa société mère ultime, à atteindre la neutralité carbone. Nous avons discuté de la décarbonisation à Hong Kong, du rôle du transport nucléaire en provenance de Chine pour la ville, ainsi que du passage de la technologie du gaz à l'hydrogène, qui est prévu pour ses actifs gaziers.

RÉSULTATS : CK Hutchinson s'est engagé à l'échelle du groupe à réduire les émissions des Scopes 1 et 2 de 50 % d'ici 2035 par rapport à la base de référence de 2020, ainsi qu'à atteindre des émissions neutres en carbone dans l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050. Power Assets s'est également engagée à réduire ses émissions de 67 % d'ici 2035.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUES



Programme d'engagement des services publics asiatiques de l'AIGCC

CONTEXTE : Les compagnies d'électricité asiatiques sont actuellement très dépendantes du charbon. Dans le cadre de cette initiative, nous copilotons le dialogue avec Tenaga Nasional Berhad (TNB), la plus grande compagnie d'électricité de Malaisie.

OBJECTIF : Nous voulons encourager les compagnies d'électricité asiatiques à accélérer leur sortie du charbon d'ici 2040 au plus tard (pour les entreprises situées hors de l'OCDE) et à passer à la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

ACTIVITÉ : En 2023, nous avons poursuivi les discussions sur les intentions de l'entreprise en matière de réduction des émissions. L'entreprise a dévoilé son ambition « *Net Zero* » et a commencé à travailler sur sa feuille de route et ses objectifs pour l'atteindre. Bien que ses objectifs de réduction des émissions soient en ligne avec les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Malaisie, ils ne sont pas encore suffisamment alignés sur l'Accord de Paris ni conformes à des cadres tels que l'Initiative sur les objectifs fondés sur la science (SBTi, *Science-Based Targets Initiative*).

En juin 2023, nous avons également participé à une table ronde multipartite organisée par l'AIGCC. Lors de la table ronde, nous avons discuté, en autres sujets, du rôle du gaz et de la sortie progressive du charbon. Tenaga, des

investisseurs et des décideurs politiques et régulateurs locaux y ont participé.

RÉSULTATS : L'entreprise s'est montrée plus réceptive aux premières propositions de sortie progressive du charbon depuis le lancement de la feuille de route nationale de transition énergétique (*National Energy Transition Roadmap*, NETR) de la Malaisie en août 2023. Les obstacles qui subsistent sont les accords d'achat d'électricité (*Power Purchase Agreements*, PPAs) existants, les négociations avec de multiples parties prenantes (en particulier lorsque TNB n'est pas détenue à 100 %) et le blocage du gaz si le charbon est remplacé par du gaz plutôt que par des énergies renouvelables. La transition juste doit également être envisagée en parallèle dès le début de tout plan de sortie progressive, conformément aux directives récemment publiées par la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ) sur la sortie progressive du charbon que nous avons contribué à rédiger.

Nous avons eu des discussions constructives sur les progrès réalisés par l'entreprise à ce jour, en particulier la renégociation des accords d'achat d'électricité de TNB et la possibilité d'une sortie progressive du charbon. L'une de ses centrales devrait fermer un an plus tôt que prévu. Nous avons pointé le fait que les investisseurs attendaient que les entreprises

situées hors de l'OCDE sortent progressivement du charbon à horizon 2040 au plus tard, ainsi que l'urgence d'intégrer une sortie accélérée du charbon dans ses plans et de rentrer dans des cadres tels que celui de l'initiative SBTi. Nous avons également étudié plus en détail les opportunités d'énergies renouvelables pour TNB dans le cadre du NETR.



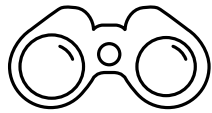
Jane Ho
Responsable *Stewardship* –
Asie-Pacifique

« Dans la région Asie-Pacifique, les pays se trouvent à différents stades de développement et de décarbonation. C'est pourquoi il est essentiel de comprendre les nuances, y compris sociales et géographiques, nécessaires à des engagements efficaces. Nous apprécions de travailler avec nos pairs sur des engagements collaboratifs pour aider les entreprises et les gouvernements à avancer. »



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUES



Poursuivre notre engagement en matière de lobbying climatique aligné sur l'Accord de Paris (1/2)

CONTEXTE : La réalisation d'un avenir à faible émission de carbone tel qu'envisagé par l'Accord de Paris dépend en grande partie de politiques, de réglementations et de mesures fiscales favorables. Il est donc essentiel que les entreprises et les associations professionnelles auxquelles elles appartiennent ne fassent pas obstacle à l'adoption de telles mesures et, idéalement, les soutiennent de manière proactive. C'est pourquoi l'indicateur 7 du *Net Zero Company Benchmark* (NZCB) CA100+ évalue dans quelle mesure les entreprises alignent leur engagement en matière de politique climatique sur l'Accord de Paris.

En plus de piloter ou copiloter le dialogue avec dix entreprises CA100+ au niveau international et de soulever ce sujet, BNPP AM est l'un des cinq chefs de file d'un groupe de travail pour CA100+ en Europe sur le lobbying climatique des entreprises. Chaque année, ce groupe de travail identifie les entreprises européennes les moins performantes sur cette question dans le cadre du NZCB et apporte des conseils pour intensifier l'engagement et améliorer ainsi leurs performances. De plus, nous soutenons l'engagement des entreprises du CA100+ en matière de lobbying en tant que co-chef de file ou en menant notre propre engagement en direct.

Tandis que TPI évalue les engagements des entreprises en matière de lobbying, InfluenceMap, *think tank* indépendant, évalue en continu les prises de positions politiques et les activités de lobbying

des entreprises qui font partie de la coalition CA100+, en leur attribuant chacune une note allant de A à E. (Il évalue également la qualité des comptes rendus d'activités de lobbying des entreprises lors de leur publication et attribue une note sur 100 à chaque compte-rendu.) Ces évaluations fournissent aux investisseurs et aux autres parties prenantes des outils pertinents pour évaluer les performances et les progrès des entreprises. Le [rapport](#) détaille le fait que peu de lobbying des entreprises soutiennent les politiques nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. En fait, seulement 4 % des entreprises sont alignées. Il est clair qu'un engagement beaucoup plus important est nécessaire pour améliorer les performances des entreprises dans ce domaine critique.

OBJECTIF : Encourager les entreprises sélectionnées du CA100+ à aligner leurs efforts de lobbying climatique directs et indirects sur les objectifs de l'Accord de Paris. Plus précisément, nous les encourageons à produire des rapports annuels sur ces efforts en ligne avec le *Global Standard on Responsible Corporate Climate Lobbying* (Norme mondiale de lobbying responsable des entreprises sur le climat) que nous avons lancé en 2022 en collaboration avec d'autres investisseurs.

Europe

ACTIVITÉ : Nous avons eu des discussions approfondies au cours de l'année avec quatre

entreprises européennes : Nestlé (février 2023), Danone (avril 2023), Unilever (septembre 2023) et Repsol (novembre 2023). Nous avons fourni à chacune d'entre elles une analyse détaillée et personnalisée de leurs performances par rapport à la norme mondiale, en s'appuyant sur l'analyse de TPI et d'InfluenceMap. Toutes les entreprises ont accueilli favorablement cette analyse et les conseils clairs que nous avons fournis sur la manière d'améliorer l'information à publier. Repsol et Unilever doivent encore publier des informations actualisées, ce qu'elles se sont engagées à faire en 2024. Nous présentons ici les résultats concernant ces entreprises, ainsi que le résultat de notre engagement avec Air Liquide en 2022.

RÉSULTATS : Air Liquide : Après avoir fourni à l'entreprise des commentaires détaillés sur son projet d'évaluation de ses activités de lobbying en décembre 2022, Air Liquide a publié ses informations mises à jour ainsi que son URD en février 2023. InfluenceMap a attribué à l'évaluation de l'entreprise un score de 36/100 en utilisant sa méthodologie mise à jour en 2023. De plus, la note de l'entreprise pour l'indicateur 7 du NZCB est passée de ne répondant à aucun critère à une satisfaction partielle. Malgré de modestes améliorations, l'entreprise a donc encore du chemin à parcourir pour répondre à la norme mondiale.

Danone : Nous sommes heureux que la position de Danone sur le lobbying climatique ait été publiée

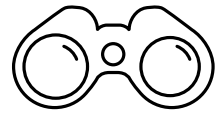
fin mai 2023, ce qui a permis d'aligner encore plus son approche sur la norme mondiale. Ce document réitère les objectifs de réduction des émissions de l'entreprise et décrit les principes qu'elle exhorte les décideurs politiques à adopter dans l'élaboration de la politique climatique. Il comprend également un engagement à mener son plaidoyer conformément à l'Accord de Paris et à ses propres objectifs en matière de politique climatique, à savoir limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 1,5 °C. Danone s'est également engagée à œuvrer pour assurer l'alignement entre sa position et celles des associations professionnelles, coalitions et plateformes aux niveaux mondial, régional et local. Il fournit également des exemples récents de plaidoyer positif en faveur du climat.

En décembre 2023, Danone a publié une mise à jour de sa politique en matière de lobbying (qui couvre son plaidoyer sur tous les sujets, pas seulement sur le climat). Elle comprend une description de la manière dont l'entreprise régit le plaidoyer, ainsi que des mesures et processus internes concernant les conflits d'intérêts et les dénonciations, la divulgation des sièges aux conseils d'administration et de l'appartenance aux principales associations et coalitions professionnelles internationales et régionales, ainsi qu'un engagement à remédier à tout décalage avec les positions des associations professionnelles, y compris sur le climat. L'entreprise a également indiqué qu'elle publierait des positions



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUES



Poursuivre notre engagement en matière de lobbying climatique aligné sur l'Accord de Paris (2/2)

sur des sujets politiques clés sur son site Internet, un résumé des actions de plaidoyer sur des sujets clés au cours de l'année précédente (y compris le climat) et qu'elle déploierait un programme de formation pour ses équipes dans tous les pays. Danone répond désormais à tous les critères de l'indicateur 7.1 du NZCB et obtient la note B sur cet élément de son plaidoyer auprès d'InfluenceMap.

La société a également renvoyé les lecteurs à sa réponse annuelle à l'enquête sur le climat du CDP, qui comprend des informations sur ses activités de lobbying. En tenant compte de tous ces éléments, InfluenceMap a attribué à Danone un score de 50/100 pour son évaluation sur le lobbying climatique, soit le deuxième score le plus élevé jamais obtenu par une entreprise à ce jour. Nous saluons ces améliorations et continuerons à faire pression sur l'entreprise pour qu'elle communique davantage sur ses activités de lobbying indirectes à l'avenir.

Nestlé : Suite à notre échange dédié au lobbying climatique en février 2023, l'entreprise a publié en mai 2023 un rapport largement amélioré sur les associations industrielles de défense du climat. Ce rapport était beaucoup plus complet et mieux aligné sur la norme mondiale que le rapport précédent, reflétant bon nombre des recommandations que nous avons faites. Il s'agissait notamment de fournir des informations détaillées sur les accords de gouvernance, d'augmenter le nombre

d'associations évaluées et d'analyser chacune d'entre elles selon des critères clairs, y compris l'alignement des positions sur l'Accord de Paris. Néanmoins, InfluenceMap n'a attribué à ce rapport qu'un score de 36/100, démontrant ainsi que beaucoup de progrès restent à faire. InfluenceMap estime également que le lobbying climatique de nombreuses associations professionnelles dont Nestlé fait partie n'est aligné qu'en partie avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ce sera également au centre de nos discussions en 2024.

États-Unis

En plus d'avoir co-déposé une résolution d'actionnaires chez UPS pour demander la publication d'informations sur le lobbying climatique, comme décrit en [page 66](#), nous avons également contacté Exxon Mobil pour vérifier la véracité des rapports que nous avons lus et qui indiquaient que l'entreprise avait financé la *Texas Policy Foundation* et la *State Financial Officers Foundation*, qui ont toutes deux été liées à de récents travaux sur la politique anti-ESG. L'entreprise a nié avoir fourni un financement au groupe texan.





LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

3E : Écosystèmes sains

Réduire l'impact environnemental négatif de nos investissements et favoriser l'impact positif.

ACTUALITÉ



BNPP AM joue un rôle moteur dans l'élaboration et le lancement de *Nature Action 100*

CONTEXTE : Nous sommes au cœur d'une crise d'extinction massive qui menace la réalisation de 80 % des sous-objectifs des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies liés à la pauvreté, à la faim, à la santé, à l'eau, aux villes, au climat, aux océans et aux terres. Le dialogue collaboratif est particulièrement bien adapté à la lutte contre les risques systémiques. Bien qu'il existe un large éventail de dialogues collaboratifs à long terme avec des investisseurs qui ciblent divers facteurs de la crise de la biodiversité, notamment le changement climatique, la déforestation, les plastiques, les produits chimiques, etc., il n'y a pas eu de dialogue collaboratif dédié spécifiquement à la perte de la nature.

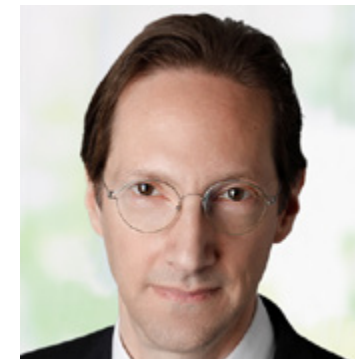
OBJECTIF : Mettre en place une initiative collaborative d'engagement des investisseurs afin de s'engager dans un premier temps auprès des 100 entreprises les plus importantes sur le plan systémique pour atteindre l'objectif mondial d'inverser la perte de la nature d'ici 2030.

ACTIVITÉ : Nous avons travaillé avec un groupe d'investisseurs institutionnels pendant près de deux ans pour lancer [Nature Action 100 \(NA100\)](#). Nous avons lancé cette initiative à Montréal à la fin de l'année 2022, en même temps que la COP15 de la Convention sur la diversité biologique. Les investisseurs participants s'engageront dans un premier temps auprès de 100 entreprises issues de huit secteurs identifiés comme contribuant de manière significative à la perte de la nature : produits chimiques, biotechnologies et produits pharmaceutiques, commerce de détail de biens de consommation, alimentation

et boissons, commerce de détail et restauration, métaux et exploitations minières, produits forestiers et papier, articles ménagers et personnels. Les 100 entreprises ont été informées de leur participation à l'initiative par une lettre d'introduction adressée au directeur général et décrivant les principales attentes des investisseurs de NA100.

Nos premières démarches, au quatrième trimestre 2023, ont été de signer des lettres conjointes adressées à l'ensemble des 100 entreprises et d'exprimer notre intérêt à rejoindre des équipes chargées de dialoguer avec des entreprises en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. Nous avons également soumis des commentaires détaillés sur un projet de référence qui servira à évaluer les progrès des entreprises par rapport aux objectifs de NA100.

RÉSULTAT : À la fin du mois de novembre 2023, plus de 200 investisseurs institutionnels du monde entier, gérant ou conseillant plus de 27 000 milliards de dollars, avaient accepté de participer, et à la fin du quatrième trimestre, des équipes dédiées à l'engagement avec les investisseurs avaient été formées. Désormais, nous participons aux dialogues avec Archer-Daniels-Midland Company (ADM), Conagra Brands Inc., Danone, General Mills Inc., The Home Depot, McDonald's Corporation, Sime Darby Plantation et Solvay. Nous avons également eu le plaisir d'assumer le rôle de coprésident du groupe de pilotage NA100.



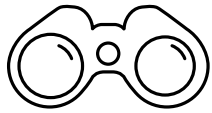
Adam Kanzer
Responsable *Stewardship* –
Amériques

« L'effondrement de la nature touchera tous les aspects de nos vies et de nos économies. Nous devons agir maintenant pour mettre fin à la déforestation, mais nous devons également aller plus loin, en nous attaquant à tous les principaux facteurs clés de destruction de la nature, et notamment le changement climatique, le changement d'affectation des sols, l'exploitation des espèces, les espèces envahissantes et la pollution, y compris l'utilisation de produits chimiques et de pesticides. »



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT - 3E : ÉCOSYSTÈMES SAINS

CAS PRATIQUE



Améliorer la transparence des impacts sur l'environnement

CONTEXTE : En 2023, pour la deuxième année consécutive, nous avons participé à la campagne annuelle du CDP, qui vise à encourager les entreprises ayant un impact important sur le climat, les forêts et l'eau à améliorer leur communication à l'aide des questionnaires du CDP.

OBJECTIF : Renforcer la transparence des entreprises en matière de climat, de sécurité de l'eau et de déforestation.

ACTIVITÉ : La campagne a été officiellement lancée en mai 2023, avec la participation d'un nombre record de 288 institutions financières représentant près de 29 000 milliards de dollars d'actifs. Nous avons dirigé l'engagement au nom de la coalition avec cinq entreprises, en ciblant en priorité le thème de la sécurité de l'eau, et nous avons signé des lettres conjointes adressées à 1 590 entreprises.

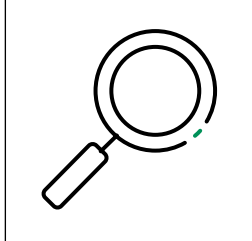
RÉSULTATS : Au total, 317 entreprises ont répondu à au moins un questionnaire du CDP, ce qui représente un taux de réussite de 20 %. Le taux de réussite le plus élevé a été enregistré dans la catégorie Climat (20 %), suivies par les catégories Forêts et Sécurité de l'eau (14 % chacune). Nous avons également dirigé l'engagement avec cinq entreprises ayant un impact significatif sur l'eau douce au sein de nos principales participations. Deux d'entre elles ont répondu au questionnaire, tandis que les trois autres n'ont pas répondu à notre engagement ; nous avons voté contre les points à l'ordre du jour des assemblées générales de ces trois entreprises. Nous avons l'intention de poursuivre notre engagement par le biais de la campagne CDP NDC en 2024, en ciblant les impacts les plus importants de nos portefeuilles.

	Sociétés sollicitées	Sociétés ayant répondu	%
Changement climatique	1 234	221	20 %
Forêts	414	58	14 %
Sécurité de l'eau	463	66	14 %
Nombre de sociétés distinctes	1 590	317	20 %



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT - 3E : ÉCOSYSTÈMES SAINS

ACTUALITÉ



Engagement en matière de politiques publiques

Lettre du CDP aux gouvernements sur l'eau

Le CDP a coordonné et publié une lettre ouverte aux gouvernements en mars 2023 pour souligner la nécessité d'accélérer la mise en place d'initiatives visant à atteindre l'Objectif de Développement Durable 6 (améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement) et d'autres objectifs liés à l'eau. Elle appelle les décideurs politiques à prendre des mesures strictes dans le domaine de l'eau à l'approche de la Conférence sur l'eau 2023 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous nous sommes joints à d'autres investisseurs représentant 3 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion pour signer cette lettre qui appelle tous les gouvernements à :

- 1 Renforcer leurs stratégies nationales de développement durable pour 2030 avant la Conférence des Nations Unies sur l'eau, afin d'assurer une transition planifiée et équitable vers un monde sûr en matière d'eau d'ici 2030 ou plus tôt ;
- 2 S'engager à atteindre des objectifs nationaux ambitieux à court terme dans le domaine de l'eau et tracer une

voie, y compris des feuilles de route claires sur la sécurité de l'eau, pour chaque secteur dépendant de l'eau ;

- 3 Mettre en œuvre des politiques nationales pour atteindre ces objectifs, encourager les investissements privés dans les solutions liées à l'eau et garantir une action ambitieuse avant 2030 par le biais de mécanismes efficaces de tarification des risques et des impacts liés à l'eau, la suppression des subventions nuisibles à l'environnement dans des délais fixes et l'élaboration de plans de transition juste pour les travailleurs et les communautés concernés, et ;

- 4 S'engager à mettre en œuvre des obligations de publication d'informations sur l'eau, alignées sur les recommandations internationales en matière de bonnes pratiques, dans l'intérêt des personnes et de la planète, en garantissant des informations complètes, cohérentes, comparables et utiles à la prise de décision.

Dialogue des investisseurs sur la déforestation (*Investor Policy Dialogue on Deforestation* - IPDD)

Nous avons rejoint l'IPDD en mai 2023. L'IPDD vise à coordonner un dialogue sur les politiques publiques avec les autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes clés afin de mettre un terme à la déforestation, en se concentrant d'abord sur les forêts tropicales et la végétation indigène dans les pays clés.

L'objectif de l'initiative IPDD est d'assurer la viabilité financière à long terme des investissements des membres dans les pays où ils sont investis en promouvant l'utilisation durable des terres et la gestion des forêts ainsi que le respect des droits de l'homme. Par le biais d'un dialogue collaboratif, l'IPDD exhorte les autorités gouvernementales compétentes et les associations professionnelles à adopter et à mettre en œuvre des cadres réglementaires qui garantissent la protection des forêts tropicales et des droits de l'homme.

L'IPDD a été créé en 2020 et est hébergé par le Forum économique mondial/Alliance pour les forêts tropicales (*Tropical Forest Alliance*) et soutenu par les Principes pour l'investissement responsable. Il est soutenu par 67 investisseurs représentant 10 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Le groupe se concentre sur les pays producteurs que sont le Brésil et l'Indonésie et sur les principaux pays consommateurs que sont la Chine, l'Union européenne et les États-Unis.

Cette liste pourrait s'allonger à l'avenir. En 2023, nous avons participé aux réunions du groupe de travail sur le Brésil, l'Indonésie et les États-Unis.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Biodiversité et santé humaine : lutter contre la dépendance de l'industrie pharmaceutique à l'égard des limules (1/2)

CONTEXTE : Pratiquement tous les vaccins, médicaments injectables et dispositifs médicaux implantés dans le corps humain, doivent d'abord être testés pour détecter une éventuelle contamination par des endotoxines potentiellement mortelles. Le test standard repose sur un composant du sang de la limule.

Les limules sont miraculeuses : il en existe quatre espèces en tout, une nord-américaine et trois asiatiques. Elles précèdent les dinosaures de 100 millions d'années et ont survécu à cinq extinctions massives. Alors que ces tests sont d'une importance capitale pour protéger la santé humaine, les populations de limules sont en déclin. En 2019, la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (*International Union for Conservation of Nature* – UICN) a qualifié les quatre espèces existantes de limules d'espèces en péril. Ils ont cité un large éventail de menaces, notamment la surpêche à des fins alimentaires, ou d'appâts, la perte ou l'altération de l'habitat en raison de l'aménagement du littoral, notamment contre l'érosion côtière. Un autre facteur est leur utilisation dans les tests d'endotoxines. Ces pressions combinées ont conduit l'une des trois espèces asiatiques à être déclarée en danger et les espèces américaines à être désignées comme vulnérables par les scientifiques spécialisés de l'UICN. Si ces populations ne peuvent être maintenues, la santé humaine et la rentabilité des entreprises de l'industrie pharmaceutique sont menacées, ainsi que d'autres espèces dont la survie dépend

de ces limules. Un exemple représentatif aux États-Unis est le bécasseau maubèche de la sous-espèce rufa, une espèce d'oiseau de rivage actuellement menacée d'extinction en raison de la diminution du nombre d'œufs de limules, représentant pour ces oiseaux une source de nourriture essentielle durant leur migration.

Les acronymes des composants sanguins utilisés pour les tests sont TAL s'ils sont extraits des espèces de limules asiatiques et LAL s'ils sont prélevés sur les espèces américaines. Des alternatives synthétiques à ces deux composants sont désormais disponibles et approuvées par les régulateurs européens et américains, et des technologies existent pour réduire considérablement le volume de sang de limule utilisé dans les kits de test standard de l'industrie. La pharmacopée américaine (USP) a publié en août un projet de chapitre qui faciliterait davantage l'utilisation généralisée d'alternatives synthétiques pour les tests d'endotoxines et a ouvert un processus de consultation qui s'est achevé le 31 janvier 2024.

OBJECTIF : Réduire la dépendance et l'impact de l'industrie pharmaceutique sur les limules tout en plaçant la santé humaine sur des bases plus sûres.

ACTIVITÉ : Vers la fin de l'année 2021, nous avons écrit à 14 entreprises pharmaceutiques pour les encourager à passer à l'alternative synthétique largement approuvée. Début 2022, après un taux de réponse décevant, nous avons soulevé la question auprès de la *Pharmaceutical Supply Chain Initiative* (PSCI), une organisation représentant 75 des plus grandes entreprises pharmaceutiques mondiales qui s'attaque aux

défis de la chaîne d'approvisionnement préconcurrentielle. La PSCI a accepté de soumettre la question à ses membres et un groupe de travail sectoriel a été créé.

En mai 2023, la PSCI a publié une prise de position sur l'utilisation des limules dans le secteur pharmaceutique, énumérant une série de « bonnes pratiques », notamment l'arrêt immédiat de l'utilisation du sang de deux espèces de limules asiatiques, dont l'une est en voie de disparition, et l'encouragement à minimiser l'utilisation du sang de limule dans les techniques de test des endotoxines dans le monde entier, y compris en utilisant des alternatives synthétiques. Elle a également suggéré que les entreprises partagent des données sur la santé des populations de limules, afin de mieux comprendre l'utilisation par l'industrie et la santé de la population. Après la publication de la prise de position de la PSCI, nous avons de nouveau soulevé la question auprès de 21 entreprises (14 en Europe, 7 aux États-Unis). Nous leur avons demandé d'expliquer leur position par rapport aux bonnes pratiques de la PSCI et de s'efforcer à les adopter pleinement.

Nous les avons également encouragées à soumettre des commentaires favorables aux propositions de l'USP et avons cherché à savoir dans quelle mesure les entreprises avaient une bonne compréhension de l'état des populations de limules en Amérique du Nord.

RÉSULTATS : Nous avons appris grâce à notre engagement qu'il faut du temps pour passer aux produits synthétiques une fois qu'une entreprise a effectué les tests nécessaires pour garantir que la sécurité des patients continuera d'être

protégée. Nous savons que la demande mondiale de tests d'endotoxines ne fera qu'augmenter à l'avenir, à des rythmes imprévisibles ; bien que le calendrier des futures épidémies et pandémies soit imprévisible, il ne fait aucun doute qu'elles se produiront. Si une future pénurie de LAL/TAL empêche l'industrie pharmaceutique de développer et de produire de nouveaux vaccins à tout moment, des vies seront inutilement perdues, des profits sacrifiés et des fermetures d'entreprises prolongées. Le manque de préparation de l'industrie face à ce risque hautement prévisible met en péril les profits, les portefeuilles, les économies, les vies et les écosystèmes.

Plusieurs entreprises ont répondu par écrit ou ont accepté d'être appelées (ou les deux) ; Biogen (y compris des membres du conseil d'administration), Bristol-Myers Squibb, Johnson & Johnson (par écrit), Merck et Pfizer en Amérique du Nord et AstraZeneca plc, Fagron NV, GSK plc, Merck KGA, Novartis AG, Novo Nordisk A/S, Orion OYJ, SANOFI SA, UCB SA en Europe. Nous avons appris que ces entreprises en sont à des stades différents dans la résolution de ce problème. Quelques-unes n'étaient pas au courant du problème jusqu'à ce que nous le soulevions. Parmi celles qui l'étaient, presque toutes ont reconnu la nécessité de réduire la dépendance de l'industrie à l'égard de cette espèce ancienne. Beaucoup ont confirmé qu'elles avaient déjà pris des mesures pour mettre fin à l'utilisation de tests basés sur le TAL dans leurs propres laboratoires et/ou par des fournisseurs de premier niveau et les remplacer par des tests basés sur le LAL.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Biodiversité et santé humaine : lutter contre la dépendance de l'industrie pharmaceutique à l'égard des limules (2/2)

Si cette solution est légèrement préférable, l'espèce asiatique étant classée comme espèce en danger, elle exerce néanmoins une pression plus forte sur la population menacée de limules d'Amérique du Nord.

Le processus de développement des produits pharmaceutiques comporte essentiellement trois phases au cours desquelles les LAL/TAL sont utilisés :

- l'analyse de l'eau utilisée par les laboratoires ;
- le processus d'essai approuvé par un organisme de réglementation pour les nouveaux médicaments ; et
- le processus de test approuvé par les régulateurs pour les produits existants.

De nombreuses entreprises ont confirmé qu'elles avaient déjà remplacé, ou qu'elles étaient en train de remplacer, l'analyse de l'eau de laboratoire par des produits synthétiques. Il s'agit là d'une mesure bienvenue, car cette phase d'essai pré-réglementaire représente une grande partie des LAL utilisés – jusqu'à 90 % selon les estimations. D'autres entreprises mènent encore des expériences pour s'assurer que les tests synthétiques sont équivalents aux tests basés sur les LAL, et pour déterminer s'ils sont adaptés à leurs besoins. La plupart des entreprises semblent convenir que si l'équivalence peut être prouvée, et sous réserve de l'approbation réglementaire, elles devraient être en mesure de tester tous les futurs produits avec des produits synthétiques. Cependant, elles ont averti que le changement de tests pour

les anciens produits serait beaucoup plus difficile et coûteux, étant donné que ces produits ont été validés à la vente par les régulateurs sur la base de tests TAL ou LAL spécifiés. Des directives réglementaires supplémentaires seront nécessaires pour éliminer ce dernier obstacle, une demande que plusieurs entreprises ont indiqué être en train de formuler.

Après deux années de sensibilisation, nous n'avions reçu aucune réponse substantielle de la part d'Amgen. En décembre, nous avons donc soumis une résolution d'actionnaire demandant un rapport public sur les impacts et les dépendances de l'entreprise en matière de biodiversité. Le corps de la résolution ciblait la question de la limule, en tant qu'exemple d'une dépendance clé à l'égard de la nature. Peu de temps après, l'entreprise a répondu et nous avons eu plusieurs échanges productifs. Nous avons appris qu'Amgen est consciente du problème et a pris des mesures pour le résoudre. Nous envisageons de retirer la résolution en échange d'un engagement à fournir des rapports publics réguliers sur son processus d'élimination progressive.

Fin 2023, Vetoquinol SA n'avait pas répondu à notre demande d'engagement, pas plus que le fournisseur de tests d'endotoxines Lonza Group AG. Orion OYJ avait fourni une brève réponse écrite à notre demande initiale, mais n'a pas répondu à une demande d'appel de suivi.

En 2024, nous espérons accélérer les progrès des entreprises qui ont déjà pris des mesures et nous engager avec d'autres entreprises. Nous attendons avec impatience le rapport de la

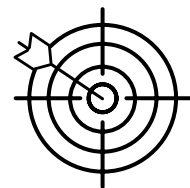
PSCI sur les progrès, qu'elle s'est engagée à compiler, et nous continuerons à collaborer avec la PSCI pour faire progresser l'ensemble du secteur.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

La transformation du système alimentaire (1/4)

ZOOM SUR



Le système alimentaire actuel est responsable d'environ 30 % des émissions mondiales ; sans une action concertée du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, nous ne parviendrons pas à atteindre la neutralité carbone ou à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C. Il a également été identifié comme le principal facteur de perte de la nature, par la conversion des terres et en particulier la déforestation et la dégradation des écosystèmes de grande valeur. Le système alimentaire est également responsable d'une utilisation importante d'eau et de produits chimiques, ainsi que de produire des déchets et de polluer. Les taux d'obésité et de maladies liées à l'alimentation continuent d'augmenter dans le monde entier, en raison de la mauvaise qualité nutritionnelle d'une grande partie des aliments vendus et du manque d'accès à des aliments sains et abordables pour de nombreuses personnes. Dans le même temps, des millions de personnes continuent de souffrir d'insécurité alimentaire, de carences en micronutriments et de dénutrition. Les questions relatives aux droits de l'homme

reviennent également régulièrement, de même que les allégations de mauvais traitements infligés aux travailleurs. Les mauvaises pratiques en matière de bien-être animal sont l'une des principales causes de l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens (RAM) – et les experts s'attendent à ce qu'elles contribuent à la prochaine pandémie, quand (et non si) elle surviendra. Il s'agit donc d'un secteur qui se situe à la croisée de nos **3E** et qui nécessite un engagement de grande envergure.

Cette année, nous avons donc continué à cibler ce secteur dans toutes les régions, avec l'ambition de conduire une transformation vers un système alimentaire plus sain et plus durable. Outre notre engagement auprès des entreprises sur les questions liées au climat dans le cadre de CA100+, évoqué dans la section précédente, nous avons également travaillé de différentes manières, généralement avec d'autres investisseurs, pour inciter les entreprises à s'attaquer à divers problèmes, comme l'illustrent les cas pratiques ci-dessous. Dans certains cas, nous nous sommes engagés directement avec les entreprises.

Engagement en matière de politiques publiques

Lettre aux ministres des Finances du G20 appelant à la fin des subventions agricoles néfastes (FAIRR)

En août 2023, nous avons eu le plaisir de signer une déclaration élaborée par FAIRR, avec 32 autres investisseurs avec 7 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, qui appelait les ministres des Finances du G20 à réorienter les subventions agricoles conformément aux engagements climatiques de l'Accord de Paris et aux engagements de Kunming-Montréal sur la biodiversité. Les subventions et autres rémunérations représentent environ 15 % de la valeur totale de la production agricole mondiale. Au total, les Nations Unies ont identifié près de 470 milliards de dollars de subventions annuelles qui faussent les prix et nuisent à l'environnement et à la société, ce qui représente 87 % de l'ensemble des subventions agricoles dans le monde. On estime que les régimes de subventions entraînent des coûts économiques de 4 à 6 000 milliards de dollars par an en raison des dommages causés à la nature.

Les recommandations adressées aux ministres des Finances du G20 sont les suivantes :

- Utiliser des conditions mesurables et fondées sur les performances pour apporter aux États membres et aux agriculteurs un soutien financier proportionnel au coût de la fourniture de biens publics ou de services environnementaux ;
- Modifier les rémunérations qui donnent la priorité aux rendements de certains produits au détriment du climat et de l'environnement et équilibrer cela avec de nouvelles rémunérations monétaires qui valorisent l'agriculture durable ;
- Découpler le soutien des mesures de production pour les transferts de produits uniques de base dont les émissions de gaz à effet de serre sont élevées ; et
- Augmenter le financement disponible pour les mécanismes de transition juste ou les fonds destinés à débloquer les financements nécessaires pour soutenir les parties prenantes touchées par les réformes.



Rachel Crossley
Responsable
Stewardship –
Europe

« Les arguments économiques et planétaires en faveur de la transformation des systèmes alimentaires sont irréfutables et les investisseurs doivent agir. Le rapport de la Commission sur l'économie des systèmes alimentaires (Food System Economics Commission Global Policy Report⁷), qui fait autorité en la matière, a calculé que la valeur économique des souffrances humaines et des dommages causés à la planète par les systèmes alimentaires est bien supérieure à 10 000 milliards de dollars par an, soit bien plus que leur contribution au PIB mondial. En bref, notre système alimentaire actuel détruit plus de valeur qu'il n'en crée. »

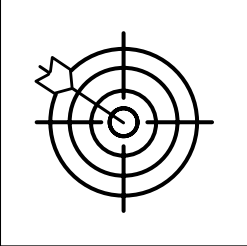
7 - [FSEC-Executive_Summary-Global_Policy_Report.pdf \(foodsystemeconomics.org\)](https://www.foodsystemeconomics.org/FSEC-Executive_Summary-Global_Policy_Report.pdf).



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

La transformation du système alimentaire (2/4)

ZOOM SUR



La transition vers des protéines durables (1/2)

CONTEXTE : La crise climatique, associée à la sécurité alimentaire mondiale et à l'aggravation des problèmes de santé liés à l'alimentation dans le monde, nécessite un changement de régime alimentaire de grande ampleur pour abandonner les protéines animales. Près de 14,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont attribuées à l'élevage animal. Ce secteur est également la première cause de déforestation en raison de l'élevage de bétail et de la production de soja, qui nécessitent une énorme quantité d'eau et sont à l'origine d'une pollution importante. C'est aussi le plus grand utilisateur d'antibiotiques. Les protéines alternatives peuvent et doivent jouer un rôle dans la diminution des impacts environnementaux de la demande mondiale en protéines. Les protéines alternatives sont d'origine végétale et utilisent souvent des technologies de fermentation et de culture. Elles sont moins gourmandes en ressources que les protéines animales conventionnelles. L'augmentation de la consommation de protéines alternatives est essentielle à la transformation du système alimentaire.

OBJECTIF : Augmenter la proportion de protéines alternatives durables fabriquées et vendues par les principaux fabricants et détaillants de produits alimentaires, et améliorer la durabilité des pratiques actuelles de production de protéines, par le biais d'initiatives collaboratives d'investisseurs.

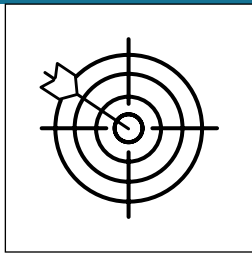
Initiative	Engagement FAIRR en faveur de la diversification des protéines	Plateforme de transition des protéines en Asie (<i>Asia Protein Transition Platform</i> - ARE)
Soutien des investisseurs	Initiative d'investisseurs de 10,8 milliards de dollars américains coordonnée par FAIRR.	Initiative d'investisseurs de 3 000 milliards de dollars coordonnée par l'Asia Research and Engagement.
Champs d'application de l'initiative	20 fabricants et détaillants mondiaux de produits alimentaires. BNPP AM soutiendra l'engagement avec les entreprises sélectionnées que nous détenons.	40 des plus grands producteurs de protéines, fabricants, détaillants, hôtels et restaurants cotés en bourse et les plus influents d'Asie. BNPP AM soutiendra l'engagement avec les entreprises sélectionnées que nous détenons.
Demandes d'engagement	1 - Intégration de la diversification des protéines dans les stratégies climatiques. 2 - Allocation de ressources pour diversifier le portefeuille de protéines et améliorer les attributs nutritionnels et de durabilité. 3 - Engagement des consommateurs à promouvoir l'adoption de sources de protéines alternatives nutritives et durables.	Rapport annuel sur les attentes de l'initiative, et sur les progrès réalisés dans le cadre de la vision de la transition protéique à l'horizon 2030.
Activité	Nous avons signé des lettres conjointes d'investisseurs préparées et envoyées par FAIRR en novembre aux directeurs généraux des entreprises suivantes pour leur demander de s'engager sur leur stratégie en matière de protéines durables/alternatives : Ahold Delhaize et Carrefour en Europe et Amazon, ConAgra, Costco, General Mills, Kraft Heinz, Kroger, Loblaw, Mondelez, Target, Hershey et Walmart en Amérique du Nord. En Europe, Ahold Delhaize et Carrefour ont accepté de s'engager. BNPP AM sera le chef de file de ces deux engagements.	Nous avons eu des échanges bilatéraux avec SM Investments, QL Resources, Yum China, Jollibee et China Mengniu. Les discussions ont porté sur la traçabilité des matières premières, la déforestation, les émissions de gaz à effet de serre et le bien-être animal, y compris l'utilisation responsable des antibiotiques.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

La transformation du système alimentaire (3/4)

ZOOM SUR



La transition vers des protéines durables (2/2)

Résultats de la Plateforme de transition des protéines en Asie (*Asia Protein Transition Platform* - ARE)

Le programme ARE est plus avancé que le programme FAIRR, puisqu'il a été lancé plus tôt. Au cours de l'année, nous avons eu des échanges bilatéraux avec SM Investments, QL Resources, Yum China, Jollibee et China Mengniu. Les discussions ont porté sur la traçabilité des matières premières, la déforestation, les émissions de gaz à effet de serre et le bien-être animal, y compris l'utilisation responsable des antibiotiques.

Déforestation : China Mengniu a publié une nouvelle politique de protection des forêts, comprenant un engagement zéro déforestation (*Zero-Deforestation Commitment* – ZDC) d'ici 2030, ce que nous considérons comme un développement très positif et espérons y faire référence lors de nos échanges avec d'autres entreprises laitières.

En réponse à l'effort collectif de la plateforme, Thai Union a inclus un ZDC clair d'ici 2030 dans sa stratégie 2030 publiée en juillet 2023.

Bien-être animal : China Mengniu a publié sa politique en matière de bien-être animal, qui est conforme aux normes laitières de l'initiative FARMS que nous avons communiquées à l'entreprise. Cette politique comprend

également une déclaration significative visant à réserver les antibiotiques à un usage non prophylactique, à la suite des commentaires collectifs des investisseurs.

Jollibee s'est engagé à fournir des œufs de poules élevées en plein air à l'échelle mondiale d'ici 2035, et d'ici 2025 aux États-Unis. Nous en avons discuté lors de notre entretien individuel avec l'entreprise et la plateforme avait également incité l'entreprise à aborder la question du bien-être animal au fil du temps. Ces mesures s'ajoutent aux campagnes menées par les ONG sur ce sujet spécifique. Thai Union a également inclus le bien-être animal comme un sujet important dans son dernier rapport *sustainability*, en réponse à un engagement collaboratif.

La plateforme s'est également engagée auprès d'UOB Bank, qui a ajouté le bien-être animal à sa politique de finance responsable : politique sectorielle de l'agriculture (à l'exclusion de l'huile de palme).

Protéines alternatives : UOB Bank a inclus les protéines alternatives dans les critères d'éligibilité aux prêts « produits verts », ce qui constitue un précédent encourageant dans la région en réponse à l'engagement collectif et à la recherche.

Les autres entreprises se trouvaient à des stades différents de leur parcours en matière de durabilité ; la plupart d'entre elles se concentrent initialement

sur le climat et doivent étendre leurs travaux à des domaines tels que la déforestation, qui sont inextricablement liés à leurs objectifs en matière de climat. Les entreprises ont également mentionné des obstacles en termes de préparation du marché et d'absence d'impulsion réglementaire, indiquant un besoin potentiel de soutien de la part des investisseurs en matière d'engagement politique.

Initiative FAIRR visant à réduire la menace de la résistance aux antimicrobiens (*Anti Microbial Resistance* - AMR)

CONTEXTE : On estime que 70 % de l'utilisation mondiale d'antimicrobiens en volume se produit dans l'agriculture animale et contribue de manière substantielle à ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère comme l'un des dix principaux risques systémiques mondiaux pour la santé publique et l'économie. Pour de nombreuses entreprises de produits pharmaceutiques à destination des animaux, les antibiotiques et autres antimicrobiens constituent une part importante de leur portefeuille de produits. L'utilisation excessive et abusive de ces produits contribue de manière significative à la résistance aux antimicrobiens, catalysée par les pratiques actuelles de fabrication, d'étiquetage, de marketing et de vente. Nous avons donc accepté de participer à l'initiative d'engagement collaboratif de FAIRR sur cette question.

OBJECTIFS : Favoriser plus de communication et de clarté quant à la question de savoir si – et comment – ces entreprises traitent le risque de résistance aux antimicrobiens tout au long de leur chaîne de valeur, de l'usine à la ferme. En outre, identifier les actions clés que les entreprises doivent entreprendre pour assurer la durabilité à long terme de leurs portefeuilles d'antibiotiques, capitaliser sur la demande croissante d'alternatives aux antibiotiques et réduire la propagation de la résistance aux antimicrobiens.

ACTIVITÉ : En juillet, nous avons signé les lettres conjointes adressées par FAIRR aux directeurs généraux de Vetoquinol SA, Virbac SA et Dechra Pharmaceuticals plc., en Europe, et de Merck, Zoetis et Elanco aux États-Unis. Nous avons également rejoint une initiative parallèle axée sur les chaînes de restauration, en signant des lettres adressées à McDonald's, Starbucks, Yum Brands, Darden, Texas Roadhouse, Domino's, Bloomin Brands, Restaurant Brands International et Papa Johns.

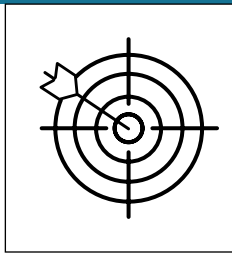
RÉSULTATS : L'organisation sectorielle *Health for Animals* a, comme les années précédentes, fourni une réponse de haut niveau à la lettre au nom de ses six entreprises membres, dans laquelle elle a déclaré qu'elle n'était pas favorable à un processus d'engagement modéré « par une ONG tierce » (c'est-à-dire FAIRR). Nous réfléchissons à la prochaine étape au début de l'année 2024.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

La transformation du système alimentaire (4/4)

ZOOM SUR



Objectifs de vente pour les aliments sains

OBJECTIF : Obtenir des engagements de **Nestlé SA**, pour qu'elle s'engage à améliorer ses objectifs et ses performances en matière de nutrition, d'alimentation et de santé, notamment en fixant des objectifs ambitieux pour augmenter les ventes d'aliments sains.

ACTIVITÉ : Pour donner suite à la lettre que nous avons adressée à l'entreprise fin 2022, nous avons écrit en février 2023 pour demander à Nestlé SA, la plus grande entreprise alimentaire au monde, de fixer un objectif d'augmentation des ventes d'aliments sains. (En 2022, elle s'était engagée à évaluer ses produits par rapport au nutriment *Health Star Rating* (HSR), système de profilage nutritionnel, ce qui lui a permis d'obtenir les données nécessaires pour pouvoir fixer un tel objectif. HSR a publié ces informations dans son rapport sur la création de valeur partagée et la durabilité pour l'exercice 2022). Début juillet, nous avons participé à une conférence téléphonique avec Nestlé SA et d'autres investisseurs, facilitée par la campagne *Healthy Markets* de ShareAction, afin de connaître l'approche proposée par l'entreprise pour fixer son objectif. Comme nous étions préoccupés par certaines des propositions présentées par l'entreprise et que nous voulions des éclaircissements sur d'autres, nous avons écrit à

l'entreprise après notre échange téléphonique pour lui poser diverses questions et lui faire part de nos préférences.

RÉSULTATS : Malheureusement, l'entreprise n'a pas répondu à nos questions et suggestions, ce qui est décevant. Elle a annoncé son objectif à la fin du mois de septembre, ce qui indique qu'elle n'a pas tenu compte de nos préoccupations. Plusieurs éléments de l'approche adoptée par l'entreprise sont problématiques : bien qu'elle s'engage à augmenter les ventes « d'aliments sains », elle inclut dans cette définition plusieurs catégories d'aliments dont le modèle de profilage nutritionnel qu'elle a choisi – le système HSR – indique clairement qu'elles sont hors de son champ d'application, c'est-à-dire que le HSR n'est pas adapté à l'évaluation du caractère sain de ces produits. Il s'agit notamment de préparations pour bébés de plus de 12 mois, de café instantané et de produits minéraux et vitaminiques. De plus, nous avons recommandé à l'entreprise de formuler son objectif comme un objectif proportionnel, c'est-à-dire dans le but d'augmenter les ventes de produits sains en proportion des ventes globales, de sorte qu'au fil du temps, ses gammes de produits et ses ventes comprennent plus de produits sains et moins de produits moins sains.

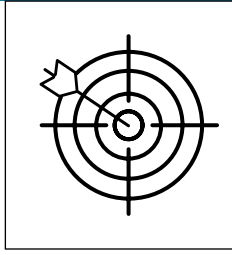
En ce qui concerne ses gammes de chocolats, de crèmes glacées et d'autres produits gourmands riches en calories et à faible valeur nutritive, elle ne s'est pas engagée à améliorer leur profil nutritionnel. Le résultat positif a été que l'entreprise s'est engagée à étendre sa politique en matière de marketing aux enfants jusqu'à 16 ans, contre 13 actuellement, conformément aux attentes des investisseurs en matière de nutrition et de santé, que nous soutenons.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Conduire la transition vers des produits chimiques sûrs et durables (1/3)

ZOOM SUR



Les produits chimiques synthétiques font partie intégrante de la vie moderne ; près de 95 % de tous les produits manufacturés utilisent ces produits chimiques comme intrants. Nous ne pouvons pas non plus résoudre la crise climatique sans eux ; ils sont utilisés dans les panneaux solaires, les batteries de véhicules électriques et de nombreux autres composants clés des nouvelles technologies essentielles à notre avenir. Pourtant, peu de secteurs sont aussi fortement impliqués dans la triple crise planétaire mondiale que sont le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pollution, ni dans les dommages causés à la santé humaine. Une étude réalisée par des chercheurs de l'École de santé publique EHESP en France (*EHESP School of Public Health*) et de l'École de santé publique de Harvard (*Harvard School of Public Health*) a estimé que les coûts associés à l'exposition aux produits chimiques environnementaux dans le monde entier pourraient dépasser 10 % du PIB mondial de 2016, soit 7,5 milliards de dollars⁸. Pour situer le contexte, le chiffre d'affaires total du secteur s'élevait cette année-là à 4,4 milliards de dollars.

Le secteur chimique est la troisième source d'émissions industrielles de gaz à effet de serre (GES) dans le monde. La pollution chimique est un facteur clé de la perte de biodiversité ;

il a été démontré qu'elle a un impact négatif sur les insectes, les pollinisateurs, les poissons et les populations d'oiseaux, entre autres espèces. En termes d'impacts sur la santé humaine, l'exposition à des produits chimiques dangereux tout au long de leur cycle de vie menace la santé des travailleurs, dans la population générale, et affecte de manière disproportionnée les populations vulnérables et à risque. L'inquiétude porte sur les « produits chimiques éternels » qui ne se décomposent pas dans l'environnement et s'accumulent dans l'organisme des humains et des animaux.

Dans l'Union européenne, 75 % des quelque 300 millions de tonnes de produits chimiques utilisés chaque année sont considérés comme dangereux pour la santé humaine ou pour l'environnement.

De nombreuses substances toxiques ont été associées à des malformations congénitales, au cancer, à l'obésité, aux troubles déficitaires de l'attention et à toute une série d'autres maux.

En 2023, nous avons donc commencé à nous concentrer davantage sur ce secteur, en rejoignant et en commençant à nous engager dans plusieurs initiatives visant à faire face aux risques systémiques liés à la production et à l'utilisation de produits chimiques.

Il s'agissait notamment de :

- 1 - L'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (*Investor Initiative on Hazardous Chemicals*, IIHC), lancée en janvier 2023, dont nous sommes membres du comité directeur ;
- 2 - Le projet d'empreinte chimique 2023 (*Chemical Footprint Project*, CFP) de *Clean Production Action* ;
- 3 - Les attentes des investisseurs de l'IIGCC concernant la transition des entreprises chimiques vers la neutralité carbone, que nous avons signées ;
- 4 - L'initiative de décarbonation des investisseurs de ShareAction (*ShareAction's Investor Decarbonisation Initiative*) pour ce secteur, que nous avons rejointe à la fin de l'année. (Nous communiquerons donc sur notre engagement dans le cadre de cette initiative l'année prochaine.)

Nous soutenons également activement l'élaboration de politiques publiques dans ce domaine.

S'attaquer à l'offre de produits chimiques dangereux (1/2)

CONTEXTE : Le *benchmark ChemScore*, publié chaque année par ChemSec, une ONG suédoise, fournit aux investisseurs et aux autres parties prenantes des informations cohérentes et comparables sur les efforts déployés par 50 des plus grands producteurs de produits chimiques au monde pour réduire leur empreinte chimique et passer à des gammes de produits chimiques plus sûrs et moins persistants. Il évalue également les stratégies de gestion des produits chimiques des entreprises. Une meilleure publication de ce type d'informations nous permet d'attribuer à ces entreprises des notes plus précises dans nos notations ESG et d'identifier les domaines clés dans lesquels il convient de s'engager plus avant. Dans le cadre de l'*Investor Initiative on Hazardous Chemicals* (IIHC), nous nous engageons auprès de certains fabricants de produits chimiques à aborder ces questions et nous les encourageons à répondre aux demandes d'informations de ChemSec lors de la compilation du *benchmark* annuel. L'IIHC est soutenu par plus de 50 investisseurs institutionnels.

OBJECTIF : Encourager les principaux fabricants de produits chimiques dangereux à les éliminer

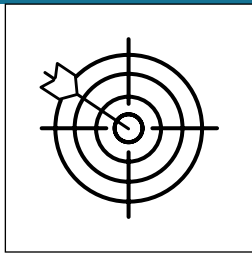
8 - [Chemical exposure costs globally higher than thought | News | Harvard T.H. Chan School of Public Health](#)



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Conduire la transition vers des produits chimiques sûrs et durables (2/3)

ZOOM SUR



progressivement et à les remplacer par des produits de substitution sûrs et durables, et à améliorer leur transparence en ce qui concerne la production et la vente à l'échelle mondiale de ces produits chimiques ou de produits qui en contiennent.

Bien qu'il existe de nombreux types de produits chimiques dangereux, les substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) sont particulièrement préoccupantes. Les PFAS comprennent environ 4 700 produits chimiques fabriqués par l'homme, dont beaucoup sont dangereux pour l'homme et l'environnement. Leur structure chimique les rend si persistants qu'ils ont été qualifiés de « produits chimiques éternels », car ils ne se décomposent pas dans la nature et s'accumulent donc au fil du temps dans notre organisme et dans l'environnement. Les PFAS sont utilisés dans des produits tels que la mousse anti-incendie, les cosmétiques et les poêles antiadhésives par exemple. Les PFAS doivent donc être retirés dans la formule des produits ou remplacés par des alternatives sûres.

ACTIVITÉ : Pour 2023, *ChemScore* a soutenu l'engagement des investisseurs auprès de 16 des 50 entreprises qu'elle a notées en 2022. BNPP AM a été chargé de diriger l'engagement avec AkzoNobel et de soutenir l'engagement avec 3M, Dow, LG Chem, PPG, Sherwin Williams et Yara.

Au cours de l'année, nous avons eu des échanges avec chacune d'entre elles. Nous avons demandé à chaque entreprise d'accroître sa transparence concernant la production de produits chimiques dangereux et de publier des plans d'élimination progressive assortis de délais des produits chimiques persistants, ainsi que de prendre d'autres mesures qui démontreraient un engagement en faveur de modes de production plus durables.

S'attaquer à l'offre de produits chimiques dangereux (2/2)

En juillet, nous avons signé une lettre conjointe adressée aux 17 entreprises qui n'avaient pas répondu aux demandes d'engagement de ChemSec dans le cadre de la préparation du *benchmark* 2023, ainsi qu'à quatre entreprises ajoutées pour la première fois à ce *benchmark*. Cette lettre encourageait les entreprises à participer au processus de recherche, en soulignant l'importance que nous accordons à la publication d'informations et aux pratiques évaluées. Suite à la publication des résultats du ChemScore 2023 en novembre 2023, nous avons signé des lettres conjointes adressées aux directeurs généraux de toutes les entreprises pour réitérer nos attentes et demander la poursuite du dialogue avec ChemSec et/ou avec les investisseurs.

RÉSULTATS : Le score, la note et le classement de Yara se sont considérablement améliorés, en partie selon nous en raison des informations plus détaillées que l'entreprise a publiées en réponse à notre engagement. De légères améliorations ont été enregistrées pour AkzoNobel, 3M, Dow et LG Chem, tandis que les performances de PPG et Sherwin Williams ont chuté dans tous les domaines. Nous prévoyons de poursuivre notre engagement auprès de ces entreprises ainsi que d'autres entreprises en 2024.

OBJECTIF : Encourager les entreprises qui utilisent des produits chimiques dangereux dans leurs produits à les éliminer progressivement et à les remplacer par des alternatives sûres et durables.

ACTIVITÉ : Nous avons dialogué avec quatre entreprises qui utilisent des produits chimiques dangereux ou dits « éternels » dans leurs produits. En Asie, nous nous sommes engagés bilatéralement avec Samsung Electronics sur les PFAS (un groupe de produits chimiques dangereux) car ils sont largement utilisés dans le processus de production de semi-conducteurs.

En février 2023, nous avons rejoint d'autres investisseurs lors d'un échange avec Procter & Gamble pour discuter de leur implication dans le projet. En juin, nous avons écrit directement à Reckitt Benckiser Group plc et à Koninklijke Ahold

Delhaize N.V. pour leur demander de participer à l'enquête 2023. Plus précisément, nous leur avons demandé cette année de fournir des données sur leurs activités à l'échelle mondiale et d'accroître leur transparence en publiant l'enquête complétée et en partageant plus de détails directement avec les investisseurs.

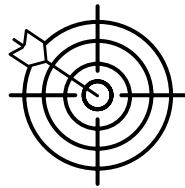
RÉSULTATS : Samsung a reconnu la tendance réglementaire internationale croissante à restreindre ces produits chimiques, mais n'a pas encore élaboré de plan d'action spécifique. L'entreprise a indiqué qu'elle entendait travailler en étroite collaboration avec l'association des semi-conducteurs (*Semiconductor Industry Association*, SIA) sur cette question. Les résultats basés sur l'enquête 2023, qui seront publiés en avril 2024, révéleront si les performances de Reckitt Benckiser Group plc et Koninklijke Ahold Delhaize N.V. se sont améliorées.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Conduire la transition vers des produits chimiques sûrs et durables (3/3)

ZOOM SUR



Engagement en matière de politiques publiques

Cadre mondial sur les produits chimiques : une feuille de route pour une action multipartite

Un cadre politique mondial global et ambitieux est essentiel pour faire face à la myriade d'impacts et de risques du secteur chimique. L'élaboration d'un tel cadre incombe à l'*Inter-Organisation Programme for the Sound Management of Chemicals* (IOMC), qui regroupe plusieurs agences des Nations unies. Fin septembre, la cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (*International Conference on Chemicals Management*, CIGPC 5) s'est tenue à Bonn, en Allemagne, où le nouveau « Cadre mondial sur les produits chimiques – Pour une planète exempte de dommages causés par les produits chimiques et les déchets » (*Global Framework on Chemicals – For a planet free of harm from chemicals and waste*) a été adopté. Ce cadre volontaire, négocié sur six ans avec la contribution de centaines de parties prenantes, comporte cinq objectifs stratégiques et 28 cibles. Ensemble, ils fournissent une feuille de route à l'horizon 2030 à mettre en œuvre par les gouvernements nationaux, les agences, l'industrie, les investisseurs et les autres parties prenantes. BNPP AM se félicite vivement de ce cadre.

Reconnaissant l'importance cruciale du secteur financier pour la mise en œuvre du nouveau cadre, l'IOMC a organisé un atelier en juin 2023 pour discuter de la manière dont le secteur financier pourrait consolider sa contribution à la réalisation du cadre et à la transition mondiale vers des produits chimiques durables.

Après avoir participé à une réunion similaire à l'automne de l'année dernière, notre Responsable *Stewardship* pour l'Europe, Rachel Crossley, a pris la parole lors de cet atelier.

Nous avons ensuite coparrainé et pris la parole lors d'un événement parallèle à la conférence finale de Bonn en septembre, qui a exploré le rôle que le secteur financier peut et doit jouer dans la mise en œuvre du cadre.

Lettre ouverte du CDP aux gouvernements sur la crise du plastique

En novembre 2023, alors que le Comité de négociation intergouvernemental (*Intergovernmental Negotiating Committee*, INC-3) du Traité mondial sur la pollution plastique se réunissait à Nairobi, au Kenya, nous nous sommes joints au CDP aux côtés de 48 institutions financières dans une lettre ouverte appelant les gouvernements à rendre obligatoire la publication

des données sur le plastique, conformément à notre participation à la *Business Coalition for a Global Plastics Treaty*, que nous avons rejointe en septembre 2022. Pour les investisseurs, cet appel aux gouvernements soutient directement l'évaluation et la gestion de l'exposition des portefeuilles aux risques liés à la perte de biodiversité et à la pollution environnementale en rendant obligatoires la publication des données des entreprises rarement disponibles. De plus, BNP Paribas Asset Management participe à la campagne annuelle du CDP, qui intègre un module sur la publication d'informations liées au plastique depuis 2022.

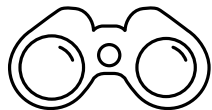


LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

3E : Égalité

Promouvoir une répartition plus équitable et plus durable de la valeur pour assurer la stabilité et la résilience à long terme des sociétés et des écosystèmes.

CAS PRATIQUE



DIALOGUE
DIRECT



ESCALADE

Améliorer l'indépendance des conseils d'administration et la diversité des genres

CONTEXTE : L'amélioration de la diversité des genres au sein des conseils d'administration est l'un des trois objectifs clés définis dans notre Stratégie Globale *Sustainability*. Il est largement démontré que les entreprises plus diversifiées, au niveau des conseils d'administration ou des équipes de direction, créent une valeur plus durable sur le long terme. De plus, une plus grande représentation des femmes au sein des conseils d'administration contribue à ouvrir la salle du conseil à d'autres voix dans un marché mondial de plus en plus complexe et diversifié et à établir un ton plus équitable au sommet. Comme défini dans notre politique de vote, pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande, notre seuil est d'au moins 35 % de femmes dans les conseils d'administration, et en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique (à l'exception de l'Afrique du Sud), notre seuil s'élève à 20 %. Dans chaque marché, nous faisons des exceptions lorsque nous constatons des progrès significatifs.

OBJECTIF : Augmenter progressivement la diversité des genres au sein des conseils d'administration, avec pour objectif d'atteindre 40 % dans les marchés matures d'ici 2025.

ACTIVITÉ : Début 2023, nous avons identifié 38 entreprises (13 en Europe, 11 en Amérique du Nord et 14 en Asie) détenues dans nos

portefeuilles actifs avec lesquelles nous avons initié un dialogue parce que la diversité de leur conseil d'administration ne répondait pas à nos attentes. Nous avons envoyé des lettres décrivant nos attentes au premier trimestre 2023 et avons organisé des réunions ou des échanges tout au long de l'année.

RÉSULTATS : Nous avons obtenu un taux de réussite de 29 %, avec 11 entreprises ayant adopté des changements conformes à nos attentes, ce qui nous a permis de soutenir l'élection des membres du conseil d'administration (ou au moins de ne pas sanctionner les administrateurs sur la base de la diversité des genres). Les régions présentant les taux de réussite les plus élevés sont l'Europe (50 %), suivie de l'Asie (36 %).

De plus, huit entreprises ont respecté l'une des exceptions de notre politique, notamment en réalisant récemment des progrès significatifs ou en s'engageant à répondre à nos attentes. Par exemple, nous avons soutenu les élections des membres du conseil d'administration de Stellantis, car l'entreprise s'est officiellement engagée à atteindre que 40 % des membres de son conseil d'administration soient des femmes d'ici 2025. Aux États-Unis, nous avons fait des exceptions chez Tesla, Salesforce et Sunnova Energy International, où le président et/ou l'administrateur principal indépendant était une femme.

Résultats globaux

Résultat	Nombre d'entreprises	%	Détails
Positif	11	29 %	L'entreprise a atteint notre seuil régional de diversité des genres et, par conséquent, nous avons voté en faveur du conseil d'administration (lorsque aucun autre facteur n'a empêché un vote de soutien), conformément à notre politique de vote.
Partiel	8	21 %	Nous avons appliqué des exceptions conformément à notre politique de vote, mais l'entreprise n'a pas encore atteint notre seuil de diversité des genres (les exceptions incluent l'amélioration relative, l'engagement à atteindre 40 % d'ici 2025, etc.).
Négatif	19	50 %	Nous nous sommes opposés à l'élection de tous les administrateurs masculins, en raison de l'absence d'amélioration de la diversité des genres (et dans certains cas pour d'autres raisons, par exemple, le manque d'indépendance).

Répartition géographique

	Amériques		Asie-Pacifique		Europe	
Résultat	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%
Positif	0	0 %	5	36 %	6	46 %
Partiel	5	45 %	1	7 %	2	15 %
Négatif	6	55 %	8	57 %	5	38 %



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Exemples d'engagements

Europe

ACTIVITÉ : Nous avons pris contact avec Vonovia SE en mars 2023, car la représentation féminine au sein du conseil de surveillance s'élevait à 33 % depuis quelques années, alors que le seuil minimum de notre politique de vote pour l'Allemagne est désormais de 35 %. Nous avons expliqué que nous ne serions plus en mesure de soutenir l'élection d'administrateurs masculins lors de l'assemblée générale annuelle de 2023 si le ratio de diversité des genres restait inchangé.

RÉSULTATS : L'entreprise s'est montrée réceptive et a confirmé que les élections du conseil d'administration viseraient à atteindre un ratio hommes/femmes de 50 % lors de l'assemblée générale annuelle de 2023. Nous avons ainsi pu voter en faveur de la plupart des (ré)élections du conseil d'administration – qui ont toutes été adoptées par les actionnaires. Nous sommes satisfaits que le conseil de surveillance de Vonovia SE ait désormais atteint la parité hommes-femmes.

ACTIVITÉ : Nous nous sommes également engagés auprès de Telefonica Deutschland SE, car la représentation féminine au sein du conseil de surveillance n'avait pas dépassé 25 % depuis plusieurs années. Pour que l'entreprise atteigne notre seuil, le conseil de surveillance étant composé à 50 % de représentants du personnel en vertu du principe de la codétermination en Allemagne, il était essentiel d'améliorer la diversité des genres, tant au niveau des représentants du personnel que des autres administrateurs, soit deux femmes sur huit (sur un total de 16 administrateurs).

RÉSULTATS : L'entreprise s'est montrée réceptive et a accepté d'organiser une réunion de suivi, au cours de laquelle nous avons insisté sur la nécessité d'aborder la question de la représentation féminine à la fois lors de l'assemblée générale annuelle de 2023, lorsque les élections des représentants du personnel étaient prévues, et lors de l'assemblée générale annuelle de 2024 pour les autres élections d'administrateurs. Finalement, l'entreprise a réussi à nommer trois représentantes du personnel, portant la part totale des femmes à 30 % (cinq sur seize). Le président de l'entreprise s'est également engagé à nommer une nouvelle administratrice lors de de l'assemblée générale annuelle de 2024, ce qui porterait la part totale des administratrices à 37,5 %, conformément à nos attentes.

Les Amériques

ACTIVITÉ : Nous avons écrit à United Health Group en mars 2023 pour l'exhorter à augmenter le ratio femmes/hommes au sein de son conseil d'administration. L'entreprise a fourni une réponse détaillée indiquant que lors de la nomination d'un nouvel administrateur indépendant, son comité de gouvernance prend en compte les candidatures de femmes qualifiées et de candidats issus de la diversité raciale et ethnique.

RÉSULTATS : La récente nomination de Kristen Gill, cadre chez Alphabet, a porté le pourcentage de femmes administratrices à 33 %, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année dernière. De plus, l'administrateur principal indépendant est une femme et le conseil d'administration

est composé à 33 % de personnes issues de la diversité raciale et ethnique. Nous avons donc soutenu le vote des administrateurs.

Asie-Pacifique

ACTIVITÉ : Nous avons pris contact avec Meituan en mars, à la suite d'un premier contact par e-mail. L'entreprise n'avait aucune femme membre du conseil d'administration à l'époque. Nous avons partagé les meilleures pratiques, notre politique de vote et notre attente de 20 % de diversité des genres pour l'Asie. Nous avons également discuté de l'exigence de la Bourse de Hong Kong d'avoir au moins une femme membre du conseil d'administration d'ici 2025.

RÉSULTATS : En juin, l'entreprise nous a contactés avant son assemblée générale annuelle pour nous informer qu'elle cherchait à nommer la première femme à un poste d'administrateur et qu'elle souhaitait obtenir notre soutien. Nous avons reconnu les progrès de l'entreprise et n'avons pas sanctionné l'entreprise sur la diversité des genres cette année par nos votes, mais nous avons clairement indiqué que la représentation féminine de 12 % reste inférieure à notre seuil et que nous espérons voir des augmentations continues. Nous avons réitéré notre demande que l'entreprise fixe un objectif limité dans le temps pour atteindre notre seuil régional de 20 %.

ACTIVITÉ : Nous nous sommes également engagés auprès de Tencent au cours des deux dernières années, en lui faisant part de notre philosophie et de notre politique de vote, étant donné le pourcentage de femmes de 13 % au sein de son

conseil d'administration. En mars 2022, Tencent a publié un engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, y compris un engagement à réaliser des progrès constants en matière de diversité au niveau de l'entreprise et du conseil d'administration dans les années à venir.

RÉSULTATS : Lors de l'assemblée générale annuelle de 2023, la représentation féminine avait atteint 25 %, ce qui nous a permis de soutenir les élections. L'entreprise s'est également fixé pour objectif d'augmenter encore la représentation féminine au sein de son conseil d'administration pour atteindre 30 % d'ici 2030.

ACTIVITÉ : Suite à un échange d'e-mails avec AIA sur la diversité des genres au sein du conseil d'administration, nous avons organisé une réunion en présentiel en 2023 au cours de laquelle nous avons discuté de l'augmentation du nombre de femmes membres du conseil d'administration, entre autres sujets liés à l'ESG. La diversité des genres d'AIA était de 18 %, en dessous de notre seuil de 20 % pour la région.

RÉSULTATS : L'entreprise a partagé nos commentaires avec la direction et a depuis ajouté deux nouvelles administratrices, portant la représentation des femmes au sein du conseil d'administration à 23 %. L'une des nouvelles administratrices a également rejoint le comité de nomination.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Notre engagement en faveur de la diversité au sein des conseils d'administration porte ses fruits

En amont de la saison des assemblées générales 2023, nous avons publié une [étude mondiale](#) sur le nombre de femmes membres des conseils d’administration des 3 500 sociétés dans lesquelles BNPP AM investit avec les 17 000 entreprises cotées incluses dans la base de données de *l’Institutional Shareholder Services* (« ISS »). Cette étude valide l’efficacité de la politique de vote et du dialogue actionnarial que conduit BNPP AM sur ce thème, en constatant que les femmes représentent en moyenne 25 % des conseils d'administration des sociétés dans lesquelles BNPP AM est investi, contre 18 % pour l'univers plus large des sociétés cotées. Des différences sont cependant marquées en fonction des régions : l'Europe, l'Afrique du Sud et l'Australie sont les plus avancées en termes de parité dans les conseils d’administration, tandis que l'Asie, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient sont moins diversifiés. La taille de l'entreprise, le pays de constitution et les réglementations locales ont un impact significatif sur la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et sont des facteurs clés à prendre en compte pour les investisseurs.

BNPP AM rejoint une nouvelle initiative d'investisseurs en Asie-Pacifique

Investisseurs contre l'esclavage et la traite des êtres humains en Asie-Pacifique (*Investors Against Slavery and Trafficking Asia Pacific*, IAST APAC)

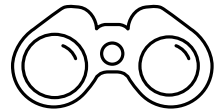
En 2023, nous avons rejoint IAST APAC, une initiative d'engagement collaboratif dirigée par des investisseurs et lancée en 2020, afin de s’engager auprès des entreprises de la région Asie-Pacifique pour promouvoir une action efficace pour détecter, réparer et prévenir l'esclavage moderne dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement. Elle est actuellement soutenue par 45 investisseurs représentant 7,7 milliards de dollars d'actifs sous gestion, coordonnant le travail de plaidoyer politique et d'engagement des entreprises.

Nous avons rejoint le groupe de travail sur l'engagement des entreprises et avons participé à des forums de renforcement des capacités depuis notre adhésion. IAST APAC s'appuie sur un cadre commun et encourage les entreprises à détecter de manière proactive les risques d'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement, à résoudre le problème et à réparer les préjudices subis par les personnes concernées. L'initiative vise également à renforcer la communication d’informations dans le cadre des régimes de divulgation pertinents, tels que la loi australienne sur l'esclavage moderne (*Australian Modern Slavery Act*).



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUE



***PRI Advance : droits de l'homme et santé et sécurité au travail
(Occupational Health & Safety, OHS)***

CONTEXTE : En 2023, nous avons rejoint une coalition de 265 investisseurs représentant 35 000 milliards de dollars dans le cadre de la nouvelle initiative d'engagement collaboratif des PRI appelée *Advance*. Sous l'égide des PRI, cette coalition cherche à faire progresser les droits de l'homme et à obtenir des résultats positifs pour les personnes par le biais des actions de *stewardship* des investisseurs. Cette initiative soutient l'engagement des investisseurs auprès de 39 entreprises du secteur des industries extractives et des énergies renouvelables, en encourageant la mise en œuvre de normes internationales en matière de droits de l'homme et de questions sociales, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

OBJECTIF : En tant qu'acteur majeur de l'industrie sidérurgique basé au Luxembourg, les priorités d'engagement d'ArcelorMittal ont été élaborées à partir de plusieurs sources, notamment la divulgation publique de l'entreprise, les notations ESG et les controverses, les *benchmarks* de référence (y compris le *Corporate Human Rights Benchmark* mis à jour en novembre 2023) et la couverture médiatique. Celles-ci se concentrent sur la protection des droits de l'homme, les

performances en matière de santé et de sécurité au travail (OHS) et la gestion des impacts négatifs sur les communautés locales.

ACTIVITÉ : Depuis 2023, BNPP AM est co-chefs de file de l'engagement avec ArcelorMittal. Nous avons eu une réunion avec l'entreprise en novembre, à la suite d'échanges écrits et de réunions d'introduction précédentes. Les performances en matière de santé et de sécurité au travail ont été au cœur de notre dialogue, suite à une série d'accidents survenus chez ArcelorMittal Termitau au Kazakhstan, dont un accident à la mine de Kostenko en octobre 2023, qui a fait 46 morts.

Nos discussions ont porté sur :

- la gouvernance en matière de durabilité et de gestion des risques sociaux ;
- le plan d'assainissement après l'accident de la mine de Kostenko au Kazakhstan, suivi de la vente d'ArcelorMittal Termitau au gouvernement ;
- la réaction du public aux allégations graves et la responsabilité, qui ne se limitent pas au Kazakhstan (par exemple, les controverses sociales en France, au Canada, au Brésil, au Libéria, en Afrique du Sud, etc.) ;

- l'adoption d'objectifs responsables en ce qui concerne les performances en matière de santé et de sécurité au travail, l'alignement des rapports de santé et de sécurité au travail sur les normes de divulgation du marché et l'établissement d'un lien plus étroit avec les rémunérations ; et
- la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mécanismes à l'échelle du groupe pour assurer un engagement efficace des parties prenantes externes et protéger les droits de l'homme (par exemple, l'évaluation des principaux risques et impacts en matière de droits de l'homme, le mécanisme centralisé de gestion des plaintes, le respect des droits des populations autochtones).

RÉSULTATS : Nous avons constaté des avancées encourageantes, comme la décision de l'entreprise de commencer à travailler sur la mise en place d'une politique de traitement des réclamations à l'échelle du groupe d'ici la fin de l'année 2024 et la nomination d'un auditeur externe indépendant chargé de réaliser un audit de sécurité à l'échelle du groupe à la suite des récents événements survenus au Kazakhstan. Cependant, nous attendons toujours que des changements concrets et des solutions concrètes soient mis en œuvre.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

3 L'engagement lié aux performances des émetteurs en matière d'ESG

Engagement lié à notre politique de conduite responsable des entreprises (RBC)*

Pour que nous puissions investir dans des sociétés, nous attendons d'elles :

- Qu'elles s'acquittent de leurs obligations fondamentales en matière de droits humains et de droit du travail, de protection de l'environnement et de garantie de lutte contre la corruption, partout où elles opèrent, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales ;
- Qu'elles se conforment à une série de politiques sectorielles (comme notre politique charbon), établies pour fixer les conditions d'investissement dans des secteurs spécifiques sensibles ;
- Qu'elles maintiennent une bonne performance ESG afin de limiter les risques ESG au sein des portefeuilles.

Ces exigences sont encadrées par notre politique de conduite responsable des entreprises (RBC). En ce qui concerne nos investissements passifs, lorsque la politique de conduite responsable des entreprises ne peut pas être entièrement appliquée, nous cherchons à gérer les risques ESG par un dialogue et un vote actif. En dernier recours, nous pouvons nous désinvestir des entités qui ne répondent pas à l'engagement et

ne montrent aucun signe d'amélioration, et donc considérées comme en contradiction avec notre politique RBC. Au total en 2023 nous avons dialogué avec 10 entreprises, couvrant les trois régions, en ce qui concerne les sujets suivants de nos politiques de RBC :

- Agriculture ;
- Politique charbon ;
- Pétrole et gaz ;
- Bois et pâte de bois ;
- Huile de palme ;
- Intérêts des consommateurs.

Émetteurs dans le secteur de l'énergie

Au second semestre 2021, nous avons placé cette entreprise sur notre liste de surveillance. Nous étions préoccupés par des violations potentielles du principe 1 du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de l'homme. Notre principale préoccupation concernait les mauvais résultats de l'entreprise en matière de sécurité, avec une série d'accidents mortels au cours des dernières années, qui ont révélé des défaillances systémiques dans sa gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Nous avons organisé plusieurs échanges avec l'entreprise entre 2021 et 2023. Bien que l'entreprise se soit montrée réceptive à notre dialogue et ait affirmé son intention de

renforcer sa stratégie en matière de durabilité, elle n'a pas fourni suffisamment d'assurances quant à la mise en œuvre effective de mesures correctives adéquates pour prévenir d'autres accidents.

Par exemple, elle n'a pas progressé dans l'adoption d'objectifs de sécurité responsables conformes aux pratiques de ses pairs. Nous avons donc conclu que l'entreprise était en infraction avec notre politique de Conduite responsable des entreprises (RBC) et l'avons exclue de nos portefeuilles dans l'attente d'améliorations significatives.

Émetteurs dans le secteur de la santé

Cet émetteur a été signalé par notre prestataire de recherche comme ayant été impliqué ces dernières années dans de graves controverses concernant des rappels de produits.

Le second rappel semblait indiquer un problème systémique dans les tests de sécurité et les pratiques de gestion des risques de l'entreprise et a entraîné une baisse conséquente de sa valeur marchande. Les régulateurs des principaux marchés ont enquêté sur des décès prétendument liés à l'utilisation du produit concerné et sont susceptibles d'engager des poursuites si l'entreprise est jugée responsable de ces décès. Les enquêteurs ont découvert des procédures d'analyse des risques inadéquates, notamment l'absence d'enquêtes internes solides, d'évaluations des risques pour la santé et d'examen de la conception des produits.

L'entreprise avait déjà procédé à plusieurs règlements financiers importants et constitué des provisions supplémentaires pour couvrir d'éventuels règlements et/ou amendes futurs et d'autres coûts.

Nous nous sommes entretenus avec l'entreprise en septembre 2023 afin de mieux comprendre les mesures qu'elle avait prises depuis les rappels. Bien qu'elle ait semblé faire preuve d'une urgence appropriée et avoir fourni une réponse globale sous la direction du nouveau directeur général, ses progrès dans le remplacement des appareils ont été plus lents que prévu initialement. L'entreprise fournit régulièrement des mises à jour publiques et s'est montrée réceptive à notre demande d'engagement, en fournissant les informations supplémentaires demandées après la réunion. Toutefois, les résultats des enquêtes en cours et les possibles poursuites judiciaires pourraient avoir un impact financier et de réputation important, et d'autres poursuites judiciaires pourraient voir le jour sur d'autres marchés.

Bien que l'engagement et les progrès aient été positifs, nous continuons à suivre l'évolution des procédures judiciaires en cours et à nous demander si les régulateurs jugent acceptables les nouveaux régimes de tests de qualité de l'entreprise.

* Les entreprises ne sont pas nommément citées dans les exemples donnés dans cette section.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Engagement auprès des entreprises à faible score ESG

Comme indiqué dans nos [principes d'intégration ESG](#), pour les portefeuilles actifs, nous évitons d'investir dans des entreprises obtenant de faibles scores dans notre outil de notation ESG interne, sans documenter les risques et/ou engager ou prévoir d'engager activement avec ces entreprises. Notre *Sustainability Centre* et nos équipes de gestion mettent conjointement en œuvre ce processus.

Cela implique également des mesures d'escalade pour les entreprises qui ne répondent pas à notre engagement et/ou qui n'améliorent pas suffisamment leurs performances au fil du temps. Nous pouvons également voter contre ou nous abstenir sur des résolutions clés à l'ordre du jour des assemblées générales annuelles des entreprises, selon ce qui est possible et approprié. Nous pouvons également remédier à l'absence de réponse ou d'action par le biais de décisions d'investissement, comme la diminution de notre participation dans ces entreprises ou le désinvestissement complet.

En 2023, 36 nouvelles entreprises ont été incluses dans ce programme, tandis que l'engagement initié en 2022 s'est poursuivi avec d'autres.

Sur ces 36 entreprises, les équipes de gestion ont réalisé des évaluations qualitatives pour 22 d'entre elles. Pour les 14 autres, une demande de dialogue a été formulée afin de discuter des faiblesses apparentes dans la publication d'informations et les pratiques ESG de ces entreprises. Des échanges de suivi devraient avoir lieu en 2024 et les futures révisions des notations ESG plus tard dans l'année révéleront si nos efforts ont contribué à améliorer leur évaluation.

Engagement auprès des émetteurs obligataires

Nous dialoguons de manière de plus en plus active avec les émetteurs d'obligations. Il s'agit pour nous d'un pan important de notre activité de *stewardship*. Nous avons continué à renforcer et à déployer nos modes d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables. Ils forment le socle de notre engagement avec les émetteurs de ces obligations.

Dialogue avec les émetteurs d'obligations d'entreprises

Dans le cadre de leurs processus d'investissement et de suivi des portefeuilles, nos équipes obligataires dialoguent avec les émetteurs de divers types d'obligations d'entreprises. L'équipe de gestion obligataire *Corporate* Monde participe aux sessions de questions-réponses avec les émetteurs de prêts et les banques qui jouent le rôle d'arrangeur afin d'effectuer les *due-diligences* des différents aspects du crédit et de négocier les documents transactionnels de prêts financiers et juridiques (*term-sheet* et conditions clés de la *Securities Financing Agreement* (SFA)).

Pour ce qui est des obligations européennes à haut rendement, les investissements dans les fonds sont constamment réévalués et contrôlés ; des interactions ad hoc avec la direction ont lieu lorsque cela se justifie ; s'ajoutent des réunions individuelles avec la direction lors de conférences.

Nous avons présenté en [page 43](#) la manière dont la sélection des obligations intègre les notations ESG et comment notre équipe de recherche ESG attribue les scores ESG aux entreprises émettrices selon notre méthodologie propriétaire de notation ESG pour les entreprises. De plus, chaque année ou avant l'investissement initial, les analystes crédit de nos

équipes actifs privés demandent à l'émetteur de remplir un questionnaire ESG si aucune notation ESG n'est disponible (cela concerne le plus souvent des émetteurs de taille moyenne).

Le *Sustainability Centre* s'appuie sur ces informations pour maintenir la note ESG, qui participe à la construction du fonds.

Engagement lié à l'émission d'obligations vertes, sociales et durables (*Green, Social and Sustainability, GSS*)

Nous cherchons à dialoguer avec les émetteurs des marchés développés et en développement, ainsi qu'avec les agences multilatérales. Nous menons un dialogue direct et participons à des tournées de présentation où les émetteurs s'adressent à plusieurs investisseurs en même temps. Les engagements obligataires thématiques ont lieu à la fois au stade *ex-ante*, c'est-à-dire au moment de l'émission des obligations GSS, des discussions sur les détails du cadre, ainsi qu'au stade *ex-post*, c'est-à-dire 12 à 24 mois après l'émission des obligations pour connaître les engagements en matière de *reporting* et le calendrier de publication d'un rapport d'impact. En l'absence de réponse des émetteurs, nous excluons les obligations GSS de l'univers d'investissement.

Engagement auprès des entreprises émettrices

Au cours de l'année 2023, les spécialistes obligations de notre équipe de recherche ESG ont eu 40 interactions au sujet d'émissions obligataires thématiques. Parmi celles-ci, 27 ont eu lieu au sein des marchés développés et 13 avec les marchés émergents.

Nous visons à participer à des réunions d'investisseurs *ex-ante* (soit avant l'émission) avec des émetteurs

d'obligations thématiques, soit lors d'un roadshow pour une obligation spécifique ou d'un roadshow non transactionnel lors duquel les émetteurs sont à l'écoute des commentaires et des attentes des investisseurs. Certains de ces engagements ont été effectués a posteriori pour discuter des engagements des émetteurs en matière de rapports d'impact, des mesures et des méthodologies utilisées pour calculer ces mesures, démontrant l'impact positif généré par les obligations que les émetteurs tentent d'obtenir grâce à l'utilisation des fonds.

Notre engagement se focalise généralement sur :

- **la recherche d'informations complémentaires** – non disponibles dans la documentation, pour nous aider à formuler une évaluation plus complète de l'obligation thématique proposée ;
- le fait d'encourager **l'amélioration de la structure de l'obligation thématique** qui pourrait conduire à sélectionner des actifs « plus verts » ou à retirer du portefeuille des actifs « moins souhaitables » ;
- **l'incitation auprès des entreprises pour qu'elles fassent preuve de transparence** quant à l'utilisation des fonds et les impacts positifs générés par les obligations.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Opérateur mondial de terminaux portuaires (marchés émergents)

Nous avons dialogué avec un émetteur d'obligations vertes qui est un opérateur mondial de terminaux portuaires opérant sur de nombreux marchés à travers le monde. À l'époque, l'émetteur était un premier émetteur d'obligations vertes ; nous voulions donc comprendre son cadre d'obligations vertes, les projets et la manière dont l'émetteur aborde la durabilité dans ses opérations. L'émetteur a expliqué qu'environ les trois quarts du produit financeront l'électrification de ses opérations portuaires, ce qui inclut l'électrification des grues, des chariots élévateurs et des véhicules lourds.

Il utilisera également une partie des recettes pour la recherche et le développement de navires hybrides utilisant un mélange de diesel brut et de carburant fabriqué à partir de déchets. Nous pensons que ces projets constituent les meilleures pratiques dans l'industrie des terminaux portuaires. Les projets sont également conformes à la stratégie de décarbonisation de l'émetteur (lancée en 2019) qui comprend l'approvisionnement en énergies renouvelables, les carburants à faible teneur en carbone et l'électrification.

Gestionnaire de fonds de pension (marchés développés)

Nous avons dialogué avec un émetteur d'obligations vertes qui est un gestionnaire de fonds de pension. L'émetteur investit le capital fourni par les membres de son régime de retraite. Nous avons examiné le rapport *ex-post* sur ses obligations vertes en circulation dans lesquelles nous avons déjà investi. Le rapport ne fournissait pas suffisamment d'informations sur les types de technologies d'énergie renouvelable financées et ne fournissait pas non plus suffisamment de clarté sur les actifs forestiers dans lesquels l'émetteur a investi en utilisant le produit de l'obligation. Nous voulions également comprendre sa stratégie et ses objectifs en matière de climat, qui semblaient très flexibles en termes de résultats.

L'émetteur a expliqué que les investissements (financés par le produit des obligations vertes) qu'il a réalisés ciblent majoritairement certaines entreprises et qu'il pourrait donc être commercialement sensible de divulguer le type de technologies. Il a toutefois confirmé qu'il n'y avait pas d'actifs liés à l'hydroélectricité. En ce qui concerne les forêts, l'équipe est proactive en matière de gestion forestière. Les actifs ont reçu des certifications de pratiques durables et l'émetteur met en place un programme de biodiversité pour les forêts qu'il possède. En ce qui concerne la stratégie climatique, l'émetteur estime que son approche des actifs privés lui donne la

latitude nécessaire pour s'engager et encourager le changement dans les entreprises qu'il détient. L'émetteur qualifie certaines entreprises d'actifs de transition et vise à réduire l'intensité des émissions carbone du portefeuille de 20 à 25 % en quelques années. Dans l'ensemble, nous pensons que l'engagement a permis de recueillir suffisamment d'informations pour que nous restions investis dans cette obligation verte.



**Xuan Sheng
Ou Yong**
Analyste Obligations
Vertes & ESG

« Nous pensons que l'engagement auprès des émetteurs d'obligations thématiques peut nous aider à éviter d'investir dans des projets qui ne sont pas crédibles, dont la stratégie de l'émetteur n'est pas crédible ou qui présentent un risque élevé de réputation pour nous et pour nos investisseurs. En nous engageant auprès des émetteurs, nous avons une meilleure compréhension du quoi, du pourquoi, du comment et de l'avenir de ces obligations dans le financement de la transition de ces émetteurs. »





LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

Dialogue avec les émetteurs d'obligations souveraines et sous-souveraines, et les agences

Nous engageons également un dialogue avec les émetteurs d'obligations souveraines, sous-souveraines et les agences sur les conditions de leurs obligations et sur les politiques et cadres nationaux qui régissent leurs émissions d'obligations vertes, sociales et durables. En 2023, le marché de la finance durable a vu certains émetteurs souverains mettre sur le marché de nouvelles obligations thématiques et d'autres en émettre pour la première fois.

Voici des exemples détaillés de nos engagements souverains aux stades *ex-ante* et *ex-post* :

République populaire de Hongrie : À la demande des émetteurs, nous nous sommes réunis pour discuter des modifications ou améliorations potentielles du cadre des obligations vertes souveraines hongroises publié en mai 2020 et pour avoir une mise à jour de la stratégie du gouvernement en matière de durabilité. Nous avons souligné nos attentes à l'égard des émetteurs d'obligations vertes souveraines, telles que la protection juridique des projets verts, les projections budgétaires prospectives avec des dépenses vertes, les mises à jour sur la gestion des produits et le choix général des projets axés sur la durabilité. Les deux parties ont également discuté des politiques ESG qui doivent être développées en Hongrie et dans l'UE.

République de Roumanie : Lors d'une réunion organisée par l'Institut de la dette souveraine à Londres, le directeur du Bureau roumain de gestion de la dette a fait une présentation,

suivie d'une discussion ouverte avec les investisseurs sur leur futur cadre d'obligations vertes et leur première émission d'obligations vertes. Notre analyste ESG souverain a donné un aperçu de la façon dont nous évaluons les obligations conventionnelles et thématiques au niveau de l'émetteur sur les questions ESG, et comment les analystes ESG évaluent et notent les obligations vertes souveraines.

République de Turquie : Nous avons participé à un *roadshow* mondial sur les obligations (non spécifique à une transaction) en rapport avec le cadre de finance durable du pays. Des représentants gouvernementaux de haut niveau du ministère du Trésor et des Finances, du ministère de l'Environnement, de l'Urbanisation et du Changement climatique et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ont présenté le cadre de financement durable et l'avis de deuxième partie (*Second Party Opinion*), ainsi qu'une stratégie climatique plus large, y compris un plan d'action du Pacte vert et des directives en matière de durabilité. Nos analystes ESG ont expliqué que BNPP AM préférerait émettre des obligations vertes et sociales distinctes. (C'est d'ailleurs ce qu'a fait le gouvernement, avec l'émission d'une obligation verte le 5 avril 2023.) Nous avons également formulé des commentaires positifs sur le choix de l'utilisation des produits et l'affectation prévue des fonds, en mettant l'accent sur la gestion environnementale et durable des ressources naturelles et l'utilisation des terres, tandis que la majorité des émetteurs souverains se sont concentrés sur l'utilisation des produits dans le domaine des transports propres. Nous avons accueilli favorablement la proposition d'allouer 72 % de l'obligation verte à de nouveaux financements.

République de Chypre : Nous avons participé à un appel mondial aux investisseurs au cours duquel les représentants

du pays ont présenté son nouveau cadre de financement durable. (Une première obligation durable a ensuite été émise le 3 avril 2023.) L'émetteur a expliqué que l'affectation prévue de l'utilisation sociale du montant levé sera de 83,5 % pour l'avancement socio-économique et l'autonomisation, y compris un programme d'entrepreneuriat féminin. L'utilisation verte du montant levé lors de l'émission a été principalement allouée à la gestion durable de l'eau et des eaux usées, ainsi qu'à la gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, contrairement à d'autres obligations vertes et durables souveraines qui se concentrent principalement sur le domaine des transports propres. La majorité de l'émission devrait être allouée à de nouveaux financements. Nous avons formulé des commentaires positifs, saluant en particulier le choix de l'utilisation des montants levés et l'affectation future proposée.

Nous avons également discuté de divers sujets avec les émetteurs suivants :

Agence financière allemande : mise à jour macroéconomique de l'Allemagne, stratégie énergétique, budget et dépenses verts, et utilisation des produits : allocations et gestion attendues des produits, à la fois *ex-ante* et *ex-post* de leur émission d'obligations vertes.

Banque centrale européenne, Banque centrale des Pays-Bas, Banque centrale de Malte, Banque de Finlande et Banque de France : justification et approche de notre méthodologie propriétaire d'évaluation ESG souveraine, y compris les sources de données particulières pour calculer l'empreinte carbone souveraine.

Suède et Royaume-Uni : implications des changements proposés en matière de politique climatique et verte, objectifs

et plans budgétaires pour les obligations vertes existantes. Les discussions ont porté sur les risques liés au climat au niveau des émetteurs et sur les objectifs et engagements des deux gouvernements en matière de neutralité carbone.

Pays-Bas : évaluation préalable à l'émission et catégories supplémentaires d'utilisation des produits concernant l'hydrogène et le gaz.

Le Trésor brésilien et le Bureau de gestion de la dette : le cadre des obligations durables, la nature de l'utilisation des produits et la gestion des produits.



Malika Takhtayeva
Analyste ESG souverain
en charge des
obligations durables,
Responsable EMEA

« *Malgré la complexité de l'engagement souverain, il est de plus en plus reconnu que les régulateurs et les décideurs politiques sont des acteurs majeurs dans l'élaboration de futures économies durables car ils fixent les règles qui guident et gouvernent le comportement des entreprises. Par conséquent, grâce aux engagements souverains, nous façonnons à notre tour ce que nous espérons être un environnement de politique publique favorable pour les souverains, les sous-souverains, les agences et les entreprises.* »

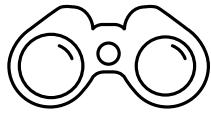


LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT SOVERAIN COLLABORATIF

Cette année, nous avons continué d'étendre notre engagement avec des émetteurs souverains au travers d'initiatives collaboratives. Ce type d'engagements est conçu pour compléter des engagements sur des émissions souveraines spécifiques, pour créer des politiques nationales et régionales sur un éventail de questions relatives à la durabilité. C'est essentiel non seulement pour orienter les pays sur la voie d'une économie durable et équitable, mais également pour créer un environnement dans lequel les entreprises peuvent opérer.

CAS PRATIQUES



Initiative d'engagement souverain collaboratif des PRI avec les gouvernements de l'Australie et du Japon

Gouvernement de l'Australie

En 2022, BNPP AM a rejoint le *Collaborative Sovereign Engagement on Climate Change*, coordonné par les PRI. Nous sommes l'un des 25 investisseurs mondiaux qui cherchent à s'engager auprès des États souverains pour réduire leur exposition aux risques associés à l'échec d'une transition rapide vers une économie mondiale neutre en carbone, notamment :

- La valeur des investissements dans la dette souveraine ;
- Le maintien de la compétitivité des économies nationales et des sociétés dans lesquelles ils investissent et ;
- Les risques systémiques liés à l'exposition à l'économie mondiale.

L'objectif de cette initiative est d'aider les gouvernements et les entités parapubliques, comme les régulateurs financiers et les Banques Centrales, à prendre toutes les mesures possibles pour atténuer les risques liés au changement climatique, en ligne avec l'Accord de Paris. L'Australie a été choisie comme premier pays d'engagement.

En 2023, nous avons participé à des échanges aux niveaux souverain et sous-souverain. Nous avons codirigé le groupe de travail du gouvernement

fédéral, siégré au comité consultatif pour cet engagement et dirigé l'engagement avec le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Recherche (*Department of Industry, Science and Research*, DISR). Avec ce ministère, le principal sujet de l'engagement était un document de consultation initié par le DISR et le point de vue collectif des investisseurs sur la future stratégie gazière de l'Australie. Les investisseurs ont également eu des entretiens ou des réunions avec les représentants de plusieurs autres entités :

- L'Office australien de la gestion financière (*Australian Office of Financial Management*, AOFM) et le *Commonwealth Treasury*, responsables de l'élaboration du cadre national des obligations vertes et de la préparation de la première émission d'obligations vertes souveraines nationales à la mi-2024. Les discussions ont porté sur la divulgation des risques climatiques souverains. Elles font suite aux récentes mesures prises par le gouvernement australien de publier davantage d'informations liées au changement climatique dans les déclarations économiques de base, ainsi que le règlement de l'affaire O'Donnell contre le Commonwealth sur la divulgation des obligations souveraines sur le climat.

- La *Treasury Corporation of Victoria*, le *New South Wales Treasury* ainsi que trois associations professionnelles (*Business Council of Australia*, *Australian Industry Group* et *Grattan Institute*). Il s'agissait de présenter cette initiative d'engagement aux responsables et de marquer un intérêt permanent pour les activités de financement et de commerce international de l'Australie dans la mesure où elles sont liées à la transition vers la neutralité carbone. De plus, le groupe d'investisseurs a fait part de sa volonté de fournir davantage d'informations, si nécessaire, sur les pratiques des investisseurs, les besoins en données et les mesures sur le risque climatique souverain, y compris le projet ASCOR, afin d'aider à éclairer l'approche du gouvernement australien en matière de politique commerciale et d'élaboration d'instruments de financement pour le développement international en matière de climat.

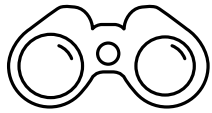
Gouvernement du Japon

Nous avons profité de notre participation à la conférence des PRI en septembre à Tokyo pour organiser des réunions d'engagement collaboratif avec le ministère japonais des Finances (*Ministry of Finance*, MOF) et le ministère de l'Économie, du Commerce et de



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

CAS PRATIQUES



L'Industrie (*Ministry of Economy, Trade and Industry, METI*). Les membres de l'engagement souverain sur le changement climatique coordonné par les PRI, ainsi que d'autres signataires intéressés, le personnel des PRI et des partenaires organisationnels, ont rencontré divers responsables des deux ministères. Nous avons présenté le rôle de l'engagement souverain et partagé notre méthodologie d'évaluation propriétaire de la performance ESG souveraine.

Nous avons également discuté de la politique de transition de la « transformation verte » (*Green Transformation, GX*) du Japon et de l'émission prévue d'obligations de transition économique GX. Bien que l'élaboration du cadre n'en soit qu'à ses débuts, nous avons exhorté les décideurs politiques à fournir de plus amples informations sur l'utilisation du produit des obligations GX pour la transition climatique et sur les hypothèses sous-jacentes utilisées dans l'élaboration des politiques, afin d'aider davantage nos décisions d'investissement. Nous avons constaté que des activités telles que l'utilisation et la production d'ammoniac et d'hydrogène peuvent avoir un large éventail d'impacts environnementaux. L'hydrogène produit par électrolyse à partir d'énergies renouvelables, plus communément appelé hydrogène vert, aura des effets très positifs sur l'environnement, tandis que l'hydrogène produit par reformage du méthane, ou hydrogène gris, entravera plus probablement l'atténuation des effets du changement climatique. Nous avons expliqué qu'il serait très utile pour la prise de décisions des investisseurs que le cadre GX comprenne des détails

sur les critères des activités éligibles afin de renforcer la confiance dans les avantages environnementaux et d'éviter les risques de *greenwashing*.

Autres engagements souverains

Forum per la Finanza Sostenibile (ItaSIF) - Engagement souverain avec le gouvernement central italien

En 2021, le Forum italien pour la finance durable a créé un groupe de travail permanent chargé de promouvoir diverses initiatives conjointes. Cette année, il a lancé une initiative d'engagement avec le gouvernement central italien axée sur les politiques de l'Italie sur certains sujets ESG clés. En tant que membre du Forum, nous nous sommes joints à 40 investisseurs pour signer la lettre que le groupe de travail a adressée en mai au Premier ministre italien, soulevant des questions sur les mesures visant à atténuer le changement climatique et à réaliser une transition juste, ainsi que sur la finance durable et l'égalité des genres.

Gouvernement du Brésil

Avec d'autres membres de l'*Investor Policy Dialogue on Deforestation* (IPDD), nous avons rencontré en mai 2023 des représentants du gouvernement brésilien pour discuter du cadre des obligations durables brésiliennes et de sa cohérence avec les politiques,

engagements et objectifs du gouvernement en matière de climat et de biodiversité.

Lors de la Semaine du climat à New York début septembre, nous avons également participé à une séance privée avec un représentant du département d'État américain afin de comprendre la réponse du gouvernement américain à la déforestation et d'entendre une présentation du directeur du Service brésilien des forêts, du ministère brésilien de l'Environnement et du Changement climatique.

IIGCC Sovereign Bonds & Country Pathways – Vers une plus grande intégration dans les stratégies d'investissement « Net Zero »

Au deuxième trimestre, nous avons rejoint l'initiative de l'IIGCC visant à lancer un groupe de travail sur les obligations souveraines et les parcours pays, afin de relancer les efforts d'intégration des obligations souveraines dans les stratégies d'investissement « Net Zero », étant donné qu'elles sont inextricablement liées. Notre analyste ESG souverain a été invité à codiriger le groupe.

L'alignement des pays sur le « Net Zero » au niveau national influencera de plus en plus la notation de leurs obligations souveraines en raison de l'exposition aux risques physique et de transition. Les préoccupations liées à la transition juste imposent également plus de nuances dans les investissements en obligations souveraines. Par conséquent, une méthodologie évoluant de recommandations purement qualitatives à des recommandations

quantitatives basées sur l'alignement des pays vers le « Net Zero » est nécessaire.

Le groupe de travail vise à :

- Approuver des sources de données supplémentaires et discuter des attentes des États en matière de divulgation.
- Mettre à jour et améliorer les méthodologies, y compris les objectifs de couverture des portefeuilles, les seuils d'engagement et la fixation d'objectifs de référence en matière de décarbonation des portefeuilles.
- Poser les bases des futurs efforts d'engagement collectif vis-à-vis des États.



LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

4 L'engagement via l'impact des fonds

CONTEXTE : Le fonds BNPP AM Towards Impact Fund 1 investit dans des fonds déployant des stratégies à fort potentiel d'impact et des références en matière de capital-investissement. Bien que ces fonds alloient des capitaux dans des secteurs à fort potentiel d'impact à travers l'économie – des soins de santé aux solutions de lutte contre le changement climatique et à l'économie circulaire –, leur capacité et leur expertise en matière de gestion des facteurs d'investissement à impact et ESG peuvent toutefois varier considérablement.

OBJECTIF : Notre objectif est d'aider ces fonds à atteindre des niveaux d'ambition et de pratique plus élevés, de la formalisation de l'intentionnalité à la mise en œuvre de bonnes pratiques, afin de les guider pour qu'ils deviennent des catalyseurs du changement du système.

ACTIVITÉ : Au cours de l'année, nous avons organisé plusieurs réunions avec chaque fonds sous-jacent afin d'évaluer leur niveau de maturité en matière d'impact et de considérations ESG, puis de concevoir des plans d'action personnalisés et, à plus long terme, de suivre les résultats et d'adapter éventuellement les approches sélectionnées.

Ces réunions peuvent impliquer les partenaires de gestion des fonds, les équipes de gestion, les équipes opérationnelles et les experts ESG ou d'impact. Ces discussions sont l'occasion de partager avec eux des outils d'impact, des cadres et des conseils sur la manière de définir et de formaliser leur intentionnalité, leurs objectifs d'impact, les actions qui peuvent améliorer leur additionalité et les moyens de mesurer leur impact. Les échanges sont conçus pour leur fournir des conseils sur la manière d'intégrer leur théorie du changement dans leur processus de sélection et les amener à évaluer correctement les missions des entreprises et à capturer les mesures d'impact pertinentes.

RÉSULTATS : Étant donné qu'une partie de l'intéressement aux plus-values du fonds de fonds est liée à l'amélioration des pratiques d'impact des fonds sous-jacents, plusieurs éléments font l'objet d'un suivi régulier pour évaluer cet aspect. Depuis leur création, les pratiques de tous les fonds sous-jacents ont évolué, plusieurs d'entre eux ayant recruté des spécialistes de l'impact, l'un d'entre eux ayant même embauché des experts renommés, transformant un partenaire

général initialement « favorable à l'impact » en un gestionnaire d'investissement d'impact de premier plan. Les fonds qui n'utilisaient pas les cadres d'impact du marché les ont maintenant intégrés dans leurs investissements et certains partenaires généraux qui ne qualifiaient pas leurs fonds de stratégies d'investissement d'impact lancent maintenant des fonds qui succèdent à l'impact. Ces nouvelles générations de stratégies à impact sont également reconnues par le marché, certains de ces fonds successeurs ayant enregistré des rentrées supérieures au seuil symbolique des 3 milliards d'euros. Ces efforts d'engagement peuvent prendre du temps à se concrétiser, mais il est clair que des changements palpables sont en train de se produire dans l'écosystème d'investissement en capital privé.



LA DURABILITÉ DANS NOTRE GAMME DE PRODUITS





LA DURABILITÉ DANS NOTRE GAMME DE PRODUITS

Nous proposons à nos clients des solutions d'investissement qui favorisent les entreprises qui contribuent positivement à la transition vers une économie plus durable.

En 2023, la finance durable a connu une période d'introspection et de croissance. Alors que l'industrie a continué à progresser dans la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire, les autorités publiques ont entamé des discussions sur ses aspects fondamentaux et proposé des amendements. Nous avons joué un rôle actif dans ces dialogues, anticipant l'impact transformateur que ces nouvelles réglementations auraient sur nos activités et notre gamme de produits.

Nous pensons qu'il est impératif de réallouer le capital à grande échelle afin de faciliter la transition vers une économie plus durable et de protéger la planète pour les générations futures. Toutefois, il ne suffit pas pour y parvenir que les producteurs de produits financiers proposent des produits d'investissement – encore faut-il que les investisseurs les choisissent.

Pour y parvenir, les investisseurs doivent avoir confiance dans la crédibilité et l'efficacité du cadre de la finance durable. Reconnaisant le rôle essentiel d'un cadre

La gamme de produits BNPP AM (tous types de produits)

356,8 milliards d'euros d'encours intégrant des critères ESG

Application de contraintes permettant la classification en Articles 8 & 9 ou de la politique de conduite responsable des entreprises de BNPP AM (y compris certaines exclusions sectorielles).

281,5 milliards d'euros d'encours de produits classés Articles 8 ou 9 (selon SFDR)

Application d'une contrainte ESG qui consiste, par exemple, en l'obtention d'un score ESG supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence. Cette contrainte est contrôlée et présentée dans la documentation légale des fonds.

139,5 milliards d'euros d'encours bénéficiant d'un label durable en Europe

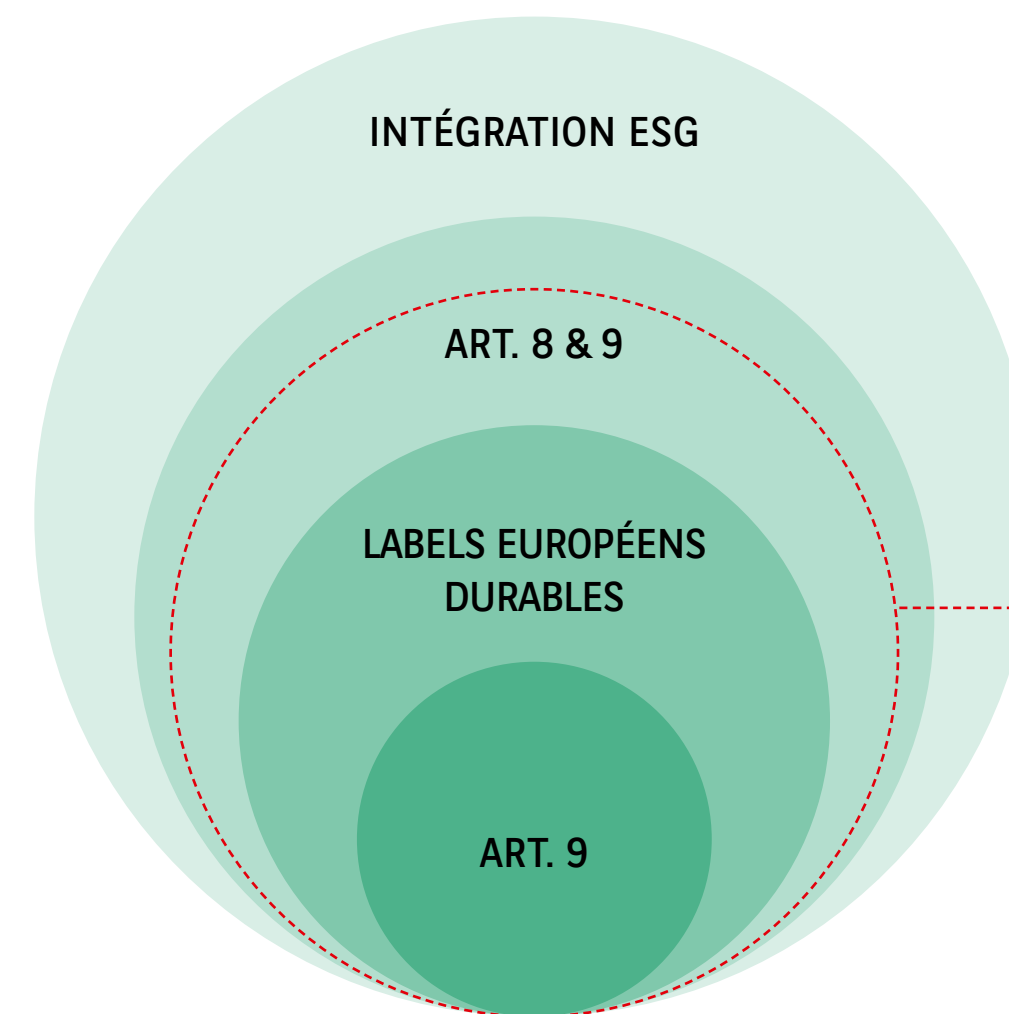
Fonds bénéficiant d'un ou plusieurs labels délivrés par des États ou des organisations indépendantes, tels que le « Label ISR », « Towards Sustainability », « Greenfin », etc. Les critères d'obtention de ces labels reposent sur des critères stricts qui sont régulièrement contrôlés par de tierces parties.

20,1 milliards d'euros d'encours pour les fonds classés Article 9 (selon SFDR)

Fonds ayant un objectif d'investissement durable.

réglementaire solide pour renforcer la confiance des marchés, nous avons été de fervents défenseurs de la mise en œuvre et de l'amélioration de ce cadre réglementaire par les autorités publiques.

En outre, notre objectif est de créer une gamme de produits adaptée à la diversité de notre clientèle. De l'intégration des critères ESG aux solutions ciblant des objectifs d'investissement durable, nous avons élaboré une offre complète qui permet de construire des portefeuilles diversifiés et utiles à la transformation de l'économie.



Note : la taille de chaque cercle est à titre indicatif uniquement. Elle n'est pas à l'échelle des encours correspondants.



François Roux
Co-responsable
de la Stratégie
Globale des Produits

« En 2023, nous avons franchi une étape importante avec 90 % de nos fonds ouverts domiciliés en Europe classés Article 8 ou 9 conformément à la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), ce qui témoigne de notre engagement en faveur de la durabilité. »

Parmi les 281,5 milliards d'euros d'encours des fonds classés Articles 8 et 9 selon la réglementation SFDR (tous types de produits), **la gamme de fonds ouverts Articles 8 et 9 de BNPP AM** intègre les critères de préférences ESG de MiFID/IDD :

- 253 milliards d'euros de notre gamme de produits prennent en compte des indicateurs PAIs dans leurs décisions d'investissement ;
- 241 milliards d'euros de notre gamme de produits ont un objectif minimal d'investissement durable (méthodologie de BNPP AM mettant en œuvre l'article 2.17 de la réglementation SFDR) ;
- 20 milliards d'euros de notre gamme produits ont un objectif minimal d'investissement dans la taxonomie verte de l'UE.



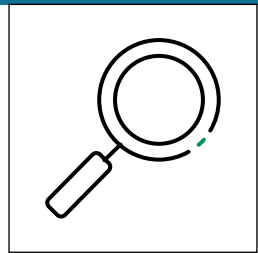
LA DURABILITÉ DANS NOTRE GAMME DE PRODUITS

Notre positionnement

Le positionnement de BNPP AM en matière de durabilité a répondu aux tendances du marché ces dernières années. Les investisseurs ont montré de manière constante une préférence pour les familles de produits prenant en compte des critères de durabilité plus stricts, une tendance qui s’est maintenue malgré l’évolution des définitions encouragée par le cadre réglementaire européen.

Cet appétit du marché pour la durabilité s'est maintenu en 2023, une année difficile pour l'industrie. Alors que le marché dans son ensemble a connu une croissance modeste, BNPP AM a enregistré une croissance significative des fonds classés « Article 8+ », renforçant notre conviction de l'importance de s’orienter vers la durabilité. Notre gamme de produits reflète cette conviction, avec une proportion plus élevée de familles de produits plus durables comparé à l’ensemble du marché.

ACTUALITÉ



Planifier l’implémentation de la réglementation SFDR

Notre gamme de produits a continué à se transformer, en cohérence avec le cadre réglementaire SFDR en 2023. Cela a impliqué des améliorations dans l’approvisionnement en données, les cadres méthodologiques et le positionnement des produits, ainsi que des efforts importants de publication d’informations et de *reporting*. Parmi nos principales réalisations :

- L’amélioration de notre plateforme de données par l’acquisition de nouveaux indicateurs extra-financiers et la sélection indépendante de fournisseurs pour chacun d'entre eux, après une *due diligence* individuelle préalable.

- Le renforcement de notre cadre méthodologique et l’élaboration de définitions internes en ce qui concerne la réglementation SFDR.
- La transition d'une grande partie de notre gamme de produits vers les catégories SFDR et les préférences ESG de MiFID/IDD.
- La création d'un corpus d’informations pour soutenir notre ambition en matière de durabilité et apporter plus de transparence à nos clients.

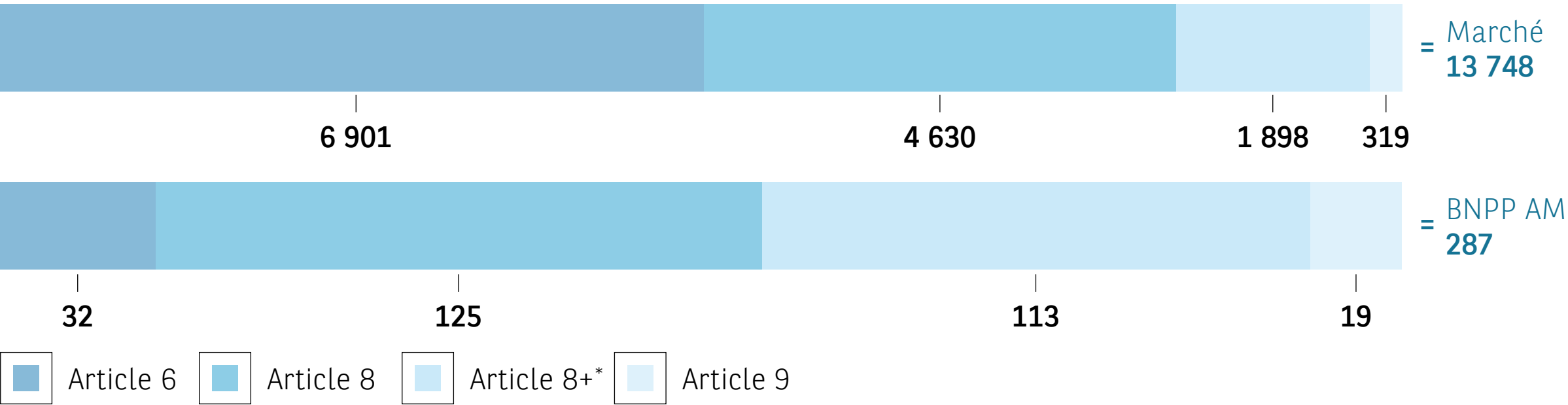


Olivier Paté
Spécialiste produits
- Durabilité

« *Nous avons profondément transformé nos capacités et notre gamme de produits afin de proposer à nos clients une offre de produits solide contribuant à la réallocation des capitaux vers une économie plus durable.* »

400+ fonds domiciliés en Europe classés Article 8 ou 9 et intégrant des préférences ESG

Actifs sous gestion en euros et en milliards par catégories SFDR (selon Morningstar)



Source : Morningstar, données à fin décembre 2023.
* Article 8+ correspond aux fonds classés Article 8 selon la réglementation SFDR, et « socialement responsable » par Morningstar (c'est-à-dire qui intègrent des critères extra financiers poussés dans leur gestion).



LA DURABILITÉ DANS NOTRE GAMME DE PRODUITS

Nouveaux produits

En 2023, nous avons lancé une série de produits dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et d'évolution de la dynamique du marché. Couvrant diverses classes d'actifs et stratégies d'investissement, ces lancements illustrent notre engagement en faveur de la durabilité en tant que gérant d'actifs européen de premier plan.

Dans le domaine obligataire, nous avons anticipé la croissance des ETF obligataires et lancé trois ETF de la famille *SRI Fossil Free* couvrant les univers obligataires *Euro Aggregate*, *USD Corporate* et *Euro Corporate Ultrashort Duration*, ainsi qu'un ETF ESG *EMU Government Bonds*. Par ailleurs, nous avons élargi notre gamme de fonds d'obligations vertes avec le lancement d'un fonds actif *Euro Sovereign Green Bond* dans l'univers des fonds actifs cotés.

Dans le domaine des actifs privés, nous avons lancé un deuxième fonds *European Impact Bonds* et un fonds *Climate Impact Infrastructure Debt*, tous deux classés Article 9 selon la réglementation SFDR. En outre, dans le domaine multi-actifs, nous avons été l'un des premiers gérants d'actifs à lancer un fonds de fonds classé Article 9 selon la réglementation SFDR.

Nous avons mis l'accent sur les obligations thématiques, en particulier les obligations vertes. En nous appuyant sur nos méthodologies propriétaires et notre expertise, nous avons développé une gamme complète de produits d'obligations vertes classés Article 9 selon la réglementation SFDR, et couvrant les classes d'actifs *Global Aggregate*, *Euro Corporate* et *Euro Sovereign*.



Monica Marzinotto
Spécialiste produits
- Actifs privés

« À l'avenir, nous restons déterminés à explorer des solutions d'investissement en matière de protection de la nature sur les marchés privés, sous l'impulsion de la demande croissante d'exposition à des actifs en faveur de la nature et d'une gestion active renforcée des risques liés à la nature. »

ACTUALITÉ



Les labels sont la pièce maîtresse de notre stratégie des produits

Les labels durables jouent un rôle central dans notre stratégie et sont une source de crédibilité majeure pour la finance durable. Au fil des ans, BNPP AM a poursuivi avec diligence une stratégie de labellisation qui a permis d'atteindre 139,5 milliards d'euros d'encours dans 171 produits détenant au moins un label européen durable à fin 2023.

En 2023, les organismes de labellisation en France et en Belgique ont procédé à des examens complets de leurs labels locaux (ISR et *Towards Sustainability*) à la suite de consultations approfondies avec l'industrie. Le résultat a été le renforcement de leurs cahiers des charges respectifs avec des exigences plus strictes.

Nous avons participé activement à ces discussions et avons soutenu ces nouvelles normes. En effet, dans un paysage en constante évolution, renforcer les critères des labels était nécessaire pour préserver leur crédibilité, quoique certains critères aient encore besoin d'être clarifiés pour permettre leur bonne application aux cas concrets.

En l'absence d'un label durable paneuropéen, les labels locaux restent des instruments de crédibilité essentiels pour la finance durable et continuent de constituer un élément central de la stratégie produit de BNPP AM.



Leila Lhuissier
Spécialiste
produits -
Durabilité

« Lorsqu'on parle de labels durables, il est essentiel d'y associer des directives précises et d'exiger de la transparence afin de renforcer la confiance dans les labels dans leur ensemble. »



LA DURABILITÉ DANS NOTRE GAMME DE PRODUITS

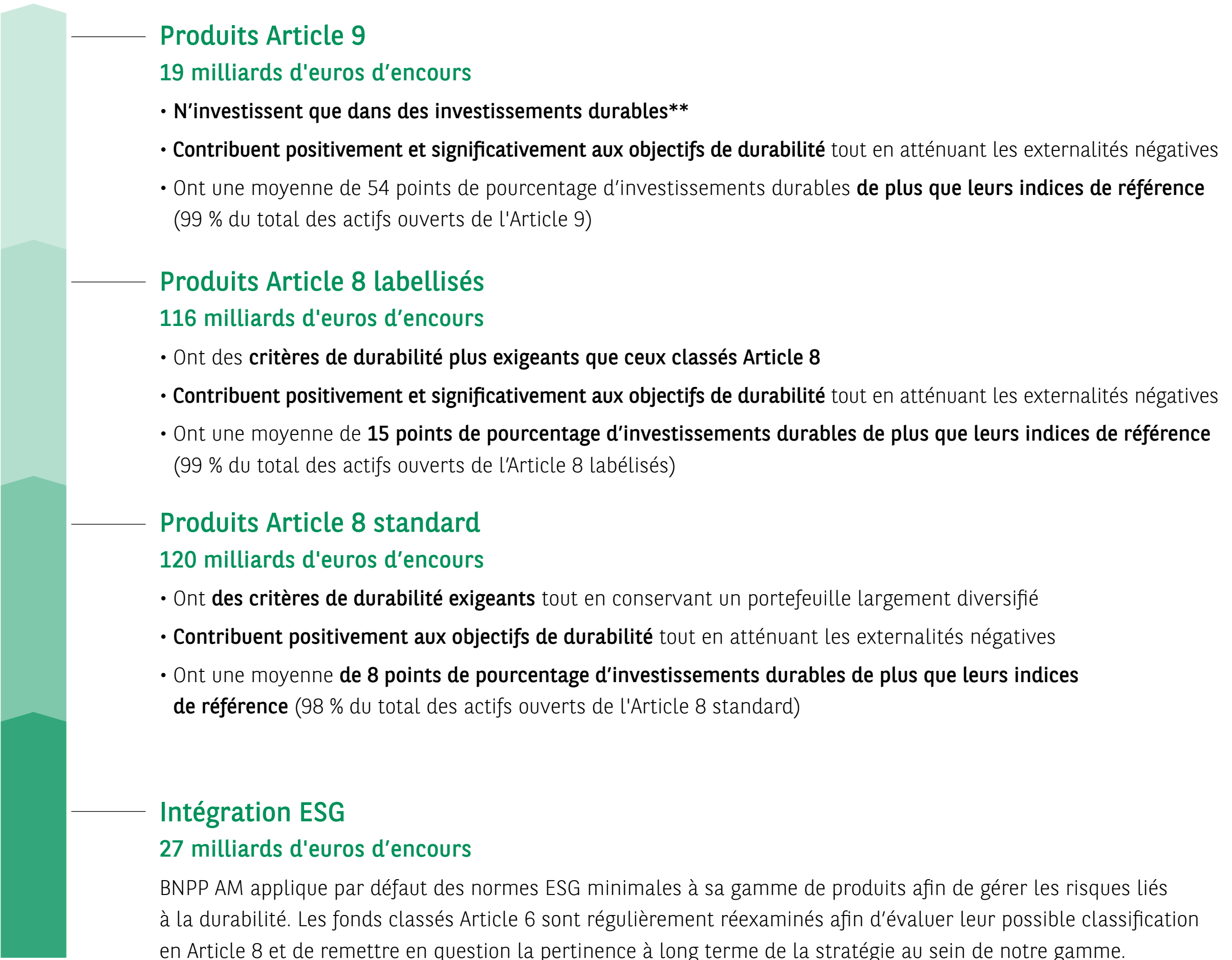
L'épreuve de vérité

Il est impératif que nous réorientions les capitaux vers les entreprises qui favorisent la transition vers une économie plus durable. Nous avons entrepris une évaluation de nos produits afin de mesurer leur contribution à cet objectif. Notre approche consiste à mesurer l'écart entre les allocations de nos fonds dans des investissements durables, au sens de SFDR tels qu'identifiés par notre méthodologie propriétaire par rapport à leurs indices de référence. Nous sommes heureux de constater que, dans nos différentes familles de produits, nous observons une surpondération en investissements durables qui croît avec le niveau d'exigence extra-financière de chaque famille.

Parmi nos fonds ouverts classés Articles 8 et 9 selon la réglementation SFDR, dont l'encours total s'élève à 252 milliards d'euros, la surpondération moyenne pondérée des investissements durables s'élève à + 15 %, soit 36,8 milliards d'euros d'actifs. Bien que les chiffres exacts puissent fluctuer en fonction des conditions de marché, nous interprétons cela comme une preuve de l'efficacité de notre stratégie produit et de notre alignement sur l'objectif de réallocation des capitaux privés pour favoriser la transition vers une économie plus durable.

L'efficacité de l'approche de BNPP AM est démontrée par la contribution de ses catégories de produits à l'objectif global de réallocation du capital.

Approche de BNPP AM (pour les produits ouverts classés Articles 8 et 9 avec un indice de référence ou un univers d'investissement pertinent)*



Pierre Moulin
Membre du Comité Exécutif et Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique

« Nous sommes fiers de contribuer à une réallocation efficace du capital, en orientant davantage d'investissements vers la transition. Grâce aux actifs que nous gérons pour le compte de nos clients, nous sommes en mesure de le faire à grande échelle : nous avons alloué 36,8 milliards d'euros de plus aux investissements durables par rapport aux principaux indices de marché. »

* Le périmètre de calcul exclut les fonds sans indice de référence.
** À l'exception des investissements à but spécifique tels que les liquidités et la couverture (Q&R d'EC de juillet 2021).



LA DURABILITÉ DANS NOTRE GAMME DE PRODUITS

Investissements solidaires : deux nouveaux partenaires pour soutenir l'économie sociale et solidaire

Nous gérons plusieurs fonds d'épargne salariale solidaire, dont 90 % des actifs sont investis dans des actions et obligations selon des critères ESG. Les 5 % à 10 % restants des actifs de ces fonds sont investis dans l'économie sociale et solidaire : nous avons une équipe d'analystes dédiés qui investissent directement dans des associations caritatives, des coopératives et des entreprises sociales en France.

En 2023, notre équipe a réalisé 27,8 millions d'euros d'investissements supplémentaires dans sept partenaires existants et deux nouveaux partenaires, portant le total de nos investissements dans l'économie sociale et solidaire à 171 millions d'euros dans 30 entreprises.

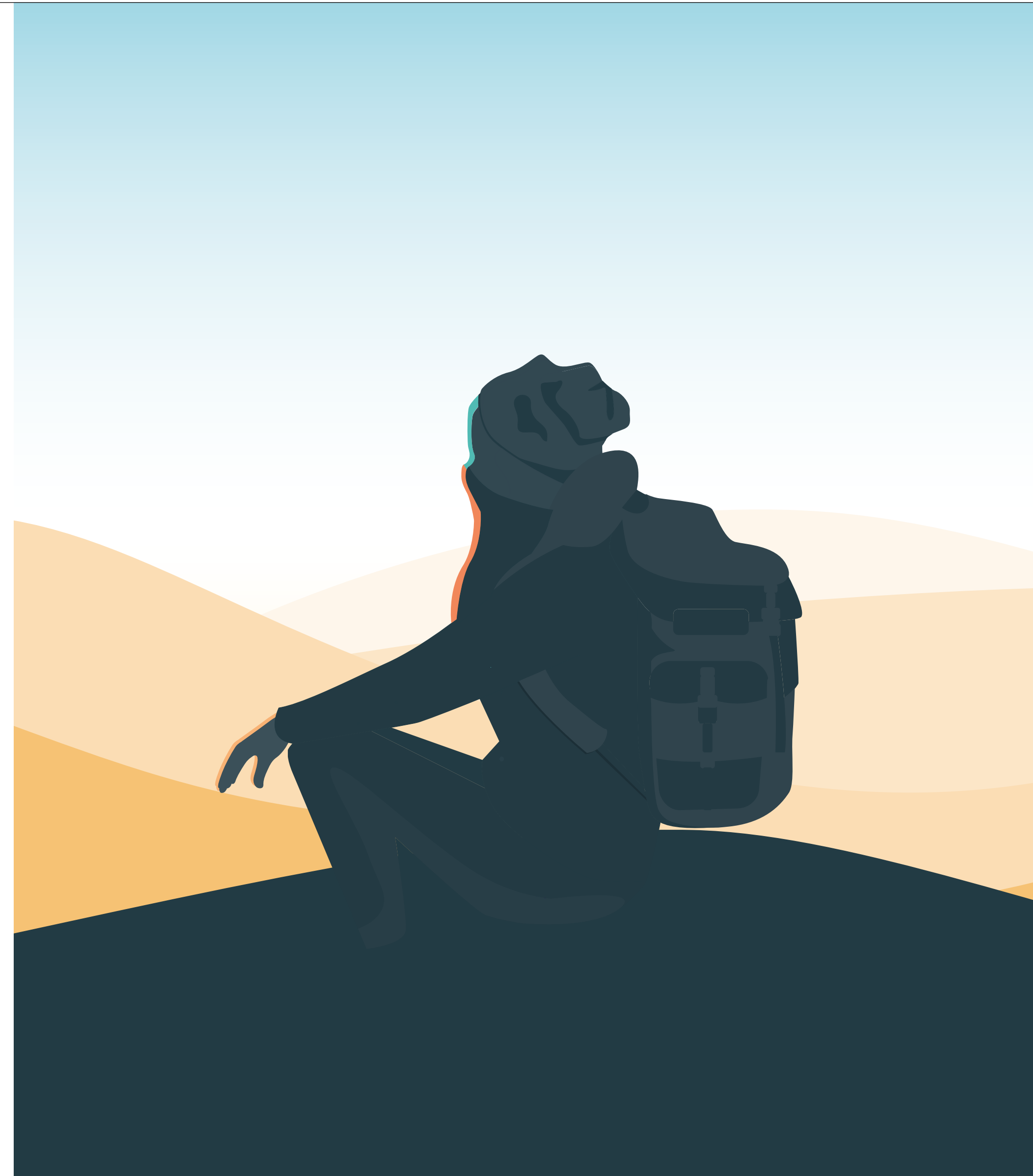
Le Groupe Vitamine T aide les personnes privées d'emplois à retrouver une activité salariée. Notre investissement aidera le Groupe à accélérer sa mission tout en décarbonant son activité. Notre deuxième nouvel investissement a été réalisé dans **Urbilog**, une organisation visant à rendre le numérique plus accessible aux personnes porteuses de handicap. Notre investissement l'aidera à développer ses activités de conseil en accessibilité numérique et de services informatiques, et à élargir sa politique d'inclusion à la diversité et au handicap.

171 millions d'euros

investis dans l'économie
sociale et locale

30

partenaires solidaires





À PROPOS
DE CE RAPPORT

2023 EN CHIFFRES

ÉDITORIAL
DE SANDRO PIERRI

EN BREF

NOTRE STRATÉGIE
ET APPROCHE

LES 3E

CONDUITE RESPONSABLE
DES ENTREPRISES

INTÉGRATION
ESG

CLIMAT

LE VOTE ET
L'ENGAGEMENT

LA DURABILITÉ DANS NOTRE
GAMME DE PRODUITS

RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE

TABLE DE CONCORDANCE
STEWARDSHIP CODES



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour nourrir notre objectif d'excellence en matière de durabilité, il est essentiel de passer de la parole aux actes. En tant qu'investisseur durable, nos pratiques d'entreprise et nos *reportings* doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour ce faire, nous avons adopté une stratégie pour intégrer la durabilité dans la façon dont nous opérons en tant qu'entreprise, qui repose sur les grands thèmes suivants : réduire nos émissions de CO₂ ainsi que nos déchets, parvenir à un meilleur équilibre femme/homme avec plus de diversité et enfin centrer nos initiatives de volontariat sur l'insertion des jeunes.

Réduire l'impact environnemental de nos activités opérationnelles

Nous nous sommes engagés à aligner nos portefeuilles d'investissement sur une trajectoire conforme aux objectifs de l'Accord de Paris, et nous prévoyons de faire de même quant aux émissions liées à nos activités opérationnelles. Cet engagement figure parmi les 10 engagements sur lesquels repose notre feuille de route « *Net Zero* ». Notre consommation d'énergie dans nos bâtiments, nos voyages d'affaires et notre consommation de papier ont considérablement diminué en 2020 et 2021 en raison de la pandémie, et nous avons maintenu certaines de nos nouvelles habitudes en 2022, ce qui nous a permis de limiter nos émissions. Le Groupe BNP Paribas s'est fixé un nouvel objectif d'émissions de gaz à effet de serre de 1,85 tonnes d'équivalent CO₂ par employé d'ici 2025.

Pour atteindre cet objectif, nous adopterons trois approches, par ordre de priorité :

Accroître l'efficacité énergétique de nos opérations

- La quasi-totalité de nos espaces de travail sont dans des bâtiments énergétiquement certifiés.
- Les data centers du Groupe BNP Paribas en France ont tous été certifiés ISO 50001 en 2023.

Consommer une électricité verte ou à faible teneur en carbone

- La majorité de nos employés travaillent dans des bureaux alimentés par de l'électricité verte ou à faible teneur en carbone.

- Fin 2023, le Groupe a conclu un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 10 ans, lui permettant de couvrir 25 % de ses besoins annuels en électricité en France grâce à 12 parcs photovoltaïques du portefeuille d'électricité EDF Renouvelables.

Compenser les émissions résiduelles

- Depuis 2017, le Groupe compense les émissions résiduelles liées à nos espaces de travail et à nos déplacements professionnels à travers les projets suivants en 2023 :
 - > au Kenya, le projet Kasigau est un programme de préservation et de restauration de 200 000 hectares de forêt. Porté par l'ONG *WildLife Works*, il finance également l'accès aux soins, à l'eau et à l'éducation des populations locales ;
 - > en Inde, le projet repose sur un programme de compensation carbone volontaire sur dix ans dans le cadre d'un partenariat entre BNP Paribas et la Fondation GoodPlanet via la construction de 13 000 biodigesteurs ;
 - > au Guatemala, des centaines de propriétaires de terres, dont des communautés locales, se sont regroupés pour protéger près de 60 000 hectares de forêt ;
 - > au Pérou, un programme de déploiement de poêles à bois améliorés dans plusieurs régions du pays, qui permet de réduire la quantité de bois utilisée et de diminuer les émissions de carbone tout en éliminant les fumées nocives des habitations.

Mobilité durable

Ces dernières années, nous avons développé nos programmes pour encourager nos collaborateurs à se rendre au bureau de manière plus durable. Dans nos locaux en France et en Belgique, qui représentent plus de la moitié de nos effectifs, nous avons mis en place un certain nombre d'actions :

- Des abonnements de transport en commun à prix réduit et parfois gratuits.
- Des indemnités financières pour les personnes qui se rendent au travail à vélo.
- Des programmes de location de vélos électriques ou classiques à des tarifs préférentiels.
- Un service de réparation de vélos dans nos locaux en Île-de-France.
- Des bornes de recharge gratuites pour les vélos et tout autre véhicule électrique.
- Depuis juillet 2023, lorsque les employés louent une voiture pour des raisons professionnelles, ils doivent s'engager à ce qu'elle soit électrique.



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Mission zéro déchet

Reconnaissant la relation entre les émissions de gaz à effet de serre et la gestion des ressources, l'un de nos objectifs environnementaux à long terme est d'éliminer les déchets mis en décharge, de contribuer à la protection de l'environnement naturel qui nous entoure et d'enrayer la perte de biodiversité. Nous y parvenons de différentes manières :

- En 2023, nous avons proposé des ateliers de jardinage aux collaborateurs de notre siège social en région parisienne. L'objectif de ces ateliers était d'enseigner aux collaborateurs les compétences utiles tout en les initiant sur la façon de renforcer la biodiversité en milieu urbain. Ils ont planté, entretenu et récolté plus de 60 variétés de légumes, de fleurs, de fruits et de plantes aromatiques tout au long de l'année. Ces actions complètent les ruches que nous hébergeons sur le toit de nos locaux et le miel que nous y récoltons.
- Plusieurs de nos collaborateurs ont participé à des ateliers d'une demi-journée (ou « fresques ») sur la biodiversité et l'économie circulaire. L'atelier Biodiversité adresse les questions et les pressions liées à la biodiversité sur la base du rapport de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).
- Nous avons organisé une session d'apprentissage à l'échelle mondiale en partenariat avec le CDP sur la nature et la biodiversité afin d'aider nos collaborateurs à comprendre la différence entre les deux et à réaliser pourquoi nous devons agir de toute urgence sur ces sujets.

- Notre bureau de Hong Kong a poursuivi sa série de déjeuners-conférences « *Green Monday* », avec une session donnée par un professeur de l'Université de Hong Kong sur la pollution plastique et sur la façon dont nous pouvons changer nos comportements individuels pour réduire notre impact.
- Les collaborateurs de notre bureau de Londres ont participé à un nettoyage de la Tamise, contribuant ainsi à l'amélioration de la rivière, non seulement pour la faune et la flore, mais aussi pour l'Homme. Au cours de ces nettoyages, les collaborateurs sont sensibilisés au sujet de la pollution plastique et ses dommages sur les cours d'eau et sur ceux qui en dépendent.

GreenIT@AM

Avec la digitalisation croissante de nos activités, l'informatique a pris une place importante dans notre quotidien au prix d'une demande énergétique toujours plus importante. Au-delà du rôle de nos équipements informatiques dans les effets du changement climatique, la production et la destruction de ces équipements ont des impacts nuisibles sur l'environnement que nous ne pouvons plus ignorer. Nous avons donc mis en place un certain nombre d'initiatives visant à réduire l'impact environnemental de nos activités informatiques :

- Fermeture d'anciens data centres au profit d'installations de pointe dotées de technologies de refroidissement qui réduisent jusqu'à 50 % l'utilisation de ressources primaires.
- Collaboration avec nos 25 principaux fournisseurs pour exposer nos objectifs environnementaux et aligner nos contrats en conséquence. Nous avons renouvelé nos équipements informatiques lors du déménagement de notre siège social et avons veillé à leur meilleure efficacité énergétique.

- Mise en place de partenariats tels que [BNP Paribas 3 Step IT](#), pour assurer une meilleure réutilisation et le recyclage de nos anciens équipements informatiques. En 2023, 3 Step IT a réutilisé 791 pièces d'équipement en notre nom et recyclé 76 autres équipements dans des installations certifiées.

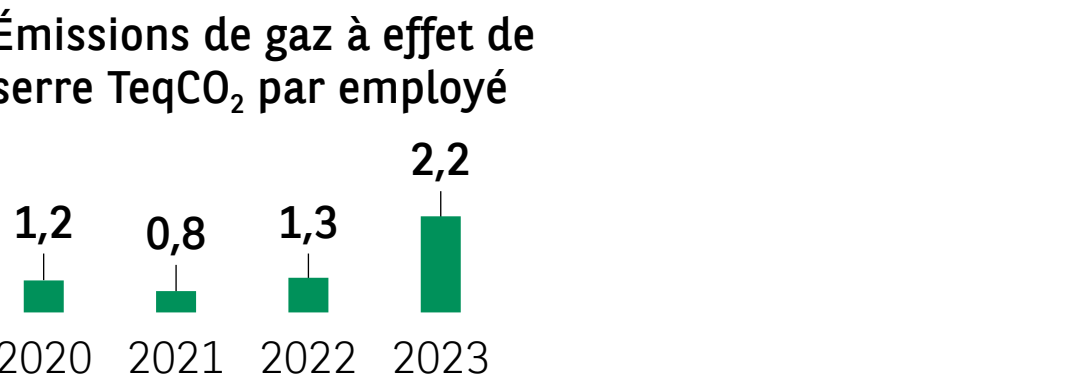
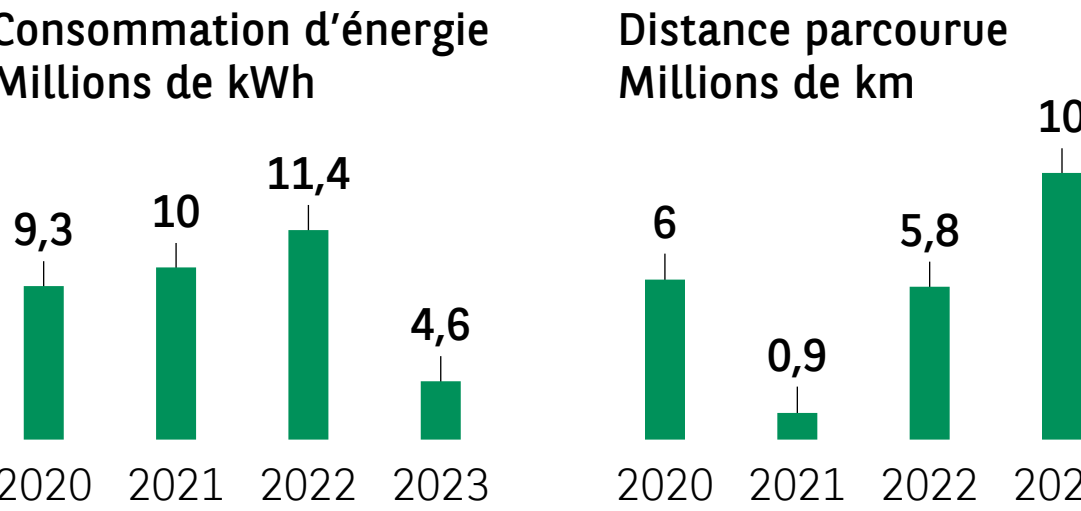
Une première dans le secteur bancaire français

En décembre 2023, BNP Paribas a signé un contrat d'achat d'électricité d'entreprise d'une durée de 10 ans avec EDF Renouvelables pour l'achat d'énergie fournie par 12 parcs photovoltaïques. Cette énergie couvrira **25 % de notre consommation annuelle d'électricité** en France, contribuant ainsi à réduire davantage nos émissions de CO₂ liées à nos activités opérationnelles.

Notre consommation totale d'énergie a diminué de manière significative grâce à la mise en place du flex-office, qui nécessite moins d'espace de travail, et grâce au déménagement dans des espaces de travail plus efficaces sur le plan énergétique. Les changements les plus notables sont le déménagement de notre siège social parisien dans un bâtiment plus petit et plus économe en énergie, et

le déménagement de nos bureaux en Belgique dans un bâtiment passif (un bâtiment passif est un bâtiment axé sur l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone). En outre, nous avons mis en place un plan visant à réduire de 10 % supplémentaires la consommation d'énergie de notre bureau parisien. Ensemble, ces bureaux rassemblent environ 50 % de notre effectif.

Cependant, les déplacements professionnels de nos collaborateurs continuent d'augmenter, annulant nos réductions de consommation d'énergie. Nous avons mis à jour nos facteurs d'émission en 2023 et ceux liés aux déplacements professionnels ont augmenté, ce qui accroît davantage l'effet négatif des déplacements professionnels sur nos émissions totales.





RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

UNE CULTURE
DE LA DIVERSITÉ,
DE L'ÉQUITÉ ET
DE L'INCLUSION

Nous sommes convaincus que la Diversité, l'Équité et l'Inclusion ne sont pas de simples modes, mais qu'elles relèvent de notre responsabilité collective au quotidien. Elles constituent un puissant levier pour libérer le potentiel de chacun, contribuer à une culture du travail performante et représentent un facteur de différenciation pour être un leader de la gestion d'actifs. Nous nous efforçons d'adopter une éthique de travail fondée sur le principe d'égalité des chances. Cette conviction se traduit par des politiques et des initiatives concrètes car nous pensons profondément qu'elle est essentielle à notre réussite et à la conduite du changement, en interne comme en externe.

Les femmes dans le secteur de la gestion d'actifs

Nous opérons sur un marché très concurrentiel et la demande de talents est élevée et croissante, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes de niveaux intermédiaire à senior occupant des fonctions de gestion. Bien que nous travaillions dans un secteur traditionnellement dominé par les hommes, nous avons fait des progrès significatifs pour attirer, retenir et promouvoir les femmes.

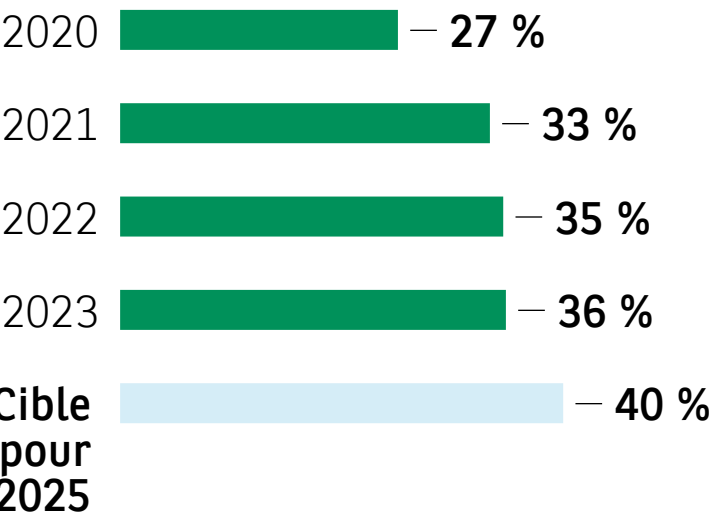
Nous avons mis en place un certain nombre d'indicateurs clés de performance pour suivre la progression des femmes dans notre organisation.

- Nous suivons le nombre de femmes que nous embauchons. En 2023, parmi les employés recrutés par BNPP AM, 47 % étaient des femmes.
- L'année dernière, nous avons fait des progrès significatifs dans l'embauche de talents – notre vivier de dirigeants – au sein de notre plateforme d'investissement, puisque près de 50 % des recrutements étaient des femmes, ouvrant la voie à un avenir plus équilibré et diversifié.

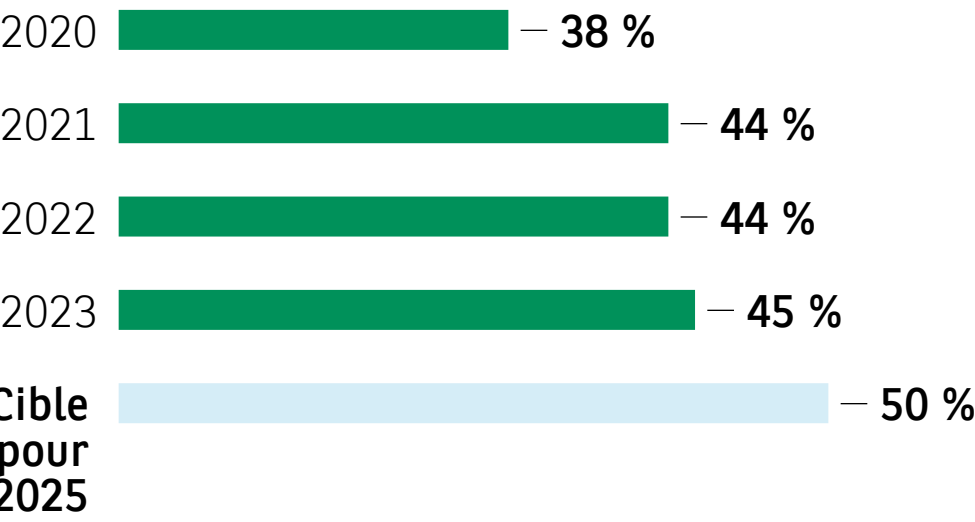
- Un indicateur important dans notre industrie est le nombre de femmes occupant des postes de gérants de portefeuille, et au sein de notre organisation, 25 % de ces postes sont occupés par des femmes. Bien que ce chiffre soit supérieur à la moyenne du secteur, qui est de 12 % (*Citywire Alpha Female Report 2023*), il reste du chemin à parcourir et nous nous engageons à le faire.
- Nous proposons des parcours de développement de leadership élaborés pour les femmes afin de soutenir leur progression de carrière, de leur permettre de se dépasser et de développer leurs compétences et leurs aptitudes pour qu'elles puissent accéder à des postes de direction au sein de notre entreprise. Cela comprend les programmes suivants :
 - « *Authentic leading women* » ;
 - « *AMbition to lead* » pour les nouveaux talents féminins ;
 - « *AMazing leaders* » pour les cadres supérieures et les expertes.

- En plus de ces parcours, nous avons organisé des séminaires externes et mis à disposition des contenus dédiés via iLearn, notre plateforme digitale de formation en interne qui a obtenu une récompense.
- Tous les membres de notre Comité Exécutif ont dans leurs objectifs annuels un objectif précis en termes de Diversité, d'Équité et d'Inclusion.
 - Nous accordons une attention particulière aux écarts salariaux entre les hommes et les femmes, réalisons chaque année des études détaillées sur ce sujet et mettons en place des plans d'action dédiés.
 - Nous avons mis en place diverses initiatives pour soutenir les parents à leur retour de congés maternité et paternité.

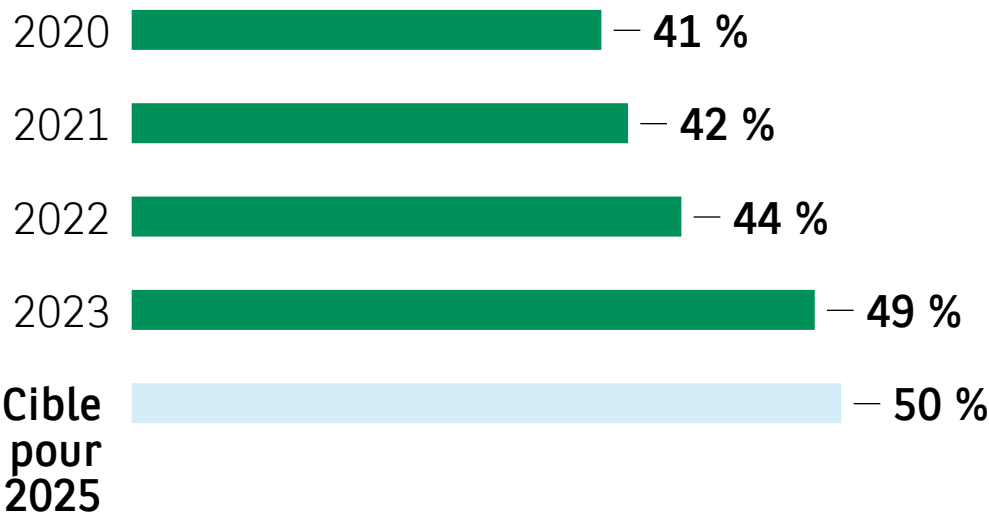
Femmes occupant des postes d'encadrement supérieur



Femmes dans nos conseils d'administration



Femmes au sein du programme de promotion des talents (leadership)





RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La diversité, clé de voûte de l’inclusion

Nos collaborateurs sont issus de milieux et de cultures différents : nous sommes présents dans 32 pays, regroupant 68 nationalités. Leurs multiples perspectives et expériences contribuent à notre dynamisme et alimentent notre engagement commun en faveur d’un avenir meilleur.

- En 2023, nous avons continué d'éduquer et de sensibiliser nos collaborateurs sur les sujets de diversité, d'équité et d'inclusion en organisant plusieurs conférences. Nous avons organisé cinq événements axés sur l'inclusion qui ont rassemblé plus de 1 000 participants :
 - Une session sur l'épanouissement dans un lieu de travail multiculturel
 - Deux sessions sur le handicap et la santé
 - Une conférence sur l'identité de genre
 - Une pièce de théâtre interactive axée sur le genre et la parentalité
- Nous avons organisé une table ronde avec cinq membres du Comité Exécutif pour explorer leur vision du leadership inclusif ainsi que les avantages d'accepter la vulnérabilité.

- Nous avons célébré la force et la richesse de nos équipes multiculturelles avec une série de quatre vidéos inspirantes de certains de nos collaborateurs ayant apporté des contributions significatives à nos équipes à travers le monde. À travers leurs expériences, nous souhaitons mettre en évidence la diversité des perspectives, des talents et des avantages que le multiculturalisme apporte à notre entreprise.
- Nous avons soutenu de nombreux réseaux professionnels qui jouent un rôle actif dans la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au sein du Groupe BNP Paribas tels que All Abroad, Afrinity, CulturALL, Pride@AM, WeGenerations et WeLevelUp. De plus, nous avons parrainé WE@AM, une communauté de femmes cadres de BNPP AM en France qui a créé cette communauté après avoir partagé un parcours d'apprentissage personnalisé, en créant un espace de développement personnel et en générant un impact positif sur le leadership féminin au profit de l'entreprise.

Aider les jeunes à développer leur employabilité au Royaume-Uni

Nous avons lancé plusieurs initiatives à travers le monde, non seulement pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion sur notre lieu de travail, mais aussi pour améliorer les chances des jeunes qui entrent dans le secteur de la gestion d'actifs. Cette année, au Royaume-Uni, nous avons poursuivi un certain nombre de programmes :

- Nous nous sommes associés à *Headstart Action* pour la troisième année consécutive afin de proposer des stages à des jeunes avec pour objectif d'améliorer leur employabilité. Nous avons également participé à *#10000BlackInterns*, une initiative britannique visant à lutter contre la sous-représentation chronique des talents de personnes de couleur noire dans l'industrie.
- Nous avons participé au programme *CFA UK Women in Investments*. Depuis que nous avons rejoint le programme en 2022, nous avons proposé neuf stages à des jeunes femmes dans notre bureau de Londres.
- Nous sommes un membre actif du *Diversity Project*, une initiative largement reconnue dans l'industrie qui nous permettra de conduire davantage le changement.
- En 2024, nous participerons à l'initiative *#10000AbleInterns*, qui vise à remédier à la sous-représentation des talents victimes de handicap dans les entreprises britanniques.



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

AIDER LES JEUNES À SURMONTER LES OBSTACLES AU SUCCÈS

Notre objectif est d'aider les jeunes à surmonter les barrières systémiques pour réussir. Cela implique de les accompagner pour qu'ils gagnent en confiance grâce au mentorat et qu'ils acquièrent de l'expérience professionnelle via des stages. Nous menons de nombreuses actions de volontariat et concentrons une bonne partie d'entre elles au soutien à la jeunesse. Le volontariat permet à chacun d'entre nous d'apporter des compétences à la fois professionnelles et personnelles, au bénéfice de nos collègues et de la société dans son ensemble. C'est une manière très tangible et significative d'avoir un impact positif sur le monde qui nous entoure. À ce titre, BNPP AM encourage les actions de volontariat en offrant à ses collaborateurs au moins un jour de congé payé chaque année pour effectuer des heures solidaires auprès d'associations de leur choix.

Notre engagement en faveur du mentorat des jeunes

Nous nous sommes lancés dans un projet ambitieux visant à exploiter les connaissances et les expériences de nos collaborateurs et à les transformer en mentors pour les jeunes. Notre objectif est d'encourager nos collaborateurs à aider les jeunes et plus particulièrement :

- Nous avons poursuivi notre partenariat avec Chemins d'avenirs, une association qui facilite l'insertion des jeunes issus de zones rurales en France. Nous avons également noué un nouveau partenariat avec l'association Proximité qui propose des missions de mentorat en présentiel.
- Plusieurs membres de notre Comité Exécutif ont participé à une séance de mentorat animée par l'École de la 2^e chance.
- Nous avons organisé un petit-déjeuner de mentorat où nous avons invité tous nos collaborateurs mentors afin qu'ils puissent partager leurs expériences. Ce petit-déjeuner était entre autres animé par notre Responsable Monde des Ressources Humaines et par notre Responsable Global Finance, Stratégie et Participations, expert du mentorat.

- Nous avons un total de 12 collaborateurs mentors en France à fin 2023, soit près du double du nombre de collaborateurs mentors en 2022.



David Vaillant

Responsable Global Finance,
Stratégie et Participations

« Soutenir les jeunes dans la durée leur permet d'acquérir la confiance et l'estime de soi dont ils ont besoin pour réussir dans la vie et nous sommes très heureux de pouvoir les accompagner dans cette réflexion. Nous encourageons depuis longtemps nos collaborateurs à s'engager dans le volontariat car cette expérience enrichissante leur permet d'élargir leurs horizons et d'utiliser leurs compétences d'une manière nouvelle et unique. »



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Volontariat

Le volontariat est non seulement un excellent moyen de rendre à la communauté ce qu'elle nous a donné, mais aussi un moyen pour nos collaborateurs d'acquérir de nouvelles compétences et de passer du temps avec d'autres personnes en dehors de leur environnement de travail. Voici quelques-unes de nos initiatives en matière de volontariat :

- Nous encourageons nos collaborateurs à faire du volontariat au moins une journée par an pendant les heures de travail ; dans certains pays, cela peut être plus.
- Nous avons plus que triplé le nombre d'heures que nos collaborateurs ont consacrées au volontariat à travers le monde, en grande partie grâce à l'accent mis sur le volontariat post-Covid et au lancement de la Semaine mondiale du Volontariat.

En 2023, nous avons lancé notre premier événement annuel mondial de volontariat pour nos collaborateurs, la Semaine mondiale du Volontariat. Pendant une semaine en mai, plus de 850 collaborateurs dans 19 pays ont consacré plus de 3 000 heures de leur temps à des causes qui leur tenaient à cœur. Au total, nous avons organisé plus de 50 activités caritatives en équipe, allant du nettoyage des plages et des parcs, à l'aide aux banques alimentaires ou aux foyers communautaires, en passant par le travail avec les jeunes ou des personnes victimes de handicap.

L'un de nos objectifs était d'encourager les collaborateurs qui n'ont jamais fait de volontariat à participer, dans l'espoir de les amener à l'intégrer dans leurs habitudes. Nous avons été heureux d'apprendre que 57 % des participants n'avaient jamais fait de volontariat dans le cadre d'un événement organisé par BNPP AM et que la quasi-totalité d'entre eux ont déclaré qu'ils aimeraient recommencer. Nous sommes très satisfaits des résultats de la Semaine mondiale du Volontariat et nous la poursuivrons en 2024.

Tout au long de l'année, nos collaborateurs ont participé à un certain nombre d'autres initiatives visant à aider les jeunes à surmonter les obstacles systémiques au succès :

- Nous avons poursuivi notre partenariat avec le *Financial Industry Collective Outreach* (FINCO) en **Malaisie** par le biais du programme *FINCO Reads*, dans le cadre duquel nos collaborateurs font la lecture aux élèves d'une école primaire locale afin d'améliorer leur maîtrise de l'anglais.
- Via le partenariat du Groupe BNP Paribas avec JINC, nous avons accueilli en décembre 10 jeunes issus de milieux et de quartiers défavorisés dans nos locaux à **Amsterdam** pour un stage « flash ». Ces ateliers leur donnent un exemple positif de ce que l'on peut accomplir grâce à l'éducation et les confrontent à des personnes et à des environnements qu'ils ne rencontreraient pas dans leur quotidien. En outre, certains de nos collaborateurs jouent le rôle de gestionnaire

de carrière auprès de jeunes qui débudent des études postsecondaires, contribuant ainsi à apporter une perspective différente à cette période importante de la vie de ces jeunes.

- Nous avons amené 40 enfants défavorisés au *Bird Paradise* récemment ouvert à **Singapour** pour une journée d'éducation en plein air afin d'inspirer les enfants et d'encourager leur intérêt pour l'environnement.
- Nous nous sommes associés à l'Université Lingnan à **Hong Kong** pour monter un programme de huit mois « *Future Generations programme* », qui vise à donner aux étudiants un aperçu du travail au sein d'une institution financière internationale. La deuxième année où nous avons mis en place ce programme, 44 étudiants de premier cycle de diverses universités en ont fait partie. Ils ont participé à une série d'ateliers inspirants et de sessions de mentorat animés par nos collaborateurs bénévoles pour discuter de sujets tels que l'investissement, le cycle de vie des produits, la vente, le marketing et bien d'autres.

- Nous avons un partenariat à long terme avec *The Switch*, qui aide les enfants du quartier de Tower Hamlets à **Londres** à mieux préparer leur avenir. Un certain nombre de nos collaborateurs participent au programme *Writing Partners*, dans le cadre duquel ils échangent des lettres avec les étudiants pour les aider à améliorer leur lecture et leur écriture et les intéresser à la vie professionnelle.

- Nous nous sommes associés à *Junior Achievement Indonesia* pour mettre en place un programme de mentorat en matière d'alphabétisation numérique à l'attention de 375 lycéens et étudiants d'écoles professionnelles dans toute l'**Indonésie**. L'objectif de ce programme était de s'assurer que les jeunes possèdent de bonnes compétences alors que le pays continue de se transformer et de se numériser. Pendant les six mois qu'a duré le programme, les participants ont acquis des compétences de base en matière d'utilisation d'Internet, d'éthique et de cybersécurité ainsi que de protection des données personnelles. Nos collaborateurs ont également participé activement au processus d'apprentissage en partageant leurs connaissances et leurs expériences avec les étudiants.

- À **New York**, nous participons au *Global Finance Fellowship* qui offre aux étudiants de deuxième année de la *City University of New York (CUNY)* des ateliers mensuels dans nos bureaux, des mentorats avec nos collaborateurs, un don de 1 000 dollars et la possibilité de passer des entretiens pour notre programme de stages d'été. Ce programme donne aux étudiants locaux, en grande partie en première année, les éléments de base nécessaires pour débiter une carrière dans la finance.

3 933

heures de volontariat effectuées par nos collaborateurs



Chris Ouellette
Responsable de la Responsabilité Sociale et Environnementale

« La vision de notre entreprise est de faire une différence dans la vie de chacun et de veiller à construire un monde meilleur pour les générations futures. C'est ce que nous faisons au quotidien dans la façon dont nous gérons les actifs de nos clients. Notre Semaine mondiale du Volontariat va encore plus loin et nous aide à joindre la parole aux actes : chaque action de volontariat et chaque heure donnée contribuent à bâtir des communautés plus fortes et plus résilientes. »



TABLE DE CONCORDANCE *STEWARDSHIP* *CODES*

Ce tableau permet de retrouver facilement dans ce rapport les informations demandées par les différents *Stewardship codes*.

PRINCIPES	ROYAUME-UNI	EFAMA	ICGN	HONG KONG	MALAISIE	JAPON	N° DE PAGES
Objectif, stratégie et culture	1	1	1,6	-	5	1,2	2 , 12-14 , 16 , 113-118
Gouvernance, ressources et rémunération	2	1	1,2,7	1	-	1,5,7	15 , 17-20
Conflits d'intérêts	3	1,5	1,5	7	4	2	23
Promotion d'un bon fonctionnement des marchés	4	-	4,6	-	5	-	26-27 , 29-33 , 60-62 , 76-77 , 81-82 , 85 , 102-104
Audit et contrôles	5	-	1,2,7	-	-	3,7	24
Besoins clients et bénéficiaires	6	6	3,6,7	6	-	5,6	4 , 7-8 , 21-22
<i>Stewardship</i> , investissement et intégration ESG	7	1	3,6	-	5	3	13 , 35-36 , 38-41 , 43-45 , 48-58 , 107-111
Suivi des gérants et des fournisseurs de service	8	6	1,2,5	-	-	1,5	40-42
Engagement	9	1,2	4	1,2	3,2	4	60-105
Collaboration	10	4	4	1,5	-	4	31-33 , 58 , 78-85 , 88-91 , 92-94 , 97 , 103-104
Dialoguer au bon niveau	11	3	4	1,3	-	4	62-64 , 69 , 95 , 100
Exercices des droits et responsabilités	12	1,5,6	5,7	1,4	1,6	5,6	60-70 , 73-74 , 95-97



GLOSSAIRE

3E : Transition Énergétique, Écosystèmes sains et Égalité

AIE : Agence Internationale de l'énergie

AIF : *Accredited Investment Fiduciary*

AIGCC : *Asia Investor Group on Climate Change* (Groupe d'investisseurs asiatiques sur le changement climatique)

ATNI : *Access to Nutrition Initiative* (Initiative pour l'accès à la nutrition)

AUM : *Assets under Management* (Actifs sous gestion)

BBFAW : *Business Benchmark on Farm Animal Welfare*

CISL : *Cambridge's Institute for Sustainable Leadership*

EET : *European ESG Template* (Modèle ESG européen)

ESG : Environnement, Social, Gouvernance

ETF : *Exchange Traded Fund* (fonds indiciels cotés)

FAIRR : *Farm Animal Investment Risk and Return Initiative*

FAME : *Financial & Asset Management Expertise*

FAO : *Food and Agriculture Organisation* (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)

FSB : *Financial Stability Board*

GCG : *Global Client Group*

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GNI : *Global Network Initiative*

GRASFI : *Global Research Alliance for Sustainable Finance and Investment*

GSS : *Global Sustainability Strategy* (Stratégie Globale Sustainability)

HSR : *Health Star Rating*

IDD : *Insurance Distribution Directive*

IIGCC : *Institutional Investor Group on Climate Change* (Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique)

IIHC : *Investor Initiative on Hazardous Chemicals* (Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux)

IPCC : *Intergovernmental Panel on Climate Change*

IPR : *Inevitable Policy Response*

IRR : *Internal Rate of Return*

ISR : Investissement Socialement Responsable

ITR : *Implied Temperature Rise*

IUCN : *International Union for Conservation of Nature*

KPI : *Key Performance Indicator* (Indicateur clé de performance)

MAS : *Monetary Authority of Singapore*

MIF : Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID en anglais : *Markets in Financial Instruments Directive*)

NDCs : *Nationally Determined Contributions*

NEST : *Network of Experts in Sustainability Transition* (Réseau transversal et international d'experts en finance durable)

NZAM : *Net Zero Asset Managers*

NZCB : *Net Zero Company Benchmark*

ODD : Objectifs de développement durable (SDGs en anglais : *Sustainable Development Goals*)

ONG : Organisation non gouvernementale

OPCVM : Fonds communs de placement

PAI : *Principle Adverse Impact*

(Principales incidences négatives)

PRI : *Principles for Responsible Investment* (Principes pour l'investissement

responsable)

QRG : *Quantitative Research Group* (Groupe de recherche quantitative)

RBC : *Responsible Business Conduct* (Conduite responsable des entreprises)

RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale

SBTi : *Science-Based Targets initiative*

SFDR : *Sustainable Finance Disclosure Regulation*

SRP : *Sustainable Regulation Programme* (Projet de réglementation durable)

TCFD : *Task Force on Climate-related Financial Disclosures*

TNFD : *Task Force on Nature-related Financial Disclosures*

TPI : *Transition Pathway Initiative*

UE : Union européenne

UNEP FI : *United Nations Environment Programme Finance Initiative*

UNGC : *United Nations Global Compact* (Pacte mondial des Nations unies)

URD : *Universal Registration Document* (Document d'enregistrement universel)

VaR : *Value at Risk*



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site Web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/>.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Il contient des opinions et des données statistiques considérées légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat de quelconque instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit.

Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les instruments financiers visés dans le présent document sont enregistrés et autorisés à la vente au public. En particulier, les instruments financiers ne peuvent être offerts ou vendus publiquement aux États-Unis. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire de lire attentivement la version

la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) approuvés par l'autorité compétente, disponible dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la distribution et/ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/>.

Les investisseurs sont également invités à consulter les rapports financiers les plus récents, également disponibles sur le site Web. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans les instruments financiers. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Leur valeur est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. En particulier, la valeur d'un investissement peut varier en fonction des fluctuations des taux de change. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des commissions de gestion et sont calculés sur la base de rendements globaux. Ils s'entendent facteur temporel, dividendes nets et intérêts réinvestis compris, mais n'incluent ni les taxes ou frais de souscription ou de rachat, ni les commissions ou taxes de change. Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour les performances à venir.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici :
<https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs/> un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des organismes de placement collectif/instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.
« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>.